

ÉTATS
FINANCIERS
2013

ÉTATS
FINANCIERS
2013

AIRBUS GROUP

ÉTATS FINANCIERS
2013

1	EADS N.V. — États financiers consolidés (IFRS)	5
2	Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS)	13
3	Rapport des Auditeurs sur les États financiers consolidés	123
4	États financiers statutaires	127
5	Notes annexes aux États financiers statutaires	131

1



EADS N.V. — États financiers consolidés (IFRS)

EADS N.V. — Comptes de résultats consolidés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011	6
EADS N.V. — États consolidés du Résultat global (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011	7
EADS N.V. — Bilans consolidés (IFRS) aux 31 décembre 2013 et 2012	8
EADS N.V. — Tableau des flux de trésorerie consolidés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 2012	9
EADS N.V. — Tableau de variation des capitaux propres consolidés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011	10

EADS N.V. – Comptes de résultats consolidés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011

(en millions d'€)	Note	2013	2012	2011
Chiffre d'affaires	5, 6	59 256	56 480	49 128
Coût des produits vendus ⁽¹⁾	7	(50 895)	(48 582)	(42 351)
Marge brute⁽¹⁾		8 361	7 898	6 777
Frais commerciaux		(1 217)	(1 192)	(981)
Frais administratifs ⁽¹⁾		(1 696)	(1 677)	(1 433)
Frais de recherche et développement	8	(3 160)	(3 142)	(3 152)
Autres produits	9	236	184	359
Autres charges	10	(263)	(229)	(221)
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	11	295	241	164
Autres produits liés aux participations	11	51	6	28
Résultat avant résultat financier et impôts sur les bénéfices⁽¹⁾	5	2 607	2 089	1 541
Produits d'intérêts		168	237	377
Charges d'intérêts		(497)	(522)	(364)
Autres éléments du résultat financier		(301)	(168)	(233)
Résultat financier	12	(630)	(453)	(220)
Impôts sur les bénéfices ⁽¹⁾	13	(502)	(438)	(337)
Bénéfice net de l'exercice⁽¹⁾		1 475	1 198	984
Imputable aux :				
Actionnaires de la société-mère (Bénéfice net / (perte nette)) ⁽¹⁾		1 465	1 197	980
Participations ne donnant pas le contrôle		10	1	4
Résultat par action		€	€	€
De base ⁽¹⁾	38	1,85	1,46	1,21
Dilué ⁽¹⁾	38	1,84	1,46	1,20

(1) Les données des exercices précédents ont été ajustées du fait de la révision de la norme IAS 19.

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).

EADS N.V. – États consolidés du Résultat global (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011

(en millions d'€)	2013	2012	2011
Bénéfice net / (perte nette) de l'exercice	1 475	1 198	984
Autres éléments du résultat global			
<i>Éléments non reclassés en résultat :</i>			
Réévaluation du passif (actif) au titre des prestations définies ⁽¹⁾	(72)	(987)	(677)
Réévaluation du passif (actif) au titre des prestations définies liées aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	4	(85)	1
Impôts associés aux éléments non reclassés en résultat ⁽¹⁾	20	335	148
<i>Éléments reclassés en résultat :</i>			
Écarts de change pour les opérations étrangères	(146)	(47)	(25)
Portion effective des variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	1 841	1 047	(365)
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie enregistrée au compte de résultat	450	917	(171)
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	11	189	(20)
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente enregistrée au compte de résultat	(30)	0	0
Variation des autres éléments du résultat global liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(7)	(126)	128
Impôts associés sur les produits et charges constatés directement en capitaux propres	(711)	(625)	165
Autres éléments du résultat global après impôt	1 360	618	(816)
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice	2 835	1 816	168
<i>Attribuable aux :</i>			
Actionnaires de la Société mère ⁽¹⁾	2 833	1 817	162
Participations ne donnant pas le contrôle	2	(1)	6

(1) Les données des exercices précédents ont été ajustées du fait de la révision de la norme IAS 19.

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).

EADS N.V. – Bilans consolidés (IFRS) aux 31 décembre 2013 et 2012

(en millions d'€)	Note	2013	2012
Actif consolidé			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	14	13 653	13 429 ⁽¹⁾
Immobilisations corporelles	15	15 856	15 196
Immeubles de placement	16	69	72
Participations MEQ	17	2 902	2 662
Autres participations financières et actifs financiers non courants	17	1 864	2 115
Autres actifs financiers non courants	20	2 076	1 386
Autres actifs non courants	21	1 653	1 415
Impôts différés actifs	13	3 840	4 532 ⁽¹⁾
Valeurs mobilières de placement non courantes	22	4 300	5 987
		46 213	46 794⁽¹⁾
Actifs courants			
Stocks	18	25 060	23 216
Créances clients	19	7 239	6 788 ⁽¹⁾
Portion courante des autres actifs financiers non courants	17	181	287
Autres actifs financiers courants	20	1 557	1 448
Autres actifs courants	21	2 074	2 046
Actifs d'impôts courants		632	458
Valeurs mobilières de placement	22	2 590	2 328
Disponibilités	31	7 765	8 756
		47 098	45 327⁽¹⁾
Total actifs consolidés		93 311	92 121⁽¹⁾
Capitaux propres et dettes consolidés			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société mère			
Capital social		783	827
Primes d'apport ou d'émission		5 049	7 253
Report à nouveau		2 300	894 ⁽¹⁾
Autres éléments du résultat global cumulés (AOCI)		2 929	1 513
Actions propres		(50)	(84)
		11 011	10 403⁽¹⁾
Participations ne donnant pas le contrôle		43	17 ⁽¹⁾
Total capitaux propres consolidés	23	11 054	10 420⁽¹⁾
Dettes non courantes			
Provisions non courantes	25	10 046	9 850 ⁽¹⁾
Dettes financières non courantes	26	3 956	3 506
Autres dettes financières non courantes	27	7 158	7 458
Autres dettes non courantes	28	10 790	10 524
Impôts différés passifs	13	1 487	1 502 ⁽¹⁾
Produits constatés d'avance non courants	30	239	212
		33 676	33 052⁽¹⁾
Dettes courantes			
Provisions courantes	25	5 323	6 039 ⁽¹⁾
Dettes financières courantes	26	1 645	1 273
Dettes fournisseurs	29	10 372	9 921 ⁽¹⁾
Autres dettes financières courantes	27	1 467	1 715
Autres dettes courantes	28	28 159	28 183
Dettes d'impôts courantes		616	458
Produits constatés d'avance courants	30	999	1 060 ⁽¹⁾
		48 581	48 649⁽¹⁾
Total dettes consolidées		82 257	81 701⁽¹⁾
Total capitaux propres et dettes consolidés		93 311	92 121⁽¹⁾

(1) Les données des exercices précédents ont été ajustées du fait de la révision de la norme IAS 19 et des ajustements de PPA opérés dans le cadre des acquisitions de l'exercice précédent (voir la Note 2a).

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).

EADS N.V. – Tableau des flux de trésorerie consolidés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011

(en millions d'€)	Note	2013	2012	2011
Bénéfice net / (perte nette) de l'exercice imputable aux actionnaires de la Société mère⁽¹⁾		1 465	1 197	980
Part relative aux participations ne donnant pas le contrôle		10	1	4
<i>Retraitements pour rétablir la concordance entre le bénéfice net de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :</i>				
Produits d'intérêts		(168)	(237)	(377)
Charges d'intérêts		497	522	364
Intérêts financiers perçus		119	198	417
Intérêts financiers payés		(323)	(351)	(307)
Charge d'impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾		502	438	337
Impôts sur les bénéfices payés		(243)	(219)	(100)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur actif immobilisé		1 968	2 053	1 884
Dotations / (reprises) aux provisions pour dépréciation		16	318	(408)
(Plus) / Moins-values sur cessions d'actifs non courants		(58)	(21)	(29)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence		(295)	(241)	(164)
Dotations aux provisions pour risques et charges courantes et non courantes ⁽¹⁾		605	258	302
Variation des autres actifs et passifs courants		(2 164)	(76)	1 386
– Stocks		(3 151)	(1 526)	(1,640)
– Créances clients		(58)	(260)	447
– Dettes fournisseurs		584	754	806
– Avances et acomptes reçus		513	1 243	1 965
– Autres actifs et passifs		267	(141)	(327)
– Financement des ventes / Clients		(214)	30	246
– Dettes financement des ventes / Clients		(105)	(176)	(111)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		1 931	3 840	4 289
Investissements :				
– Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(2 949)	(3 270)	(2 197)
– Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		60	73	79
– Acquisitions de filiales, de coentreprises, d'activités et des participations ne donnant pas le contrôle (nettes de trésorerie)	31	(16)	(201)	(1 535)
– Produits de cession de filiales (nets de trésorerie)	31	0	0	18
– Décaissements au titre des participations dans les sociétés, autres participations et actifs financiers non courants		(292)	(328)	(312)
– Produits de cessions des participations dans les sociétés, autres participations et actifs financiers non courants		157	232	77
– Dividendes reçus des participations mises en équivalence		52	46	50
Acquisitions de valeurs mobilières de placement		(1 401)	(3 237)	(11 091)
Produits de cessions des valeurs mobilières de placement		2 673	6 659	10 713
Variation des flux de trésorerie liée aux variations du périmètre de consolidation		(26)	0	0
Flux de trésorerie provenant des / (affectés aux) activités d'investissement		(1 742)	(26)	(4 198)
Augmentation des dettes financières		1 679	380	813
Remboursement des dettes financières		(534)	(505)	(399)
Distribution aux actionnaires d'EADS N.V.		(467)	(369)	(178)
Dividendes versés au titre des participations ne donnant pas le contrôle		(2)	(10)	(5)
Variations du capital et des participations ne donnant pas le contrôle		171	144	(65)
Variations des actions propres		(1 915)	(5)	(1)
Flux de trésorerie provenant des / (affectés aux) activités de financement		(1 068)	(365)	165
Incidence sur la trésorerie des variations des taux de change et des autres écarts de réévaluation		(112)	23	(2)
(Diminution) augmentation nette des comptes de trésorerie		(991)	3 472	254
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		8 756	5 284	5 030
Trésorerie à la clôture de l'exercice		7 765	8 756	5 284

(1) Les données des exercices précédents ont été ajustées du fait de la révision de la norme IAS 19 et des ajustements de PPA opérés dans le cadre des acquisitions de l'exercice précédent.

Pour plus d'informations, se référer à la Note 31 « Tableau des flux de trésorerie consolidés ».

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).

EADS N.V. – Tableau de variation des capitaux propres consolidés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011

(en millions d'€)	Note	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société mère								Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
		Capital social	Primes d'apport ou d'émission	Report à nouveau ⁽²⁾	Autres éléments du résultat global cumulés (AOCI)			Actions propres	Total		
					Actifs financiers disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Écarts de change				
Solde au 31 décembre 2010		816	7 645	46	384	(1 373)	1 435	(112)	8 841	95	8 936
Ajustements au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾				(6)					(6)		(6)
Solde au 31 décembre 2010, ajusté		816	7 645	40	384	(1 373)	1 435	(112)	8 835	95	8 930
Bénéfice net de l'exercice ⁽¹⁾				980					980	4	984
Autres éléments du résultat global ⁽¹⁾				(527)	182	(399)	(74)		(818)	2	(816)
Total des produits et (charges) constaté(s) de l'exercice		0	0	453	182	(399)	(74)	0	162	6	168
Augmentations de capital	23	4	59						63		63
Diminutions de capital	23								0		0
Païement en actions (IFRS 2)	35			15					15		15
Distribution aux actionnaires d'EADS N.V. / dividendes versés au titre des participations ne donnant pas le contrôle			(178)						(178)	(5)	(183)
Transactions portant sur les capitaux propres (IAS 27)				(45)		(1)			(46)	(79)	(125)
Variations des participations ne donnant pas le contrôle									0	(2)	(2)
Variations des actions propres	23							(8)	(8)		(8)
Annulation d'actions propres	23		(7)					7	0		0
Solde au 31 décembre 2011		820	7 519	463	566	(1 773)	1 361	(113)	8 843	15	8 858
Bénéfice net de l'exercice ⁽¹⁾				1 197					1 197	1	1 198
Autres éléments du résultat global ⁽¹⁾				(738)	(3)	1 356	6		621	(2)	619
Total des produits et (charges) constaté(s) de l'exercice		0	0	459	(3)	1 356	6	0	1 818	(1)	1 817
Augmentations de capital	23	7	137						144		144
Diminutions de capital	23								0		0
Païement en actions (IFRS 2)	35			18					18		18
Distribution aux actionnaires d'EADS N.V. / dividendes versés aux actionnaires n'ayant pas le contrôle			(369)						(369)	(10)	(379)
Transactions portant sur les capitaux propres (IAS 27)				(46)					(46)	14	(32)
Variations des participations ne donnant pas le contrôle									0	7	7
Variations des actions propres	23							(5)	(5)		(5)
Annulation d'actions propres	23		(34)					34	0		0
Solde au 31 décembre 2012		827	7 253	894	563	(417)	1 367	(84)	10 403	25	10 428

	Note	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société mère							Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés	
		Capital social	Primes d'apport ou d'émission	Report à nouveau ⁽²⁾	Autres éléments du résultat global cumulés (AOCI)			Actions propres			Total
					Actifs financiers disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Écarts de change				
<i>(en millions d'€)</i>											
Solde au 31 décembre 2012		827	7 253	894	563	(417)	1 367	(84)	10 403	25	10 428
Ajustements au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾									0	(8)	(8)
Solde au 31 décembre 2012, ajusté		827	7 253	894	563	(417)	1 367	(84)	10 403	17	10 420
Bénéfice net de l'exercice				1 465					1 465	10	1 475
Autres éléments du résultat global				(48)	31	1 541	(156)		1 368	(8)	1 360
Total des produits et (charges) constaté(s) de l'exercice		0	0	1 417	31	1 541	(156)	0	2 833	2	2 835
Augmentations de capital	23	9	233						242	2	244
Diminutions de capital	23		(74)						(74)		(74)
Paiement en actions (IFRS 2)	35			107					107		107
Distribution aux actionnaires d'EADS N.V. / dividendes versés au titre des participations ne donnant pas le contrôle			(467)						(467)	(2)	(469)
Transactions portant sur les capitaux propres (IAS 27)				(118)					(118)	24	(94)
Variations des participations ne donnant pas le contrôle									0		0
Variations des actions propres	23								0		0
Annulation d'actions propres	23	(53)	(1 896)					34	(1 915)		(1 915)
Solde au 31 décembre 2013		783	5 049	2 300	594	1 124	1 211	(50)	11 011	43	11 054

(1) Les données des exercices précédents ont été ajustées du fait de la révision de la norme IAS 19 et des ajustements de PPA opérés dans le cadre des acquisitions de l'exercice précédent.

(2) En vertu de la norme IAS 19 révisée, le total des reports à nouveau est désormais enregistré et inclus les réévaluations du passif net au titre des prestations définies et autres reports à nouveau susceptibles d'avoir des effets de compensation.

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).

2



Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS)

2.1 Règles de présentation	15
2.2 Notes annexes aux Comptes de résultat consolidés	37
2.3 Notes annexes aux États de situation financière consolidés	48
2.4 Notes annexes à l'état des flux de trésorerie consolidés	75
2.5 Autres notes annexes aux États financiers consolidés établis selon les normes IFRS	78
2.6 Annexe « Informations sur le périmètre de consolidation »	112

Table des matières

2.1 Règles de présentation	15	21. Autres actifs	60
1. La Société	15	22. Valeurs mobilières de placement	61
2. Principales règles et méthodes comptables	15	23. Total capitaux propres	61
3. Périmètre de consolidation	33	24. Gestion du capital	62
4. Acquisitions et cessions	34	25. Provisions	63
		26. Dettes financières	72
		27. Autres dettes financières	74
		28. Autres passifs	74
		29. Dettes fournisseurs	75
		30. Produits constatés d'avance	75
2.2 Notes annexes aux Comptes de résultat consolidés	37	2.4 Notes annexes à l'état des flux de trésorerie consolidés	75
5. Informations sectorielles	37	31. État des flux de trésorerie consolidés	75
6. Chiffre d'affaires et marge brute	41		
7. Coûts par nature	42	2.5 Autres notes annexes aux États financiers consolidés établis selon les normes IFRS	78
8. Frais de recherche et développement	42	32. Litiges et réclamations	78
9. Autres produits	43	33. Engagements hors bilan	79
10. Autres charges	43	34. Informations relatives aux instruments financiers	82
11. Part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres produits liés aux participations	43	35. Paiements fondés sur des actions	97
12. Résultat financier	44	36. Transactions avec les parties liées	106
13. Impôt sur les bénéfices	44	37. Participations dans des coentreprises	110
		38. Résultat par action	110
		39. Effectif	111
2.3 Notes annexes aux États de situation financière consolidés	48	40. Événements postérieurs à la clôture	111
14. Immobilisations incorporelles	48		
15. Immobilisations corporelles	53	2.6 Annexe « Informations sur le périmètre de consolidation »	112
16. Immeubles de placement	56		
17. Participations mises en équivalence, autres investissements et autres actifs financiers non courants	56		
18. Stocks	58		
19. Créances clients	59		
20. Autres actifs financiers	60		

2.1 Règles de présentation

1. La Société

Les États financiers consolidés ci-joints présentent la situation financière et le résultat des opérations de la Société **European Aeronautic Defence and Space EADS N.V.** et de ses filiales (« EADS » ou le « Groupe »), société néerlandaise faisant appel public à l'épargne (Naamloze Vennootschap), dont le siège social est situé à Amsterdam (siège social actuel situé à Mendelweg 30, 2333 CS Leyde, Pays-Bas). Le 2 janvier 2014, « Airbus Group » est devenue la nouvelle dénomination du Groupe dans le cadre d'une réorganisation globale incluant l'intégration des activités spatiales et de défense du Groupe et des mesures de restructuration correspondantes. Les principales activités du Groupe consistent

en la construction d'avions commerciaux, d'hélicoptères civils et militaires, de lanceurs spatiaux commerciaux, de missiles, d'avions militaires, de satellites, de systèmes de défense et d'électronique de défense ainsi que toutes prestations de services associées à ces activités. EADS est cotée sur les places boursières européennes de Paris, de Francfort, de Madrid, de Barcelone, de Valence et de Bilbao. Le Conseil d'administration du Groupe a procédé à l'arrêté de ces États financiers consolidés établis et présentés en euros (« € ») le 25 février 2014, et toutes les valeurs sont arrondies au million près, sauf indication contraire.

2

2. Principales règles et méthodes comptables

Référentiel comptable — Les États financiers consolidés du Groupe ont été établis conformément aux normes internationales de présentation de l'information financière (« IFRS », International Financial Reporting Standards), proposées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), entérinées par l'Union Européenne (« UE ») et selon le chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais. Les États financiers consolidés ont été établis sur la base des coûts historiques, à l'exception de certains postes, notamment :

- (i) les instruments financiers dérivés, évalués à leur juste valeur ;
- (ii) les actifs financiers désignés à leur juste valeur en résultat (« Option juste valeur », voir la Note 34 « Informations relatives aux instruments financiers ») et les actifs financiers disponibles à la vente, mesurés à leur juste valeur ;
- (iii) les contreparties éventuelles classées en dettes financières, comme certains passifs liés aux bénéfices futurs, qui sont mesurés à leur juste valeur ;
- (iv) les options de vente sur les participations ne donnant pas le contrôle classées en dettes financières, qui sont évaluées à la valeur actuelle du montant de rachat ;
- (v) les éléments d'actif et de passif désignés comme des éléments couverts par des instruments de couverture évalués à leur juste valeur, qui sont évalués soit à leur juste valeur soit à leur

prix de revient et dont les valeurs comptables sont ajustées par rapport aux variations des justes valeurs attribuables aux risques couverts ;

- (vi) les accords de paiements fondés sur des actions, évalués selon la méthode d'évaluation à la juste valeur de l'IFRS 2 ; et
- (vii) les obligations de retraite à prestations définies (ou actifs), évaluées selon la norme IAS 19, et les actifs du régime correspondant, évalués à leur juste valeur.

Les méthodes d'évaluation utilisées lorsque la méthode du coût historique ne s'applique pas sont présentées plus en détail ci-après.

Conformément à l'article 402 du Livre 2 du Code Civil Néerlandais, le compte de résultat des **États financiers statutaires d'EADS N.V.** est présenté sous une forme abrégée.

L'établissement des États financiers suivant les normes IFRS impose l'utilisation de certaines estimations comptables essentielles. Cela impose également à la Direction d'exercer son jugement dans l'application des règles comptables du Groupe. Les domaines impliquant un plus haut degré de jugement ou de complexité, ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives pour les États financiers consolidés sont présentés dans la dernière sous-partie de la présente Note 2, « Recours aux estimations comptables ».

Normes IFRS nouvelles, révisées ou amendées et nouvelles interprétations

Les principes comptables IFRS appliqués par le Groupe pour l'établissement des États financiers consolidés de l'exercice 2013 sont les mêmes que pour les exercices précédents, à l'exception de ceux relatifs à des normes ou interprétations nouvelles ou amendées, telles que détaillées ci-dessous.

a) Normes nouvelles, révisées ou amendées

Le Groupe est dans l'obligation d'appliquer les amendements aux normes IFRS suivants pour l'exercice à compter du 1^{er} janvier 2013. Sauf indication contraire, les amendements suivants n'ont eu d'impacts significatifs ni sur les États financiers consolidés du Groupe, ni sur le bénéfice par action, tant de base que dilué.

En décembre 2010, l'IASB a publié des **amendements à IAS 12** « Impôts sur le résultat » qui proposent des directives concrètes pour l'évaluation de l'impôt différé relatif à un actif en introduisant l'hypothèse que la valeur comptable de l'actif sera normalement recouvrée par la vente de ce dernier. Ces amendements annulent et remplacent SIC 21 « Impôt sur le résultat – Recouvrement des actifs non amortissables réévalués ». Ces amendements ont été approuvés en décembre 2012 et sont applicables aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

En juin 2011, l'IASB a publié **une version amendée d'IAS 19** « Avantages du personnel » (approuvée en juin 2012). Avec cet amendement, l'option de comptabilisation différée des gains et des pertes actuariels (appelée la « méthode du corridor ») est supprimée tout comme celle de la comptabilisation immédiate en résultat, afin d'améliorer la comparabilité des États financiers. En vertu de cet amendement, la comptabilisation de tous les gains et pertes actuariels directement en capitaux propres deviendra obligatoire. Cette méthode de comptabilisation des gains et pertes actuariels était déjà appliquée par le Groupe. Par ailleurs, la norme révisée introduit l'approche des intérêts nets, selon laquelle le même taux d'intérêts est appliqué pour les obligations à prestations définies et les actifs du régime. Cette révision implique également que les coûts des services passés soient intégralement comptabilisés au cours de l'exercice correspondant à l'amendement du régime. Cette norme amendée modifie en outre les règles applicables aux indemnités de fin de contrat et inclut des règles pour améliorer la clarté des informations à fournir. Cette norme sera applicable aux exercices ouverts du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2013. Elle nécessite une application rétrospective.

L'introduction d'un seul élément d'intérêts nets, c'est-à-dire les charges (produits) d'intérêts découlant de la multiplication du passif (actif) net du régime à prestations définies par le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies, aura une incidence sur les États financiers consolidés du Groupe puisque la diversité des taux applicables aux actifs de régimes et aux obligations au titre des prestations définies n'existe plus. Par ailleurs, le fait d'appliquer rétrospectivement l'obligation de comptabiliser les coûts des services passés dans leur intégralité pour la période de modification du régime concerné implique la nécessité de comptabiliser les coûts des services passés non amortis à la date de transaction. Enfin, les dispositions amendées

applicables aux indemnités de fin de contrat imposent désormais au Groupe de comptabiliser les rémunérations supplémentaires au titre de certains régimes de retraite anticipée allemands (« *Altersteilzeitregelung* ») au prorata de la période active desdits régimes (contrairement à la comptabilisation des rémunérations supplémentaires à leur juste valeur dès le début du régime).

Du fait de l'application rétrospective de la norme amendée en 2013, les capitaux propres nets consolidés à l'ouverture (reports à nouveau) du Groupe ont été ajustés à la baisse au 1^{er} janvier 2011 pour un montant de 6 millions d'euros. Le compte de résultats consolidés comparé pour 2012 (et 2011) a été retraité, ce qui a entraîné un effet négatif de 37 millions d'euros sur le coût des produits vendus pour 2012 (- 66 millions d'euros pour 2011) et de 5 millions d'euros sur les frais administratifs (- 6 millions d'euros pour 2011). Pour 2012, le bénéfice de l'exercice a subi un effet négatif de 31 millions d'euros (- 53 millions d'euros pour 2011). L'effet sur le bénéfice par action pour 2012 était de - 0,04 euro sur les bénéfices par action de base et dilué (pour 2011, - 0,06 euro pour le bénéfice par actions de base et - 0,07 euro pour le bénéfice par action dilué). Si le Groupe n'avait pas appliqué la norme IAS 19R dès le 1^{er} janvier 2013, son bénéfice avant coûts de financement et impôt sur les bénéfices aurait augmenté d'environ 75 millions d'euros, tandis que le bénéfice par action de base et dilué aurait connu un effet positif de près de 0,08 euro en 2013.

Concernant les coûts des services passés, l'application initiale de la norme révisée en 2013 n'a aucune incidence majeure sur le résultat net consolidé du Groupe. Les ajustements rétrospectifs sur l'État de situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2011 donnent lieu à une augmentation des engagements de retraite de 45 millions d'euros ainsi qu'à une diminution des reports à nouveau de 29 millions d'euros.

Concernant les régimes de retraite anticipée allemands, l'application initiale de la norme révisée en 2013 n'a aucune incidence majeure sur le résultat net consolidé du Groupe. Les ajustements rétrospectifs sur l'État de situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2011 donnent lieu à une diminution des provisions de 34 millions d'euros ainsi qu'à une augmentation des reports à nouveau de 23 millions d'euros.

Les amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global (OCI) », publiés en juin 2011, exigent une présentation distincte des éléments composant les autres éléments du résultat global qui sont appelés à un reclassement ultérieur en résultat (recyclables) et de ceux qui ne peuvent être reclassés en résultat (non recyclables). Cette norme amendée est applicable aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012. Les amendements ont été approuvés en juin 2012.

En mai 2011, l'IASB a publié la norme **IFRS 13** « Évaluation de la juste valeur » (approuvée en décembre 2012). IFRS 13 définit la juste valeur, établit dans une seule norme le cadre pour les évaluations à la juste valeur et prévoit l'obligation de fournir des informations relatives aux évaluations à la juste valeur.

La norme IFRS 13 vise à réduire la complexité et à améliorer la cohérence d'application des principes de l'évaluation à la juste valeur. La nouvelle norme définit la juste valeur comme le prix de sortie, c'est-à-dire le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation. Elle définit en outre une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur. La norme IFRS 13 a été appliquée de manière prospective depuis le 1^{er} janvier 2013. Le Groupe n'a pas procédé à une révision majeure de ses méthodes d'évaluation jugées conformes aux instructions de la norme IFRS 13 ; les ajustements de valeur des crédits et des débits ont été incorporés à l'évaluation des instruments financiers dérivés avant l'application d'IFRS 13. En conséquence, l'application initiale de la norme IFRS 13 n'a pas eu d'incidence majeure sur les États financiers consolidés du Groupe.

En décembre 2011, l'IASB a publié des **amendements à la norme IFRS 7** « Instruments financiers : informations à fournir » (approuvée en décembre 2012) appelant à fournir des informations supplémentaires concernant les actifs et passifs financiers qui sont compensés dans les États de situation financière ou sujets à des accords de compensation exécutoires. Le Groupe fournit, rétrospectivement, les informations requises par les amendements pour toutes les périodes concernées.

L'IASB a publié divers amendements aux normes IFRS dans le cadre des Améliorations annuelles des IFRS, cycle 2009-2011, qui sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2013. Les amendements concernent IFRS 1, IAS 1, IAS 16, IAS 32 et IAS 34.

b) Interprétations nouvelles ou amendées

Aucune interprétation nouvelle ou amendée s'appliquant au Groupe n'est devenue applicable à l'exercice financier ouvert après le 31 décembre 2012.

Normes IFRS et interprétations nouvelles, révisées ou amendées émises mais non encore appliquées

Un certain nombre de normes nouvelles ou révisées, d'amendements et d'améliorations apportées aux normes, ainsi que d'interprétations, n'ont pas encore pris effet pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et n'ont pas été appliqués pour l'établissement des présents États financiers consolidés. L'impact éventuel de l'application de ces normes, amendements et interprétations nouvellement émis sont encore à l'étude. De manière générale et sauf mention contraire, ces normes IFRS nouvelles, révisées ou amendées ainsi que leurs interprétations ne devraient pas affecter de manière significative les États financiers consolidés du Groupe, ou ses bénéfices par action, tant de base que dilués.

En novembre 2009, l'IASB a publié la norme **IFRS 9** « Instruments financiers (2009) » (non encore approuvée), représentant la première étape de son projet de remplacement de IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Entre autres changements apportés à la comptabilisation des instruments

financiers, la norme IFRS 9 remplace le classement multiple et les méthodes d'évaluation des actifs et passifs financiers spécifiées dans la norme IAS 39 par un modèle simplifié basé sur seulement deux catégories de classement : le coût amorti et la juste valeur. Par ailleurs, le classement des actifs financiers selon IFRS 9 est déterminé par le modèle de gestion d'une entité concernant ses actifs financiers et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces actifs financiers. Cependant, en réponse aux commentaires reçus des parties intéressées, l'IASB a reconsidéré le modèle de classement de IFRS 9 et a publié en novembre 2012 un exposé-sondage proposant des modifications circonscrites à IFRS 9 afin d'y introduire, notamment, une troisième catégorie de classement, à savoir l'évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour certains actifs financiers qui sont détenus dans un modèle économique dans lequel ces actifs sont gérés afin d'en percevoir le flux de trésorerie contractuel et en vue de la vente. En octobre 2010, l'IASB a ajouté à IFRS 9 des dispositions relatives à la classification et à l'évaluation des passifs financiers (non encore approuvées). Cet amendement a repris, sans les modifier, la plupart des dispositions prévues dans IAS 39 pour la classification et l'évaluation des passifs financiers. Ont toutefois été modifiées les dispositions d'IAS 39 relatives à la comptabilisation du risque de crédit propre de telle sorte que les variations du risque de crédit lié à un passif financier inscrit à sa juste valeur ne soient plus affectées en résultat sauf si le passif en question est détenu à des fins de transaction. En novembre 2013, l'IASB a ajouté des amendements à IFRS 9 concernant la comptabilité de couverture (non encore approuvés). Ces amendements remplacent les dispositions en matière de comptabilité de couverture d'IAS 39 pour définir une approche davantage basée sur les principes avec un examen exhaustif de la comptabilité de couverture afin de mieux aligner la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Par ailleurs, les amendements précisent que la date d'effet obligatoire d'IFRS 9 n'est plus le 1^{er} janvier 2015 mais qu'elle sera définie lorsque les dernières phases du projet de remplacement d'IAS 39, principalement relatives aux questions d'amortissement, seront finalisées. Compte tenu des changements survenus en 2013 et de ceux à venir, le Groupe continue d'examiner les incidences possibles découlant de l'application de la norme IFRS 9.

En mai 2011, l'IASB a publié ses améliorations des dispositions relatives à la comptabilité et à la présentation de l'information pour la consolidation, les activités hors-bilan et les partenariats en publiant **IFRS 10** « États financiers consolidés », **IFRS 11** « Partenariats », **IFRS 12** « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et les **amendements corrélatifs à IAS 27** « États financiers individuels » et à **IAS 28** « Participations dans des entreprises associées ». IFRS 10 annule et remplace les dispositions liées aux États financiers consolidés contenues dans IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » (amendée en 2008) et dans SIC 12 « Consolidation – Entités *ad hoc* ». IFRS 11 annule et remplace IAS 31 « Participations dans des coentreprises » (amendée en 2008) et SIC 13 « Entités contrôlées en commun – Apports non monétaires par des coentrepreneurs ». IFRS 12 remplace les dispositions relatives aux informations contenues dans IAS 27, IAS 28 et IAS 31. Toutes les normes nouvelles et amendées susmentionnées ont été approuvées en décembre 2012. IFRS 10 définit le principe du contrôle comme étant

la seule base pour déterminer quelle entité doit être consolidée dans les États financiers consolidés : un investisseur détient le contrôle d'une entité lorsqu'il présente une exposition, ou détient des droits, à des rendements variables en raison de ses liens avec ladite entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Cette norme fournit des directives supplémentaires pour pouvoir identifier le contrôle dans les cas difficiles à évaluer, tels que dans les cas où l'investisseur détient moins de 50 % des droits de vote dans une entité mais sur laquelle il a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités correspondantes, ainsi que dans les cas de relations mandant-mandataire qui ne sont couverts ni par IAS 27 ni par SIC 12.

IFRS 11 fournit des directives sur la comptabilisation des partenariats en se concentrant sur les droits et obligations nés de ces partenariats. Cette norme fait la distinction entre deux types de partenariats : les activités conjointes et les coentreprises. Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint (appelées opérateurs conjoints) ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs relativement à l'accord. Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint (appelées coentrepreneurs) ont des droits sur les actifs nets de l'accord. Selon IFRS 11, un opérateur conjoint doit comptabiliser et évaluer ses actifs et passifs (et enregistrer les produits et charges y afférents) associés à sa participation dans ladite activité en rapport avec les actifs, passifs, produits et charges concernés. Un coentrepreneur doit enregistrer un placement pour sa participation dans une coentreprise et le comptabiliser en appliquant la méthode de la mise en équivalence. La méthode de l'intégration proportionnelle ne doit plus être utilisée pour les coentreprises.

IFRS 12 intègre, dans une seule norme, les informations à fournir relatives à toutes formes de participations dans d'autres entités, y compris les filiales, partenariats, entreprises associées, entités structurées (anciennement dénommées « entités *ad hoc* ») et entités hors bilan. Selon cette norme, une entité doit présenter des informations qui permettent aux utilisateurs des États financiers d'évaluer la nature, et les risques associés, de ses participations dans d'autres entités ainsi que les effets de ces participations sur sa situation et ses performances financières et sa trésorerie.

En juin 2012, l'IASB a publié les **Dispositions transitoires (Amendements des IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12)** qui ont été approuvées en avril 2013. Elles fournissent un allègement transitoire dans les IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 en limitant le nombre d'exercices pour lesquels l'information comparative ajustée doit être présentée.

En Europe, les préparateurs de l'information financière selon les IFRS doivent appliquer les normes IFRS 10 et 12 ainsi que les amendements à l'IAS 27 et l'IAS 28 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, une application anticipée étant autorisée. La suppression de la méthode d'intégration proportionnelle pour les coentreprises pourrait avoir un impact considérable sur les États financiers consolidés du Groupe, ce dernier ayant choisi d'appliquer cette méthode pour consolider ses coentreprises en vertu d'IAS 31. Pour plus d'informations sur les

principales coentreprises intégrées selon la méthode d'intégration proportionnelle, se référer à la Note 37 « Participations dans des coentreprises ».

Sur la base d'une évaluation préalable, l'application rétrospective de la méthode de la mise en équivalence pour les coentreprises aurait réduit le bénéfice, avant coûts de financement et impôt sur les bénéfices, consolidé 2013 du Groupe de près de 32 millions d'euros, son chiffre d'affaires d'environ 1 703 millions d'euros et sa trésorerie d'environ 495 millions d'euros. L'impact sur ces données financières en 2014 ne peut être estimé de manière raisonnable. Les ajustements rétrospectifs sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 donneront lieu à une diminution des reports à nouveau de 148 millions d'euros. L'impact de la première application de l'IFRS 10 fait toujours l'objet d'une évaluation finale mais aucune incidence significative sur la présentation des États financiers du Groupe n'est prévue.

En décembre 2011, l'IASB a publié des **amendements à l'IAS 32** « Instruments financiers : présentation » qui clarifient les dispositions de l'IASB relatives à la compensation des instruments financiers (approuvés en décembre 2012). Ces amendements devront être appliqués rétrospectivement pour les exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

En mai 2013, l'IASB a publié l'**IFRIC 21** « Droits ou taxes » (non encore approuvée). IFRIC 21 couvre la comptabilisation et l'évaluation de ces droits ou taxes. IFRIC 21 prend effet à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le 27 juin 2013, IASB a publié des **amendements à l'IAS 39** « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » (publiés en décembre 2013). En vertu de ces amendements, il n'est pas nécessaire d'interrompre la comptabilité de couverture dans le cas où un dérivé, qui a été désigné comme instrument de couverture, fait l'objet d'un transfert par novation, sous réserve du respect de certains critères. Ces amendements sont applicables aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

En novembre 2013, l'IASB a également publié des **amendements à l'IAS 19** « Contributions des membres du personnel » (non encore approuvés). Ces amendements précisent quelles contributions des membres du personnel (ou de tiers) peuvent être comptabilisées comme une réduction du coût des services rendus de la période pendant laquelle le service est rendu, plutôt que comme des avantages négatifs affectés aux périodes de service selon la formule dédiée aux avantages du régime, ou sur une base linéaire. Les amendements devront être appliqués pour les exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014.

En décembre 2013, l'IASB a publié plusieurs amendements aux normes IFRS dans le cadre des Améliorations annuelles des IFRS, cycle 2010-2012, et cycle 2011-2013 (non encore approuvés). Les amendements des Améliorations annuelles des IFRS, cycle 2010-2012 concernent les IFRS 2, IFRS 3, IFRS 8, IFRS 13, IAS 16, IAS 24 et IAS 38. Les amendements des Améliorations annuelles des IFRS, cycle 2011-2013 concernent les IFRS 1, IFRS 3, IFRS 13 et IAS 40. Ces amendements sont tous applicables aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014, une application anticipée étant autorisée.

Normes IFRS amendées émises et adoptées par anticipation

En mai 2013, l'IASB a émis des amendements à IAS 36 « Information à fournir relative à la valeur recouvrable des actifs non financiers » (approuvés en décembre 2013). Les amendements à IAS 36 modifient les informations à fournir requises dans IAS 36 « Dépréciation des actifs » concernant l'évaluation du montant recouvrable des actifs dépréciés. Les amendements à IAS 36 sont applicables aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, une application anticipée étant autorisée. Le Groupe a choisi d'adopter les amendements à IAS 36 par anticipation pour l'exercice 2013.

Principales règles et méthodes comptables

Les principales règles et méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces États financiers consolidés sont présentées ci-dessous. Elles ont été appliquées invariablement à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

Méthode de consolidation — Les États financiers consolidés incluent toutes les filiales du Groupe. Les filiales sont toutes des entités contrôlées par le Groupe, autrement dit, dont il est en mesure de contrôler les politiques financières et d'exploitation. Une entité est présumée contrôlée par le Groupe lorsque cette dernière détient plus de 50 % des droits de vote de l'entité, ce qui s'accompagne en général d'une participation en actions correspondante. Les droits de vote potentiels qui peuvent être exercés ou convertis sont également pris en compte pour l'évaluation du contrôle d'une entité.

Les entités *ad hoc* (sigle anglais « SPE ») sont consolidées comme n'importe quelle filiale, lorsque la relation entre le Groupe et la SPE indique que cette dernière est contrôlée, en substance, par le Groupe. Les entités *ad hoc* sont des entités créées en vue de réaliser un objectif limité et étroitement défini. Les filiales sont pleinement consolidées à compter de la date où le contrôle a été transféré au Groupe et déconsolidées à compter de la date où ce contrôle prend fin.

Regroupements d'entreprises — Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date d'acquisition, qui correspond à la date du transfert de contrôle au profit du Groupe.

L'écart d'acquisition est évalué à la date d'acquisition de la manière suivante :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant constaté de toutes les participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise ; plus
- dans le cas d'un regroupement d'entreprises par étapes, la juste valeur des participations existantes dans l'entité acquise ; moins
- le montant net constaté (généralement, la juste valeur) des éléments d'actifs identifiables acquis et des éléments de passifs repris.

Avant de constater le produit d'une acquisition à des conditions avantageuses au Compte de résultat consolidé, une réévaluation est effectuée afin de déterminer si tous les actifs acquis et tous les

passifs assumés ont été correctement identifiés et un examen des procédures utilisées est réalisé afin d'évaluer (a) les actifs et passifs identifiables, (b) toutes participations ne donnant pas le contrôle, (c) la contrepartie transférée et (d) dans le cas d'un regroupement d'entreprises par étapes, la participation anciennement détenue par le Groupe dans l'entité acquise.

Toute participation ne donnant pas le contrôle est évaluée soit à sa juste valeur (méthode du goodwill complet), soit en proportion de sa participation dans l'actif et le passif identifiables de l'entité acquise (méthode du goodwill partiel), et ce au cas par cas.

La contrepartie transférée ne comprend pas les montants correspondants aux règlements découlant de relations préexistantes. Ces montants sont constatés au compte de résultat. Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux associés à l'émission de titres de créance ou de participation, que le Groupe contracte dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont inscrits en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle exigible est constatée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Si la contrepartie éventuelle est classée en tant que capitaux propres, cette dernière n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. En revanche, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont constatées au compte de résultat.

Lorsque les droits de paiement fondé sur des actions (droits de remplacement) doivent être échangés pour les droits détenus par les salariés de l'entité acquise (droits de l'entité acquise) et se rapportent aux services rendus, alors tout ou partie du montant des droits de remplacement de l'acquéreur est compris dans l'évaluation de la contrepartie transférée dans le regroupement d'entreprises. Cette détermination se base sur la valeur de marché des droits de remplacement par rapport à la valeur de marché des droits de l'entité acquise et la mesure dans laquelle les droits de remplacement sont liés à des services rendus et/ou à des services futurs.

Les acquisitions et cessions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme transactions avec des propriétaires en leur qualité d'actionnaires du Groupe, et par conséquent, aucun écart d'acquisition ou plus / moins-value n'est constaté au titre de telles transactions. Les ajustements de participations ne donnant pas le contrôle se basent sur un montant proportionnel des actifs nets de la filiale.

L'écart d'acquisition fait l'objet de tests de dépréciation au dernier trimestre de chaque exercice et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur. Suite à la constatation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son prix de revient, diminué des éventuelles pertes de dépréciation cumulées. Aux fins du test de dépréciation, l'écart d'acquisition est imputé aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou au(x) groupe(s) d'UGT – au niveau des secteurs d'activité, ou à un niveau inférieur, au sein d'EADS – dont on prévoit qu'elles bénéficieront des synergies naissant du regroupement d'entreprises.

Les filiales du Groupe établissent leurs États financiers à la même date d'arrêté des comptes que les États financiers consolidés du Groupe et appliquent les mêmes règles comptables en cas d'opérations similaires.

Participations dans des entreprises associées et entités contrôlées conjointement — Dans le cas des participations qui sont sous le contrôle commun du Groupe et d'une ou de plusieurs autres parties (« coentreprises », les autres parties étant des « coentrepreneurs »), le Groupe constate sa participation à l'aide de la méthode de consolidation proportionnelle. Le contrôle commun est établi contractuellement et exige des décisions unanimes concernant la stratégie financière et d'exploitation d'une entité.

Les participations dans lesquelles le Groupe possède une influence significative (« participations dans des sociétés affiliées ») sont comptabilisées à l'aide de la méthode de mise en équivalence et sont initialement constatées à leur prix de revient. Une influence significative dans une entité est présumée exister lorsque le Groupe détient entre 20 % et 50 % des droits de vote de cette dernière. Les participations dans des sociétés affiliées incluent l'écart d'acquisition tel que comptabilisé à la date d'acquisition, net de toutes pertes de valeur cumulées. La valeur comptable des participations mises en équivalence est ajustée par les mouvements cumulés des produits et des charges constatés de l'exercice. Lorsque la part des pertes incombant au Groupe est égale ou supérieure à sa participation dans une société affiliée, les autres créances non garanties comprises, aucune nouvelle perte n'est constatée, à moins que le Groupe n'ait pris des engagements de recapitalisation ou effectué des paiements au nom de la société affiliée.

Le montant total des produits et charges constatés est attribué aux actionnaires de la Société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela peut générer un solde négatif pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Les États financiers des participations du Groupe dans des sociétés affiliées et des coentreprises sont en général établis à la même date d'arrêté des comptes que celle de la Société mère. Le cas échéant, des ajustements sont réalisés pour aligner les règles et périodes comptables sur celles du Groupe.

Conversion en devises étrangères — Les États financiers consolidés sont présentés en euros. Les éléments d'actif et de passif des entités étrangères dont la devise fonctionnelle est autre que l'euro sont convertis en utilisant les taux de change de fin d'exercice, tandis que les comptes de résultat sont convertis en utilisant la moyenne des taux de change de l'exercice, considérée comme la meilleure approximation des taux de change aux dates des opérations spécifiques. Les écarts issus des opérations de conversion sont constatés dans une rubrique spécifique des capitaux propres consolidés (« Autres éléments du résultat global cumulés » ou « AOCI »). Si une filiale n'est pas entièrement détenue, la part proportionnelle des écarts de change correspondante est affectée aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les opérations en devises étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères à la date d'arrêté des comptes sont convertis en euros au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes de change sont alors constatés au compte de résultat consolidé, sauf lorsqu'ils sont reportés en capitaux propres dès lors qu'ils se rapportent à des éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

Les éléments d'actif et de passif non monétaires libellés en devises étrangères, qui sont inscrits au coût historique, sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date des opérations ayant généré ces actifs et passifs. Les écarts de change sur les actifs financiers et les dettes financières non monétaires qui sont évalués à leur juste valeur sont enregistrés au compte de résultat au même titre que la variation de leur juste valeur. Toutefois, les écarts de change sur les actifs financiers non monétaires évalués à leur juste valeur et classés disponibles à la vente sont inclus dans les AOCI.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée donnant lieu à une perte du contrôle, de l'influence significative ou du contrôle commun, le montant cumulé dans les écarts de conversion au titre des activités étrangères est reclassé en résultat dans les plus ou moins-value sur cession. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une filiale, incluant une activité étrangère dont elle garde le contrôle, la part des écarts de conversion cumulés correspondante est allouée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de ses participations dans une société affiliée ou dans une coentreprise incluant une activité étrangère sur lesquelles elle conserve une influence significative ou un contrôle commun, la part des écarts de conversion cumulés correspondante est reclassée en résultat.

Éléments d'actif et de passif courants ou non courants — Le classement d'un élément d'actif ou de passif en élément courant ou non courant dépend, d'une façon générale, du fait que cet élément est lié à la production en série ou au contraire à la production sur plusieurs exercices. Dans le cadre de la production en série, un élément d'actif ou de passif est classé comme courant lorsqu'il est réalisé ou réglé dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice et comme non-courant dans le cas contraire. Dans le cadre des contrats à long terme, un élément d'actif ou de passif est classé comme courant lorsqu'il est réalisé ou réglé sur un cycle d'exploitation normal du Groupe pour ce type de contrats, et comme non-courant dans le cas contraire. En conséquence, les éléments d'actif et de passif liés aux contrats à long terme, tels que les stocks, les créances clients, les dettes fournisseurs et les factures à émettre issues des contrats à long terme, qui sont vendus, encaissés ou réglés dans le cadre d'un cycle d'exploitation normal sont classés comme courants même s'il n'est pas prévu qu'ils soient réalisés dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice.

Comptabilisation des produits — Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les bénéfices économiques découlant des activités ordinaires du Groupe iront à EADS, que les produits peuvent être évalués de manière fiable et que les critères de comptabilisation, tels qu'indiqués ci-dessous pour chaque type

d'activité génératrice de revenus, ont été remplis. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après déduction de toutes remises, rabais, pénalités contractuelles et taxe sur la valeur ajoutée. Pour l'établissement du compte de résultat consolidé, les ventes intra-groupe sont éliminées.

Les produits des ventes de marchandises sont constatés lors du transfert des risques et des avantages de la propriété à l'acheteur, qui a lieu en général lors de la livraison de marchandises.

Les produits des prestations de service sont comptabilisés en fonction de l'état de réalisation des prestations à la date d'arrêté des comptes.

Lorsque les entités du Groupe fournissent plus d'une source de revenus (biens et/ou services), la contrepartie reçue à ce titre est affectée sur la base des justes valeurs relatives de chaque source de revenus lorsque les montants sont identifiables séparément. En ce qui concerne les contrats à long terme, lorsque leur réalisation peut être estimée de manière fiable, les produits sont comptabilisés selon l'avancement des contrats (« méthode PoC ») prévus au contrat en appliquant l'estimation à fin d'affaire. Selon la nature du contrat, l'avancement des contrats est déterminé et les revenus sont comptabilisés au fur et à mesure de l'atteinte des jalons techniques convenus par contrat, de la livraison des unités d'œuvre ou de la progression des travaux. Lorsque le résultat d'un contrat à long terme ne peut être estimé de façon fiable – par exemple aux premiers stades d'un contrat ou lorsque le résultat ne peut plus être estimé de façon fiable au cours de la réalisation d'un contrat – tous les coûts contractuels y afférents qui seraient encourus sont immédiatement enregistrés en charge de l'exercice et les produits ne sont constatés que dans la mesure où ces coûts sont recouvrables (« méthode comptable spécifique aux premières phases d'un contrat à long terme »). Une fois que l'issue de ces contrats peut (une nouvelle fois) être estimée de manière fiable, les produits sont alors comptabilisés selon la méthode PoC, sans retraiter les produits précédemment comptabilisés selon la méthode spécifique aux premières phases d'un contrat à long terme. Les variations des taux de marge sont inscrites au résultat de l'exercice au cours duquel elles sont identifiées. Les résultats sur contrats sont analysés régulièrement et des provisions pour pertes à l'achèvement sont enregistrées lorsque des pertes probables sont identifiées. Pour les contrats à long terme, ces provisions pour perte à l'achèvement ne sont pas actualisées.

Les ventes d'avions qui comportent des engagements de garantie de valeur sont comptabilisées comme des contrats de location simple lorsque la valeur de ces engagements est jugée significative au regard de la juste valeur de l'avion correspondant. Les produits comprennent alors les loyers de ces contrats de location simple.

Les produits provenant de services à long terme ou d'amélioration au titre d'accords de concession de service sont enregistrés en fonction de l'état de réalisation des travaux effectués, en conformité avec les règles comptables du Groupe en matière de comptabilisation des produits tirés des contrats à long terme.

Les produits d'intérêts sont constatés en intérêts courus à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Produits / distributions de dividendes — Les produits de dividendes ainsi que l'obligation de distribution des dividendes aux actionnaires du Groupe sont constatés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir ces dividendes est établi.

Location — Pour déterminer si un accord consiste ou non en un contrat de location, il est nécessaire de se fonder sur la substance de l'accord ; il convient également d'apprécier si (i) l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un actif ou d'actifs précis et si (ii) l'accord transfère un droit d'utiliser l'actif ou les actifs en question.

Le Groupe loue des actifs aussi bien en tant que bailleur et en tant que locataire, essentiellement à l'occasion d'opérations de financement de ventes d'avions commerciaux. Les contrats pour lesquels la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété sont transférés par le bailleur au locataire sont comptabilisés comme des contrats de location-financement. Tous les autres contrats sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

Les actifs loués dans le cadre de contrats de location simple sont inclus parmi les immobilisations corporelles à leur prix de revient diminué de tous amortissements (voir la Note 15 « Immobilisations corporelles »). Les revenus locatifs des contrats de location simple (avions, par exemple) sont enregistrés en produits d'exploitation de façon linéaire sur la durée du contrat. Les actifs loués dans le cadre de contrats de location-financement cessent d'être comptabilisés à l'État de situation financière consolidée dès l'entrée en vigueur du contrat. À la place, une créance au titre des loyers de location-financement, correspondant aux futurs revenus locatifs actualisés à recevoir du locataire, augmentés de l'éventuelle valeur résiduelle actualisée, est constatée comme une partie d'autres actifs financiers non courants (voir la Note 17 « Participations mises en équivalence, autres participations financières et autres actifs financiers non courants »). Les produits financiers constatés d'avance sont comptabilisés sur la durée des contrats en « Produits d'intérêts ». Le chiffre d'affaires et le coût des produits vendus correspondants sont comptabilisés à la date d'entrée en vigueur du contrat de location-financement.

Les actifs utilisés dans le cadre de contrats de location-financement sont inclus parmi les immobilisations corporelles à leur prix de revient diminué de tous amortissements cumulés et de pertes de valeur le cas échéant (voir la Note 15 « Immobilisations corporelles »), et donnent lieu à un passif associé issu des contrats de location-financement. Si ces actifs sont loués aux clients, ils sont classés comme des contrats de location simple ou comme des contrats de location-financement, pour lesquels le Groupe est le bailleur (transaction de location principale / sous-location), et sont comptabilisés en conséquence. Lorsque le Groupe est locataire dans le cadre d'un contrat de location simple, les versements de loyer sont constatés de façon linéaire sur la durée de la location (voir la Note 33 « Engagements hors bilan » pour les engagements futurs au titre de locations simples). Un contrat de location simple peut également servir de bail principal dans le cadre d'une transaction de location principale / sous-location. Dans ce cas, la sous-location concernée correspond

également à un contrat de location simple. De manière générale, les transactions de location principale / sous-location s'inscrivent dans des transactions de financement d'avions commerciaux au bénéfice de clients.

Frais indirects de vente — Les frais de publicité, de promotion des ventes et autres frais liés aux ventes sont inscrits en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Des provisions pour garanties sont constituées au moment de la comptabilisation de la vente correspondante.

Frais de recherche et développement — Les activités de recherche et développement peuvent être soit (i) engagées dans le cadre de contrats soit (ii) générées en interne.

- (i) les coûts liés aux activités de recherche et développement engagées dans le cadre de contrats de recherche et développement subventionnés, sont inscrits en charges au fur et à mesure que les produits correspondants sont comptabilisés ;
- (ii) les coûts liés aux activités de recherche et développement, générées en interne, sont estimés afin de déterminer s'ils peuvent être comptabilisés comme des immobilisations incorporelles générées en interne. Une immobilisation incorporelle ne peut être comptabilisée que si la faisabilité technique, mais également commerciale, peut être démontrée et que les coûts peuvent être déterminés de manière fiable. Il doit être également probable que l'immobilisation incorporelle permette de dégager des avantages économiques futurs et qu'elle soit clairement identifiable et attribuable à un produit spécifique.

Une fois ces critères remplis, seuls les coûts qui se rattachent uniquement à la phase de développement d'un projet, généré en interne, sont capitalisés. Tous les coûts qui sont classés comme relevant de la phase de recherche d'un projet, généré en interne, sont inscrits en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Si la phase de recherche ne peut être clairement distinguée de la phase de développement, les coûts liés à ce projet sont traités comme s'ils étaient encourus au cours de la phase de recherche uniquement.

Les coûts de développement capitalisés sont en général amortis sur le nombre estimé d'unités produites. Lorsque le nombre d'unités produites ne peut être estimé de façon fiable, les coûts de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie d'utilité estimée de l'actif incorporel généré en interne. Les amortissements des frais de développement capitalisés sont constatés en coûts des ventes. Les immobilisations incorporelles générées en interne font l'objet d'un test de perte de valeur tous les ans lorsqu'elles ne sont pas encore utilisées, et ensuite lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur nette comptable risque de ne pas être recouvrable.

Les crédits d'impôt accordés au titre des coûts encourus pour les activités de recherche et développement sont déduits soit des

charges correspondantes, ou des montants relatifs capitalisés dès que les crédits d'impôts sont acquis.

Coûts d'emprunt — Les coûts d'emprunt directement imputables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qui ne sera prêt à l'usage auquel il est destiné, ou à la vente, qu'après un laps de temps substantiel (généralement plus de 12 mois) sont capitalisés en les intégrant au prix de revient des actifs respectifs.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt comprennent les intérêts et autres coûts que le Groupe contracte dans le cadre d'emprunt de fonds. Le Groupe capitalise les coûts d'emprunt des actifs pour lesquels la construction a commencé à partir du 1^{er} janvier 2009. Par ailleurs, le Groupe continue de comptabiliser en charges les coûts d'emprunt liés aux projets en cours débutés avant le 1^{er} janvier 2009.

Immobilisations incorporelles — Elles comprennent (i) les immobilisations incorporelles générées en interne, à savoir les logiciels développés en interne et autres immobilisations incorporelles générées en interne (voir ci-dessus : « Frais de recherche et développement »), (ii) les immobilisations incorporelles acquises, et (iii) les écarts d'acquisition (voir ci-dessus : « Méthode de consolidation »).

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées initialement à leur prix de revient. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles acquises ayant une durée de vie d'utilité finie sont en général amorties sur leur durée de vie d'utilité estimée (3 à 10 ans) par rapport à leur valeur résiduelle estimée. Les dotations d'amortissement sur les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont constatées au compte de résultat consolidé dans la catégorie de charges conforme à la fonction de l'immobilisation incorporelle en question. La méthode d'amortissement et l'estimation des durées de vie utile des immobilisations incorporelles acquises séparément sont réexaminées au moins une fois par an et sont modifiées le cas échéant.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie d'utilité indéfinie ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de perte de valeur lors de chaque clôture annuelle, ainsi que chaque fois qu'il existe une indication de dépassement de la valeur comptable par rapport au montant recouvrable de l'actif correspondant (voir ci-dessus : « Dépréciation des immobilisations non financières »). Pour ces actifs incorporels, la qualification de durée de vie indéfinie est réexaminée tous les ans afin de déterminer si elle demeure indéfinie. Lorsqu'une durée de vie indéfinie est réappréciée en durée de vie d'utilité finie, le changement est pris en compte comme s'il s'agissait d'un changement d'estimation.

Les gains ou les pertes résultant de la sortie de l'État de situation financière d'une immobilisation incorporelle sont évalués comme étant égaux à l'écart entre les produits nets de la vente et la valeur comptable de l'immobilisation et sont constatés au compte de

résultat consolidé lors de la sortie de l'État de situation financière de cette dernière.

Immobilisations corporelles — Elles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de production, diminués des amortissements cumulés et des pertes de valeur. Ces coûts comprennent le coût estimé du remplacement, de l'entretien et de la remise en état d'une partie de ces immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont en général amorties de façon linéaire. Les coûts des équipements et installations produits en interne intègrent les coûts directs de matières premières et de main-d'œuvre et les charges indirectes de production applicables, notamment les dotations aux amortissements. Les durées de vie utile des immobilisations suivantes sont utilisées : constructions, de 10 à 50 ans ; agencements, de 6 à 30 ans ; matériel et outillage techniques, de 3 à 20 ans ; et les autres matériels, matériel d'usine et mobilier de bureau, de 2 à 10 ans. Les durées de vie utile, méthodes d'amortissement et valeurs résiduelles appliquées aux immobilisations corporelles sont revues au moins une fois par an et, si elles changent de manière significative, les dotations aux amortissements pour les périodes courantes et futures sont ajustées en conséquence. Si la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à son montant recouvrable, une perte de valeur est immédiatement constatée en résultat. À chaque date d'arrêté des comptes, une analyse est effectuée afin de déterminer s'il existe des indications de dépréciation des immobilisations corporelles (voir également ci-dessous : « Dépréciation des immobilisations non financières »).

Lorsqu'une inspection / révision majeure est effectuée, son coût est constaté en remplacement dans la valeur comptable de l'usine et/ou du matériel si les critères de capitalisation sont remplis. La valeur comptable de la partie remplacée est sortie des livres comptables. Toutes les autres réparations et actions de maintenance sont constatées en charges au compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle les coûts correspondants sont encourus. Le coût d'une immobilisation corporelle constaté à l'origine comprend l'estimation initiale des coûts de démantèlement et d'enlèvement de celle-ci et de remise en état du site où elle se trouve à la fin de sa durée de vie d'utilité, le tout sur la base des valeurs actualisées. Une provision relative à l'obligation de mise au rebut de l'immobilisation est constatée pour le même montant à la même date, conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Les immobilisations corporelles comprennent également les coûts de développement capitalisés pour le développement d'outillages de production spécialisés, tels que gabarits et outils, ainsi que les coûts de conception, de construction et d'essais des prototypes et des modèles. Si les critères de comptabilisation des immobilisations corporelles sont remplis, ces coûts sont capitalisés et généralement amortis sur une durée de cinq ans en appliquant la méthode de l'amortissement linéaire ou, au besoin, en retenant comme base d'amortissement le nombre attendu d'unités d'œuvre ou unités similaires que les outillages spécialisés permettront de produire (méthode de l'amortissement proportionnel au nombre attendu d'unités à produire). En ce qui concerne notamment les

programmes de construction aéronautique tels que l'Airbus A380, prévoyant un nombre estimé d'avions à construire au moyen de ces outillages spécialisés, la méthode précitée permet d'affecter effectivement la quote-part de valeur des outillages spécialisés aux unités produites. Les immobilisations corporelles sont sorties du bilan lorsqu'elles ont été vendues ou lorsque l'immobilisation est définitivement mise hors service. L'écart entre les produits nets de la vente et la valeur comptable de ces immobilisations est constaté au compte de résultat consolidé au cours de la période comptable pendant laquelle a lieu la sortie du bilan.

Immeubles de placement — Les immeubles de placement sont des immeubles, autrement dit, des terrains ou des bâtiments, détenus pour percevoir des loyers ou des plus-values voire les deux. Le Groupe comptabilise les immeubles de placement à leur prix de revient diminué de toutes pertes de valeur et amortissements cumulés, de la même manière que pour les immobilisations corporelles.

Stocks — Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition (en général au coût moyen) ou de production, et de leur valeur nette réalisable. Les coûts de production comprennent tous les coûts directement imputables au processus de fabrication, tels que les matières premières, la main-d'œuvre directe et les frais généraux relatifs à la production (basés sur la capacité d'exploitation normale et sur une consommation normale de matières premières et de main-d'œuvre, ainsi que sur d'autres coûts de production), amortissements compris. La valeur nette réalisable est le prix de vente estimé dans le cours ordinaire des affaires, diminué des frais de vente variables applicables.

Dépréciation des actifs non financiers — Le Groupe effectue une analyse à chaque date d'arrêté des comptes pour déterminer s'il existe des indices de perte de valeur d'un actif non financier. En outre, les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie d'utilité indéfinie, les immobilisations incorporelles non encore prêtes à l'usage et les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur pendant le quatrième trimestre de chaque exercice, qu'il existe ou non des indices de perte de valeur. Une perte de valeur est alors éventuellement constatée pour le montant au titre duquel la valeur comptable de l'actif dépasse son montant recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de commercialisation ou de sa valeur d'utilité. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif individuel, à moins que cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie qui sont majoritairement indépendantes de celles provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT dont l'actif individuel fait partie. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un écart d'acquisition a été affecté est inférieure à sa valeur comptable, l'écart d'acquisition est déprécié en priorité. Tout montant de dépréciation excédentaire est alors constaté au prorata de la valeur comptable de chaque actif à l'intérieur de l'UGT respective.

La valeur d'utilité est évaluée en fonction des flux de trésorerie futurs dont on prévoit qu'ils seront générés par un actif ou une UGT. Les flux de trésorerie sont projetés sur la base de prévisions détaillées approuvées par la Direction sur une période reflétant le cycle d'exploitation de l'activité en question. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur d'utilité d'un actif est le taux avant impôt reflétant l'évaluation courante par le marché (i) de la valeur temps de l'argent et (ii) du risque correspondant à l'actif pour lequel les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

La juste valeur d'un actif diminué des frais de commercialisation reflète le prix que le Groupe obtiendrait à la date de clôture de l'exercice en vendant l'actif dans le cadre d'une transaction ordinaire entre des participants sur le marché, déduction faite des frais de commercialisation de cet actif. S'il n'existe ni marché actif ni contrat de vente ferme similaire pour l'actif, sa juste valeur est estimée en recourant à des modèles d'évaluation appropriés en fonction de la nature de l'actif, par exemple en recourant à des modèles de valeur actualisée nette. Ces calculs sont corroborés par les indicateurs de juste valeur disponibles tels que le cours du marché ou les multiples de valorisation spécifiques à un secteur.

Les pertes de valeurs d'actifs utilisés dans des activités poursuivies sont constatées au compte de résultat consolidé dans les catégories de charges correspondant à la fonction de l'actif déprécié.

Les pertes de valeur constatées au titre des écarts d'acquisition ne sont pas reprises au cours des exercices futurs. Pour tout autre actif non financier, une évaluation est réalisée à chaque date de clôture d'exercice afin de constater toute indication relative à l'absence ou à la diminution éventuelle d'une perte de valeur par rapport à celle enregistrée lors de l'exercice précédent. Si une telle indication existe, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie. Une dépréciation précédemment constatée ne doit être reprise que s'il y a eu modification des estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la constatation de la dernière perte de dépréciation. Cette reprise est limitée de sorte que la valeur nette comptable de l'actif ne dépasse ni la valeur recouvrable ni celle qui aurait été déterminée si aucune perte de dépréciation n'avait été constatée pour l'actif au cours des exercices précédents. Cette reprise est constatée au compte de résultat consolidé.

Instruments financiers — Un instrument financier est un contrat donnant naissance à un actif financier d'une entité et à une dette financière ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité. Les actifs financiers du Groupe comprennent principalement les disponibilités et les dépôts à court et moyen termes, les prêts, les créances résultant de contrats de location-financement, les créances clients, les autres instruments financiers cotés et non cotés, ainsi que les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est positive. Les passifs financiers du Groupe comprennent essentiellement des obligations à l'égard d'établissements financiers, des obligations émises, des emprunts, des avances remboursables, des dettes fournisseurs, des engagements dans le cadre de contrats de location-financement, ainsi que des instruments financiers dérivés dont la juste valeur est négative. Le Groupe constate un instrument financier à son bilan consolidé

dès lors qu'il devient lié à la provision contractuelle de l'instrument financier. Tous les achats et ventes d'actifs financiers sont constatés à la date de liquidation suivant les conventions ayant cours sur le marché. La date de liquidation est la date à laquelle un actif est livré à ou par une entité. Les instruments financiers sont constatés initialement à leur juste valeur augmentée, au cas où ils ne seraient pas évalués à leur juste valeur en résultat, des frais de transaction directement imputables. Les instruments financiers dont la juste valeur varie par compte de résultat sont initialement constatés à leur juste valeur, tandis que les frais de transaction sont constatés au compte de résultat consolidé. Les créances résultant de contrats de location-financement sont constatées à un montant égal à l'investissement net dans ce contrat. Le Groupe évalue, à chaque date d'arrêté des comptes, s'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est susceptible d'être déprécié. Le Groupe ne retire un actif financier de son bilan que lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent ou lorsque l'actif financier a été cédé et la cession remplit les conditions nécessaires pour une sortie des livres comptables dans le cadre de la norme IAS 39. Le Groupe élimine une dette financière de son bilan que lorsque l'obligation précisée au contrat a été acquittée, annulée ou a expiré. Lorsqu'une dette financière existante est remplacée par une autre détenue par le même créancier aux termes de dispositions contractuelles substantiellement différentes, ou que les dispositions d'une dette financière existante sont substantiellement modifiées, un tel remplacement ou une telle modification est traité comme une sortie de bilan de la dette d'origine et la comptabilisation au bilan d'une nouvelle dette, et l'écart entre les valeurs comptables respectives est constaté au compte de résultat.

Juste valeur des instruments financiers — La juste valeur des titres cotés est fondée sur les cours de marché actuels. Si le marché des actifs financiers n'est pas actif ou dans le cas des instruments financiers non cotés, le Groupe détermine les justes valeurs en utilisant des techniques d'évaluation généralement acceptées sur la base des informations de marché disponibles à la date de l'arrêté des comptes. Ces techniques consistent en des analyses de flux de trésorerie actualisés ou en des modèles de fixation du prix et autres modèles d'évaluation. Parmi les données utilisées pour ces techniques figurent les prix obtenus dans le cadre de transactions récentes conclues dans des conditions de concurrence normale pour un instrument identique ou similaire, ou des données, autres que les prix cotés ou pratiqués sur le marché, pouvant être observées pour l'instrument financier en question. Ces données incluent les taux d'intérêt, les taux de change, les différentiels de taux ainsi que la volatilité de taux.

Les instruments dérivés sont généralement traités sur la base de l'exposition nette du Groupe au risque de crédit de chaque contrepartie spécifique et les informations relatives à la juste valeur sont fournies au personnel de direction clé du Groupe sur cette base. Pour ces instruments dérivés, la juste valeur est évaluée sur la base du prix qui serait perçu au titre de la vente d'une position longue nette, ou d'un transfert d'une position courte nette, pour une exposition au risque de crédit spécifique tel que décrit à la Note 34b).

Les participations financières qualifiées de disponibles à la vente qui ne disposent pas de cours coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable par d'autres méthodes d'évaluation, tel qu'un modèle de flux de trésorerie actualisés, sont évaluées à leur prix de revient, diminué de toutes pertes de valeur cumulées.

Participations et autres actifs financiers — Les participations du Groupe comprennent les participations dans les sociétés consolidées par mise en équivalence, les autres participations financières et actifs financiers non courants, ainsi que les valeurs mobilières de placement courantes et non courantes et les disponibilités. Sauf pour les participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence, le Groupe classe ses actifs financiers en trois catégories : i) évalués à leur juste valeur en résultat, ii) prêts et créances et iii) actifs financiers disponibles à la vente. Leur classement est déterminé par la Direction lors de leur première constatation et dépend du but de leur acquisition.

Au sein du Groupe, toutes les participations dans des entités qui ne relèvent pas de la comptabilité selon la méthode proportionnelle ou de mise en équivalence sont classées en actifs financiers non courants disponibles à la vente. Elles sont comprises sous la rubrique « **Autres participations financières et actifs financiers non courants** » à l'État de situation financière consolidée.

Les **valeurs mobilières de placement** du Groupe sont majoritairement des titres de créances et sont qualifiées d'actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers considérés comme disponibles à la vente

— Les actifs financiers qualifiés de disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur ultérieures à la qualification des actifs financiers comme disponibles à la vente – autres que les pertes de valeur et les gains et pertes de change sur les éléments monétaires considérés comme disponibles à la vente – sont constatées directement en AOCI, une des composantes des capitaux propres, nets de l'impôt différé applicable. Dès que ces actifs financiers sont vendus ou cédés, ou que leur juste valeur est jugée altérée, les gains ou pertes cumulés antérieurement constatés en capitaux propres sont enregistrés au poste « Autres produits / (charges) liés aux participations » du compte de résultat consolidé de l'exercice. Les intérêts reçus au titre des participations sont présentés comme des produits d'intérêts financiers au compte de résultat consolidé au moyen de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif. Les dividendes reçus des participations sont constatés au poste « Autres produits / (charges) liés aux participations » du compte de résultat consolidé lorsque le droit au paiement de ceux-ci a été établi.

Actifs financiers dont la juste valeur est évaluée sur la base des gains et des pertes

— Les actifs financiers désignés à leur juste valeur en résultat comprennent les actifs financiers détenus à des fins d'opérations de marché ainsi que les actifs financiers désignés à l'origine comme évalués à leur juste valeur en résultat. Au sein du Groupe, seuls les instruments financiers dérivés non désignés comme couvertures sont classés comme détenus à des fins d'opérations de marché. Par ailleurs, le Groupe désigne

certaines actifs financiers (tels que les placements dans des fonds du marché monétaire cumulés) à leur juste valeur en bénéfice ou en perte à la date de leur constatation initiale s'ils font partie d'un groupe d'actifs financiers géré sur la base de la juste valeur et les performances sont évaluées sur cette même base, conformément à une stratégie de gestion du risque ou de placement documentée.

Prêts et créances — Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des termes de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils naissent d'un prêt accordé par le Groupe ou de la fourniture directe de biens ou de services à un débiteur sans intention d'échanger la créance et comprennent également les créances de concession de services. Les prêts et créances sont classés comme « **Créances clients** » et « **Autres participations financières et actifs financiers courants / non courants** ». Suivant leur constatation initiale, les prêts et créances sont évalués à leur prix de revient amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation. Les gains et les pertes sont constatés au compte de résultat consolidé lors de la cession des prêts et créances, selon la méthode d'amortissement ainsi que dans le cas d'une éventuelle dépréciation pour perte de valeur.

Créances clients — Les créances clients comprennent les créances résultant de la constatation des produits non encore réglés par le débiteur, ainsi que les créances liées aux contrats à long terme. Les créances clients sont initialement constatées à leur juste valeur et, dès lors que l'on ne prévoit pas de les encaisser dans un délai d'un an, elles sont alors évaluées à leur prix de revient amorti au moyen de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif, moins une éventuelle provision pour dépréciation. Les gains et les pertes sont constatés au compte de résultat consolidé lorsque les créances sont décomptabilisées ou dépréciées ainsi que selon la méthode d'amortissement.

Autres actifs financiers courants / non courants — Les autres actifs financiers courants / non courants comprennent principalement les dérivés avec des justes valeurs positives, les créances sur sociétés liées et les prêts ; ils sont présentés séparément des autres actifs courants / non courants.

Disponibilités — Les disponibilités se composent des fonds en caisse, des soldes positifs de comptes bancaires, des chèques, des comptes à terme et des titres ayant des échéances de trois mois au maximum à compter de la date d'acquisition, qui sont facilement convertibles en montants connus en liquide et pour lesquels le risque de variation de valeur est négligeable.

Dépréciation des actifs financiers — Le Groupe évalue, à chaque date d'arrêt des comptes, s'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié.

Après avoir appliqué la méthode de la **mise en équivalence à une participation dans une société associée**, le Groupe détermine s'il est nécessaire de constater une perte de valeur de la participation du Groupe dans les sociétés associées. Le Groupe évalue, à chaque date d'arrêt des comptes, s'il existe une preuve objective que la participation dans la société associée doit faire l'objet d'une dépréciation pour perte de valeur. Cette preuve objective de perte de valeur comprend les informations

sur des modifications importantes, avec des effets défavorables, ayant eu lieu dans les environnements technologiques, du marché économique ou juridique dans lequel la société associée opère, et qui indique que la valeur nette comptable de la participation du Groupe n'est potentiellement pas recouvrable. Une baisse significative ou prolongée de la juste valeur d'un investissement dans une participation inférieure à sa valeur nette comptable constitue également une preuve objective de perte de valeur. En cas de perte de valeur, le Groupe calcule la dépréciation comme la différence entre le montant recouvrable de la société associée et la valeur comptable nette de la participation dans la société associée du Groupe, et constate la dépréciation au compte de résultat consolidé. Toute inversion de la perte de valeur est constatée comme un ajustement à la participation dans la société associée, dans la mesure où la valeur recouvrable de la participation augmente. À ce titre, l'écart d'acquisition portant sur les sociétés associées du Groupe ne fait pas l'objet d'un test individuel pour dépréciation.

Pour **les actifs financiers comptabilisés à leur prix de revient amorti**, à leur prix de revient et pour ceux classés comme étant **disponibles à la vente**, un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié si, et seulement si, il existe une preuve objective de dépréciation du fait d'un ou de plusieurs événements qui se sont produits postérieurement à la constatation initiale de l'actif (un « événement de perte » encouru) et que cet événement de perte a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers pouvant être estimé de manière fiable. La preuve de dépréciation peut inclure les indications suivantes : le débiteur ou le groupe de débiteurs connaît une difficulté financière significative, les non-paiements ou retards de paiements des intérêts ou de remboursement du principal, la possibilité de faillite ou d'opérer une réorganisation financière ; lorsque les données observables indiquent une baisse mesurable dans les flux de trésorerie futurs estimés, telle que des variations d'arriérés ou des conditions économiques correspondant aux impayés.

Les investissements financiers qualifiés comme étant disponibles à la vente sont sujets à une perte de valeur, en plus des indicateurs susmentionnés, en cas de baisse significative ou prolongée de leur juste valeur en dessous de leur coût d'acquisition. Si de telles indications existent pour des actifs financiers disponibles à la vente, les pertes cumulées – évaluées comme étant égales à l'écart entre le coût d'acquisition et la juste valeur courante, moins toute perte de dépréciation de cet actif financier qui aurait été constatée antérieurement au compte de résultat consolidé – sont sorties des AOCl et constatées au compte de résultat consolidé. Les pertes de dépréciation sur les instruments de capitaux propres constatées au compte de résultat consolidé ne sont jamais reprises au compte de résultat consolidé ; les augmentations de leur juste valeur sont constatées directement en AOCl.

Dans le cas de la dépréciation d'**instruments de créance classés comme disponibles à la vente**, les intérêts continuent à courir au taux d'intérêt effectif d'origine sur la valeur comptable réduite de l'actif et sont enregistrés en résultat financier. Si au cours

d'un exercice ultérieur la juste valeur d'un instrument de créance augmente et si l'augmentation peut être objectivement mise en relation avec un événement qui s'est produit après la constatation de la perte de dépréciation au compte de résultat consolidé, la perte de dépréciation est reprise au compte de résultat consolidé.

S'il existe une preuve objective, relative aux **prêts et créances** que le Groupe n'est pas en mesure de recouvrer toutes les sommes dues conformément aux conditions initiales de l'instrument financier, une dotation aux provisions pour dépréciation doit être constatée. Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial, à savoir le taux qui actualise exactement le flux attendu des paiements futurs jusqu'à l'échéance, à la valeur comptable nette actualisée de l'actif financier. La valeur comptable de la créance client est réduite en utilisant un compte de provision pour dépréciation. La dotation aux provisions pour dépréciation est comptabilisée au compte de résultat consolidé. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la dépréciation diminue et si la diminution est objectivement liée à un événement qui se produit après la constatation de la dépréciation, la réduction de la provision pour dépréciation correspondante est inscrite en résultat.

Actifs non courants / groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « disponibles à la vente » — Les actifs non courants / groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « disponibles à la vente » et enregistrés à leur valeur comptable ou, si elle est inférieure, à leur juste valeur diminuée des frais de vente, sont recouverts principalement grâce à une transaction de vente plutôt qu'à une utilisation continue. Lorsque des actifs non courants sont classés comme « disponibles à la vente » ou font partie d'un groupe d'actifs à céder, le Groupe ne les amortit plus, ni ne les déprécie. Par ailleurs, la comptabilisation en capitaux propres des participations dans les sociétés associées cesse dès lors qu'elles sont considérées comme détenues pour la vente ou la distribution. Le passif directement associé aux actifs non courants destinés à la vente dans un groupe d'actifs à céder est présenté séparément à l'État de situation financière consolidée. Les intérêts et autres frais imputables au passif d'un groupe d'actifs à céder classé dans la catégorie « disponibles à la vente » continuent à être constatés.

Afin d'être classés « disponibles à la vente », les actifs non courants (ou le groupe d'actifs à céder) doivent pouvoir être vendus immédiatement dans leur état actuel, sous réserve de conditions standard et habituelles pour de telles ventes d'actifs (ou de groupes d'actifs à céder) du même type, et la vente doit être hautement probable. Pour qu'une vente soit hautement probable – entre autres critères auxquels il doit être satisfait – le niveau hiérarchique approprié de la Direction du Groupe doit s'être engagé dans le cadre du projet de vente, un programme actif en vue de la réalisation du projet doit avoir été initié et des mesures nécessaires à la réalisation du projet de vente des actifs (ou du groupe d'actifs à céder) doivent indiquer que des modifications importantes apportées au projet ou un retrait de ce dernier sont peu probables.

Si un élément du Groupe a été cédé ou est classé comme disponible à la vente et (i) représente un domaine d'activité majeur distinct ou une zone géographique d'opérations majeure distincte, (ii) s'inscrit dans un plan unique coordonné visant la cession d'un domaine d'activité majeur distinct ou d'une zone géographique d'opérations majeure distincte, ou (iii) est une filiale acquise dans le but exclusif de la revendre, cet élément constitue une activité abandonnée pour la présentation du compte de résultat consolidé.

Instruments financiers dérivés — Au sein du Groupe, les instruments financiers dérivés sont (i) utilisés à des fins de couverture dans des stratégies de micro-couverture pour couvrir le risque du Groupe dans des opérations identifiables engagées et sont (ii) un composant d'instruments financiers hybrides qui comprennent à la fois le dérivé et le contrat hôte (« Dérivés incorporés »).

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments financiers dérivés sont constatés et ensuite évalués à leur juste valeur. La méthode de constatation des gains ou des pertes dépend de la désignation ou non de l'instrument financier dérivé comme instrument de couverture, et, s'il est ainsi désigné, de la nature de l'élément couvert. Alors que les instruments financiers dérivés dont les justes valeurs sont positives sont comptabilisés en « Autres actifs financiers courants / non courants », ceux dont la juste valeur est négative sont enregistrés en « Autres dettes financières courantes / non courantes ».

a) Couverture : le Groupe cherche à appliquer la comptabilité de couverture à l'ensemble de ses activités de change ou de taux. La comptabilité de couverture permet l'enregistrement de manière symétrique des effets de compensation sur le résultat net des variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert correspondant. Les conditions requises pour que cette opération de couverture puisse faire l'objet d'une comptabilité de couverture sont les suivantes : on prévoit que la transaction de couverture soit hautement efficace dans la compensation des variations de juste valeur ou des flux de trésorerie imputables au risque couvert, l'efficacité de la couverture peut être évaluée de manière fiable, et, dès le début de l'opération, les opérations de couverture elles-mêmes, ainsi que les objectifs et la stratégie de gestion du risque du Groupe en vertu desquels ces opérations sont entreprises, sont désignées et documentées en bonne et due forme. Le Groupe documente en outre de façon prévisionnelle, dès le début de la couverture ainsi qu'à chaque réalisation, et ce, de manière à la fois rétrospective et prévisionnelle, son évaluation du degré d'efficacité des instruments dérivés utilisés pour la couverture des transactions pour la compensation des variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts par rapport au risque couvert.

En fonction de la nature de l'élément couvert, le Groupe classe les opérations de couverture remplissant les conditions nécessaires pour faire l'objet d'une comptabilité de couverture soit (i) en couvertures de la juste valeur d'éléments d'actif ou de passif constatés ou à des engagements fermes non constatés (« Couvertures de juste valeur »), ou (ii) en couvertures de la

variabilité des flux de trésorerie imputables à des éléments d'actif ou de passif constatés, à des transactions prévisionnelles très probables (« Couvertures de flux de trésorerie »).

- (i) **Couverture de juste valeur** : la comptabilité de couverture de juste valeur est essentiellement appliquée à certains swaps de taux d'intérêt qui couvrent le risque de variation de la juste valeur d'éléments d'actif et de passif constatés. Dans le cas des instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de juste valeur, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément d'actif ou de passif couvert imputables au risque couvert sont constatées simultanément au compte de résultat consolidé.
- (ii) **Couverture de flux de trésorerie** : le Groupe applique d'une façon générale la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux contrats dérivés libellés en devises étrangères sur des ventes à terme, ainsi qu'à certains swaps de taux d'intérêt couvrant la variabilité des flux de trésorerie imputables à des éléments constatés d'actif et de passif. Les variations de la juste valeur des instruments de couverture se rapportant à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées au sein d'une rubrique séparée des capitaux propres (« AOCI »), nettes de l'impôt différé applicable, et sont constatées au compte de résultat consolidé conjointement avec le résultat de la transaction couverte sous-jacente, une fois celle-ci réalisée. La portion inefficace est immédiatement enregistrée en « Résultat de l'exercice ». Les montants cumulés en capitaux propres sont constatés au compte de résultat consolidé au titre des exercices pendant lesquels la transaction couverte affecte le compte de résultat consolidé, comme par exemple lorsque la vente prévue a lieu ou lorsque les produits financiers ou les charges financières sont constatés au compte de résultat consolidé. Si les transactions couvertes sont annulées, les gains et les pertes réalisés sur l'instrument de couverture qui étaient antérieurement enregistrés en capitaux propres sont constatés d'une façon générale en « Résultat de l'exercice ». Mis à part les instruments financiers dérivés, le Groupe utilise également les dettes financières libellées en devises étrangères pour couvrir le risque de change inhérent aux transactions prévisionnelles. Si l'instrument de couverture expire ou est vendu, résilié ou exercé, ou si sa désignation d'instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment constatés en capitaux propres demeurent dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction ou l'engagement ferme prévu ait lieu.

Par ailleurs, le Groupe utilise certains dérivés de devises étrangères pour atténuer son risque de change résultant des variations de la juste valeur d'éléments d'actif et de passif constatés (couverture naturelle). Afin de refléter la compensation largement naturelle que ces dérivés fournissent à la réévaluation des gains ou des pertes sur les éléments du bilan en devises étrangères spécifiques, le Groupe présente en conséquence les gains et les pertes de ces dérivés de taux de change ainsi que les variations de la juste valeur des éléments d'actif et de passif correspondants à son bénéfice consolidé avant coûts de financement et impôts sur les sociétés (EBIT), dans la mesure où certaines exigences formelles sont satisfaites.

Enfin, dans le cas où certains dérivés ou parties de ces dérivés ne peuvent relever de la comptabilité de couverture aux termes des règles spécifiques de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » (par exemple, la valeur temps non désignée des options ou les dérivés n'étant plus désignés en général) ou ne relèvent pas de la couverture naturelle, les variations de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés ou de ses parties sont constatées immédiatement en résultat financier.

Les justes valeurs de divers instruments financiers dérivés utilisés comme instruments de couverture sont communiquées au sein de la Note 34 « Informations relatives aux instruments financiers ». Les mouvements périodiques des AOCI, autrement dit de l'élément distinct des capitaux propres où est constatée la portion efficace des couvertures de flux de trésorerie, sont communiqués à la Note 34d).

b) Dérivés incorporés : les éléments dérivés incorporés dans un contrat hôte non dérivé sont constatés séparément et évalués à leur juste valeur s'ils répondent à la définition d'un dérivé et si leurs risques et leurs caractéristiques économiques ne sont pas clairement et étroitement adossés à ceux du contrat hôte. Les variations de la juste valeur des éléments dérivés de ces instruments financiers sont enregistrées en « Autres éléments du résultat financier », à moins que des dérivés incorporés de devises étrangères séparés du contrat hôte (bifurcation) ne soient désignés comme instruments de couverture.

Voir en Note 34 « Informations concernant les instruments financiers » la description des stratégies de gestion du risque financier du Groupe et des justes valeurs des instruments financiers dérivés de ce dernier, ainsi que les méthodologies utilisées pour déterminer ces justes valeurs.

Impôt sur les bénéfices — Les charges d'impôts (produits d'impôts) correspondent au montant total inclus dans la détermination du résultat net de la période au titre des (i) impôts courants et des (ii) impôts différés.

- (i) Les impôts courants correspondent au montant d'impôt sur les bénéfices payable ou recouvrable au cours d'un exercice. Ils sont calculés en appliquant les taux d'impôt correspondants, aux bénéfices imposables ou déficits fiscaux périodiques qui sont déterminés conformément aux règles établies par les autorités fiscales compétentes. Un passif d'impôt courant est comptabilisé pour les impôts courants à payer au titre des périodes en cours ou antérieures. Un actif d'impôt courant est comptabilisé dans le cas où le montant d'impôt prépayé est supérieur au montant dû au titre de l'exercice en cours ou antérieur. L'avantage d'un déficit fiscal qui peut être reporté en arrière pour recouvrer les impôts courants d'un exercice antérieur est comptabilisé comme un actif sous réserve que l'économie correspondante soit probable et puisse être déterminée de manière fiable.
- (ii) Les actifs et les passifs d'impôts différés sont généralement constatés sur la base des différences d'évaluation temporaires entre les valeurs comptables des éléments d'actif et de passif et leurs assiettes fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux et

crédits d'impôts reportables. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition fixés par les lois fiscales applicables au bénéfice imposable des exercices au cours desquelles ces différences temporelles sont susceptibles de se renverser ou de se solder. L'effet d'un changement des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts différés est constaté dans les résultats de l'exercice au cours duquel la promulgation de la loi fiscale correspondante est officialisée. Étant donné que les actifs d'impôts différés anticipent d'éventuels avantages fiscaux futurs, ils ne sont enregistrés dans les États financiers consolidés du Groupe que dans la mesure où des bénéfices imposables futurs sont probables et par rapport auxquels les actifs d'impôts différés peuvent être utilisés. En principe, le test de recouvrement des actifs d'impôts différés est évalué sur la base de la planification opérationnelle des cinq derniers exercices du Groupe en prenant également en compte les passifs d'impôts différés existants et certains aspects qualitatifs relatifs à la nature des différences temporelles. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est analysée à chaque clôture annuelle.

Une compensation est opérée entre un actif et un passif d'impôts différés, s'il existe un droit légalement applicable de compensation entre l'actif et le passif d'impôts différés et si les impôts différés se rapportent à la même entité imposable et à la même autorité d'imposition.

Le Groupe contrôlant la politique de ses filiales en matière de dividendes, il contrôle également le calendrier de reprise des différences temporelles associées à l'investissement en question (habituellement dénommées les « différences sur une base externe ») résultant de bénéfices non encore distribués et de modifications du taux de change. De manière générale, le Groupe a décidé de ne pas distribuer ces bénéfices générés par ses filiales dans un avenir proche, et ne comptabilise donc pas de passifs d'impôts différés. En ce qui concerne les différences temporelles résultants de participations dans des sociétés associées, le Groupe comptabilise des passifs d'impôts différés. Le taux utilisé reflète les hypothèses selon lesquelles ces différences seront recouvrées à partir de la distribution de dividendes, sauf si une résolution de la direction en faveur de la cession de la participation existe à la date de clôture. Pour les coentreprises, le Groupe évalue sa capacité à contrôler la distribution des dividendes sur la base des pactes d'actionnaires existants et comptabilise les passifs d'impôts différés en conséquence.

Capital social — Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles options sont imputés directement en capitaux propres, sous forme d'une déduction, nette de tous effets fiscaux. Les instruments de capitaux propres de la Société faisant l'objet d'un rachat sont déduits du total des capitaux propres et continuent d'être constatés en actions propres jusqu'à ce qu'elles soient annulées ou remises en circulation. Les gains ou les pertes net(te)s d'impôts qui seraient associé(e)s à l'achat, à la vente, à l'émission ou à l'annulation des actions propres du Groupe sont constaté(e)s en capitaux propres.

Provisions — Des provisions doivent être constituées dès que le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est important, les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses dont on prévoit qu'elles seront nécessaires pour acquitter l'obligation actuelle du Groupe. Comme facteur d'actualisation, il est utilisé un taux avant impôt reflétant les estimations courantes du marché quant à la valeur temps de l'argent et aux risques propres à l'obligation. L'augmentation de la provision au cours de chaque exercice pour refléter le passage du temps est constatée en charges financières.

Les provisions sont réexaminées à la clôture de chaque exercice et sont ajustées comme il convient pour refléter la meilleure estimation courante respective. La variation de l'évaluation d'une provision pour une obligation de retrait d'actif (voir ci-dessus, « Immobilisations corporelles ») est ajoutée ou déduite du coût de l'actif respectif qui doit être démantelé et retiré à la fin de sa durée de vie d'utilité, de même que le site où il est localisé doit être restauré.

Des provisions au titre des **garanties** accordées dans le cadre des ventes d'avions sont constituées pour refléter le risque sous-jacent pour le Groupe des garanties données lorsqu'une sortie de ressources représentant des avantages économiques peut être nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement. Le montant de ces provisions est calculé de façon à couvrir la différence entre le risque encouru par le Groupe et la valeur estimée de la garantie.

Les coûts restant à payer sont provisionnés à hauteur de la meilleure estimation des sorties de fonds futures. Les provisions pour **autres risques et charges** se rapportent à des risques identifiables représentant des montants dont la réalisation est prévue.

Les provisions pour **pertes sur contrats** sont comptabilisées lorsqu'il devient probable que le prix de revient du contrat estimé par la méthode du coût global dépasse le total des produits probables relatifs au même contrat. Les pénalités contractuelles sont comprises dans le calcul de la marge contractuelle. Les provisions pour pertes à terminaison sont comptabilisées en diminution des en-cours pour la partie des contrats qui est déjà achevée, et en provisions pour la partie des contrats restant à réaliser. Les pertes sont déterminées sur la base des résultats estimés à l'achèvement des contrats et comprennent les effets de change. Les provisions pour pertes à terminaisons sont régulièrement actualisées.

Les provisions pour (i) **obligations implicites** et pénalités contractuelles résultant de retards de livraison et pour (ii) **résiliation** de commandes de clients existantes sont fondées sur les meilleures estimations des sorties futures de liquidités pour des paiements anticipés aux clients. Des provisions pour **litiges et réclamations** sont constituées si des actions en justice, enquêtes publiques,

procédures contentieuses et autres réclamations qui seraient liées à des événements antérieurs, sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe, lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques soit nécessaire pour acquitter l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement.

Des provisions pour **restructurations** ne sont constatées que lorsqu'un plan de restructuration détaillé en bonne et due forme – incluant l'activité ou la portion d'activité concernée, les principaux sites affectés, des détails relatifs aux salariés affectés, le calendrier de la restructuration et les dépenses qui devront être encourues – a été établi et, ou bien lorsque la restructuration a commencé, ou alors lorsque les principales modalités du plan ont déjà été annoncées publiquement aux personnes affectées par celui-ci.

Avantages du personnel — L'évaluation des **retraites et avantages complémentaires** classés en régimes à prestations définies est fondée sur la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

Le Groupe constate les réévaluations du passif au titre des prestations définies intégralement et immédiatement en reports à nouveau et les présente dans son État consolidé du résultat global.

Les coûts des services passés et les gains (ou pertes) de règlement sont immédiatement constatés en charge au Compte de résultats consolidés du Groupe lorsque l'amendement, la réduction ou le règlement du régime survient.

Le Groupe applique les règles d'enregistrement d'un régime à prestations définies pour ses régimes multi-employeurs à prestations définies. En conséquence, le Groupe comptabilise son taux de participation dans le régime à prestations définies en question.

Les appels de cotisations aux régimes à cotisations définies sont constatés en charge dans le compte de résultat consolidé lorsqu'ils sont exigibles.

Plusieurs sociétés allemandes du Groupe proposent des modèles de comptes épargne-retraite à leurs salariés, à savoir des plans d'avantages du personnel comportant un retour promis sur cotisations ou sur cotisations notionnelles correspondant aux **autres avantages du personnel à long terme** de la norme IAS 19. Les cotisations périodiques des salariés à leurs comptes donnent lieu à des charges de personnel correspondantes pour cet exercice au compte de résultat consolidé, tandis que les actifs des régimes et les provisions correspondantes sont compensés dans le bilan consolidé.

Des **indemnités de fin de contrat** sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié avant l'âge normal de départ à la retraite ou chaque fois qu'un salarié accepte de partir volontairement à la retraite en échange de telles indemnités. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail des salariés existants conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire à la retraite.

Rémunération fondée sur des actions — Les **stock-options** émises par le Groupe jusqu'en 2006 ainsi que certaines unités de performance (engagement non financé en termes d'actions) sont comptabilisées conformément à IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » et remplissent les conditions nécessaires pour être considérées comme **paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres**. En 2007, le Groupe a également introduit un plan d'unités soumises à conditions de performance et d'unités soumises à conditions de présence, correspondant à un **plan de paiements fondés sur des actions et réglés en numéraire** dans le cadre de la norme IFRS 2. Pour les deux types de plan, les services associés reçus sont évalués à leur juste valeur et sont calculés en multipliant le nombre d'options (ou d'unités) dont l'acquisition est prévue par la juste valeur d'une option (ou d'une unité) à la date d'attribution (date de clôture de l'exercice). La juste valeur de l'option (ou unité) est déterminée en appliquant le modèle d'estimation des options Black Scholes.

La juste valeur des services est constatée en frais de personnel. Dans le cas de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres, les charges de personnel entraînent une augmentation correspondante des réserves consolidées sur la période d'acquisition du plan respectif. Pour les plans de paiements fondés sur des actions et réglés en numéraire, un engagement correspondant est constaté dans l'État de situation financière consolidée. Jusqu'à ce que l'engagement soit réglé, sa juste valeur est évaluée de nouveau à chaque date de clôture de l'exercice par le biais du compte de résultat consolidé.

Une partie de l'attribution des deux types de plans de paiement fondés sur des actions est subordonnée à des conditions de performance internes et n'est acquise que si les conditions de performance sont remplies. S'il devient évident pendant la période d'acquisition d'un plan de paiements fondés sur des actions et réglés en capitaux propres que certaines conditions de performance ne seront pas remplies et que par conséquent le nombre d'instruments de capitaux propres dont on peut escompter l'acquisition s'écarte des prévisions initiales, la charge est ajustée en conséquence.

Le Groupe propose à ses salariés, au titre du **plan d'actionnariat des salariés (sigle anglais ESOP)** des actions d'EADS à leur juste valeur correspondant à un nombre d'actions gratuites selon un coefficient de détermination. Le nombre d'actions gratuites est constaté à sa juste valeur en charges de personnel dans les comptes de résultats consolidés du Groupe à la date d'attribution des actions correspondantes.

Dettes fournisseurs — Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à la juste valeur. Celles qui ont une échéance à plus de 12 mois sont évaluées ensuite à leur prix de revient amorti à l'aide de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif.

Dettes financières — Les engagements de financement comprennent les obligations à l'égard d'établissements financiers, les obligations émises à l'égard de sociétés privées, les emprunts, les emprunts auprès de sociétés affiliées non consolidées, ainsi que les engagements au titre de contrats de location-financement. Les dettes financières sont enregistrées initialement à la juste valeur des produits reçus, nette des frais de transaction encourus.

Ultérieurement, les engagements de financement ne relevant pas de contrats de location-financement sont évalués à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif ; les écarts éventuels entre les produits (nets des frais de transaction) et la valeur de rachat sont constatés en « Total produits financiers (charges financières) » sur la durée de l'engagement financier.

Les dettes financières vis-à-vis des établissements financiers comprennent les dettes issues des transactions de prêt de titres. Dans le cadre d'une transaction de prêt de titre, EADS reçoit des fonds de la part de ses contreparties et transfère les titres objets de la transaction de prêt qui agit en tant que garantie. Le montant de la garantie en trésorerie reçue est constaté en tant que dette financière. Les titres objets du prêt ne sont pas sortis du bilan mais y sont comptabilisés séparément.

Autres dettes financières courantes / non courantes

— Les autres dettes financières courantes / non courantes comprennent principalement les avances remboursables et les instruments dérivés dont la valeur de marché est négative. Des avances remboursables sont accordées au Groupe par certains gouvernements européens pour financer les activités de recherche et développement liées à certains projets sur la base d'une notion de partage des risques. Elles doivent par conséquent être remboursées aux gouvernements européens sous réserve de la réussite du projet.

En outre, le Groupe désigne certaines dettes financières correspondant à des obligations de paiement à l'égard de compagnies aériennes qui sont libellées en USD comme instruments de couverture du risque de change inhérent à des ventes futures d'avions dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie.

Autres passifs courants / non courants — Les autres passifs courants / non courants comprennent principalement les avances reçues de clients.

Passifs sur options de vente accordées aux participations ne donnant pas le contrôle

— Dans certaines circonstances, le Groupe doit enregistrer une dette financière plutôt qu'un instrument de capitaux propres pour le prix d'exercice d'une option de vente accordée sur certains titres d'une filiale consolidée. La réévaluation de toutes options de vente souscrites sur des participations ne donnant pas le contrôle après leur constatation initiale est comptabilisée en capitaux propres.

Litiges et réclamations — Diverses actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe. Les litiges sont soumis à beaucoup d'aléas et l'issue de chaque affaire ne peut que rarement être prévue de manière certaine. Le Groupe estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux existants ou éventuels. Il est raisonnablement possible que la résolution définitive de certaines de ces affaires puisse conduire le Groupe à constater des charges supérieures aux provisions constituées, et ce à un horizon assez lointain et pour des montants qui ne peuvent être précisément estimés. L'expression « raisonnablement possible » est utilisée dans le cadre des présentes Notes annexes

pour signifier que l'éventualité de la survenance d'une transaction ou d'un événement futur n'est pas infime mais seulement possible. Bien que le règlement final de ces affaires puisse avoir un effet sur les résultats du Groupe pour l'exercice particulier au cours duquel un ajustement de la provision estimée serait comptabilisé, le Groupe pense que ces ajustements éventuels ne devraient pas affecter ses États financiers consolidés de façon importante. Pour plus de détails, voir la Note 32, « Litiges et réclamations ».

Recours aux estimations comptables

Les principales règles comptables du Groupe, telles que décrites ci-dessus sont essentielles pour une bonne compréhension du résultat des activités du Groupe, de sa situation financière et de ses flux de trésorerie. Certaines de ces politiques comptables exigent des estimations comptables, impliquant des jugements complexes et subjectifs, ainsi que l'utilisation d'hypothèses dont certaines sont susceptibles de porter sur des points qui sont par essence incertains et sujets à changement. Ces estimations comptables sont susceptibles de changer d'un exercice à l'autre et pourraient avoir un impact important sur les résultats d'exploitation, les positions financières et les flux de trésorerie du Groupe. Les hypothèses et les estimations utilisées par la Direction du Groupe sont basées sur des paramètres dérivés de ce qui est connu au moment de l'établissement des États financiers consolidés.

Les circonstances présentes et les hypothèses concernant l'évolution future prévisible de l'environnement mondial et de l'environnement propre au secteur ont notamment été utilisées pour estimer les performances commerciales futures de la Société. Lorsque l'évolution de ces conditions est différente des estimations, et ce, indépendamment de la volonté de la Société, les chiffres réels sont susceptibles de s'écarter de ce qui avait été prévu. En pareil cas, les hypothèses et le cas échéant les montants comptables des éléments d'actif et de passif concernés sont ajustés en conséquence.

Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées au cours de la période à laquelle la révision a lieu, si celle-ci n'affecte que cette période-là, ou au cours de la période à laquelle la révision a lieu et des périodes futures, si la révision affecte à la fois la période en cours et les périodes futures.

Les sujets donnant lieu à des hypothèses et à des estimations et ayant une influence importante sur les montants constatés dans les États financiers consolidés du Groupe sont décrits plus en détail ou font l'objet d'une communication dans les Notes respectives figurant ci-dessous.

Constatation des produits sur les contrats à long terme — Le Groupe réalise une partie importante de son activité dans le cadre de contrats à long terme avec des clients, des programmes gouvernementaux liés à l'aérospatial par exemple. Le Groupe comptabilise en général les projets à long terme au moyen de la méthode de l'avancement des contrats, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée selon les jalons atteints ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode accorde une importance considérable

à l'exactitude des estimations à terminaison ainsi qu'au degré d'avancement de la réalisation. Pour ce qui est de déterminer la progression du contrat à long terme, les estimations importantes comprennent les coûts contractuels totaux, les coûts restants jusqu'à l'achèvement, les produits totaux du contrat, les risques contractuels et d'autres appréciations. La Direction des Divisions d'exploitation réexamine constamment toutes les estimations qu'impliquent ces contrats à long terme et les ajustent s'il y a lieu. Voir Note 19 « Créances clients » pour plus d'informations.

Regroupements d'entreprises — Dans un regroupement d'entreprises, tous les éléments d'actif, de passif et de passif éventuel acquis sont enregistrés à la date d'acquisition à leurs justes valeurs respectives. Une des estimations les plus importantes concerne la détermination de la juste valeur de ces éléments d'actif et de passif. Les terrains, les bâtiments et le matériel sont en général évalués indépendamment, tandis que les valeurs mobilières négociables sont évaluées aux cours du marché. Si des actifs incorporels sont identifiés, et en fonction du type d'actifs incorporels et de la complexité de la détermination de leur juste valeur, ou bien le Groupe consulte un expert externe indépendant en évaluation, ou bien il élabore la juste valeur en interne à l'aide de techniques d'évaluation appropriées, qui se fondent en général sur une prévision des flux totaux de trésorerie nets futurs prévisibles. Ces évaluations sont étroitement liées aux hypothèses faites par la Direction au sujet des performances futures des actifs concernés et d'éventuels changements du taux d'actualisation appliqué. Voir Note 4 « Acquisitions et cessions » et Note 14 « Immobilisations incorporelles » pour plus d'informations.

Test de dépréciation des écarts d'acquisition et possibilité de recouvrer les actifs — Le Groupe réalise au moins tous les ans des tests visant à établir si l'écart d'acquisition a subi une dépréciation, conformément à ses politiques comptables. La détermination du montant recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) auquel un écart d'acquisition a été imputé suppose l'utilisation d'estimations par la Direction. Le résultat prévu par ces estimations est affecté par différentes hypothèses telles que par exemple les hypothèses de croissance des UGT, la disponibilité et la composition de budgets défense et institutionnel futurs, les fluctuations de taux de change ou encore les conséquences de la volatilité des marchés financiers. Le Groupe utilise en général des méthodes fondées sur l'actualisation des flux de trésorerie pour déterminer ces valeurs. Ces calculs d'actualisation des flux de trésorerie utilisent essentiellement des prévisions à cinq ans fondées sur les plans d'exploitation approuvés par la Direction. Les prévisions de flux de trésorerie prennent en compte l'expérience passée et représentent la meilleure estimation par la Direction des évolutions futures. Les flux de trésorerie postérieurs à la période de planification sont extrapolés au moyen des taux de croissance estimés. Les hypothèses clés sur lesquelles la Direction a basé sa détermination de la juste valeur moins les frais de vente et la valeur d'utilité comprennent les taux de croissance estimés, le coût moyen pondéré des capitaux, les taux d'imposition et les taux de change. Ces estimations, y compris la méthodologie utilisée, sont susceptibles d'avoir un impact important sur les valeurs respectives et en définitive sur le montant de toute dépréciation de l'écart d'acquisition. De même, chaque fois

que les immobilisations corporelles et d'autres immobilisations incorporelles sont soumises à des tests de dépréciation, la détermination du montant recouvrable de ces immobilisations suppose le recours à des estimations de la part de la Direction et peut avoir un impact important sur les valeurs respectives et en définitive sur le montant d'une éventuelle dépréciation. Voir Note 14 « Immobilisations incorporelles » pour plus d'informations.

Créances clients et autres créances — La provision pour créances douteuses suppose d'importantes appréciations de la part de la Direction, ainsi qu'un examen individuel des créances sur la base de la solvabilité de chaque client, des tendances économiques du moment, notamment des répercussions possibles de la crise de la dette souveraine européenne, et de l'analyse historique des créances douteuses. Voir Note 19 « Créances clients » pour plus d'informations.

Dérivés de devises étrangères — Les évaluations à la juste valeur des dérivés de devises étrangères sont basées sur les hypothèses du marché concernant notamment, le différentiel de taux de change et les niveaux des taux d'intérêts correspondants. Voir Note 34 « Informations relatives aux instruments financiers » pour plus d'informations.

Avantages du personnel — Le Groupe comptabilise les pensions et les autres prestations de retraite conformément à des évaluations actuarielles. Ces évaluations s'appuient sur des facteurs statistiques et autres afin de prévoir des événements futurs. Ces facteurs comprennent des hypothèses actuarielles clés, dont le taux d'actualisation, les augmentations de salaires attendues et les taux de mortalité. Pour déterminer le taux d'actualisation approprié, le Groupe tient compte des taux d'intérêts des obligations émises à l'égard de sociétés privées de haute qualité ayant une note AA. Ces hypothèses actuarielles sont susceptibles de s'écarter de façon significative des évolutions réelles en raison de changements des conditions du marché et des conditions économiques et d'entraîner par conséquent une modification importante des engagements de retraite à l'égard des salariés et des charges futures qui s'y rapportent. Voir Note 25 B) « Provisions pour régimes de retraite » pour plus d'informations.

Provisions — La détermination des provisions, par exemple pour contrats déficitaires, coûts de garantie, mesures de restructuration et procédures judiciaires, se fonde sur les meilleures estimations disponibles. Les contrats de vente déficitaires sont identifiés en suivant l'avancée du contrat ainsi que le programme sous-jacent et en mettant à jour les coûts du contrat, ce qui exige aussi des appréciations importantes relatives à la réalisation de certains critères de performance, ainsi que des estimations quant aux coûts de garantie. La portée des hypothèses, des appréciations et des estimations dans le cadre de ces processus de suivi diffère selon la taille et la nature des contrats et des programmes associés du Groupe. Plus particulièrement, l'introduction de nouveaux programmes d'avions commerciaux (tel que l'A350 XWB) ou de programmes d'avions dérivés majeurs implique notamment un niveau accru d'estimations et d'appréciations pour le calendrier attendu quant à l'évolution, la production et la certification et pour les composantes des coûts. Un contrat d'avion commercial ou une

modification du contrat peut inclure des clauses d'option d'extension et de résiliation de tout ou partie du contrat. L'évaluation de la probabilité d'application de ces options est fondée sur la meilleure estimation faite par la Direction. Les estimations et appréciations sont sujettes à changement en fonction des nouvelles informations disponibles au fur et à mesure de l'avancée des contrats et des programmes associés. Par ailleurs, les processus complexes de conception et de fabrication propres au secteur d'activité du Groupe nécessitent une intégration et une coordination d'excellence sur toute la chaîne d'approvisionnement, avec notamment une évaluation continue des réclamations fournisseurs qui peuvent avoir un impact supplémentaire sur l'issue de ces processus de suivi. Voir Note 25c) « Autres provisions » pour plus d'informations.

Risques contentieux — Les sociétés du Groupe sont parties prenantes à des litiges relatifs à un certain nombre d'affaires, tel que décrit à la Note 32 « Litiges et réclamations ». L'issue de ces affaires est susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière, sur les résultats d'exploitation ou sur les flux de trésorerie du Groupe. La Direction analyse régulièrement les informations courantes à ce sujet et prévoit des provisions pour pertes éventuelles probables, incluant l'estimation des frais de justice nécessaires au règlement des litiges. EADS a recours à des juristes internes et externes pour ces estimations. Pour décider de la nécessité de provisions, la Direction envisage le degré de probabilité d'une issue défavorable et la capacité d'effectuer une estimation suffisamment fiable du montant des pertes. Le fait que des poursuites soient engagées contre des sociétés du Groupe ou que l'on fasse valoir en bonne et due forme des réclamations à leur encontre, ou la divulgation de poursuites ou de réclamations, n'indique pas automatiquement qu'une provision est opportune. Voir Note 32 « Litiges et réclamations » pour plus d'informations.

Impôts sur les bénéfices — Le Groupe opère dans de nombreux pays et y réalise des bénéfices ; elle est donc sujette à des législations fiscales variables dans de multiples collectivités publiques au sein de ces pays. Des appréciations importantes sont nécessaires pour déterminer les obligations de l'entreprise au titre de l'impôt sur les bénéfices au plan mondial. Bien que la Direction estime avoir effectué des estimations raisonnables quant à l'issue finale de ces incertitudes fiscales induites, on ne peut assurer que l'issue fiscale finale sera en cohérence avec ce que reflètent les dispositions historiques en termes d'impôt sur les bénéfices. Ces différences pourraient avoir un effet sur les charges courantes d'impôts sur les bénéfices et sur les charges d'impôts différés sur les bénéfices de la période pendant laquelle ces déterminations sont effectuées. À chaque date d'arrêté des comptes, le Groupe évalue si la réalisation des avantages fiscaux futurs est probable pour permettre la constatation d'actifs d'impôts différés. Cette évaluation impose à la Direction d'exercer son jugement concernant, entre autres, les avantages qui pourraient être réalisés grâce aux stratégies fiscales disponibles et les bénéfices imposables futurs, ainsi que d'autres facteurs positifs et négatifs. Le montant enregistré des actifs totaux d'impôts différés pourrait être réduit si les estimations des bénéfices imposables futurs prévisionnels et des bénéfices découlant des stratégies fiscales disponibles venaient

à diminuer, ou si la réglementation fiscale existante venait à être modifiée de façon à imposer des restrictions quant au moment où le Groupe pourra faire usage d'avantages fiscaux futurs ou quant à la mesure dans laquelle il pourra le faire. En principe, la base du test de recouvrement des actifs d'impôts différés est identique à la planification opérationnelle des 5 derniers exercices du Groupe en prenant également en compte certains aspects qualitatifs relatifs à la nature des différences temporelles. Plus il est nécessaire de se projeter dans l'avenir pour rechercher des bénéfices imposables suffisants, plus les prévisions deviendront subjectives. Toutefois, comme une interruption globale de la période d'observation se révélerait arbitraire, le Groupe détermine

la période d'observation appliquée pour une entité en prenant également en compte certains facteurs qualitatifs. La prise en compte de ces facteurs qualitatifs pourrait se traduire par la non-application de la période de planification opérationnelle complète de cinq ans pour l'évaluation du recouvrement des actifs d'impôts différés tout comme le contraire, c'est-à-dire, étendre la période à la période de planification stratégique. Les facteurs qualitatifs comprennent notamment l'historique d'une entité selon l'exactitude de la planification, ses registres de performance, son modèle d'affaires, son carnet de commandes, l'existence de contrats à long terme ainsi que la nature des différences temporelles. Voir Note 13 « Impôts sur les bénéfices » pour plus d'informations.

3. Périmètre de consolidation

Périmètre de consolidation (31 décembre 2013) — Outre EADS N.V., le périmètre de consolidation recouvre :

- 2013 : 262 (2012 : 271) sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- 2013 : 47 (2012 : 47) sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;
- 2013 : 19 (2012 : 23) participations dans des sociétés associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le nombre de participations dans des sociétés associées ne concerne que les maisons-mères respectives.

Les filiales, sociétés associées et coentreprises principales sont énumérées dans l'annexe intitulée « Informations sur le périmètre de consolidation ».

4. Acquisitions et cessions

a) Acquisitions et autres opérations de fusions-acquisitions

L'opération de fusion-acquisition peu significative suivante concernant les divisions du Groupe a été conclue au cours de l'exercice 2013.

Le 17 mai 2013, Cassidian Cybersecurity S.A.S., Élancourt (France) a acquis une part majoritaire de 83,9 % dans Arkoon Network Security S.A., Lyon (France), pour une contrepartie totale de 14 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous récapitule la contrepartie transférée, la juste valeur des éléments d'actifs identifiables acquis, les éléments de passifs repris en charge et toutes participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition. Les projets d'allocation du prix d'acquisition étant toujours en cours, les justes valeurs restent provisoires. Elles seront définitives dans les 12 mois suivant la date d'acquisition.

Juste valeur comptabilisée lors de l'acquisition	Acquisition d'Arkoon en 2013
<i>(en millions d'€)</i>	
Immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	3
<i>Relations client</i>	2
<i>Technologies</i>	1
Immobilisations corporelles	1
Stocks	0
Créances clients	1
Autres actifs ⁽²⁾	8
Disponibilités	1
	14
Provisions ⁽³⁾	1
Dettes financières	1
Dettes fournisseurs	0
Passifs d'impôts	3
Autres passifs	6
	11
Actifs nets acquis	3
Participations ne donnant pas le contrôle ⁽⁴⁾	0
Part du Groupe dans les actifs nets acquis	3
Écart d'acquisition positif ⁽⁵⁾ lié à l'acquisition (voir Note 14 « Immobilisations incorporelles »)	11
Contrepartie totale	14

(1) Les relations client et les technologies acquises devraient être amorties sur une période de trois à cinq ans et de deux à cinq ans respectivement.

(2) Inclut la réévaluation de la participation dans Skyrecon US (une filiale non consolidée détenue à 100 %) pour un montant de 1,4 million d'euros.

(3) Inclut les éléments de passifs éventuels pour un montant de 0,1 million d'euros.

(4) La part des participations ne donnant pas le contrôle a été évaluée sur sa part proportionnelle dans les actifs nets.

(5) Aucun écart d'acquisition lié aux opérations de fusion-acquisition du Groupe en 2013 n'est considéré comme déductible fiscalement dans les comptes d'impôts locaux correspondants.

Le 14 juin 2013, Cassidian Cybersecurity S.A.S. a fait une offre publique d'achat simplifiée obligatoire visant les actions restantes de la société Arkoon Network Security conformément au Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »). Suite à la conclusion de l'offre publique d'achat le 4 juillet 2013, la part de Cassidian dans Arkoon a atteint 97,3 %. Une procédure de cession forcée des actionnaires restants s'en est suivie et a été finalisée le 15 juillet 2013, faisant de Cassidian le seul actionnaire d'Arkoon. La contrepartie totale pour l'acquisition des actions restantes (16,1 %) s'est élevée à 2,7 millions d'euros.

À compter de la date d'acquisition, Arkoon Network Security S.A. a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 6 millions d'euros pour l'exercice. La contribution aux bénéfices avant coûts de financement et impôt sur les bénéfices n'est pas significative.

Opérations toujours en cours

Le 16 décembre 2013, le Groupe a conclu un Contrat d'achat d'actions avec le groupe Raiffeisenverband Salzburg en vue d'acquérir 100 % du capital de Salzburg München Bank AG, une banque basée à Munich disposant d'une licence bancaire à part entière avec un total de près de 350 millions d'euros d'actifs servant une clientèle de PME ainsi qu'une clientèle privée. L'acquisition de

Salzburg München Bank vise à élargir les options de financement pour les activités du Groupe et est soumise à l'obtention des autorisations nécessaires, à savoir la Procédure allemande de contrôle de propriété (*Inhaberkontrollverordnung*) auprès de l'Autorité fédérale de régulation des marchés financiers (« BaFin ») et à l'autorisation de l'Office fédéral de l'autorité de la concurrence allemande (« BKartA »).

La présente section ne présente pas nécessairement une liste exhaustive de toutes les opérations d'achat signées mais non encore clôturées à la date du bilan.

Opérations avec des actionnaires ne disposant pas du contrôle

Le 31 mai 2013, Astrium Services GmbH, Ottobrunn (Allemagne) a acquis les participations ne donnant pas le contrôle restantes (24,9 %) dans ND Satcom GmbH, Immenstaad (Allemagne) auprès de SES S.A., Betzdorf (Luxembourg). Le montant de la contrepartie totale s'est élevé à 1 euro.

À l'exception de celles déjà mentionnées, les autres acquisitions du Groupe n'ont pas été significatives, que ce soit conjointement ou à titre individuel.

Acquisitions et autres opérations de fusions-acquisitions au cours de l'exercice 2012

En 2013, le Groupe a clôturé les opérations de fusion-acquisition peu significatives suivantes de l'exercice précédent.

Le 3 avril 2012, Astrium a acquis 66,8 % de Space Engineering SpA, Rome (Italie), une société spécialisée dans les télécommunications numériques, équipements hautes fréquences et antennes destinés à des applications à la fois spatiales et terrestres, pour un montant total de 10 millions d'euros. Par cette prise de participation, Astrium renforce ses capacités en matière de fabrication et de développement de systèmes avancés de télécommunications et illustre son engagement vis-à-vis du marché spatial italien. Pour l'exercice 2012, Space Engineering SpA a enregistré un chiffre d'affaires de 17 millions d'euros.

Le 1^{er} juillet 2012, Cassidian a acquis 51 % de Rheinmetall Airborne Systems GmbH, basée à Brême (Allemagne), pour un montant total de 85 millions d'euros, afin de regrouper les activités de

Rheinmetall liées aux systèmes aériens sans pilote ainsi que les systèmes de chargement de cargos dans une nouvelle entité. Pour l'exercice 2012, Rheinmetall Airborne Systems GmbH a enregistré un chiffre d'affaires de 63 millions d'euros.

Le 1^{er} octobre 2012, Cassidian a acquis 75,1 % des actions de Carl Zeiss Optronics GmbH, basée à Oberkochen (Allemagne), avec l'intention de prendre la tête des activités optroniques et optiques de Carl Zeiss Optronics GmbH et de Carl Zeiss AG, pour un montant total de 121 millions d'euros. Carl Zeiss Optronics GmbH est un fabricant de systèmes optroniques, optiques et de précision pour des applications civiles et militaires. Pour l'exercice 2012, Carl Zeiss Optronics GmbH a enregistré un chiffre d'affaires de 110 millions d'euros.

Le 16 novembre 2012, Cassidian a acquis 99,8 % de Netasq, basée à Villeneuve-d'Ascq (France), acteur de référence et pionnier sur le marché de la sécurité informatique, pour un montant total de 27 millions d'euros. Pour l'exercice 2012, Netasq a enregistré un chiffre d'affaires de 17 millions d'euros.

Toutes les prises de participation de Cassidian visent à renforcer sa position sur le marché mondial des systèmes aériens sans pilote, des capteurs et de la sécurité informatique en permettant l'accès à des ressources de développement plus vastes ainsi qu'une offre supplémentaire de produits et services en complément du portefeuille actuel de Cassidian.

Le 20 novembre 2012, le Groupe a acquis Eltra Holdings Pte Ltd, basée à Singapour (Singapour), un groupe aéronautique spécialisé dans différentes activités MRO (maintenance, réparation, révision) et de la chaîne d'approvisionnement de l'aérospatial, pour un montant total de 28 millions d'euros. Pour l'exercice 2012, Eltra Holdings Pte Ltd a enregistré un chiffre d'affaires de 31 millions d'euros.

Enfin, Eurocopter a développé l'activité MRO moteurs de sa filiale Vector Aerospace Corp., basée à Toronto (Canada), via plusieurs acquisitions réalisées au cours du 1^{er} semestre 2012, principalement dans la région Asie-Pacifique, pour un montant total de 43 millions d'euros. Pour l'exercice 2012, les sociétés acquises ont enregistré un chiffre d'affaires de 17 millions d'euros.

Le tableau suivant présente une synthèse de toutes les variations survenues quant aux données relatives aux allocations de prix d'acquisition provisoires en 2012 ainsi que les actifs et passifs identifiables définitifs à la date d'acquisition :

Juste valeur comptabilisée lors de l'acquisition	Chiffres définitifs des acquisitions peu significatives à titre individuel réalisées en 2012	Total variation	Chiffres prévisionnels des acquisitions réalisées en 2012
<i>(en millions d'€)</i>			
Immobilisations incorporelles	51	(7)	58
<i>Relations clients / fournisseurs</i>	11	(4)	15
<i>Technologies / Licences</i>	39	(2)	41
<i>Marques commerciales</i>	1	(1)	2
Immobilisations corporelles	41	0	41
Stocks	105	0	105
Créances clients	63	(2)	65
Autres actifs	50	8	42
Disponibilités	58	0	58
	368	(1)	369
Provisions	147	21	126
Dettes financières	11	0	11
Dettes fournisseurs	36	4	32
Passifs d'impôts	8	(2)	10
Autres passifs	70	3	67
	272	26	246
Actifs nets acquis	96	(27)	123
Participation ne donnant pas le contrôle	0	(8)	8
Part du Groupe dans les actifs nets acquis	96	(19)	115
Écarts d'acquisition liés à l'acquisition	213	14	199
Contrepartie totale	309	(5)	314

Hormis les cessions mentionnées ci-dessus, les autres opérations d'acquisition du Groupe ne sont pas significatives.

b) Cessions

Le 31 janvier 2013, ST Aerospace Ltd., Singapore (Singapour) a acquis des participations ne donnant pas le contrôle (35 %) dans Elbe Flugzeugwerke, Dresde (Allemagne) (EFW) par le biais d'une augmentation de capital de 2,5 millions d'euros dans EFW. Le Groupe, en tant qu'ancien actionnaire exclusif, a conservé 65 % des actions d'EFW.

Hormis les cessions mentionnées ci-dessus, les autres opérations de cession du Groupe ne sont pas significatives.

2.2 Notes annexes aux Comptes de résultat consolidés

5. Informations sectorielles

Fin 2013, l'activité du Groupe s'opérait sur cinq segments (secteurs d'activité) reflétant la structure de gestion et d'organisation interne selon la nature des produits et services fournis.

– **Airbus Commercial** — Développement, production, commercialisation et vente d'avions à réaction commerciaux de plus de 100 places ; transformation d'avions et services associés. Par ailleurs, le développement, la production, la commercialisation et la vente d'avions régionaux turbopropulsés (Groupe ATR) et de composants aéronautiques (Groupe Sogerma) anciennement classés dans les « Autres activités » sont reclassés et gérés par Airbus Commercial à compter du 1^{er} janvier 2013.

– **Airbus Military** — Développement, production, commercialisation et vente d'avions de transport militaire et d'avions de mission spéciale et services associés.

Les segments susmentionnés, Airbus Commercial et Airbus Military forment la Division Airbus.

– **Eurocopter** — Développement, production, commercialisation et vente d'hélicoptères civils et militaires et prestation de services relatifs aux hélicoptères.

– **Astrium** — Développement, production, commercialisation et vente de satellites, d'infrastructures et de lanceurs orbitaux et prestations de services spatiaux associés.

– **Cassidian** — Développement, production, commercialisation et vente de systèmes de missiles, d'avions militaires de combat et d'entraînement ; fourniture de solutions d'électronique de défense et pour le marché mondial de la sécurité (telles que les systèmes embarqués pour la sécurité des frontières, les solutions de communication sécurisées et les services logistiques), services de formation, d'essais, d'ingénierie et autres services associés.

Les informations relatives aux différents secteurs d'activité du Groupe sont présentées dans les tableaux suivants. Après le reclassement des Groupes ATR et SOGERMA au sein de « Airbus Commercial », la section « Autres / Siège / Conso » comprend les activités du Groupe gérées aux États-Unis, la fonction holding du siège d'EADS et les effets de la consolidation.

a) Informations sectorielles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013

(en millions d'€)	Airbus Commercial	Airbus Military	Eurocopter	Astrium	Cassidian	Total Secteurs	Autres / Siège / Conso.	Chiffre d'affaires consolidé
Chiffre d'affaires total	39 889	2 893	6 297	5 784	5 976	60 839	457	61 296
Chiffre d'affaires intersegments	(933)	(251)	(486)	(24)	(345)	(2 039)	(1)	(2 040)
Chiffre d'affaires	38 956	2 642	5 811	5 760	5 631	58 800	456	59 256
Résultat sectoriel	1 568	138	393	343	411	2 853	(541)⁽³⁾	2 312
<i>dont dotations aux autres provisions (voir la Note 25c)</i>	1 046	52	533	144	1 011	2 786	513 ⁽³⁾	3 299
<i>dont dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	(20)	0	0	(14)	(12)	(46)	0	(46)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	1	27	3	0	15	46	249	295
Bénéfice avant frais financiers et impôt sur les bénéfices	1 569	165	396	343	426	2 899	(292)⁽³⁾	2 607
Tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	15	15
Éléments exceptionnels	26	1	1	4	6	38	1	39
EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels (voir la définition à la Note 5c)	1 595	166	397	347	432	2 937	(276)⁽³⁾	2 661
Résultat financier								(630)
Charge d'impôt sur les bénéfices								(502)
Bénéfice net de l'exercice								1 475
<u>attribuable aux :</u> Actionnaires de la Société mère (Bénéfice net de l'exercice)								1 465
Participation ne donnant pas le contrôle								10
Autres informations								
Actifs des Unités opérationnelles identifiables (écart d'acquisition compris) ⁽¹⁾	40 109	4 250	9 769	7 715	9 023	70 866	416	71 282
<i>dont écart d'acquisition</i>	6 680	12	302	1 235	2 720	10 949	13	10 962
Participations dans les sociétés associées	4	0	6	0	139	149	2 753	2 902
Passifs sectoriels ⁽²⁾	35 829	5 627	8 691	7 706	9 652	67 505	682	68 187
<i>dont provisions (voir Note 25)</i>	6 958	464	2 514	1 098	3 153	14 187	1 182	15 369
Dépenses d'investissement (hors actifs loués)	2 120	76	279	248	169	2 892	57	2 949
Amortissements	1 213	66	136	314	176	1 905	63	1 968
Frais de recherche et développement	2 438	6	306	127	248	3 125	35	3 160

(1) Les actifs sectoriels n'incluent pas les participations dans les sociétés associées, les actifs d'impôts courants et différés, pas plus que les disponibilités et les valeurs mobilières, car le résultat sectoriel ne comprend pas la part des résultats des sociétés mises en équivalence, les frais de financement totaux et l'impôt sur les bénéfices.

(2) Les passifs sectoriels n'incluent ni les passifs d'impôts courants (616 millions d'euros) et différés (1 487 millions d'euros) ni les dettes portant intérêts (11 967 millions d'euros).

(3) Inclut des charges de (292) millions d'euros au titre de provisions de restructuration dans le cadre de la réorganisation du Groupe et majoritairement au sein de l'activité spatiale et de défense principalement.

b) Informations sectorielles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012

(en millions d'€)	Airbus Commercial ⁽⁴⁾	Airbus Military	Eurocopter	Astrium	Cassidian	Total Secteurs	Autres / Siège / Conso. ⁽⁴⁾	Chiffre d'affaires consolidé
Chiffre d'affaires total	37 624	2 131	6 264	5 817	5 740	57 576	639	58 215
Chiffre d'affaires intersegments	(625)	(279)	(540)	(23)	(232)	(1 699)	(36)	(1 735)
Chiffre d'affaires	36 999	1 852	5 724	5 794	5 508	55 877	603	56 480
Résultats sectoriels⁽³⁾	1 122	74	305	308	99	1 908	(60)	1 848
<i>dont dotations aux autres provisions (voir la Note 25c)</i>	795	50	843	157	645	2 490	191	2 681
<i>dont dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	(30)	0	0	0	(100)	(130)	0	(130)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	0	18	3	(1)	23	43	198	241
Bénéfice avant frais financiers et impôt sur les bénéfices	1 122	92	308	307	122	1 951	138	2 089
Tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	17	17
Éléments exceptionnels	25	1	1	4	6	37	1	38
EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels⁽³⁾ (voir la définition à la Note 5c)	1 147	93	309	311	128	1 988	156	2 144
Résultat financier								(453)
Produits d'impôts sur les bénéfices ⁽³⁾								(438)
Bénéfice net de l'exercice⁽³⁾								1 198
attribuable aux : Actionnaires de la Société mère (Bénéfice net de l'exercice) ⁽³⁾								1 197
Participation ne donnant pas le contrôle								1
Autres informations								
Actifs des Unités opérationnelles identifiables (écart d'acquisition compris) ⁽¹⁾	36 331	4 051	9 354	7 855	9 634	67 225	173	67 398
<i>dont écart d'acquisition</i>	6 670	12	323	1 236	2 711	10 952	65	11 017
Participations dans les sociétés associées	1	0	4	0	133	138	2 524	2 662
Passifs sectoriels ^{(2),(3)}	39 780	1 803	8 794	7 869	10 203	68 449	400	68 849
<i>dont provisions (voir Note 25)⁽³⁾</i>	6 980	1 226	2 668	1 116	2 984	14 974	915	15 889
Dépenses d'investissement (hors actifs loués)	2 321	85	323	393	179	3 301	(31)	3 270
Amortissements	1 225	77	134	298	252	1 986	67	2 053
Frais de recherche et développement	2 428	11	297	128	234	3 098	44	3 142

(1) Les actifs sectoriels n'incluent pas les participations dans les sociétés associées, les actifs d'impôts courants et différés, pas plus que les disponibilités et les valeurs mobilières, car le résultat sectoriel ne comprend pas la part des résultats des sociétés mises en équivalence, les frais de financement totaux et l'impôt sur les bénéfices.

(2) Les passifs sectoriels n'incluent ni les passifs d'impôts courants (458 millions d'euros) et différés (1 502 millions d'euros) ni les dettes portant intérêts (10 892 millions d'euros).

(3) Les données de 2012 ont été ajustées du fait de la révision de la norme IAS 19 et des ajustements de PPA opérés (voir la Note 2a).

(4) Les données de 2012 ont été ajustées du fait de l'inclusion des Groupes ATR et SOGERMA au sein d'Airbus Commercial et des activités restantes depuis la section « Autres activités » à la section « Autres / siège / conso ».

D'une façon générale, les opérations entre secteurs ont lieu à des conditions normales de marché. La plupart des ventes entre secteurs ont lieu entre Airbus Commercial et Airbus Military et entre Eurocopter et Airbus Commercial ainsi qu'entre Cassidian et Airbus Military.

Les dépenses d'investissement correspondent à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (à l'exclusion des compléments d'écarts d'acquisition, voir la Note 5e) « Dépenses d'investissement » pour plus de détails.

c) EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels

Le Groupe utilise l'EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels comme indicateur clé de ses performances économiques. Le terme « exceptionnels » concerne des postes tels que les charges d'amortissement des ajustements de la juste valeur relative à la fusion EADS, au Regroupement d'entreprises Airbus et à la formation de MBDA, ainsi que les charges de dépréciation afférentes. L'EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels est pris en compte par la Direction comme un indicateur clé pour mesurer les performances économiques de ses unités opérationnelles.

(en millions d'€)	2013	2012	2011
Bénéfice avant frais financiers et impôt sur les bénéfices⁽¹⁾	2 607	2 089	1 541
Cessions et dépréciations des écarts d'acquisition	15	17	42
Amortissements exceptionnels / cessions	39	38	41
EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels⁽¹⁾	2 661	2 144	1 624

(1) Les données des exercices précédents ont été ajustées du fait de la révision de la norme IAS 19.

d) Chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'€)	2013	2012	2011
Allemagne	4 476	5 231	5 074
France	4 630	4 685	4 762
Royaume-Uni	3 191	3 320	2 757
Espagne	1 528	646	702
Autres pays européens	7 223	7 124	7 359
Asie / Pacifique	19 557	18 344	14 303
Amérique du nord	8 781	7 681	5 852
Moyen-Orient	5 459	5 413	5 111
Amérique latine	3 529	3 540	2 874
Autres pays	882	496	334
Chiffre d'affaires consolidé	59 256	56 480	49 128

Le chiffre d'affaires est réparti par zone géographique en fonction du lieu d'implantation du client.

e) Dépenses d'investissement par zone géographique

(en millions d'€)	2013	2012	2011
France	1 445	1 578	951
Allemagne	815	818	576
Royaume-Uni	312	448	333
Espagne	203	212	255
Autres pays	174	214	82
Dépenses d'investissement hors actifs loués	2 949	3 270	2 197
Actifs loués	175	350	243
Dépenses d'investissement	3 124	3 620	2 440

f) Immobilisations corporelles par zone géographique

(en millions d'€)	2013	2012	2011
France	6 110	5 618	4 992
Allemagne	4 475	4 164	3 950
Royaume-Uni	2 829	2 846	2 728
Espagne	1 364	1 314	1 273
Autres pays	656	678	629
Immobilisations corporelles par zone géographique	15 434	14 620	13 572

Les immobilisations corporelles réparties par zones géographiques excluent les actifs loués d'un montant de 422 millions d'euros (2012 : 576 millions d'euros et 2011 : 574 millions d'euros).

6. Chiffre d'affaires et marge brute

Le chiffre d'affaires 2013 a atteint 59 256 millions d'euros contre 56 480 millions d'euros en 2012 et 49 128 millions d'euros en 2011.

Le chiffre d'affaires se compose essentiellement des ventes de biens et de services ainsi que des revenus liés aux contrats à long terme comptabilisés selon la méthode de l'avancement des

contrats, à la recherche et au développement (engagés dans le cadre de contrats) et aux activités de financement des ventes.

Pour plus de détails sur la composition du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou zone géographique, se reporter à la Note 5 « Informations sectorielles ».

Détails du **Chiffre d'affaires** :

(en millions d'€)	2013	2012	2011
Produits des contrats à long terme	9 055	8 962	8 808
Autres produits	50 201	47 518	40 320
Total	59 256	56 480	49 128
<i>Dont les revenus de prestations de service incluant la vente de pièces de rechange</i>	<i>7 730</i>	<i>7 465</i>	<i>6 027</i>

Le chiffre d'affaires d'un montant de 59 256 millions d'euros (2012 : 56 480 millions d'euros) a augmenté de 5 %. Airbus Commercial a livré davantage d'avions (626 avec constatation des revenus contre 588 lors de l'exercice précédent, dont 585 avec constatation des revenus) et Cassidian ainsi qu'Eurocopter ont également apporté une contribution positive. Airbus Military inclut le chiffre d'affaires issu du contrat de lancement A400M pour un montant de 1 006 millions d'euros (2012 : 513 millions d'euros). Le chiffre d'affaires d'Astrium a légèrement diminué.

Le chiffre d'affaires 2012, d'un montant de 56 480 millions d'euros (2011 : 49 128 millions d'euros) a augmenté de 15 %. Airbus Commercial a livré davantage d'avions (588 avec constatation des revenus contre 534 lors de l'exercice précédent, mais 536 avec constatation des revenus (2 contrats de location simple vendus) et Astrium ainsi qu'Eurocopter ont également apporté une contribution positive. Airbus Military inclut le chiffre d'affaires issu du contrat de lancement A400M pour un montant de 513 millions d'euros (2011 : 758 millions d'euros). Les chiffres d'affaires de Cassidian et d'Astrium ont légèrement diminué.

La **Marge brute** a enregistré une hausse de 463 millions d'euros pour atteindre 8 361 millions d'euros contre 7 898 millions d'euros (ajustée) en 2012. Cette amélioration concerne principalement Airbus Commercial du fait de livraisons plus importantes des programmes monocouloirs et long courrier, d'une meilleure performance opérationnelle, d'une amélioration au niveau de l'A380, d'une baisse des dépenses liées aux provisions pour les pieds de nervures des voilures de l'A380 et de l'absence de charges non récurrentes pour Cassidian. Cette amélioration est partiellement atténuée par la hausse des coûts de maintenance dédiée au programme A350 XWB, l'effet de change négatif non récurrent pour Airbus Commercial par rapport à 2012 ainsi qu'une actualisation de la provision pour pertes à terminaison de l'A350 XWB (- 434 millions d'euros de charge nette) pour refléter principalement le niveau élevé des coûts récurrents.

La mise en service de l'A350 XWB est prévue pour fin 2014. Airbus continue d'avancer de manière significative sur le programme A350 XWB. Depuis le premier vol en juin 2013, la totalité de l'enveloppe allouée au programme de vol a été utilisée et les premiers tests de tous les systèmes principaux des appareils ont été réalisés avec succès. Airbus est actuellement dans la phase la plus importante du programme A350 XWB.

La préparation de la mise en production industrielle est en cours et les risques associés continueront d'être étroitement surveillés par rapport au calendrier, à la performance aéronautique et à l'enveloppe de coûts globale, conformément aux engagements pris envers les clients.

Sur la base d'un concept actualisé de solution technique afin de fixer définitivement le problème sur les pieds de nervures des voilures de l'A380, un montant additionnel de 85 millions d'euros a été constaté en frais de réparation sur les avions livrés pour cet exercice. Contractuellement, la responsabilité d'Airbus Commercial n'est pas engagée vis-à-vis des compagnies aériennes en cas de perte de la jouissance, de revenus ou de profits ou de tous autres préjudices directs, fortuits ou consécutifs liés au problème des nervures des voilures. Toutefois, au regard des relations commerciales dans leur ensemble, certains ajustements aux contrats peuvent avoir lieu, au cas par cas.

Airbus Commercial a enregistré au cours du premier semestre 2012 une charge de - 124 millions d'euros liée à un retard encouru d'environ trois mois. Concernant la fin du programme de jets d'affaires Hawker 900 dans le cadre duquel Airbus Commercial était sous-traitant, une charge de - 76 millions d'euros a été enregistrée au troisième trimestre 2012. Eurocopter poursuit ses négociations avec plusieurs acheteurs de NH90 et de Tigre, et à cet égard, une charge de - 100 millions d'euros est incluse au titre des conséquences attendues de la renégociation des programmes gouvernementaux. Cassidian a constaté une charge pour restructuration d'un montant total de - 98 millions d'euros, dont - 49 millions d'euros sont alloués au coût des produits vendus, et une charge supplémentaire de - 100 millions d'euros pour dotation aux provisions pour dépréciation.

7. Coûts par nature

Les montants des encours de production et produits finis constatés en coût des produits vendus durant l'exercice représentent 40 387 millions d'euros (2012 : 39 639 millions d'euros, 2011 : 35 036 millions d'euros).

Les frais commerciaux comprennent en outre les frais d'amortissement des ajustements de la juste valeur d'actifs non courants, d'un montant de 39 millions d'euros (2012 : 38 millions d'euros, 2011 : 40 millions d'euros) ; ils se rapportent à la fusion EADS et au Regroupement Airbus.

Les **frais de personnel** se composent de :

(en millions d'€)	2013	2012	2011
Traitements, salaires et cotisations sociales	12 637	11 692	10 286
Charge nette de retraite de l'exercice (voir Note 25b) ⁽¹⁾	564	567	495
Total	13 201	12 259	10 781

(1) Les données des exercices précédents ont été ajustées du fait de la révision de la norme IAS 19.

8. Frais de recherche et développement

En 2013, **les frais de recherche et développement** s'élèvent à 3 160 millions d'euros contre 3 152 millions d'euros en 2012 et 3 152 millions d'euros en 2011, ce qui reflète principalement les activités de R&D d'Airbus Commercial. Ces frais sont

principalement liés au programme A350 XWB. Par ailleurs, un montant de 354 millions d'euros correspondant aux frais de développement de l'A350 XWB a été capitalisé.

9. Autres produits

(en millions d'€)	2013	2012	2011
Autres produits	236	184	359
Dont produits tirés des biens donnés en location	15	6	16
Dont produits tirés des cessions d'actifs immobilisés	44	14	9
Dont reprises de provisions pour dépréciation des actifs	5	2	2
Dont écarts d'acquisition négatifs et autres plus-values liées au regroupement d'entreprises	0	0	26

La diminution des **Autres produits** en 2012 est principalement due à une reprise des avances remboursables d'un montant de 192 millions d'euros chez Airbus commercial constatée en 2011 (voir Note 28 « Autres passifs »).

10. Autres charges

(en millions d'€)	2013	2012	2011
Autres charges	263	229	221
dont charges liées aux dépréciations des écarts d'acquisition	15	17	20
dont pertes sur les cessions d'actifs immobilisés	6	3	18

En ce qui concerne les charges liées aux dépréciations des écarts d'acquisition, voir la Note 14 « Immobilisations incorporelles ».

11. Part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres produits liés aux participations

(en millions d'€)	2013	2012	2011
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	295	241	164
Autres produits liés aux participations	51	6	28
Total	346	247	192

La **part des résultats des sociétés mises en équivalence** en 2013 est principalement liée au résultat de la participation dans Dassault Aviation, d'un montant de 247 millions d'euros (2012 : 198 millions d'euros ; 2011 : 146 millions d'euros). Pour le premier semestre de 2013, Dassault Aviation a enregistré un bénéfice net de 135 millions d'euros qui a été constaté par le Groupe dans ses comptes semestriels 2013, qui détient 46,32 % des parts, soit 62 millions d'euros. Aucune information financière n'étant encore rendue disponible par Dassault Aviation pour le deuxième semestre 2013 à la date d'autorisation de publication des États financiers consolidés 2013, le Groupe a utilisé une meilleure estimation du résultat net de Dassault Aviation. Par ailleurs, le bénéfice net du Groupe comprend des ajustements au titre de l'impact des normes IFRS sur sa participation dans Dassault Aviation.

Pour le premier semestre de 2012, Dassault Aviation a enregistré un bénéfice net de 191 millions d'euros qui a été constaté par le Groupe dans ses comptes semestriels 2012, qui détient 46,32 % des parts, soit 88 millions d'euros. Aucune information financière n'étant encore rendue disponible par Dassault Aviation pour le deuxième semestre 2013 à la date d'autorisation de publication des États financiers consolidés 2013, le Groupe a utilisé une meilleure estimation du résultat net de Dassault Aviation. Par ailleurs, le bénéfice net du Groupe comprend des ajustements au titre de l'impact des normes IFRS sur sa participation dans Dassault Aviation.

12. Résultat financier

Le résultat financier en 2013 comprend des produits d'intérêts de 168 millions d'euros (2012 : 237 millions d'euros, 2011 : 377 millions d'euros) et des charges financières de 497 millions d'euros (2012 : 522 millions d'euros, 2011 : - 364 millions d'euros). Les produits d'intérêt incluent le rendement des disponibilités, des valeurs mobilières de placement et des actifs financiers tels que les prêts et les contrats de location-financement. Les charges financières comprennent les intérêts sur les dettes financières ainsi que ceux sur les avances remboursables reçues de gouvernements européens, pour un montant de - 254 millions d'euros (2012 : - 272 millions d'euros, 2011 : - 92 millions d'euros) affectées de manière positive par la reprise de 120 millions d'euros suite à la finalisation du programme A340.

Les autres résultats financiers en 2013 s'élèvent à - 301 millions d'euros (2012 : - 168 millions d'euros et en 2011 : - 233 millions d'euros) et comprennent, principalement, les charges générées par l'actualisation des provisions non courantes d'un montant de - 171 millions d'euros (2012 : - 180 millions d'euros, 2011 : - 172 millions d'euros), l'effet de change négatif sur les éléments monétaires pour un montant de - 64 millions d'euros (2012 : + 41 millions d'euros ; 2011 : + 109 millions d'euros) et par la réévaluation négative des instruments financiers d'un montant de - 54 millions d'euros (2012 : - 11 millions d'euros, 2011 : - 94 millions d'euros).

En 2013, le Groupe a capitalisé 12 millions d'euros de coûts d'emprunt sur la production des actifs concernés (2012 : 5 millions d'euros). Fin 2013, le taux d'emprunt du Groupe était de 2,24 % (2012 : 3,20 %).

13. Impôt sur les bénéfices

L'analyse du produit d'impôts se présente ainsi :

(en millions d'€)	2013	2012	2011
Charges d'impôts de l'exercice	(470)	(409)	(253)
Charge d'impôts différés ⁽¹⁾	(32)	(29)	(84)
Total⁽¹⁾	(502)	(438)	(337)

(1) Les données des exercices précédents ont été ajustées du fait de la révision de la norme IAS 19.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition fixés par les lois fiscales applicables au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporelles sont susceptibles de se renverser ou de se solder. La Société mère du Groupe, EADS N.V., dont le siège social est situé à Amsterdam, aux Pays-Bas, applique la loi fiscale néerlandaise qui prévoit un taux d'impôt sur les sociétés de 25,0 % aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011.

En France, la loi fiscale adoptée en décembre 2013 modifie le taux de l'impôt sur les bénéfices qui passe à 38 % pour les exercices 2013 et 2014. Pour les exercices suivants, le taux d'imposition redescendrait à 34,43 %. Les impôts différés sont calculés en conséquence. Le taux d'imposition des sociétés françaises pour 2012 et 2011 était de 36,1 %.

En ce qui concerne les filiales allemandes, le taux de l'impôt fédéral sur les sociétés en Allemagne est de 15 %. En outre, une majoration (*Solidaritätszuschlag*) de 5,5 % du montant de l'impôt fédéral sur les sociétés s'applique. En plus des impôts sur les sociétés, la taxe professionnelle s'élève à 14,2 %. Au total, le taux d'imposition promulgué qui a été appliqué aux impôts différés allemands est de 30 % en 2013, 2012 et 2011.

En ce qui concerne les filiales espagnoles, le taux de l'impôt sur les sociétés est de 30 % en 2013, 2012 et 2011.

Toutes les autres filiales étrangères appliquent leur taux d'imposition national.

Le tableau ci-après présente un rapprochement de l'impôt sur les bénéfices (charges) théorique – en appliquant le taux d'impôt sur les sociétés néerlandais de 25,0 % en 2013, 2012 et 2011 sur l'impôt / (les charges) comptabilisés. Les éléments de rapprochement représentent, outre l'effet des différentiels et modifications des taux d'impôt, les effets d'impôt des bénéfices non imposables ou des charges non déductibles résultant des différences permanentes entre les assiettes d'imposition locales et les comptes consolidés présentés conformément aux normes IFRS.

(en millions d'€)	2013	2012	2011
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices ⁽¹⁾	1 977	1 636	1 321
Taux d'impôt sur les sociétés	25,0 %	25,0 %	25,0 %
Produit (charge) théorique d'impôts sur les bénéfices ⁽¹⁾	(494)	(409)	(330)
Effet des différentiels des taux d'imposition étrangers ⁽¹⁾	(185)	(154)	(102)
Résultats des participations / sociétés affiliées	104	76	58
Crédit d'impôt au titre des frais de R&D	73	54	68
Changement de taux d'imposition	(44)	(22)	(45)
Dépréciation des actifs d'impôts différés	102	44	(12)
Revenus exonérés d'impôts et charges non déductibles	(48)	(21)	(10)
Divers	(10)	(6)	36
Impôts (charges) constatés⁽¹⁾	(502)	(438)	(337)

(1) Les données des exercices précédents ont été ajustées du fait de la révision de la norme IAS 19.

La variation des dépréciations d'actifs d'impôts différés représente les réévaluations des possibilités de recouvrement des actifs d'impôts différés en se basant sur les bénéfices imposables futurs de certaines sociétés, principalement pour Airbus Commercial au Royaume-Uni et en Allemagne. Le montant de 102 millions d'euros en 2013 correspondant à la variation des dépréciations d'actifs d'impôts différés (2012 : 44 millions d'euros, 2011 : - 12 millions d'euros) exclut l'effet positif du changement des taux d'imposition, d'un montant de 73 millions d'euros (2012 : 56 millions d'euros, 2011 : 22 millions d'euros) présenté à la ligne « Changement de taux d'imposition ». Le changement de taux d'imposition en 2013

concerne essentiellement les changements de lois fiscales opérés au Royaume-Uni et en France. En 2011, la ligne « Divers » reflétait principalement une reprise d'une provision pour impôt sur les bénéfices liée à une réévaluation des procédures d'audit fiscal.

Les impôts différés reflètent les différences d'évaluation temporaires de certains éléments d'actif et de passif entre leurs valeurs comptables et les assiettes fiscales correspondantes. L'incidence fiscale future des déficits fiscaux et des crédits d'impôt reportables est également prise en compte dans le calcul des impôts différés.

2

Les impôts différés au 31 décembre 2013 se rapportent principalement aux éléments d'actif et de passif suivants :

(en millions d'€)	1 ^{er} janvier 2013		Autres mouvements		Mouvement au compte de résultat		31 décembre 2013	
	Actifs d'impôts différés	Passifs d'impôts différés	OCI / IAS 19	Autres ⁽¹⁾	Crédit d'impôt au titre des frais de R&D	Produit (charge) d'impôts différés	Actifs d'impôts différés	Passifs d'impôts différés
Immobilisations incorporelles	153	(423)	0	1	0	(56)	151	(476)
Immobilisations corporelles	381	(1 139)	0	1	0	(101)	427	(1 285)
Participations et actifs financiers non courants	313	(105)	13	0	0	(37)	336	(152)
Stocks	1 752	(37)	0	3	0	(788)	1 166	(236)
Créances et autres actifs	102	(2 328)	(391)	(3)	0	(14)	258	(2 892)
Charges constatées d'avance	1	(9)	0	0	0	5	3	(6)
Provisions pour régimes de retraite ⁽²⁾	1 147	0	20	0	0	40	1 207	0
Autres provisions	2 385	(276)	0	(2)	0	(14)	2 450	(357)
Passif	684	(1 324)	(333)	(1)	0	755	805	(1 024)
Produits constatés d'avance ⁽²⁾	225	(36)	0	(92)	0	(66)	77	(46)
Déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables	2 383	0	0	(56)	51	69	2 447	0
Actifs (passifs) d'impôts différés avant compensation⁽²⁾	9 526	(5 677)	(691)	(149)	51	(207)	9 327	(6 474)
Dépréciation des actifs d'impôts différés	(819)	0	0	144	0	175	(500)	0
Compensation des impôts différés actifs et passifs	(4 175)	4 175	0	0	0	0	(4 987)	4 987
Actifs (passifs) d'impôts différés, net⁽²⁾	4 532	(1 502)	(691)	(5)	51	(32)	3 840	(1 487)

(1) « Autres » comprend essentiellement les variations du périmètre de consolidation et les effets de change.

(2) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de la révision de la norme IAS 19 et des ajustements de PPA opérés dans le cadre des acquisitions de l'exercice précédent.

Les impôts différés au 31 décembre 2012 se rapportent principalement aux éléments d'actif et de passif suivants :

(en millions d'€)	1 ^{er} janvier 2012		Autres mouvements		Mouvement au compte de résultat		31 décembre 2012	
	Actifs d'impôts différés	Passifs d'impôts différés	OCI / IAS 19	Autres ⁽¹⁾	Crédit d'impôt au titre des frais de R&D	Produit (charge) d'impôts différés	Actifs d'impôts différés	Passifs d'impôts différés
Immobilisations incorporelles	27	(350)	0	1	0	52	153	(423)
Immobilisations corporelles	242	(1 011)	0	(1)	0	12	381	(1 139)
Participations et actifs financiers non courants	257	(99)	(34)	(1)	0	85	313	(105)
Stocks	1 192	(74)	0	1	0	596	1 752	(37)
Créances et autres actifs	229	(1 900)	786	0	0	(1 341)	102	(2 328)
Charges constatées d'avance	2	(5)	0	0	0	(5)	1	(9)
Provisions pour régimes de retraite ⁽²⁾	898	0	335	4	0	(90)	1 147	0
Autres provisions ⁽²⁾	2 052	(176)	0	9	0	224	2 385	(276)
Passif	1 059	(560)	(1 377)	3	0	235	684	(1 324)
Produits constatés d'avance	161	(3)	0	2	0	29	225	(36)
Déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables	2 280	0	0	(18)	47	74	2 383	0
Actifs (passifs) d'impôts différés avant compensation⁽²⁾	8 399	(4 178)	(290)	0	47	(129)	9 526	(5 677)
Dépréciation des actifs d'impôts différés	(939)	0	0	20	0	100	(819)	0
Compensation des impôts différés actifs et passifs	(3 135)	3 135	0	0	0	0	(4 175)	4 175
Actifs (passifs) d'impôts différés, net⁽²⁾	4 325	(1 043)	(290)	20	47	(29)	4 532	(1 502)

(1) « Autres » comprend essentiellement les variations du périmètre de consolidation et les effets de change.

(2) Les données ont été ajustées du fait de la révision de la norme IAS 19 et des ajustements de PPA opérés dans le cadre des acquisitions en 2012.

Le montant des provisions pour dépréciation des actifs d'impôts différés du Groupe repose sur l'estimation faite par la Direction des actifs d'impôts différés qui seront effectivement réalisés dans un avenir prévisible. Pour les exercices futurs, en fonction des résultats financiers du Groupe, l'estimation faite par la Direction du montant des actifs d'impôts différés jugés réalisables pourra évoluer et par conséquent les provisions pour dépréciation des actifs d'impôts différés pourront augmenter ou diminuer en conséquence. Divers différends non résolus existent entre le Groupe et les autorités fiscales de plusieurs collectivités territoriales concernant les exercices fiscaux pour lesquels un redressement est possible. Le Groupe estime avoir enregistré des provisions suffisantes pour les impôts sur les

bénéfices futurs qu'elle pourrait devoir pour tous les exercices fiscaux pour lesquels un redressement est possible.

L'ensemble des sociétés qui ont été déficitaires pendant deux années successives au moins, ont enregistré un actif total d'impôts différés de 14 millions d'euros (en 2012 : 923 millions d'euros). D'après les estimations effectuées, ces actifs d'impôts différés seront recouverts à l'avenir grâce soit (i) aux bénéfices prévisionnels propres des sociétés ou (ii) aux bénéfices d'autres sociétés intégrées dans le même groupe fiscal (« régime d'intégration fiscale » en France, « *steuerliche Organschaft* » en Allemagne), soit (iii) *via* l'« accord d'abandon des pertes » en Grande-Bretagne.

Impôts différés sur les déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables :

(en millions d'€)	France	Allemagne	Espagne	Royaume-Uni	Autres pays	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Déficits fiscaux nets	1 999	2 064	162	2 860	279	7 364	6 984
Reports de déficit relatifs à la taxe professionnelle	0	2 219	0	0	0	2 219	2 013
Reports de crédits d'impôt	0	0	368	0	1	369	383
Incidence fiscale	760	641	417	572	57	2 447	2 383
Dépréciations	(1)	(174)	(84)	(134)	(3)	(396)	(586)
Actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables	759	467	333	438	54	2 051	1 797

Les déficits fiscaux reportables, les moins-values et les reports de déficit relatifs à la taxe professionnelle sont illimités en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne. En Espagne, les déficits fiscaux et les crédits d'impôts reportables expirent au terme d'un délai de 18 ans. La première tranche des crédits d'impôts reportables (1 million d'euros) expirera en 2021.

Suivi des impôts différés :

(en millions d'€)	2013	2012
Actif net d'impôts différés net à l'ouverture de l'exercice⁽¹⁾	3 030	3 282
Produit (charge) d'impôts différés au compte de résultat ⁽¹⁾	(32)	(29)
Impôts différés comptabilisés directement en AOCI (IAS 39)	(711)	(625)
Impôts différés sur la réévaluation du passif net au titre des prestations définies ⁽¹⁾	20	335
Autres ⁽¹⁾	46	67
Actif net d'impôts différés à la clôture de l'exercice⁽¹⁾	2 353	3 030

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de la révision de la norme IAS 19 et des ajustements de PPA opérés dans le cadre des acquisitions de l'exercice précédent.

Détail des impôts différés cumulés comptabilisés dans le total des capitaux propres :

(en millions d'€)	2013	2012
Investissements disponibles à la vente	(21)	(34)
Couvertures de flux de trésorerie	(540)	184
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies ⁽¹⁾	971	951
Total⁽¹⁾	410	1 101

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de la révision de la norme IAS 19.

2.3 Notes annexes aux États de situation financière consolidés

14. Immobilisations incorporelles

Tableaux détaillant les valeurs brutes, les amortissements et dépréciations cumulés et les valeurs nettes des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2013 :

Coût

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2013	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassements	Cessions	Solde au 31 décembre 2013
Écart d'acquisition ⁽¹⁾	12 191	(51)	0	11	0	0	12 151
Coûts de développement capitalisés	1 955	(8)	421	0	(42)	(3)	2 323
Autres Immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	2 729	(44)	230	10	108	(68)	2 965
Total⁽¹⁾	16 875	(103)	651	21	66	(71)	17 439

Amortissement

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2013	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassements	Cessions	Solde au 31 décembre 2013
Écarts d'acquisition	(1 174)	0	(15)	0	0	0	(1 189)
Coûts de développement capitalisés	(590)	4	(111)	0	0	0	(697)
Autres immobilisations incorporelles	(1 682)	13	(281)	(3)	(10)	63	(1 900)
Total	(3 446)	17	(407)	(3)	(10)	63	(3 786)

Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2013	Solde au 31 décembre 2013
Écart d'acquisition ⁽¹⁾	11 017	10 962
Coûts de développement capitalisés	1 365	1 626
Autres Immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	1 047	1 065
Total⁽¹⁾	13 429	13 653

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait des ajustements de PPA opérés dans le cadre des acquisitions de l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements comprennent les dépréciations des coûts de développement capitalisés de Cassidian (- 12 millions d'euros) ainsi que les dépréciations d'autres immobilisations incorporelles (- 10 millions d'euros) et des coûts de développement capitalisés (- 2 millions d'euros) d'Astrium.

Tableaux détaillant les valeurs brutes, les amortissements et dépréciations cumulés et les valeurs nettes des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2012 :

Coût

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2012	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassements	Cessions	Solde au 31 décembre 2012
Écart d'acquisition ⁽¹⁾	11 965	4	5	213	4	0	12 191
Coûts de développement capitalisés	1 383	5	488	0	79	0	1 955
Autres Immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	2 523	5	306	51	(78)	(78)	2 729
Total⁽¹⁾	15 871	14	799	264	5	(78)	16 875

Amortissement

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2012	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassements	Cessions	Solde au 31 décembre 2012
Écarts d'acquisition	(1 153)	(4)	(17)	0	0	0	(1 174)
Coûts de développement capitalisés	(418)	(1)	(171)	0	0	0	(590)
Autres immobilisations incorporelles	(1 514)	1	(243)	0	0	74	(1 682)
Total	(3 085)	(4)	(431)	0	0	74	(3 446)

Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2012	Solde au 31 décembre 2012
Écart d'acquisition ⁽¹⁾	10 812	11 017
Coûts de développement capitalisés	965	1 365
Autres Immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	1 009	1 047
Total⁽¹⁾	12 786	13 429

(1) Les données de 2012 ont été ajustées du fait des ajustements de PPA réalisés en 2013 au titre des acquisitions réalisées en 2012.

Les dotations aux amortissements des coûts de développement capitalisés et des autres immobilisations incorporelles sont principalement constatées en coûts des ventes.

Tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition

Le Groupe effectue des tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition au quatrième trimestre de chaque exercice au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles un écart d'acquisition a été affecté.

Aux 31 décembre 2013 et 2012, les écarts d'acquisition étaient affectés aux UGT comme le résume le tableau suivant au niveau de chaque secteur :

(en millions d'€)	Airbus Commercial	Airbus Military	Eurocopter	Astrium	Cassidian	Autres / Siège / Conso.	Consolidés
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2013	6 680	12	302	1 235	2 720	13	10 962
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2012	6 670	12	323	1 236	2 711	65 ⁽¹⁾	11 017 ⁽¹⁾

(1) Les données de 2012 ont été ajustées du fait des ajustements de PPA réalisés en 2013 au titre des acquisitions réalisées en 2012.

Les UGT d'Astrium comprennent Astrium Satellites (affectation des écarts d'acquisition 2013 : 276 millions d'euros), Astrium Space Transportation (affectation des écarts d'acquisition 2013 : 273 millions d'euros) et Astrium Services (affectation des écarts d'acquisition 2013 : 685 millions d'euros). Cassidian comprend deux UGT, dont MBDA, avec un écart d'acquisition d'un montant de 658 millions d'euros.

Hypothèses générales appliquées dans le processus de planification

La méthode de valeur actualisée des flux de trésorerie a été appliquée à titre d'approche d'évaluation principale pour déterminer la valeur d'utilité des UGT. D'une façon générale, les projections de flux de trésorerie utilisées pour les tests de dépréciation du Groupe sont fondées sur les prévisions d'exploitation.

Les prévisions d'exploitation, approuvées par le Conseil d'administration le 17 décembre 2013, prennent en compte des données économiques générales dérivées d'études macroéconomiques et financières externes. Les hypothèses de prévisions d'exploitation reflètent pour les périodes examinées les taux d'inflation spécifiques et les frais de personnel futurs dans les pays européens où les principales installations de production sont situées. En ce qui concerne les frais de personnel futurs attendus, une augmentation de 2 % en moyenne a été présumée. En outre, les taux d'intérêt futurs font également l'objet de prévisions pour chaque marché géographique, pour l'Union Monétaire Européenne, pour la Grande-Bretagne et pour les États-Unis.

Le Groupe suit une politique active de couverture des risques de change. Au 31 décembre 2013, le portefeuille total de couverture, comprenant des échéances jusqu'en 2020, totalise 76 milliards de dollars américains et couvre une majeure partie du risque de change prévu pour la période concernée par les prévisions d'exploitation existantes (2014 à 2018). Le taux de couverture moyen USD/EUR du portefeuille de couverture USD/EUR jusqu'en 2020 s'élève à 1,34 USD/EUR et celui pour le portefeuille de couverture USD / GBP jusqu'en 2019 s'élève à 1,57 USD / GBP. Pour la détermination des prévisions d'exploitation dans les UGT, la Direction a présumé des taux de change futurs de 1,35 USD/EUR à partir de 2014, pour convertir en euros la portion des produits futurs libellés en USD qui n'est pas couverte. Le risque de change est généré principalement par Airbus Commercial et dans une moindre mesure par les autres segments d'EADS.

L'hypothèse de taux de croissance à perpétuité utilisée pour le calcul des valeurs terminales au 31 décembre 2012 a été fixée à 1 % (exercice précédent : 1 %). Cette hypothèse est inférieure à ce qui a été constaté dans les cycles économiques antérieurs afin de refléter l'incertitude actuelle concernant les évolutions à long terme du marché.

Les principales hypothèses et le total du montant recouvrable obtenu ont été comparés aux données de marché afin d'en vérifier la nature raisonnable.

Les hypothèses clés sur lesquelles la Direction a basé sa détermination de la valeur d'utilité comprennent notamment le coût moyen pondéré du capital, les taux de croissance estimés

ainsi que les taux de change sous-jacents. Ces estimations, y compris la méthodologie utilisée, sont susceptibles d'avoir un effet important sur les valeurs respectives et sont donc soumises à des incertitudes.

Airbus Commercial

L'écart d'acquisition affecté à Airbus Commercial est principalement lié à la création du Groupe en 2000 et au Regroupement Airbus en 2001.

L'estimation est fondée sur les hypothèses clés spécifiques ci-dessous, qui représentent la meilleure estimation actuelle par la Direction à la date des présents États financiers consolidés :

- les prévisions de flux de trésorerie pour les cinq prochains exercices ont été présentées au Conseil d'administration du Groupe dans le cadre du plan d'exploitation. Ce scénario de planification prend en compte la décision d'accélérer la production du programme A320 à 42 avions supplémentaires et de maintenir le programme long-courriers à 10 avions et le programme A380 à 2,7 avions. En l'absence de référence financière à long terme, les flux de trésorerie prévisionnels générés au-delà de l'horizon de la planification sont envisagés au moyen d'une valeur terminale. La Valeur terminale (VT) reflète l'évaluation par la Direction d'une année d'exploitation normative sur la base des perspectives d'un cycle aéronautique complet sur la prochaine décennie ;
- les hypothèses commerciales à long terme se basent sur les prévisions de marché mises à jour en 2013. Le développement de la part de marché par segment prend en compte l'élargissement de la concurrence selon la meilleure estimation actuelle. Les incertitudes de marché actuelles sont évaluées en réalisant des calculs de sensibilité ;
- les flux de trésorerie sont actualisés au taux de 10,1 % obtenu en calculant le coût moyen pondéré du capital en euro (CMPC) avant impôt (en 2012 : 10,2 %) ;
- et les valeurs comptables, ainsi que les flux de trésorerie prévus, comprennent les impacts du portefeuille de couverture existant.

En ce qui concerne l'estimation de la valeur pour l'UGT Airbus Commercial, la Direction estime qu'un changement des hypothèses clés ci-dessus qui ferait basculer le montant recouvrable au-dessous de la valeur comptable est fort peu probable.

Le montant recouvrable est particulièrement sensible aux paramètres suivants :

- fluctuation de la parité EUR/USD (scénario de référence à 1,35 USD/EUR) : une fluctuation de + ou - 10 centimes n'impliquerait pas une perte de valeur à enregistrer dans les comptes du Groupe ;
- fluctuation du CMPC : une augmentation de 50 points de base du CMPC n'impliquerait pas une perte de valeur à enregistrer dans les comptes du Groupe

La différence positive actuelle entre le montant recouvrable et la valeur comptable de l'actif net d'Airbus Commercial indique qu'aucun des impacts (négatifs) estimés des paramètres sensibles n'impliquerait une perte de valeur à enregistrer dans les comptes du Groupe.

Airbus Military

Pour les tests de dépréciation, les flux de trésorerie ont été actualisés à l'aide du coût moyen pondéré du capital (CMPC) avant impôt de 8,7 % (2012 : 8,3 %).

La commande de lancement de l'A400M par l'OCCAR est incluse selon les mêmes hypothèses que celles retenues pour l'établissement des présents États financiers consolidés. Le programme A400M repose sur les négociations relatives à l'Avenant contractuel avec l'OCCAR et les sept États clients de lancement de l'A400M, conclues le 7 avril 2011, ce qui constitue la référence pour les prévisions de flux de trésorerie sur les cinq prochains exercices. Les flux de trésorerie prévisionnels générés au-delà de l'horizon de la planification sont évalués en considérant la Valeur terminale. La Valeur terminale (VT) reflète l'évaluation par la Direction d'une année d'exploitation normative.

La valeur d'utilité de l'UGT Airbus Military est supérieure à la valeur comptable, ce qui indique l'absence de toute dépréciation sur les écarts d'acquisition pour 2013 et 2012.

Autres unités génératrices de trésorerie

Afin de refléter les différents risques commerciaux sous-jacents, un facteur CMPC (Coût moyen pondéré du capital) propre à chaque secteur a été appliqué. Pour Eurocopter, les flux de trésorerie ont été actualisés au taux de 9,5 % (2012 : 9,5 %) obtenu en calculant le coût moyen pondéré du capital (CMPC) avant impôt, tandis que Cassidian a appliqué un CMPC avant impôt de 8,7 % (2012 : 8,3 %) et Astrium un CMPC avant impôt de 9,6 % (2012 : 9,5 %). Les prévisions de flux de trésorerie se fondent sur les prévisions d'exploitation couvrant une période de cinq ans.

L'important carnet de commandes d'Eurocopter au 31 décembre 2013 explique la croissance du chiffre d'affaires attendue pour la Division sur la période de prévision d'exploitation malgré la forte concurrence sur les marchés civils et militaires. Cette croissance est consolidée par de nouvelles commandes clés de la part des marchés mondiaux pour l'activité dédiée aux hélicoptères commerciaux et les programmes publics. Toutes opportunités significatives sur le marché concernant les contrats militaires qui seront remportés constituent une avancée supplémentaire et contribuent de manière significative au développement de la croissance et de la rentabilité d'Eurocopter. Les livraisons des NH90 en Europe (Suède, Grèce, Italie, Belgique, Finlande, Allemagne), de l'Écureuil aux États-Unis et du Super Puma à travers le monde ont constitué les principales réalisations de 2013. Dans la poursuite de ses efforts pour renforcer sa présence sur le plan international et renouveler ses produits, la Division table toujours sur des performances croissantes pour les prochains exercices grâce à la mise en service prévue d'une nouvelle gamme et à la maîtrise des coûts sur les programmes clés.

L'important carnet de commandes de la Division Cassidian au 31 décembre 2013 explique la stabilité du chiffre d'affaires attendue pour cette Division sur la période de prévision d'exploitation malgré une conjoncture qui reste défavorable sur les marchés intérieurs. Cette stabilité est consolidée par de nouvelles commandes clés d'Eurofighter, de solutions de communication et de sécurité, de systèmes embarqués ainsi que des commandes liées à la guerre électronique et aux activités de radars passées par les marchés mondiaux. Les principales réalisations de 2013 sont l'intégration du Météor pour l'Eurofighter, les commandes de missiles pour MBDA, la surveillance aérienne au Canada et le système Tetra en Arabie Saoudite. Cassidian a stabilisé avec succès les programmes clés et a su mettre en œuvre une organisation pleinement intégrée. Dans la poursuite de ses efforts pour renforcer sa présence sur le plan international et réorienter le portefeuille produits sur la rentabilité, la Division table toujours sur des performances solides et croissantes pour la période de prévisions d'exploitation grâce à l'investissement dans de nouveaux produits et à la mise en œuvre de programmes à échéances de maîtrise des coûts.

L'important carnet de commandes de la Division Astrium au 31 décembre 2013 (y compris pour les satellites, les lanceurs, les missiles balistiques et les services de télécommunications militaires) explique la forte augmentation du chiffre d'affaires attendue pour cette Division sur la période de prévision d'exploitation. Les principales réalisations de 2013 sont le lancement réussi de 6 satellites développés par Astrium, dont 3 satellites de télécommunication et 3 satellites d'observation de la Terre, navigation et sciences, les 4 lancements réussis d'Ariane 5, la mission réussie du troisième véhicule de transfert automatique, un contrat conclu avec Arianespace pour commencer la production de 18 lanceurs Ariane 5 ECA de grande capacité supplémentaires, une commande de l'Agence spatiale européenne (ESA) pour la prochaine étape de développement du lanceur Ariane 5 Midlife Evolution (A5 ME) ainsi que l'attribution de 3 contrats d'exportation pour des satellites de télécommunication. De ces réalisations, la période de prévision se caractérise par un accroissement de la prise de commandes sur les marchés domestiques et extérieurs dans des domaines clés établis (par exemple M51, Ariane 5 ME & Ariane 6, MPCV, satellites de télécommunication et d'observation de la Terre) ainsi que par le développement de l'activité dans les services de télécommunications et d'observation de la Terre. La marge d'exploitation et la marge brute d'autofinancement (« Free Cash Flow ») devraient augmenter grâce aux programmes de processus d'amélioration existants.

Les montants recouvrables de toutes les UGT au sein de Cassidian, Astrium et Eurocopter ont dépassé leurs montants comptables, ce qui indique l'absence de toute dépréciation sur les écarts d'acquisition en 2013 et 2012.

En ce qui concerne l'estimation de la valeur pour les unités génératrices de trésorerie mentionnées ci-dessus, la variation raisonnable des hypothèses clés ne devrait pas faire basculer le montant recouvrable en dessous de la valeur comptable.

L'écart d'acquisition enregistré au poste Autres / Siège / Conso. concerne exclusivement l'UGT EADS North America qui reflète l'activité commerciale aux États-Unis. Pour les tests de dépréciation en 2013, le montant recouvrable correspond à la juste valeur diminuée du coût de cession sur la base d'une offre reçue pour les activités de test et de services s'élevant à 38 millions d'euros. Le prix de vente est le fruit de négociations et de l'évaluation de la juste valeur sur la base des données de niveau 1. Le test de dépréciation annuel a donné lieu à une perte de valeur de 15 millions d'euros en 2013. En 2012, le montant recouvrable se basait sur le concept de la valeur d'utilité et les flux de trésorerie ont été actualisés à l'aide du coût moyen pondéré du capital (CMPC) avant impôt de 8,5 %, ce qui s'est traduit par une perte de valeur de 17 millions d'euros.

Coûts de développement

Le Groupe a capitalisé des coûts de développement d'un montant de 1 626 millions d'euros au 31 décembre 2013 (1 365 millions d'euros au 31 décembre 2012) en immobilisations incorporelles générées en interne essentiellement au titre des programmes Airbus A380 et A350 XWB. L'amortissement des coûts de développement du programme A380 est réalisé selon les unités produites. La capitalisation des coûts de développement du programme A350 XWB a commencé au deuxième trimestre 2012 lorsque le premier avion a entamé sa ligne d'assemblage final. Depuis le 1^{er} avril 2012, un montant total de 720 millions d'euros a été capitalisé.

15. Immobilisations corporelles

Tableaux détaillant les valeurs brutes, les amortissements et dépréciations cumulés et les valeurs nettes des immobilisations corporelles au 31 décembre 2013 :

Coût

<i>(en millions d'€)</i>	Solde au 1 ^{er} janvier 2013	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassements	Cessions	Solde au 31 décembre 2013
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	8 542	(37)	225	0	320	(135)	8 915
Installations, matériels et outillages techniques	15 293	(112)	425	4	1 279	(138)	16 751
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	3 846	(61)	351	(2)	1 105	(720)	4 519
Construction en cours	3 441	(27)	1 477	0	(2 538)	(3)	2 350
Total	31 122	(237)	2 478	2	166	(996)	32 535

Amortissement

<i>(en millions d'€)</i>	Solde au 1 ^{er} janvier 2013	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassements	Cessions	Solde au 31 décembre 2013
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	(3 909)	12	(297)	0	31	101	(4 062)
Installations, matériels et outillages techniques	(9 422)	69	(903)	(1)	620	122	(9 515)
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	(2 595)	30	(317)	1	(665)	444	(3 102)
Construction en cours	0	0	0	0	0	0	0
Total	(15 926)	111	(1 517)	0	(14)	667	(16 679)

Valeur nette comptable

<i>(en millions d'€)</i>	Solde au 1 ^{er} janvier 2013	Solde au 31 décembre 2013
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	4 633	4 853
Installations, matériels et outillages techniques	5 871	7 236
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	1 251	1 417
Construction en cours	3 441	2 350
Total	15 196	15 856

Les dotations aux amortissements comprennent les dépréciations des autres équipements (- 20 millions d'euros) d'Airbus Commercial et du matériel et outillage techniques d'Astrium (- 2 millions d'euros).

Tableaux détaillant les valeurs brutes, les amortissements et dépréciations cumulés et les valeurs nettes des immobilisations corporelles au 31 décembre 2012 :

Coût

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2012	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassements	Cessions	Solde au 31 décembre 2012
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	8 044	14	321	44	149	(30)	8 542
Installations, matériels et outillages techniques	13 376	86	366	24	1 558	(117)	15 293
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	3 882	(22)	567	(29)	(126)	(426)	3 846
Construction en cours	3 011	12	1 586	3	(1 141)	(30)	3 441
Total	28 313	90	2 840	42	440	(603)	31 122

Amortissement

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2012	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassements	Cessions	Solde au 31 décembre 2012
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	(3 547)	(3)	(339)	0	(30)	10	(3 909)
Installations, matériels et outillages techniques	(8 145)	(54)	(883)	0	(456)	116	(9 422)
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	(2 475)	10	(399)	0	79	190	(2 595)
Construction en cours	0	0	0	0	0	0	0
Total	(14 167)	(47)	(1 621)	0	(407)	316	(15 926)

Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2012	Solde au 31 décembre 2012
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	4 497	4 633
Installations, matériels et outillages techniques	5 231	5 871
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	1 407	1 251
Construction en cours	3 011	3 441
Total	14 146	15 196

Les dotations aux amortissements des coûts de développement capitalisés et des autres immobilisations incorporelles sont principalement constatées en coûts des ventes.

Aux 31 décembre 2013 et 2012, les immobilisations corporelles comprennent les constructions, les outillages techniques et autres matériels comptabilisés en immobilisations aux termes de contrats de location-financement pour un montant net de 146 millions d'euros et de 148 millions d'euros, nets d'amortissements cumulés de 91 millions d'euros et de 74 millions d'euros respectivement. La dotation aux amortissements correspondante pour 2013 était de 13 millions d'euros (2012 : 14 millions d'euros, 2011 : 11 millions d'euros).

Les « Autres matériels, matériels d'usine et de bureau » recouvrent « les avions loués aux termes de contrats qualifiés de location simple » représentant une valeur nette comptable de 422 millions d'euros et de 576 millions d'euros aux 31 décembre 2013 et 2012 respectivement, l'amortissement cumulé correspondant s'élevant à 398 millions d'euros et 720 millions d'euros. La dotation aux amortissements pour 2013 s'élève à 50 millions d'euros (2012 : 52 millions d'euros, 2011 : 59 millions d'euros).

Les « avions loués aux termes de contrats de location simple » comprennent :

- i) L'activité de financement des ventes du Groupe prenant la forme d'avions qui ont été loués aux clients aux termes de contrats qualifiés de location simple : ils sont présentés nets de provisions pour dépréciation. Ces opérations de financement des ventes d'avions sont généralement garanties par un nantissement pris sur les appareils qui font l'objet du financement (voir la Note 33 « Engagements hors bilan » pour plus de détails sur les opérations de financement des ventes).

Montants de loyers futurs sur contrats non résiliables (non actualisés) dus par des clients, à inclure dans les produits futurs au 31 décembre 2013 :

<i>(en millions d'€)</i>	
Au plus tard fin 2014	75
Après 2014 et au plus tard fin 2018	159
Après 2018	46
Total	280

- ii) Les avions qui ont été comptabilisés comme des contrats de « location simple » car ils ont été vendus selon des modalités comprenant des engagements de garantie de valeur pour lesquels la valeur actualisée de la garantie est supérieure à 10 % du prix de vente de l'avion (estimé comme étant sa juste valeur). Lors de la vente initiale de ces avions au client, leur coût total comptabilisé auparavant dans les stocks est transféré au poste « Autres matériels, matériels d'usine et de bureau » et amorti sur la durée de vie d'utilité estimée des appareils, les montants perçus du client étant constatés en produits constatés d'avance (voir la Note 30 « Produits constatés d'avance »).

Valeur nette comptable totale des avions faisant l'objet de contrats de location simple :

<i>(en millions d'€)</i>	31 décembre	
	2013	2012
(i) Valeur nette comptable des avions correspondants à des contrats de location simple avant imputation des provisions	591	693
Provision pour perte de valeur	(169)	(223)
Valeur nette comptable des avions correspondants à des contrats de location simple	422	470
(ii) Avions correspondants à des contrats de location simple dont la valeur actualisée de la garantie est supérieure à 10 %	0	106
Valeur nette comptable totale des avions correspondants à des contrats de location simple	422	576

Pour plus de détails, se référer à la Note 33 « Engagements hors bilan ».

Au 31 décembre 2013, les engagements contractuels pour les acquisitions de « Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui » s'élèvent à 345 millions d'euros contre 346 millions d'euros en 2012.

16. Immeubles de placement

Le Groupe détient des biens immobiliers qu'il loue à des tiers. Les biens immobiliers détenus en tant qu'immeubles de placement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité fixée à 20 ans. Les valeurs attribuées aux immeubles de placement sont les suivantes :

(en millions d'€)	Coût historique	Amortissements cumulés au 31 décembre 2012	Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	Amortissements	Amortissements cumulés au 31 décembre 2013	Valeur nette comptable au 31 décembre 2013
Valeur comptable des placements immobiliers	211	(139)	72	(3)	(142)	69

La juste valeur des immeubles de placement du Groupe s'élève à 83 millions d'euros au 31 décembre 2013 (en 2012 : 79 millions d'euros). Pour les besoins de la communication des informations financières conformément à la norme IAS 40 « Immeubles de placement », les justes valeurs ont été déterminées au moyen de

rapports d'évaluation externe ou de prévisions de flux de trésorerie actualisés pour l'estimation du revenu locatif diminué des charges locatives. Les loyers perçus en 2013 se sont élevés à 9 millions d'euros (en 2012 : 8 millions d'euros) et les charges d'exploitation directes associées à 2 millions d'euros (en 2012 : 1 million d'euros).

17. Participations mises en équivalence, autres investissements et autres actifs financiers non courants

Le tableau ci-dessous indique la composition des participations mises en équivalence, des autres investissements et autres actifs financiers non courants :

(en millions d'€)	31 décembre	
	2013	2012
Participations MEQ	2 902	2 662
Autres participations et actifs financiers non courants		
Autres investissements	611	596
Autres actifs financiers non courants	1 253	1 519
Total autres participations et actifs financiers non courants	1 864	2 115
Portion courante des autres actifs financiers non courants	181	287

Aux 31 décembre 2013 et 2012, les participations mises en équivalence dans les sociétés associées comprennent essentiellement la participation du Groupe dans le Groupe Dassault Aviation (46,32 % aux 31 décembre 2013 et 2012) pour un montant de 2 747 millions d'euros et de 2 519 millions d'euros respectivement. À la date d'autorisation de publication de ces États financiers 2013, aucune information financière de Dassault-Aviation n'étant encore disponible pour le deuxième semestre 2013, le Groupe a utilisé une meilleure estimation du résultat net de Dassault-Aviation pour le deuxième semestre 2013. La participation dans Dassault Aviation inclut une régularisation conformément aux normes IFRS pour le résultat et les autres produits et charges constatés des exercices précédents. Les éléments de capitaux propres au 30 juin 2013 ont été utilisés pour estimer la situation nette consolidée de Dassault Aviation à la fin de l'exercice 2013.

À la date d'autorisation de publication de ces États financiers 2012, aucune information financière de Dassault-Aviation n'étant encore disponible pour le deuxième semestre 2012, le Groupe a utilisé une meilleure estimation du résultat net de Dassault-Aviation pour le deuxième semestre 2012. La participation dans Dassault Aviation inclut une régularisation conformément aux normes IFRS pour le résultat et les autres produits et charges constatés des exercices précédents. Les éléments de capitaux propres au 30 juin 2012 ont été utilisés pour estimer la situation nette consolidée de Dassault Aviation à la fin de l'exercice 2012.

La participation de 46,32 % du Groupe dans la capitalisation boursière de Dassault Aviation, dérivée d'un flottant observable de 3,5 %, s'élève à 4 352 millions d'euros au 31 décembre 2013 (au 31 décembre 2012 : 3 490 millions d'euros).

Le tableau suivant présente la dernière publication de l'information financière établie selon la méthode de consolidation proportionnelle de Dassault Aviation, dont 46,32 % du capital est détenu par le Groupe.

(en millions d'€)	30 juin 2013	31 décembre 2012
Quote-part du résultat de la Société mise en équivalence :		
Actifs non courants	2 524	2 594
Actifs courants	2 338	2 219
Passifs non courants	112	122
Passifs courants	2 530	2 492
Total capitaux propres consolidés	2 220	2 199
Quote-part du chiffre d'affaires et du bénéfice de la Société mise en équivalence :		
	6 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	846	1 826
Bénéfice net	62	233

(en millions d'€)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Valeur nette de l'investissement au 31 décembre	2 747	2 519

Les autres sociétés significatives mises en équivalence (telles que Air Tanker, Daher-Socata S.A., Patria Oyi, United Monolithic Semiconductors et ESG) sont présentées ensemble dans le tableau suivant :

(en millions d'€)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Quote-part du résultat de la Société mise en équivalence :		
Actifs non courants	1 338	1 271
Actifs courants	291	256
Passifs non courants	1 283	1 344
Passifs courants	265	285
Total capitaux propres consolidés	81	(102)
Quote-part du chiffre d'affaires et du bénéfice de la Société mise en équivalence :		
	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	547	551
Bénéfice net	40	38

(en millions d'€)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Valeur nette de l'investissement	135	125

Le montant total des pertes cumulées non encore comptabilisées en 2013 s'élève à - 55 millions d'euros (dont + 171 millions d'euros pour l'exercice).

Une liste des principales participations mises en équivalence et le pourcentage de participation correspondant figurent dans l'Annexe relative aux « Informations sur le périmètre de consolidation ».

Les autres participations financières concernent principalement les participations du Groupe, les plus importantes au 31 décembre 2013 étant celle dans CARMAT S.A.S. (parts du Groupe : 27,3 % (2012 : 30,7 %) pour un montant de 136 millions d'euros (2012 : 161 millions d'euros) et dans AviChina (parts du Groupe : 5,0 %) pour un montant de 116 millions d'euros (2012 : 92 millions d'euros).

Les autres actifs financiers non courants d'un montant de 1 253 millions d'euros (2012 : 1 519 millions d'euros) et la **part courante des actifs financiers non courants** d'un montant de

181 millions d'euros (en 2012 : 287 millions d'euros) comprennent essentiellement les autres prêts pour un montant de 769 millions d'euros et 863 millions d'euros aux 31 décembre 2013 et 2012, les valeurs mobilières de placement disponibles à la vente pour les régimes de retraite progressives et les rémunérations différées pour un montant de 0 million d'euros et 203 millions d'euros aux 31 décembre 2013 et 2012 et les activités de financement des ventes du Groupe sous la forme de créances au titre des contrats de location-financement et les prêts liés au financement des appareils. Ils sont indiqués ici nets de provisions pour dépréciation. Ces opérations de financement des ventes d'avions sont généralement garanties par un nantissement pris sur les appareils qui font l'objet du financement (voir la Note 33 « Engagements hors bilan » pour plus de détails sur les opérations de financement des ventes).

Les prêts liés au financement des appareils sont accordés aux clients pour financer la vente d'appareils. Ces prêts sont à long terme et ont normalement une échéance de remboursement qui est liée à la période d'utilisation de l'avion par le client. Le calcul de la valeur nette comptable est le suivant :

(en millions d'€)	31 décembre	
	2013	2012
Montant brut des prêts en cours aux clients	405	424
Provision pour perte de valeur	(70)	(60)
Valeur nette comptable totale des prêts	335	364

Les valeurs nettes des créances relatives aux contrats de location-financement des appareils sont détaillées comme suit :

(en millions d'€)	31 décembre	
	2013	2012
Créances sur loyers minimums à percevoir	404	462
Produits financiers non acquis	(20)	(14)
Provision pour perte de valeur	(54)	(72)
Valeur nette comptable totale des créances relatives aux contrats de location-financement des appareils	330	376

Les paiements futurs de loyers minimums à percevoir dans le cadre de contrats de location-financement (montants non actualisés) sont détaillés comme suit :

(en millions d'€)	
Au plus tard fin 2014	145
Après 2014 et au plus tard fin 2018	121
Après 2018	138
Total	404

18. Stocks

Les stocks aux 31 décembre 2013 et 2012 comprennent les éléments suivants :

(en millions d'€)	31 décembre	
	2013	2012
Matières premières et fournitures de production	2 650	2 397
En-cours de production	16 771	15 464
Produits finis et pièces détachées destinées à la revente	2 119	1 888
Avances versées aux fournisseurs	3 520	3 467
Total	25 060	23 216

L'augmentation des en-cours de production d'un montant de + 1 307 millions d'euros est principalement due aux programmes d'Airbus Commercial et d'Eurocopter, augmentation partiellement atténuée par les programmes de Cassidian. Les matières premières ont été construites chez Airbus et Eurocopter. Les produits finis et pièces détachées destinés à la revente ont connu une hausse chez Airbus et Eurocopter.

Le montant avant réduction à leur valeur nette réalisable des produits finis et des pièces détachées destinées à la revente est de 2 817 millions d'euros en 2013 (2012 : 2 481 millions d'euros) tandis que celui des en-cours de production est de 19 756 millions d'euros (2012 : 17 599 millions d'euros). Des provisions pour dépréciation sont enregistrées pour les produits finis et les services lorsqu'il devient probable que le prix de revient estimé du contrat dépasse le total des produits générés par celui-ci. En 2013,

les dotations aux provisions pour dépréciation des stocks d'un montant de - 389 millions d'euros (2012 : - 368 millions d'euros) sont comptabilisées en coût des produits vendus ; les reprises de provision pour dépréciation des en-cours s'élèvent à 69 millions

d'euros (2012 : 80 millions d'euros). Au 31 décembre 2013, 5 127 millions d'euros d'en-cours de production et 1 563 millions d'euros de produits finis et de pièces détachées destinées à la revente étaient comptabilisés à leur valeur nette réalisable.

19. Créances clients

Créances clients aux 31 décembre 2013 et 2012 :

(en millions d'€)	31 décembre	
	2013	2012
Créances sur ventes de biens et de services ⁽¹⁾	7 581	7 136
Provisions pour créances douteuses	(342)	(348)
Total	7 239	6 788

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait des ajustements de PPA opérés dans le cadre des acquisitions de l'exercice précédent.

L'augmentation des **créances clients** pour un montant de + 451 millions d'euros provient principalement d'Airbus (+ 479 millions d'euros), montant en partie compensé par Cassidian (- 50 millions d'euros).

Les créances clients sont considérées comme des actifs courants. Aux 31 décembre 2013 et 2012, les créances clients s'élevant respectivement à 1 582 millions d'euros et 1 407 millions d'euros avaient une échéance supérieure à un an.

Dans le cadre de l'application de la **méthode de l'avancement des contrats** au 31 décembre 2013, un montant de 2 427 millions d'euros (en 2012 : 1 946 millions d'euros) au titre des contrats à long terme est inclus dans les créances clients, net d'avances et acomptes reçus.

Le **montant total des coûts encourus et bénéfiques constatés (diminué des pertes constatées) à date** s'élève à 63 946 millions d'euros contre 58 206 millions d'euros en fin d'exercice 2012.

Le **montant brut dû par les clients** pour les travaux de construction s'élève à 4 755 millions d'euros (en 2012 : 3 746 millions d'euros) et se rapporte à des contrats à long terme dans lesquels les coûts contractuels engagés augmentés des bénéfiques constatés moins la somme des pertes constatées sont supérieurs aux facturations intermédiaires émises.

Le **montant brut dû aux clients** s'élève à 1 030 millions d'euros (en 2012 : 1 190 millions d'euros) et correspond aux contrats à long terme dont le total des coûts contractuels encourus augmenté des profits comptabilisés, moins la somme des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires émises est négatif.

Mouvements respectifs au cours de l'exercice de la provision pour créances douteuses en ce qui concerne les créances clients :

(en millions d'€)	2013	2012
Solde des provisions au 1er janvier	(348)	(366)
Ajustement de change	1	0
Utilisations / cessions	25	10
(Dotations) / reprises	(20)	8
31 décembre	(342)	(348)

Sur la base de l'historique des taux de défaut de paiement, le Groupe estime qu'aucune provision pour créances douteuses n'est nécessaire pour les créances clients non encore exigibles, dont le montant est de 5 598 millions d'euros (en 2012 : 4 776 millions d'euros).

20. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers aux 31 décembre 2013 et 2012 comprennent les postes suivants :

(en millions d'€)	31 décembre	
	2013	2012
Autres actifs financiers non courants		
Justes valeurs positives des instruments financiers dérivés	1 993	1 197
Primes d'option	0	41
Autres	83	148
Total	2 076	1 386
Autres actifs financiers courants		
Justes valeurs positives des instruments financiers dérivés	717	321
Créances sur sociétés liées	558	757
Prêts	2	31
Autres	280	339
Total	1 557	1 448

21. Autres actifs

Les autres actifs financiers aux 31 décembre 2013 et 2012 comprennent les postes suivants :

(en millions d'€)	31 décembre	
	2013	2012
Autres actifs non courants		
Charges constatées d'avance	1 480	1 223
Autres	173	192
Total	1 653	1 415
Autres actifs courants		
Créances au titre de la taxe sur la valeur ajoutée	1 151	1 001
Charges constatées d'avance	442	586
Autres	481	459
Total	2 074	2 046

22. Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe s'élève à 6 890 millions d'euros et à 8 315 millions d'euros aux 31 décembre 2013 et 2012 respectivement. Le portefeuille de valeurs mobilières de placement contient une **portion non courante** de titres disponibles à la vente pour un montant de 4 296 millions d'euros (en 2012 : 5 978 millions d'euros) et de titres évalués à leur juste valeur en résultat pour un montant de 4 millions d'euros (en 2012 : 9 millions d'euros). Ce portefeuille comporte également une **portion courante** de titres disponibles à la vente, dont le montant est de 2 590 millions d'euros (en 2012 : 2 328 millions d'euros).

Aux 31 décembre 2013 et 2012, le portefeuille de titres incluait des obligations de sociétés privées et d'États comportant soit des coupons à intérêt fixe (pour une valeur nominale de

6 374 millions d'euros contre 2012 : 7 400 millions d'euros) soit des coupons à intérêt variable (pour une valeur nominale de 387 millions d'euros contre 563 millions d'euros en 2012) et des Fonds en devises étrangères de Fonds spéculatifs (pour une valeur nominale de 8 millions d'euros contre 14 millions d'euros en 2012).

Lorsque le Groupe conduit des activités de prêt de titres, les titres donnés en garantie continuent d'être enregistrés au bilan. La valeur comptable de ces titres donnés en garantie au 31 décembre 2013, intérêts sur coupon courus inclus, s'élève à 613 millions d'euros (2012 : 0 million d'euros).

23. Total capitaux propres

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'actions en circulation :

(En nombre d'actions)	2013	2012
Émissions au 1^{er} janvier	827 367 945	820 482 291
Émissions dans le cadre du plan d'actionnariat des salariés (ESOP)	2 113 245	2 177 103
Émissions dans le cadre des options exercées	6 873 677	5 261 784
Annulées	(53 197 232)	(553 233)
Émissions au 31 décembre	783 157 635	827 367 945
Actions autodétenues au 31 décembre	(2 835 121)	(5 226 305)
En circulation au 31 décembre	780 322 514	822 141 640

Les actions d'EADS sont exclusivement des actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,00 euro chacune. Le capital social autorisé est constitué de 3 000 000 000 d'actions.

Le 27 mars 2013, l'Assemblée générale extraordinaire de la Société a autorisé le Conseil d'administration, pour une période de 18 mois, à racheter jusqu'à 15 % du capital social émis en circulation de la Société (c'est-à-dire, le capital social émis, hors actions détenues par la Société ou ses filiales), par tous moyens, produits dérivés compris, et ce, sur toute Bourse de valeurs, dans le cadre d'une acquisition privée, par le biais d'une offre publique d'achat, ou autrement, à un prix qui ne sera pas inférieur à la valeur nominale et sera au plus de 50 euros par action (le « programme de rachat d'actions »).

L'Assemblée générale extraordinaire a autorisé le Conseil d'administration et le Président exécutif, avec la faculté de substituer, l'annulation du nombre d'actions rachetées par la Société en vertu du programme de rachat d'actions (par tranche ou non). En vertu des décisions prises par le Directeur financier, agissant sur délégation le Président exécutif, 47 648 691 actions ont été annulées le 20 juin 2013 et 3 099 657 actions l'ont été

le 27 septembre 2013. Les fonds propres de la Société ont été diminués d'un montant de 1 915 millions d'euros des suites du programme de rachat d'actions.

Le 29 mai 2013, l'Assemblée générale des actionnaires d'EADS a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des actions et d'accorder des droits de souscription d'actions dans le capital social de la Société (étant entendu que ces pouvoirs se limitent à 0,15 % du capital autorisé de la Société et qu'ils sont exercés ponctuellement), ainsi que de limiter ou d'exclure les droits de souscription privilégiés, dans les deux cas pour une période qui expirera lors de l'Assemblée générale des actionnaires de 2014. Lesdits pouvoirs incluent notamment l'autorisation et la mise en œuvre des plans de rémunération à long terme liés à des actions (tels que les plans de stocks options, les plans d'actions soumises à conditions de performance ou les plans d'actions soumises à conditions de présence) ainsi que des plans d'actionnariat des salariés. Ces pouvoirs incluent l'attribution de droits de souscription d'actions pouvant être exercés à tout moment tel que spécifié lors de l'attribution desdits droits ou conformément aux dits plans, ainsi que l'émission des actions à payer à partir de réserves distribuables librement. En revanche, ces

pouvoirs ne portent pas sur l'émission d'actions ou l'attribution de droits permettant la souscription d'actions relativement auxquelles il n'existe pas de droit de souscription privilégié (en vertu du droit néerlandais, ou parce que cela a été exclu par une résolution émanant de l'organe compétent) pour un prix d'émission total supérieur à 500 millions d'euros par émission d'actions.

L'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2013 a également renouvelé, pour une nouvelle période de 18 mois à partir de la date de l'Assemblée générale annuelle, l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter des actions de la Société par tous moyens, produits dérivés compris, et ce, sur toute Bourse de valeurs ou autre, à condition que, suite à ce rachat, la Société ne détienne pas plus de 10 % de son propre capital social émis, et que le prix d'achat soit supérieur ou égal à la valeur nominale et inférieur ou égal au prix le plus élevé de la dernière opération indépendante et de l'offre indépendante courante la plus élevée sur les sites d'opérations du marché régulé du pays où l'achat est effectué. Cette autorisation (i) annule et remplace l'autorisation accordée par l'Assemblée générale annuelle du 31 mai 2012 et (ii) vient en complément, et sans préjudice, de l'autorisation de rachat accordée par l'Assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2013.

Par ailleurs, l'Assemblée générale des actionnaires a autorisé, avec faculté de substitution, le Conseil d'administration et le Président-Directeur général à annuler un nombre maximum de 2 448 884 actions. Le 27 septembre 2013, en vertu de la décision du Directeur financier agissant sur délégation du Président exécutif, 2 448 884 actions ont été annulées.

24. Gestion du capital

Le Groupe cherche à maintenir un profil financier fort afin de préserver sa continuité d'exploitation et sa souplesse financière, ainsi que la confiance des actionnaires et des autres parties prenantes du Groupe. Les liquidités d'exploitation revêtent donc une grande importance.

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a notamment pour objectif de maintenir une bonne notation auprès des agences d'analyse financière institutionnelles. Cela permet à EADS de contenir le coût du capital du Groupe, d'où un impact positif sur sa valeur pour les parties prenantes (valeur propre de l'entité). En sus d'autres paramètres non financiers, la notation est fondée sur des facteurs tels que les ratios de capital, de trésorerie, de rentabilité et de liquidité. Le Groupe s'efforce de les maintenir dans la meilleure fourchette possible.

Le 6 septembre 2013, Standard & Poor's a relevé la notation à long terme d'EADS de A- à A, avec une perspective stable. Après avoir vu sa notation de A2 relevée le 2 octobre 2012, la notation à court terme d'EADS auprès de Standard & Poor's demeure à A1.

L'évaluation du risque de crédit intrinsèque (BCA) d'EADS par Moody's Investors Services reste actuellement à A3 après avoir été relevé le 20 novembre 2012, alors noté Baa1. La notation d'EADS en matière d'émetteurs publics (GRI) demeure actuellement à A2

Le 29 mai 2013, l'Assemblée générale des actionnaires a décidé d'ajouter le bénéfice net de l'exercice 2012, soit 1 228 millions d'euros (avant ajustements en vertu de l'IAS 19), aux reports à nouveau. Elle a également décidé de distribuer un montant brut de 0,60 euro par action, payé le 5 juin 2013. Le Conseil d'administration du Groupe propose un versement de dividendes aux actionnaires à hauteur de 0,75 euro par action au titre de l'exercice 2013.

Le capital social comprend le montant nominal des actions en circulation. L'augmentation des actions du capital représente l'apport pour les options levées d'un montant de 6 873 677 euros (en 2012 : 5 261 784 euros), conformément aux plans de stock-options mis en œuvre et celui des salariés d'un montant de 2 113 245 euros (en 2012 : 2 177 103 euros) dans le cadre du Plan d'actionnariat des salariés.

Les primes enregistrées sont principalement le fruit des apports en nature à la création d'EADS, de l'émission d'actions nouvelles au moment de l'introduction en Bourse, des augmentations et diminutions de capital résultant de l'émission et de l'annulation d'actions propres et des distributions effectuées auprès des actionnaires d'EADS N.V. En 2013, 8 millions d'euros, antérieurement constatés en écarts de conversion, sont reclassés et enregistrés en résultat. Le montant des actions propres représente le montant versé par la Société pour le rachat de ses actions propres.

après une baisse du soutien de l'État le 20 novembre 2012 suite à l'annonce du changement de gouvernance et de la structure d'actionnariat du Groupe.

Le 29 octobre 2013, Fitch Ratings a relevé la notation à long terme du Groupe non sollicitée de BBB+ à A-, avec une perspective stable.

Le relèvement des notations intrinsèques du Groupe reflète principalement les avancées majeures réalisées sur le programme A350 XWB ainsi que l'orientation marquée de la direction du Groupe en faveur de l'amélioration de la rentabilité.

Conformément à sa politique financière prudente, il est essentiel pour le Groupe de maintenir une notation de première qualité.

Entre autres indicateurs, le Groupe s'appuie sur un concept de Gestion fondée sur la valeur pour orienter la Société vers une création de valeur durable, et ce en générant des profits financiers supérieurs au coût du capital. Les éléments clés du concept de Gestion fondée sur la valeur sont les suivants :

- la définition des rendements financiers ;
- la définition de la base du capital de la Société, et
- l'évaluation de la création de valeur dérivée des deux éléments susmentionnés.

Le Groupe utilise le Retour sur capital investi (RoCE) pour déterminer la valeur créée par le rendement financier relatif à sa base de capital. Le RoCE, tel que défini par le Groupe, utilise l'EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels pour le numérateur et la Moyenne du capital investi pour le dénominateur. La Moyenne du capital investi du Groupe est définie comme la moyenne des soldes d'ouverture et de fermeture annuels des Actifs non courants plus le Fonds de roulement net provenant des activités d'exploitation, déduction faite des Autres provisions.

La valeur financière est créée si les profits relatifs au Capital investi du Groupe excèdent le coût du capital de la Société. La valeur peut être mesurée en comparant le RoCE au coût moyen pondéré du capital (CMPC) avant impôts. Un plan quinquennal visant à la création de valeur est mis au point tous les ans et se compose (1) du RoCE, (2) de l'EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels et (3) du flux de trésorerie disponible, correspondant à la somme des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et de ceux utilisés pour les activités

d'investissement moins l'évolution des valeurs mobilières de placement et les contributions financières aux actifs des régimes de retraite. L'objectif à long terme du Groupe est d'atteindre le premier quartile de la performance du RoCE par rapport à ses pairs du secteur de la défense et de l'aérospatial.

Le Groupe effectue aussi un suivi du niveau des distributions effectuées à ses actionnaires.

Le Groupe satisfait en général à ses obligations découlant de plans de paiement fondés sur des actions en émettant de nouvelles actions. Afin d'éviter une dilution pour ses actionnaires actuels du fait de ces plans de paiement fondés sur des actions, le Groupe a par conséquent décidé de racheter et d'annuler ses propres actions sur décision du Conseil d'administration et approbation de l'Assemblée générale annuelle. Sauf aux fins précitées, le Groupe n'est, d'une façon générale, pas actif en matière d'actions propres.

Le Groupe se conforme aux exigences du droit applicable et de ses Statuts en matière de capital.

2

25. Provisions

Les provisions comprennent les éléments suivants :

(en millions d'€)	31 décembre	
	2013	2012
Provision pour régimes de retraite (voir Note 25b) ⁽¹⁾	6 138	6 024
Rémunération différée (voir Note 25a)	477	447
Régimes de retraite et obligations assimilées⁽¹⁾	6 615	6 471
Autres provisions (voir Note 25c) ⁽¹⁾	8 754	9 418
Total⁽¹⁾	15 369	15 889
Dont portion non courante ⁽¹⁾	10 046	9 850
Dont portion courante	5 323	6 039

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de la révision de la norme IAS 19 et des ajustements de PPA opérés dans le cadre des acquisitions de l'exercice précédent.

Aux 31 décembre 2013 et 2012, les provisions pour régimes de retraite et obligations assimilées pour un montant de 6 209 millions d'euros et de 6 159 millions d'euros⁽¹⁾ respectivement et d'autres provisions pour un montant de 3 837 millions d'euros et 3 691⁽¹⁾ millions d'euros ont une échéance à plus d'un an.

a) Provisions pour rémunération différée

Ce montant représente des obligations qui apparaissent si les salariés décident de convertir une partie de leur rémunération ou prime en un engagement équivalent de rémunération différée, traité comme un régime post-emploi à prestations définies. Le développement des actifs du régime et des obligations de retraite à prestations définies est comme suit :

VARIATION DES OBLIGATIONS DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

(en millions d'€)	2013	2012
Obligations de retraite à prestations définies au 1^{er} janvier	447	358
Coûts pour services rendus	54	35
Charge d'intérêts	16	15
Réévaluations : (Gains) et pertes actuariels découlant		
– de variations dans les hypothèses financières	10	27
– de variations dans les ajustements liées à l'expérience	29	18
Transfert et variation du périmètre de consolidation	(8)	(4)
Prestations versées	(2)	(2)
Obligations de retraite à prestations définies au 31 décembre	546	447

MODIFICATIONS DES FONDS DE RETRAITE GÉRÉS

(en millions d'€)	2013	2012
Juste valeur des actifs gérés au 1^{er} janvier	0	0
Dotations (Reclassement)	73	0
Produits d'intérêts tirés des actifs gérés	2	0
Réévaluation des actifs gérés	(1)	0
Juste valeur des actifs gérés au 31 décembre	74	0

COMPTABILISÉ EN TANT QUE...

(en millions d'€)	2013	2012
Provision	477	447
Autres éléments d'actif et de passif courants ou non courants	5	0
Total	472	447

La part de l'obligation non protégée par l'association de garantie des retraites (PSV – « *Pensions-Sicherungs Verein* ») en cas d'insolvabilité des sociétés du Groupe concernées est couverte par les valeurs mobilières. Le 31 janvier 2013, un nouvel accord de fiducie (« *Treuhandvereinbarung* ») entre les sociétés participantes et la fiducie a été conclu par lequel ces titres ont été qualifiés d'actifs gérés à compter de la date en question. Ces titres, auparavant comptabilisés en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente, ont été reclassés à cette date et déduits de la provision concernée. Les accords de fiducie stipulent que certaines parts de l'obligation doivent être couvertes par des titres à hauteur d'un montant équivalent, tandis que les autres parts doivent être couvertes à hauteur de 115 %, entraînant ainsi un financement excédentaire de la partie relative de l'obligation. Ces montants sont comptabilisés au poste Autres actifs courants et non courants.

b) Provisions pour régimes de retraite

Lorsque les salariés du Groupe partent en retraite, ils perçoivent des indemnités telles que stipulées dans les accords de retraite et conformément aux réglementations et usages des pays où le Groupe exploite ses activités.

France — En France, le système de financement des régimes de retraite est un système de retraite par répartition. Outre la retraite de base versée par la Sécurité sociale, chaque salarié peut prétendre à une retraite complémentaire des régimes à cotisations définies auprès de l'ARRCO (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés) et de l'AGIRC (Association générale des institutions de retraite des cadres). Par ailleurs, la législation française dispose que les salariés perçoivent une indemnité forfaitaire de retraite sur la base de l'ancienneté, considérée comme une obligation de prestation définie.

Allemagne — En Allemagne, le Groupe a en place un régime de retraite (P3) pour ses salariés cadres et non cadres. Conformément à ce régime, l'employeur verse des cotisations pour les services

rendus par les salariés, cotisations qui sont fonction des salaires perçus par ces derniers au cours de la période du service correspondant. Ces cotisations sont converties en composants qui font partie des engagements de retraite cumulés à la fin de l'exercice. La prestation totale est déterminée sur la base d'une moyenne de carrière calculée sur l'intégralité de la durée d'activité. Certains salariés non couverts par le nouveau régime reçoivent des prestations de retraite calculées sur la base du salaire versé pendant la dernière année ou sur la moyenne du salaire des trois dernières années d'activité. Pour certains dirigeants, les prestations sont fonction du salaire final au moment du départ à la retraite et de la durée d'activité en tant que dirigeant.

En Allemagne, certaines parties de l'engagement de retraite sont financées par des actifs investis dans des instruments de financement spécifiques. Outre un fonds de secours (*Unterstützungskasse*), le Groupe a mis en œuvre un Dispositif de fiducie contractuel (DFC). La structure du DFC correspond à un dispositif de fiducie bilatéral. Les actifs transférés au fonds de secours et au DFC remplissent les conditions nécessaires pour être reconnus comme des actifs du régime dans le cadre de la norme IAS 19.

Il n'existe aucune exigence légale ou réglementaire de financement minimal en Allemagne.

Royaume-Uni — Le Régime de retraite Astrium d'EADS a été mis en place par Astrium Ltd., basée à Stevenage (Royaume-Uni) en sa qualité d'employeur principal. Ce régime englobe tous les salariés éligibles d'Astrium Ltd. ainsi que l'ensemble du personnel nouvellement recruté par l'une des sociétés du Groupe basées au Royaume-Uni et participant au plan. La plupart des passifs liés au Régime de retraite concernent Astrium Ltd. La majeure partie de l'engagement est financée par des actifs du régime générés suite aux cotisations des sociétés participantes. Le Régime est un régime de retraite agréé en vertu de la Loi de financement britannique de 2004. Le seul objectif de financement officiel de la Fiducie est l'objectif de financement légal prévu par la Loi sur les pensions de retraite britannique de 2004, selon lequel les actifs doivent être de nature appropriée et suffisante pour couvrir les engagements du Régime de retraite. Depuis le 1^{er} novembre 2013, ce plan est fermé aux nouveaux arrivants, ces derniers participant désormais au nouveau plan à cotisations définies mis en place.

De plus, le Groupe participe au Royaume-Uni à plusieurs régimes de retraite par capitalisation gérés par des administrateurs indépendants, et pour le compte de salariés cadres et non cadres, dont BAE Systems est le principal employeur. Ces régimes remplissent les conditions nécessaires pour être reconnus comme des régimes à prestations définies multi-employeurs dans le cadre de la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». Les participations les plus importantes du Groupe en termes de nombre de salariés rattachés à ces régimes de retraite de BAE Systems sont Airbus Operations Ltd. (Royaume-Uni) et MBDA UK Ltd (Royaume-Uni). Les salariés d'Airbus Operations Ltd. qui y participent demeurent membres des régimes de retraite de BAE Systems du fait de l'accord sur les retraites au Royaume-Uni conclu entre le Groupe et BAE Systems, ainsi que d'un changement de la législation sur les retraites au Royaume-Uni promulgué en avril 2006.

D'une façon générale, sur la base de la situation de capitalisation des régimes de retraite respectifs, les administrateurs de ceux-ci déterminent les taux des cotisations à verser par les employeurs participants afin de financer convenablement les régimes. Les divers régimes de retraite britanniques dans lesquels les participations du Groupe prennent part sont insuffisamment financés à l'heure actuelle. BAE Systems a convenu avec les administrateurs de prendre diverses mesures afin de remédier à cette insuffisance de financement. Celles-ci comprennent : i) le versement régulier de cotisations pour les salariés actifs à des niveaux bien supérieurs à ceux qui auraient cours dans le cas de régimes suffisamment financés et (ii) le versement de cotisations additionnelles.

En raison des dispositions contractuelles conclues entre le Groupe et BAE Systems, les cotisations d'EADS correspondant à ses investissements pour le régime de retraite le plus important (régime principal) étaient plafonnées jusqu'en juillet 2011 pour Airbus Operations Ltd. Les appels de cotisations dépassant les montants plafonnés respectifs ont été régularisés par BAE Systems. Même après l'expiration du plafond des cotisations, le dispositif de financement unique mis en place entre BAE Systems et le Groupe créera pour le Groupe une situation différente de celle des régimes multi-employeurs ordinaires du Royaume-Uni, avec des règles spéciales limitant les cotisations régulières à verser par Airbus Operations Ltd. aux taux applicables à tous les employeurs concernés.

Sur la base d'informations détaillées concernant les régimes de retraite multi-employeurs fournies par BAE Systems, le Groupe est en mesure d'estimer de façon appropriée et fiable sa part de participation à ces régimes, c'est-à-dire sa part dans les actifs du régime et dans les engagements de retraite à prestations définies (EPD), ainsi que le coût des pensions. Ces informations permettent désormais au Groupe de calculer pour chaque plan des clés lui permettant d'affecter, à des fins comptables, une proportion appropriée des actifs des plans et des coûts d'EPD et de pensions à ses investissements au Royaume-Uni aux 31 décembre 2013 et 2012, en prenant en compte l'impact du plafonnement des cotisations ainsi que des cotisations supplémentaires futures convenus par BAE Systems avec les administrateurs. De ce fait, le Groupe comptabilise sa participation aux régimes de retraite à prestations définies de BAE Systems au Royaume-Uni comme s'il s'était agi de régimes à cotisations définies, conformément à la norme IAS 19.

En 2013, la part d'Airbus dans les principaux régimes de BAE Systems s'est élevée à 19,45 % (en 2012 : 19,57 %). L'impact de ce changement est principalement reflété dans les réévaluations de l'exercice.

Dans le cas où un employeur qui participe aux régimes de retraite de BAE ne remplit pas, ou ne peut être contraint à remplir, les obligations lui incombant en tant qu'employeur participant, les autres employeurs participants seront tenus de remplir, conjointement, les obligations concernées. Le Groupe estime que cette probabilité est très faible.

Risques

Les engagements de retraite à prestations définies exposent le Groupe à des risques actuariels, incluant notamment :

Risque lié au prix du marché : Il est estimé que le rendement des actifs des régimes correspond au taux d'actualisation dérivé des obligations de la Société notées AA. Si le taux effectif des actifs gérés est inférieur au taux d'actualisation appliqué, le passif net au titre des prestations définies augmente en conséquence. Par ailleurs, la valeur de marché des actifs gérés est sujette à la volatilité, ce qui produit également un effet sur le passif net.

Risque lié au taux d'intérêt : Le niveau de l'engagement de retraite à prestations définies est considérablement affecté par le taux d'actualisation appliqué. Les faibles taux d'intérêt, notamment dans le contexte du marché libellé en euros, donnent lieu à un engagement de retraite net relativement élevé. Si la baisse de rendement des obligations d'entreprise se poursuit, l'engagement de retraite à prestations définies continuera à augmenter au cours des exercices à venir, augmentation qui ne pourra être compensée que partiellement par une évolution positive de la valeur de marché de ces obligations d'entreprises comprises dans les actifs gérés. Globalement, les engagements de retraite sont sensibles aux variations du taux d'intérêt conduisant à des résultats volatiles en termes de valorisation.

Risque lié à l'inflation : Les engagements de retraite peuvent être sensibles aux variations du taux d'inflation, dont l'augmentation peut entraîner une hausse de l'engagement. Certains régimes étant directement liés aux salaires, les hausses de rémunération peuvent se traduire par une hausse des engagements de retraite. Il a été convenu d'un taux d'intérêt fixe pour le plan de rémunération différée P3, plan financé par les salariés. Pendant les périodes connaissant des taux d'inflation élevés, il est assumé que peu d'éléments incitent à participer à ce plan.

Risque lié à la longévité : Les engagements de retraite sont sensibles à l'espérance de vie de ses membres. Une plus grande espérance de vie entraîne une hausse de la valorisation de l'engagement de retraite.

Des évaluations actuarielles sont régulièrement effectuées pour déterminer le montant des obligations du Groupe au titre des indemnités de retraite. Ces évaluations reposent sur des hypothèses relatives aux évolutions de salaire, aux âges de départ à la retraite et aux taux d'intérêt à long terme. Elles incluent toutes les charges que le Groupe devra payer pour remplir ces obligations.

Les hypothèses moyennes pondérées retenues pour calculer les valeurs actuarielles des régimes de retraite les plus significatifs sont les suivantes :

Hypothèses en %	Pays du régime de retraite							
	Allemagne		France		Royaume-Uni		Multi-employeurs (Royaume-Uni)	
	31 décembre		31 décembre		31 décembre		31 décembre	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Taux d'actualisation	3,6	3,7	3,4	3,5	4,6	4,7	4,5	4,5
Taux d'augmentation des salaires	3,25	3,25	3,1	3,1-3,5	3,5	3,5	3,0	3,4
Taux de croissance des versements de pension de retraite	2,0	2,0	- / 2,0	- / 2,0	3,0	2,8	1,9-3,7	1,8-3,5
Taux d'inflation	2,0	2,0	2,0	2,0	3,2	2,8	3,4	2,9

Le Groupe calcule le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies à partir du rendement des obligations d'entreprise de grande qualité notées AA. La détermination du taux d'actualisation est basée sur l'indice iBoxx Euro des obligations d'entreprise notées AA et, en 2013, utilise la granularité des données d'une seule obligation afin de tirer davantage d'informations du marché à partir de l'indice obligataire concerné. Le taux d'actualisation pour la durée estimée du régime de retraite concerné est ensuite extrapolé par rapport à la courbe des taux. Au Royaume-Uni, il est déterminé à partir de la courbe complète des obligations d'entreprise libellées en livre sterling et notées AA, dont les échéances varient. Les taux d'augmentation des salaires sont basés sur les prévisions à

long terme des employeurs respectifs, à partir du taux d'inflation présumé et ajustés selon les échelles promotionnelles et de productivité.

Les taux correspondant aux augmentations de versements de pension de retraite sont dérivés du taux d'inflation respectif pour le régime.

Le taux d'inflation pour les régimes de retraite allemands correspond à l'augmentation du coût de la vie prévue. Au Royaume-Uni, les hypothèses d'inflation sont dérivées à partir des différences de rendement entre les obligations d'États à long terme à intérêts fixes et ceux liés à un indice, ou des conseils de l'actuaire local en fonction des informations disponibles.

Pour le calcul de l'engagement de retraite allemand, des tables de mortalité « 2005 G » (tables de génération), telles que développées par le Dr. Klaus Heubeck sont appliquées. Pour les régimes de retraite britanniques, ce sont les tables de mortalité S1 des régimes de retraite auto-administrés, basées sur l'année de naissance

(tel que publié par l'institut britannique des actuaires) qui sont utilisées conjointement avec les résultats d'une enquête sur la situation réelle de mortalité concernant les membres du régime. En France, ce sont les tables de l'INSEE qui sont appliquées.

Le développement de l'engagement de retraite à prestations définies est défini ci-après :

VARIATION DES OBLIGATIONS DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

<i>(en millions d'€)</i>	Régimes de retraite du Groupe	Part du régime multi-employeurs au Royaume-Uni	Total
Obligations de retraite à prestations définies au 1^{er} janvier 2012	7 379	3 260	10 639
Coûts pour services rendus	228	61	289
Charge d'intérêts	331	174	505
Modifications et réductions du régime	30	0	30
Réévaluations : (Gains) et pertes actuariels découlant			
→ de variations dans les hypothèses financières	802	568	1 370
→ de variations dans les ajustements liées à l'expérience	94	(1)	93
Variation en termes de consolidation, transferts et autres	76	5	81
Prestations versées	(305)	(158)	(463)
Ajustement de change	(5)	73	68
Obligations de retraite à prestations définies au 31 décembre 2012 / 1^{er} janvier 2013	8 630	3 982	12 612
Coûts pour services rendus	279	71	350
Charge d'intérêts	312	167	479
Réductions	(5)	0	(5)
Réévaluations : Pertes actuarielles découlant			
→ de variations dans les hypothèses démographiques	1	0	1
→ de variations dans les hypothèses financières	14	87	101
→ de variations dans les ajustements liées à l'expérience	119	14	133
Transferts et autres	(3)	4	1
Prestations versées	(323)	(141)	(464)
Ajustement de change	(13)	(81)	(94)
Obligations de retraite à prestations définies au 31 décembre 2013	9 011	4 103	13 114

La durée moyenne pondérée de l'obligation de retraite à prestations définies pour les régimes de retraite et les rémunérations différées est de 15 ans au 31 décembre 2013 (31 décembre 2012 : 15 ans).

La répartition de l'obligation de retraite à prestations définies pour les régimes de retraite et les rémunérations différées entre les membres retraités, les membres actifs et ceux bénéficiant d'une rente différée des régimes les plus significatifs est la suivante (au 31 décembre 2013, sauf mention contraire) :

	Actif	Bénéficiaire d'une rente différée	Retraité
Allemagne	42 %	8 %	50 %
France	99 %	1 %	0 %
Royaume-Uni ⁽¹⁾	69 %	12 %	19 %
Part du régime multi-employeurs au Royaume-Uni (Régime principal) ⁽²⁾	35 %	15 %	50 %
Autres	56 %	15 %	29 %

(1) Au 5 avril 2013.

(2) Au 31 mars 2011.

Le tableau ci-dessous présente comment la valeur actuelle des obligations de retraite à prestations définies et des rémunérations différées auraient été influencées par des variations dans les hypothèses actuarielles telles que définies au 31 décembre 2013 :

Variations dans les hypothèses actuarielles	Impact sur les obligations de retraite à prestations définies	
	Obligations (en millions d'€)	Variation en %
Valeur actuelle de l'obligation	13 660	-
Taux d'actualisation		
Augmentation de 0,5 % point	12 655	(7,4)
Réduction de 0,5 % point	14 645	7,2
Augmentation des salaires		
Augmentation de 0,25 % point	13 934	2,0
Réduction de 0,25 % point	13 384	(2,0)
Augmentation des pensions de retraite		
Augmentation de 0,25 % point	13 959	2,2
Réduction de 0,25 % point	13 361	(2,2)
Espérance de vie		
Augmentation de 1 an	14 024	2,7
Réduction de 1 an	13 290	(2,7)

La sensibilité est calculée selon la même méthode (valeur actuelle de l'obligation de retraite à prestations définies calculée à partir de la méthode des unités de crédit projetées) appliquée lors du calcul des obligations de prestations postérieures à l'emploi. Les analyses de sensibilité se fondent sur la modification de l'une des hypothèses en conservant toutes les autres à l'identique. Cela

est improbable dans la pratique et les variations portant sur plus d'une hypothèse peuvent être corrélées et donner ainsi lieu à des effets différents sur les obligations de retraite à prestations définies que ceux présentés ci-dessus. Si les hypothèses varient à un niveau différent, l'effet sur les obligations n'est pas nécessairement linéaire.

Le tableau ci-dessous présente le développement des actifs gérés :

Variation des fonds de retraite gérés	Régimes de retraite du Groupe	Part du régime multi-employeurs au Royaume-Uni	Total
<i>(en millions d'€)</i>			
Juste valeur des actifs gérés au 1^{er} janvier 2012	2 751	2 384	5 135
Produits d'intérêts sur les actifs gérés ⁽¹⁾	132	128	260
Réévaluation des actifs gérés ⁽¹⁾	73	448	521
Cotisations de l'employeur	730	126	856
Cotisations des autres participants au régime	6	5	11
Acquisitions et autres	20	0	20
Prestations versées	(120)	(158)	(278)
Écarts de change	10	53	63
Juste valeur des actifs gérés au 31 décembre 2012 / 1^{er} janvier 2012	3 602	2 986	6 588
Produits d'intérêts tirés des actifs gérés	138	127	265
Réévaluation des actifs gérés	15	188	203
Cotisations de l'employeur	138	103	241
Cotisations des autres participants au régime	7	4	11
Transferts	2	0	2
Prestations versées	(124)	(141)	(265)
Écarts de change	(10)	(59)	(69)
Juste valeur des actifs gérés au 31 décembre 2013	3 768	3 208	6 976

(1) Les données sont ajustées du fait de la révision de la norme IAS 19.

En 2013, des cotisations d'un montant de 138 millions d'euros (2012 : 730 millions d'euros) ont été apportées aux régimes de retraite du Groupe, principalement en lien avec le fonds de secours en Allemagne, avec 74 millions d'euros (2012 : 96 millions d'euros), le régime de retraite Astrium avec 49 millions d'euros

(2012 : 48 millions d'euros) et le DFC avec 10 millions d'euros (2012 : 583 millions d'euros).

Près de 500 millions d'euros de cotisations sont prévues pour 2014.

La juste valeur des actifs gérés pour les régimes de retraite et les rémunérations différées peuvent être réparties selon les catégories suivantes :

(en millions d'€)	31 décembre					
	2013			2012		
	Prix cotés	Prix non cotés	Total	Prix cotés	Prix non cotés	Total
Titres de participation						
Europe	1 320	0	1 320	1 120	0	1 120
Reste du monde	569	0	569	325	0	325
Marchés émergents	256	0	256	451	0	451
Monde	677	0	677	705	0	705
Obligations						
d'entreprise	1 414	0	1 414	1 038	0	1 038
d'États	1 679	0	1 679	1 790	0	1 790
couvertes	60	0	60	81	0	81
Fonds commun de placement	288	22	310	221	0	221
Marchandises	167	0	167	136	0	136
Fonds spéculatifs	86	0	86	0	0	0
Instruments dérivés	6	(6)	0	7	(22)	(15)
Propriété ⁽¹⁾	292	5	297	284	5	289
Trésorerie et Fonds du marché monétaire	259	0	259	466	0	466
Autres	41	(85)	(44)	28	(47)	(19)
	7 114	(64)	7 050	6 652	(64)	6 588

(1) Comprend 70 millions d'euros (2012 : 71 millions d'euros) de propriétés occupées par les sociétés du Groupe. Cela ne relève que de la part dans le régime multi-employeur au Royaume-Uni.

De manière générale, les prix cotés sont disponibles sur les marchés actifs.

La majorité des régimes financés appliquent globalement un cadre d'appariement des actifs et des passifs. L'allocation stratégique des actifs (ASA) des régimes prend en compte les caractéristiques des obligations sous-jacentes. Les investissements sont largement diversifiés, de telle sorte que la défaillance d'un seul investissement ne devrait pas avoir d'effet significatif sur le niveau global des actifs.

Une grande part des actifs en 2013 est composée d'instruments à revenu fixe, de capitaux propres et, bien que le Groupe investisse par ailleurs dans des propriétés, de marchandises et de fonds spéculatifs. Le Groupe réévalue les caractéristiques des obligations de retraite de façon périodique ou lorsqu'une réglementation applicable ou le cadre de gouvernance l'exigent. Ceci entraîne en conséquence une révision de l'ASA.

Les obligations de retraite à prestations définies à la clôture de l'exercice sont constituées par la valeur actualisée, sans déduction d'aucun fonds géré, des paiements futurs attendus pour éteindre l'obligation résultant de l'ancienneté du salarié pour l'exercice en cours et les exercices précédents. Les actifs du régime correspondants sont déduits de l'obligation, entraînant la capitalisation qui correspond à la provision comptabilisée. Le montant comptabilisé en provision à l'État de situation financière consolidée peut être alloué aux pays significatifs de la manière suivante :

Provisions constatées pour régimes de retraite <i>(en millions d'€)</i>	Régimes de retraite du Groupe				Part du régime multi-employeurs au Royaume-Uni	Total
	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres		
Obligations à prestations définies	6 572	1 292	622	144	3 982	12 612
Actifs gérés	2 923	15	559	105	2 986	6 588
Capitalisation	3 649	1 277	63	39	996	6 024
Comptabilisés dans les États de situation financière consolidés au 31 décembre 2012⁽¹⁾	3 649	1 277	63	39	996	6 024
Obligations à prestations définies	6 770	1 408	691	142	4 103	13 114
Actifs gérés	2 997	17	644	110	3 208	6 976
Capitalisation	3 773	1 391	47	32	895	6 138
Comptabilisés dans les États de situation financière consolidés au 31 décembre 2013	3 773	1 391	47	32	895	6 138

(1) Les données des exercices précédents ont été ajustées du fait de la révision de la norme IAS 19.

Les composants de la charge nette de retraite pour l'exercice, inclus dans « Bénéfice avant coûts de financement et impôts sur les sociétés », sont les suivants :

<i>(en millions d'€)</i>	2013	2012	2011
Coûts pour services rendus	350	289	265
Charge d'intérêts	479	505	472
Produits d'intérêts ⁽¹⁾	(265)	(260)	(246)
Coût des services rendus ⁽¹⁾	0	29	0
Charge nette de retraite pour l'exercice	564	563	491

(1) Les données des exercices précédents ont été ajustées du fait de la révision de la norme IAS 19.

Les cotisations aux régimes de retraite publics ou privés versées par l'employeur, principalement en Allemagne et en France, doivent être considérées comme des régimes à cotisations définies. En 2013, le montant des cotisations s'est élevé à 672 millions d'euros (en 2012 : 623 millions d'euros).

c) Autres provisions

Mouvements des provisions au cours de l'exercice :

(en millions d'€)	Solde au 1 ^{er} janvier 2013	Gains ou pertes de change	Augmentation pour actualisation	Acquisitions	Reclassements / Changements au sein du groupe consolidé	Utilisation	Reprise	Solde au 31 décembre 2013
Provision pour pertes sur contrats	2 638	(1)	53	477	(1 023)	(274)	(72)	1 798
Provision pour charges sur contrats en cours	2 366	(39)	0	1 153	(98)	(751)	(108)	2 523
Provision pour risques sur le financement des ventes d'avions	804	(9)	51	22	0	(102)	(89)	677
Provision pour charges de personnel	726	(4)	1	545	(1)	(287)	(11)	969
Provision pour obligations au titre des contrats de service et de maintenance	374	0	11	161	(39)	(86)	(75)	346
Provision pour garanties	605	(3)	12	157	11	(175)	(16)	591
Provision pour mesures de restructuration / retraites anticipées ou progressives	303 ⁽¹⁾	(1)	1	331	21	(116)	(38)	501
Provision pour litiges et réclamations	206	(1)	0	13	(2)	(53)	(9)	154
Mise au rebut d'actifs	112	0	4	6	0	0	(1)	121
Autres risques et charges	1 284 ⁽²⁾	(3)	4	434	(108)	(331)	(206)	1 074
Total	9 418^{(1),(2)}	(61)	137	3 299	(1 239)	(2 175)	(625)	8 754

(1) Les données des exercices précédents ont été ajustées du fait de la révision de la norme IAS 19.

(2) Les données des exercices précédents ont été ajustées du fait des ajustements de PPA.

La provision pour pertes sur contrats dans le cadre des autres provisions se rapporte principalement à Airbus Military en conjonction avec le programme A400M et le programme A350 XWB de la Division Airbus Commercial. La consommation de la provision 2013 reflète principalement l'utilisation au fur et à mesure de l'avancée du contrat de lancement de l'A400M, tandis que l'augmentation relève principalement d'une charge nette supplémentaire de 434 millions d'euros comptabilisée pour le programme A350 XWB afin de refléter principalement le niveau plus important des coûts récurrents. Après deux livraisons en 2013, le programme de l'A400M entre dans une phase d'amélioration progressive de la capacité militaire, phase qui devra être négociée et conclue avec les clients. Les risques liés à l'enveloppe des coûts et aux fonctionnalités militaires sont étroitement surveillés.

La majorité des dotations aux provisions pour les coûts restant à payer concerne Cassidian et correspond principalement aux tâches à finaliser sur les contrats à long terme (ex : contrats de surveillance des frontières (426 millions d'euros) et le programme Eurofighter (125 millions d'euros)).

Les provisions pour risques liés au financement des ventes d'avions couvrent entièrement, et conformément à la politique du Groupe relative aux risques de financement des ventes, le risque net lié au financement des avions pour un montant de 88 millions d'euros (92 millions d'euros au 31 décembre 2012) et les risques de valeur des actifs pour un montant de 589 millions d'euros (712 millions d'euros au 31 décembre 2012) concernant Airbus Commercial, Eurocopter et ATR (voir la Note 33 « Engagements hors bilan »).

La provision pour obligations au titre des contrats de service et de maintenance couvre notamment les coûts relatifs aux problèmes techniques identifiés et leurs solutions définies.

La dotation aux provisions pour les mesures de restructuration / retraites anticipées ou progressives concerne principalement les mesures de restructuration définies pour l'activité spatiale et de défense du Groupe aux fins d'améliorer sa compétitivité en réduisant les coûts, de créer des synergies au niveau des opérations et du portefeuille de produits et de mieux orienter les efforts de recherche et de développement. En conséquence, un plan prévoyant la résiliation temporaire de contrats, le non-remplacement des contrats résiliés, des reclassements de personnel, des départs en retraite partiels ou anticipés ainsi que des départs volontaires en place en Allemagne, en France, au Royaume-Uni et en Espagne a été communiqué aux salariés du Groupe et au Comité d'entreprise européen en décembre 2013. Ainsi, le Groupe a augmenté ses provisions pour restructuration de 292 millions d'euros au total, hors effets de la réduction sur les régimes de retraite. Le plan de restructuration défini sera intégralement mis en œuvre fin 2016. Les coûts associés des mesures définies ont été estimés en se fondant sur l'expérience individuelle des pays et des mesures appliquées lors de précédents plans sociaux au sein du Groupe.

Les « Reclassements / Changements au sein du groupe consolidé » concernent essentiellement la compensation des provisions sur les contrats A400M et A350 XWB avec les stocks correspondants.

De manière générale, les paramètres contractuels et techniques à considérer pour les provisions du secteur aéronautique étant relativement complexes, il existe des incertitudes quant aux échéances et aux montants des charges à prendre en compte.

En règle générale, la majeure partie des autres provisions de la Société devrait donner lieu à des sorties de fonds au cours des prochains exercices (1 à 12 ans).

26. Dettes financières

Le Groupe a émis deux obligations libellées en euros, actuellement en circulation, dans le cadre de son programme d'EMTN (programme d'Obligations à moyen terme en euros). La première obligation actuellement en circulation a été émise en septembre 2003 pour un montant total de 0,5 milliard d'euros, arrivant à maturité en septembre 2018. Elle est assortie d'un coupon de 5,5 % (taux d'intérêt effectif de 5,58 %) qui a été converti en un taux variable Euribor-3M + 1,72 % en 2005 à la suite d'un swap. La seconde obligation actuellement en circulation a été émise en août 2009 pour un montant total de 1 milliard d'euros. Elle arrive à maturité en août 2016 et est assortie d'un coupon de 4,625 % (taux d'intérêt effectif de 4,68 %) qui, à la suite d'un swap, a été converti en un taux variable Euribor-3M + 1,57 %.

Par ailleurs, le 17 avril 2013, le Groupe a procédé à une émission inaugurale de 1 milliard de dollars américains sur le marché institutionnel aux États-Unis en vertu de la réglementation 144A / Reg S. L'obligation est assortie d'un coupon fixe de 2,70 % (taux d'intérêt effectif de 2,73 %) et arrive à échéance en avril 2023.

Le Groupe peut émettre des billets de trésorerie dans le cadre du programme du même nom à des taux d'intérêt variables ou fixes correspondant aux échéances individuelles, qui vont de 1 jour à 12 mois. Le volume émis au 31 décembre 2013 était de 0 million d'euros (2012 : 165 millions d'euros). Prévoyant un volume maximum de 2 milliards d'euros, le programme a été mis en place en 2003. Les passifs au titre des programmes de billets de trésorerie sont inclus au poste des « Obligations ».

En 2004, la BEI (Banque Européenne d'Investissement) a octroyé un prêt à long terme au Groupe pour un montant de 421 millions de dollars américains portant un taux d'intérêt fixe de 5,11 % (taux d'intérêt effectif de 5,11 %) et arrivant à échéance en

août 2014. En janvier 2011, le Groupe a conclu avec la Banque de développement du Japon un contrat de prêt pour un montant de 300 millions de dollars américains portant un taux d'intérêt variable Libor USD à trois mois de + 1,15 % et arrivant à échéance en janvier 2021. Parallèlement, le Groupe a converti ce taux variable en un taux fixe de 4,76 % à la suite d'un swap. En août 2011, le Groupe a conclu un contrat de prêt avec la BEI pour un montant de 721 millions de dollars américains portant un taux d'intérêt variable Libor USD à trois mois de + 0,85 % et arrivant à échéance en août 2021. Parallèlement, le Groupe a converti ce taux variable en un taux fixe de 3,2 % à la suite d'un swap. En février 2013, le Groupe a conclu un contrat de prêt avec la BEI pour un montant de 406 millions de dollars américains portant un taux d'intérêt variable Libor USD à trois mois de + 0,93 % et arrivant à échéance en février 2020.

En outre, Airbus a reçu en 1999 une Note de Réinvestissement de la Deutsche Bank AG d'un montant de 800 millions de dollars américains, à un taux d'intérêt fixe de 9,88 % ; l'en-cours de la dette s'élève à 157 millions d'euros (2012 : 195 millions d'euros).

Au 31 décembre 2013, les dettes vis-à-vis des établissements financiers comprennent également 608 millions d'euros de dettes courantes (2012 : 0 million d'euros) issues des activités de prêt de titres.

Les dettes financières comprennent les dettes liées à des opérations de financement des ventes totalisant 229 millions d'euros (2012 : 345 millions d'euros), principalement à taux variable.

Les dettes financières sans recours enregistrées chez Airbus (risque à la charge de tiers extérieurs) s'élèvent à 229 millions d'euros (2012 : 345 millions d'euros).

(en millions d'€)	31 décembre	
	2013	2012
Obligations	2 340	1 669
dont part exigible à plus de cinq ans : 780 (31 décembre 2012 : 579).		
Dettes vis-à-vis des établissements financiers	1 217	1 382
dont part exigible à plus de cinq ans : 754 (31 décembre 2012 : 561).		
Prêts	237	287
dont part exigible à plus de cinq ans : 30 (31 décembre 2012 : 56).		
Dettes au titre des contrats de location-financement	159	168
dont part exigible à plus de cinq ans : 97 (31 décembre 2012 : 69).		
Autres	3	0
dont part exigible à plus de cinq ans : 3 (31 décembre 2012 : 0).		
Dettes financières non courantes	3 956	3 506
Obligations	0	165
Dettes vis-à-vis des établissements financiers	955	53
Prêts	116	189
Dettes au titre des contrats de location-financement	13	13
Autres	561	853
Dettes financières courantes (exigibles à moins d'un an)	1 645	1 273
Total	5 601	4 779

Le poste « Autres » comprend les dettes financières liées aux coentreprises.

Au 31 décembre 2013, les montants globaux de dettes financières qui arriveront à échéance au cours des cinq prochains exercices et au-delà sont les suivants :

(en millions d'€)	Dettes financières
2014	1 645
2015	203
2016	1 295
2017	168
2018	626
Exercices suivants	1 664
Total	5 601

Au 31 décembre 2012, les montants globaux de dettes financières qui arriveront à échéance au cours des cinq prochains exercices et au-delà sont les suivants :

(en millions d'€)	Dettes financières
2013	1 273
2014	539
2015	219
2016	1 316
2017	167
Exercices suivants	1 265
Total	4 779

27. Autres dettes financières

(en millions d'€)	31 décembre	
	2013	2012
Autres dettes financières non courantes		
Avances remboursables de gouvernements européens	5 911	5 754
Dettes au titre d'instruments financiers dérivés	671	1 159
Autres	576	545
Total	7 158	7 458
Autres dettes financières courantes		
Avances remboursables de gouvernements européens	455	358
Dettes à l'égard des sociétés liées	52	26
Dettes au titre d'instruments financiers dérivés	303	852
Autres	657	479
Total	1 467	1 715

Pour plus de détails sur les charges financières liées aux avances remboursables reçues de gouvernements européens, voir la Note 12 « Résultat financier ». En raison de leur nature spécifique, à savoir le principe de partage des risques, et du fait que ces avances sont généralement consenties au Groupe sur la base de projets de développement significatifs, les avances remboursables des gouvernements européens sont comptabilisées par le Groupe en « Autres dettes financières courantes / non courantes » dans

l'État de situation financière consolidé, incluant les intérêts cumulés et présentées en « Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation » au Tableau des flux de trésorerie consolidés.

Parmi les « Autres dettes financières », 1 498 millions d'euros (2012 : 1 713 millions d'euros) arrivent à échéance à moins d'un an et 4 237 millions d'euros (2012 : 3 847 millions d'euros) à plus de cinq ans.

28. Autres passifs

(en millions d'€)	31 décembre	
	2013	2012
Autres dettes non courantes		
Avances versées par les clients	10 225	9 881
Autres	565	643
Total	10 790	10 524
Autres dettes courantes		
Avances versées par les clients	25 193	25 333
Dettes fiscales (hors impôts sur les bénéfices)	632	592
Autres	2 334	2 258
Total	28 159	28 183

Parmi les « Autres dettes financières », 23 969 millions d'euros (2012 : 25 164 millions d'euros) arrivent à échéance à moins d'un an et 4 351 millions d'euros (2012 : 3 746 millions d'euros) à plus de cinq ans.

Les avances reçues en lien avec des contrats à long terme totalisent 9 871 millions d'euros (2012 : 10 037 millions d'euros) résultant essentiellement des Divisions Airbus Military (4 067 millions d'euros), Astrium (3 068 millions d'euros), Cassidian (1 580 millions d'euros) et Eurocopter (1 087 millions d'euros).

29. Dettes fournisseurs

Au 31 décembre 2013, les dettes fournisseurs d'un montant de 445 millions d'euros (74 millions d'euros au 31 décembre 2012) ont une échéance à plus d'un an.

30. Produits constatés d'avance

(en millions d'€)	31 décembre	
	2013	2012
Produits constatés d'avance non courants	239	212
Produits constatés d'avance courants ⁽¹⁾	999	1 060
Total	1 238	1 272

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait des ajustements de PPA opérés dans le cadre des acquisitions de l'exercice précédent.

Les produits constatés d'avance sont liés aux ventes d'avions qui comprennent des engagements de garantie de valeur et sont comptabilisés comme des contrats de location simple (19 millions d'euros et 117 millions d'euros aux 31 décembre 2013 et 2012 respectivement).

2.4 Notes annexes à l'état des flux de trésorerie consolidés

31. État des flux de trésorerie consolidés

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants :

(en millions d'€)	2013	2012
Disponibilités		
Compte bancaire et petite caisse	2 356	2 761
Valeurs mobilières à court terme (à leur juste valeur en résultat)	2 933	2 296
Valeurs mobilières à court terme (disponibles à la vente)	2 130	3 323
Autres	346	376
Total disponibilités	7 765	8 756

Au 31 décembre 2013, le compte bancaire et la caisse sont principalement libellés en EUR, en USD et en GBP. Le poste « Autres » comprend principalement la part du Groupe dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie de MBDA, mis en dépôt auprès de BAE Systems et Finmeccanica et disponibles sur demande pour un montant de 340 millions d'euros (374 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Les instruments dérivés comptabilisés dans l'État de situation financière consolidé du Groupe comprennent (a) les instruments désignés comme des couvertures pour les activités d'exploitation ou les charges d'intérêts du Groupe, et (b) les dérivés de devises étrangères incorporés qui relèvent de la séparation de l'élément de devises étrangères de certains contrats d'exploitation. Les flux de trésorerie résultant du règlement de ces instruments dérivés sont donc comptabilisés dans le cadre des flux de trésorerie

provenant des activités du Groupe. De la même manière, les actifs et passifs financiers résultant des activités de financement clients, ainsi que les avances remboursables des gouvernements européens sont considérés comme faisant partie des activités

d'exploitation du Groupe et les flux de trésorerie correspondant sont donc comptabilisés en tant que flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

Le tableau ci-après détaille les flux de trésorerie provenant des **acquisitions** (donnant lieu à des actifs et des passifs consolidés supplémentaires) de filiales, de coentreprises et d'activités :

(en millions d'€)	31 décembre		
	2013	2012	2011
Prix d'acquisition total	(17)	(259)	(1 631)
dont payé en argent comptant	(17)	(259)	(1 631)
Trésorerie incluse dans les filiales acquises, coentreprises et activités	1	58	96
Flux de trésorerie provenant des acquisitions, nets de la trésorerie	(16)	(201)	(1 535)

En 2013, le total des flux de trésorerie provenant des acquisitions, nets de trésorerie, dont le montant s'élève à - 16 millions d'euros relève principalement de l'acquisition d'Arkoon Network Security S.A. (- 15 millions d'euros).

En 2012, le total des flux de trésorerie provenant des acquisitions, nets de trésorerie, dont le montant s'élève à - 201 millions d'euros comprend essentiellement les acquisitions de Cassidian (- 123 millions d'euros pour Carl Zeiss Optronics GmbH, Rheinmetall Airborne Systems GmbH et Netasq S.A.) et les acquisitions d'actifs d'Eurocopter (- 43 millions d'euros).

En 2011, le total des flux de trésorerie provenant des acquisitions, nets de trésorerie, dont le montant s'élève à - 1 535 millions d'euros comprend essentiellement l'acquisition de Vizada (- 709 millions d'euros), de Vector (- 432 millions d'euros) et de Satair (342 millions d'euros).

(en millions d'€)	31 décembre		
	2013	2012	2011
Immobilisations incorporelles et corporelles	4	99	719
Stocks	0	105	274
Créances clients	1	65	387
Autres actifs	8	42	128
Disponibilités	1	58	96
Actif	14	369	1 604
Provisions	(1)	(126)	(140)
Dettes fournisseurs	0	(32)	(288)
Dettes financières	(1)	(11)	(203)
Passifs d'impôts et autres passifs	(9)	(77)	(308)
Passif	(11)	(246)	(939)
Juste valeur des actifs nets	3	123	665
Augmentation des participations ne donnant pas le contrôle suite aux acquisitions	0	(8)	(2)
Juste valeur des actifs nets acquis	3	115	663
Écarts d'acquisition liés aux acquisitions	11	199	1 020
Écarts d'acquisition négatifs	0	0	(2)
Contrepartie totale	14	314	1 681
Plus-values liées au regroupement d'entreprises	0	(7)	(24)
Contrepartie effective non monétaire des participations détenues avant acquisitions	0	(1)	(21)
Participations ne donnant pas le contrôle sur cessions forcées	3	5	(5)
Contrepartie effective non monétaire des clauses d'indexation sur les bénéfices futurs à régler ultérieurement	0	(52)	0
Moins la trésorerie propre des filiales, coentreprises et activités acquises	(1)	(58)	(96)
Flux de trésorerie provenant des acquisitions, nets de la trésorerie	16	201	1 535

Le tableau ci-après détaille les flux de trésorerie provenant des **cessions** de filiales (ayant pour résultat des éléments d'actif et de passif cédés) :

<i>(en millions d'€)</i>	31 décembre		
	2013	2012	2011
Prix de vente total	0	0	18
dont reçu en argent comptant	0	0	18
Trésorerie incluse dans les filiales (cédées)	0	0	0
Flux de trésorerie provenant des cessions, nets de la trésorerie	0	0	18

Le total des flux de trésorerie générés par les cessions, nets de trésorerie, en 2011, d'un montant de 18 millions d'euros est le résultat de la vente d'EADS NA Defense Security Systems Solutions Inc.

<i>(en millions d'€)</i>	31 décembre		
	2013	2012	2011
Immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	(8)
Créances clients	0	0	(4)
Disponibilités	0	0	0
Actif	0	0	(12)
Provisions	0	0	2
Autres passifs	0	0	2
Passif	0	0	4
Valeur comptable de l'actif net	0	0	(8)
Cessions des écarts d'acquisition associés	0	0	(10)
Moins la trésorerie propre des filiales cédées	0	0	0
Flux de trésorerie provenant des cessions, nets de la trésorerie	0	0	(18)

2

2.5 Autres notes annexes aux États financiers consolidés établis selon les normes IFRS

32. Litiges et réclamations

Il arrive que le Groupe soit engagé dans diverses procédures judiciaires et d'arbitrage dans le cours ordinaire de son activité ; les procédures les plus importantes sont décrites ci-dessous. Mises à part celles décrites ci-dessous, le Groupe n'a connaissance, pour la période couvrant au moins les douze derniers mois, d'aucune procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage majeure (y compris les procédures en cours ou dont l'entreprise serait menacée) qui serait susceptible d'avoir ou qui aurait eu dans un passé récent un effet important sur la situation financière ou sur la rentabilité d'EADS N.V. et/ou du Groupe.

Concernant les règles et méthodes comptables du Groupe au sujet des provisions, le Groupe comptabilise des provisions pour litiges et réclamations lorsque (i) le Groupe a une obligation en cours liée à des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'événements passés en cours d'examen ou susceptibles d'être entrepris à l'avenir contre le Groupe, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentant des avantages économiques soit nécessaire pour éteindre cette obligation et (iii) une estimation fiable de ce montant peut être faite. Le Groupe estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux généraux et spécifiques, existants ou éventuels. Concernant le montant des provisions pour litiges et réclamations, se reporter à la Note 25c) « Autres provisions ».

OMC

Bien que le Groupe ne soit pas partie aux contentieux de la Commission Européenne devant l'OMC, EADS soutient la Commission à cet égard. Suite à son retrait unilatéral de l'Accord sur le commerce d'aéronefs civils gros porteurs de 1992 entre l'Union Européenne et les États-Unis, les États-Unis ont déposé le 6 octobre 2004 une demande visant à engager des poursuites devant l'OMC. Le même jour, l'Union Européenne a engagé une procédure parallèle devant l'OMC à l'encontre des États-Unis en raison des subventions que ceux-ci versent à Boeing.

Le 1^{er} juin 2011, l'OMC a adopté le rapport final établi par l'Organe d'appel sur l'affaire déposée par les États-Unis proposant une évaluation du financement d'Airbus par les gouvernements européens. Le 1^{er} décembre 2011, l'Union Européenne a informé l'OMC qu'elle a pris ses dispositions pour mettre ses mesures en parfaite conformité avec ses obligations vis-à-vis de l'OMC et afin de se conformer aux recommandations et décisions de l'OMC. Du fait de la contestation des États-Unis, l'affaire fait maintenant l'objet d'une procédure de groupe spécial, conformément aux règles de l'OMC.

Le 23 mars 2012, l'OMC a adopté le rapport final établi par l'Organe d'appel sur l'affaire déposée par l'Union Européenne proposant une évaluation du financement de Boeing par les États-Unis. L'Union Européenne invoque le manquement des États-Unis à appliquer le jugement avant la date limite du 23 septembre 2012 pour justifier le lancement d'une procédure sur le caractère satisfaisant de la conformité des États-Unis.

Le calendrier exact des étapes ultérieures des procédures devant l'OMC est subordonné aux décisions à venir, ainsi qu'aux négociations entre les États-Unis et l'Union Européenne. À moins d'un accord entre les parties, qui n'est pas à l'ordre du jour actuellement, ce contentieux risque de durer plusieurs années.

Litiges sur les valeurs mobilières de placement

Après l'abandon par l'Autorité des marchés financiers des poursuites engagées pour violation présumée de la réglementation des marchés et des règles interdisant les délits d'initiés concernant essentiellement les retards sur le programme A380 annoncés en 2006, les procédures engagées dans d'autres juridictions ont également été abandonnées. Pourtant, suite à des plaintes au pénal déposées par plusieurs actionnaires en 2006 (lesquelles incluent des demandes de dommages-intérêts au civil), un juge d'instruction français a enquêté sur ces mêmes faits. En novembre 2013, le juge d'instruction a décidé du renvoi de l'affaire devant le tribunal correctionnel à l'encontre de sept dirigeants actuels et anciens ayant exercé leurs options sur action en mars 2006 ainsi que des deux principaux actionnaires. Les autres parties ne seront pas poursuivies.

CNIM

Le 30 juillet 2010, Constructions Industrielles de la Méditerranée (« CNIM ») a intenté une action contre le Groupe et certaines de ses filiales devant le Tribunal de commerce de Paris, sur le fondement d'allégations de pratiques déloyales, de rupture des relations contractuelles à long terme et de conclusion inappropriée des discussions préalables. CNIM réclame environ 115 millions d'euros de dommages et intérêts à titre solidaire. Le 12 janvier 2012, le Tribunal a débouté CNIM de l'ensemble de ses demandes, suite à quoi CNIM a interjeté appel. Lors de préparation de l'appel, CNIM a proposé de retirer sa plainte si le Groupe faisait de même de son côté. Le 5 décembre 2013, le Tribunal a pris acte du retrait de CNIM et de son acceptation par la défense, et a donc déclaré l'affaire classée.

GPT

Suite à des allégations avancées par des lanceurs d'alerte, la Société a conduit différents audits internes et a commandité une enquête externe sur GPT Special Project Management Ltd. (« **GPT** »), une filiale acquise par le Groupe en 2007. Les allégations mettaient en cause un contrat de service conclu par GPT préalablement à son acquisition par le Groupe, un contrat qui portant sur des activités conduites par GPT en Arabie Saoudite. Suite à ces allégations, le Groupe a conduit, en 2010, différents audits internes complets qui n'ont révélé aucune infraction à la loi. L'Office britannique de lutte contre la délinquance financière (UK Serious Fraud Office – « **SFO** ») a ensuite examiné cette affaire. En 2011, le Groupe a retenu le cabinet PricewaterhouseCoopers (« **PwC** ») pour réaliser un examen indépendant dont le champ d'application a été convenu avec le SFO. Pour la période examinée et sur la base des travaux réalisés, PwC n'a constaté aucun élément suggérant que des paiements irréguliers ont été effectués par GPT. De plus, l'examen n'a révélé aucun élément de preuve suggérant que GPT, directement ou par son biais, ou toute autre société du Groupe, a sollicité un quelconque tiers afin d'effectuer des paiements irréguliers pour son compte. L'examen de PwC a été réalisé entre novembre 2011 et mars 2012. Le Groupe a remis une copie du rapport de PwC au SFO en mars 2012. Parallèlement, en août 2012, le SFO a annoncé avoir officiellement ouvert une enquête judiciaire sur cette affaire. Le Groupe apporte son entière coopération à cette enquête.

Eurofighter Austria

En mars 2012, suite à la demande d'assistance du Ministère public autrichien, le Ministère public allemand a ouvert une enquête judiciaire sur des soupçons de corruption, d'évasion fiscale et d'abus de confiance de la part de salariés, actuels et anciens, d'EADS Deutschland GmbH et d'Eurofighter Jagdflugzeug GmbH ainsi que de tiers, dans le cadre de la vente d'avions Eurofighter à l'Autriche en 2003. Le Groupe apporte son entière coopération aux investigations et a par ailleurs engagé un cabinet juridique externe pour conduire un examen indépendant sur cette affaire.

Contentieux commerciaux

En mai 2013, un contentieux commercial a été signifié au Groupe des suites de la décision de ce dernier de mettre fin à un partenariat pour les activités de support des ventes dans certains marchés locaux à l'étranger. Le Groupe estime disposer d'arguments solides pour contester juridiquement toute allégation de rupture d'accord commercial. Toutefois, les conséquences de ce contentieux et de l'issue possible de toutes procédures ultérieures qui seraient engagées par les parties ne peuvent être évaluées à ce stade.

Dans le cadre d'un autre contentieux commercial, le Groupe a reçu, au cours du troisième trimestre 2013, une demande par laquelle il lui est réclamé le remboursement d'une partie du prix d'achat d'un important contrat dont le client prétend qu'il n'était pas dans l'obligation de payer. Le Groupe estime que cette demande, qui remonte à plusieurs années, doit être rejetée dans son principe. Là encore, l'issue de toute procédure légale est incertaine.

33. Engagements hors bilan

Engagements hors bilan

Financement des ventes — Au regard de ses activités Airbus, Eurocopter et ATR, le Groupe s'engage à réaliser des opérations de financement des ventes auprès de certains clients sélectionnés. Les opérations de financement des ventes sont généralement garanties par une sécurité prise sur l'avion objet des financements. En outre, Airbus, Eurocopter et ATR bénéficient de clauses de sauvegarde et de la constitution de sécurités adaptées en fonction du risque perçu et du contexte juridique. Le Groupe estime que la juste valeur estimée de l'avion pris en garantie de ses engagements couvre largement les éventuelles pertes correspondantes. Tout écart résiduel entre le montant des engagements de financement donnés et la valeur de garantie de l'avion financé donne lieu à une dépréciation de l'actif correspondant, s'il peut être imputé à un élément spécifique, ou à une provision constituée au titre du risque lié au financement des avions. Le calcul de cette dépréciation repose sur un modèle de détermination du coût des risques qui est appliqué lors de chaque clôture pour suivre de près la valeur résiduelle de l'avion.

Les actifs liés au financement des ventes sont comptabilisés dans l'État de situation financière consolidé en fonction du contractant qui assume les risques et les avantages de la

propriété de l'avion financé aux **termes d'une opération de financement**, soit (i) comme un contrat de location simple (voir la Note 15 « Immobilisations corporelles »), soit (ii) comme un prêt lié au financement des appareils, soit (iii) comme une créance au titre d'un contrat de location-financement (voir la Note 17 « Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers non courants »), ou (iv) comme des stocks. Au 31 décembre 2013, les pertes de valeur cumulées correspondantes totalisent 169 millions d'euros (2012 : 223 millions d'euros) pour les contrats de location simple et 124 millions d'euros (2012 : 132 millions d'euros) pour les créances de prêts et de contrats de location-financement et 10 millions d'euros pour les stocks (2012 : 0 euro). Dans le cadre des provisions pour les risques liés au financement d'avions, 43 millions d'euros (2012 : 49 millions d'euros) ont été enregistrés (voir la Note 25c « Autres provisions »).

Certaines opérations de financement des ventes comportent une opération de cession-bail de l'avion auprès d'un bailleur tiers aux termes d'un contrat de location simple. Tant que le Groupe n'a pas revendu les engagements au titre des contrats de location simple correspondants à des tiers, qui prennent en charge les paiements, il est exposé à des paiements de loyers futurs.

Les loyers nominaux futurs au titre des **contrats de location simple** résultant des opérations de financement des ventes d'avions sont enregistrés en **engagements hors bilan** et leur versement est planifié à compter du 31 décembre 2013 comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	
Au plus tard fin 2014	84
Après 2014 et au plus tard fin 2018	174
Après 2018	13
Total	271
Dont engagements lorsque l'opération a été revendue à des tiers	(219)
Total des engagements au titre des contrats de location d'avions lorsque le Groupe supporte le risque (non actualisé)	52

Les loyers nominaux futurs au titre des **contrats de location simple** résultant des opérations de financement des ventes d'avions sont enregistrés en **engagements hors bilan** et leur versement est planifié à compter du 31 décembre 2012 comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	
Au plus tard fin 2013	69
Après 2013 et au plus tard fin 2017	219
Après 2017	44
Total	332
Dont engagements lorsque l'opération a été revendue à des tiers	(281)
Total des engagements au titre des contrats de location d'avions lorsque le Groupe supporte le risque (non actualisé)	51

Le total des engagements au titre des contrats de location d'avions d'un montant de 271 millions d'euros au 31 décembre 2013 (2012 : 332 millions d'euros) résulte de baux principaux portant sur les avions et est généralement couvert par les produits correspondants de sous-location auprès des clients d'un montant de 188 millions d'euros (2012 : 300 millions d'euros). Une grande partie de ces engagements à recevoir au titre des contrats de location (219 millions d'euros et 281 millions d'euros aux 31 décembre 2013 et 2012 respectivement) résulte des opérations ayant donné lieu

à une revente aux tiers, qui prennent en charge le recouvrement des loyers correspondants. Le Groupe détermine son risque brut pour ces contrats de location simple comme la valeur actualisée des flux de paiements correspondants. L'écart entre le risque brut et la valeur estimée de l'avion pris en garantie, soit le risque net, est entièrement provisionné dans le cadre de la provision pour risques de financement des ventes d'avions à hauteur de 45 millions d'euros au 31 décembre 2013 (2012 : 43 millions d'euros) (voir la Note 25c) « Autres provisions ».

Aux 31 décembre 2013 et 2012, le risque total consolidé à l'**État de situation financière consolidé et hors bilan** au titre du financement des ventes d'avions commerciaux se présente comme suit (Airbus Commercial, Eurocopter et 50 % pour ATR) :

<i>(en millions d'€)</i>	31 décembre	
	2013	2012
Risque brut total	1 358	1 297
Juste valeur estimée de la garantie (avion)	(967)	(850)
Risque net (entièrement provisionné)	391	447

Détails des provisions / dépréciations cumulées :

(en millions d'€)	31 décembre	
	2013	2012
Dépréciation cumulée sur les contrats de location simple (voir la Note 15 « Immobilisations corporelles »)	169	223
Dépréciation cumulée des prêts de financement d'avions et des contrats de location-financement (voir la Note 17 « Participations MEQ, autres investissements et actifs financiers non courants »)	124	132
Provisions au titre du risque lié au financement des avions (engagement au bilan) (voir la Note 25c) « Autres provisions »)	43	49
Perte de valeur sur les avions d'occasion comprise dans les stocks (voir Note 18 « Stocks »)	10	0
Provisions au titre du risque lié au financement des avions (engagement hors bilan) (voir la Note 25c) « Autres provisions »)	45	43
Total provisions / dépréciations cumulées au titre du risque lié au financement des ventes	391	447

Garanties de valeur des actifs — Certains contrats peuvent inclure l'obligation d'une garantie de valeur d'actif en vertu de laquelle Airbus Commercial, Eurocopter et ATR garantissent une partie de la valeur d'un appareil à une date spécifique après sa livraison. La Direction juge que les risques financiers associés à ces garanties sont sous contrôle. Trois facteurs contribuent à cette estimation : (i) la garantie ne couvre qu'une tranche de la valeur future estimée de l'avion, et son niveau est considéré comme prudent par rapport à la valeur future estimée de chaque appareil ; (ii) le risque lié à la garantie de valeur d'actif est diversifié sur un grand nombre d'appareils et de clients ; et (iii) les dates d'exercice des garanties de valeur des actifs en cours sont étalées jusqu'en 2025. Si la valeur actualisée de la garantie fournie dépasse 10 % du prix de vente de l'avion, la vente de l'appareil est enregistrée en contrat de location simple (voir la Note 15 « Immobilisations corporelles » et la Note 30 « Produits constatés d'avance »). En outre, la responsabilité du Groupe peut être éventuellement engagée si des garanties de valeur des actifs de moins de 10 % sont accordées aux clients dans le cadre des ventes d'avions. Des contre-garanties sont négociées avec des tiers et permettent de réduire le risque auquel le Groupe est exposé. Au 31 décembre 2013, la valeur nominale des garanties de valeur des actifs fournies aux compagnies aériennes, inférieure à la limite des 10 %, s'élève à 871 millions d'euros (2012 : 1 046 millions d'euros), à l'exclusion de 205 millions d'euros (2012 : 333 millions d'euros) pour lesquels le risque est jugé infime. Dans de nombreux cas, le risque est limité à une partie spécifique de la valeur résiduelle de l'avion. La valeur actualisée du risque lié aux garanties de valeur des actifs données lorsqu'un règlement est jugé probable est entièrement provisionnée et incluse dans le montant total des provisions pour risques de valeur des actifs de 589 millions d'euros (2012 : 712 millions d'euros) (voir la Note 25c) « Autres provisions »). Cette provision couvre la différence estimée éventuelle entre la valeur estimée de l'avion à la date à laquelle la garantie peut être mise en jeu et la valeur garantie sur la base de l'opération en prenant en considération les contre-garanties.

ATR, le Groupe et Finmeccanica sont conjointement et solidairement responsables vis-à-vis des tiers sans limitation. Entre les associés, la responsabilité est limitée à la quote-part détenue par chaque associé.

Si des **engagements supplémentaires** visant à fournir des financements par rapport aux commandes d'Airbus Commercial et d'ATR sont également conclus, ces engagements ne sont pas considérés comme faisant partie du risque brut tant que le financement n'a pas été mis en place, à savoir au moment de la livraison de l'avion. Cela résulte du fait que (i) au regard de l'expérience passée, il est vraisemblable qu'ils ne soient pas tous réellement mis en place, tout comme il est possible que des clients ne bénéficiant de tels engagements requièrent une assistance de financement préalable à la livraison de leur appareil, (ii) jusqu'à la livraison de l'avion, Airbus ou ATR conserve la propriété de l'actif et n'encourt aucun risque particulier sur cet actif et (iii) certains tiers peuvent participer au financement. Afin d'atténuer l'exposition d'Airbus Commercial et d'ATR au titre d'engagements de crédits inacceptables, les contrats prévoient généralement des conditions financières que les parties garanties doivent remplir pour en bénéficier.

Autres engagements — Les autres engagements comprennent des garanties contractuelles et des garanties de bonne performance vis-à-vis de certains de ses clients ainsi que des engagements au titre des investissements futurs.

Au 31 décembre 2013, les loyers nominaux futurs (exigibles auprès du Groupe en qualité de locataire) au titre des contrats de location simple et des contrats de location-financement (qui ne se rapportent pas au financement des ventes d'avions) s'élèvent à 731 millions d'euros (2012 : 916 millions d'euros) et se rapportent pour l'essentiel aux frais généraux (à titre d'exemple, baux portant sur les installations, locations de véhicules).

Les échéances au 31 décembre 2013 sont les suivantes :

<i>(en millions d'€)</i>	
Au plus tard fin 2014	150
Après 2014 et au plus tard fin 2018	377
Après 2018	204
Total	731

Les échéances respectives au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

<i>(en millions d'€)</i>	
Au plus tard fin 2013	164
Après 2013 et au plus tard fin 2017	383
Après 2017	369
Total	916

34. Informations relatives aux instruments financiers

a) Gestion des risques financiers

En raison de la nature des activités qu'il exerce, le Groupe est exposé à de multiples risques financiers : i) les risques du marché, notamment les risques de taux de change, les risques de taux d'intérêt, les risques d'actions et les risques sur les marchandises, ii) les risques de liquidité et iii) les risques de crédit. Le programme de gestion du risque financier global du Groupe est centré sur l'atténuation des risques imprévisibles des marchés financiers et de leurs effets défavorables éventuels sur les performances d'exploitation et les performances financières du Groupe. Le Groupe utilise les instruments financiers dérivés et dans une moindre mesure des engagements financiers non dérivés pour couvrir certains risques.

La gestion du risque financier du Groupe est en général effectuée par le service Trésorerie Centrale du Siège principal d'EADS, dans le cadre de procédures approuvées par le Conseil d'administration ou par le Directeur financier. La responsabilité de l'identification, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux comités de trésorerie mis en place conjointement avec les Divisions et les Unités opérationnelles du Groupe.

Risque du marché

Risque de change — Le risque de change prend naissance lorsque des opérations commerciales à terme ou des engagements fermes, des éléments d'actif et de passif constatés et des investissements nets dans des opérations réalisées à l'étranger sont libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité.

Le Groupe gère un portefeuille de couverture à long terme avec une échéance de plusieurs années couvrant son risque net sur les ventes en USD, provenant principalement des activités d'Airbus

Commercial. Ce portefeuille de couverture englobe en grande partie les opérations hautement probables du Groupe.

Une partie significative des revenus du Groupe est libellée en dollar des États-Unis bien qu'une partie significative de ses dépenses soit engagée en euro et dans une moindre mesure en livre sterling. Par conséquent, dès lors que le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers pour se couvrir d'un risque de change actuel ou futur, ses bénéfices sont affectés par les fluctuations du taux de change EUR-USD. L'intention du Groupe étant de générer des profits uniquement au travers de ses activités d'exploitation et non en spéculant sur des fluctuations de taux des devises étrangères, le Groupe utilise des stratégies de couverture pour gérer et minimiser l'impact des variations des taux de change sur ses profits.

Le Groupe s'efforce de couvrir la majeure partie de son risque de change encouru au titre des engagements fermes de commandes ou des opérations prévues. À des fins d'information financière, les opérations de change remplissent les conditions nécessaires pour être considérées comme un élément couvert si elles sont inscrites au carnet de commandes audité en interne ou s'il est tout à fait probable qu'elles se réalisent au regard, par exemple, de documents contractuels ou de prévisions.

Pour les produits tels que les avions, le Groupe couvre de manière générale les ventes fermes en USD. Les éléments couverts se définissent comme étant les premières entrées de trésorerie fermes futures prévues au titre d'un mois considéré sur la base des règlements finaux à la livraison des appareils. Le Groupe désigne la plupart du temps une part du total mensuel des flux de trésorerie comme la position couverte pour couvrir le risque de change qu'il prévoit. Donc, aussi longtemps que les encaissements bruts réels en devises étrangères (par mois) dépassent la part désignée comme couverte, le retard ou

l'annulation des transactions de vente et des encaissements correspondants n'ont pas d'impact comptable sur l'opération de couverture. De la même manière, mais dans une moindre mesure, le Groupe couvre son risque de change prévu lié aux sorties de fonds en dollar des États-Unis pour l'activité aéronautique commerciale sur la base d'une première sortie de fonds. En ce qui concerne ses activités aéronautiques non commerciales, le Groupe couvre les entrées et les sorties en devises générées par les ventes fermes ou les contrats de vente et d'achat. Pour les activités non aéronautiques, les couvertures sont généralement contractées pour des volumes inférieurs mais suivent un schéma de flux similaire ou sont désignées en fonction des échéances de paiements convenues. Le montant prévu des rentrées à couvrir peut s'étendre jusqu'à 100 % de l'équivalent de l'exposition nette en dollar des États-Unis à l'origine. Le ratio de couverture est ajusté pour prendre en compte les mouvements macro-économiques affectant les cours au comptant (spot) et les taux d'intérêts, le cas échéant, ainsi que la robustesse du cycle commercial. Le Groupe utilise principalement comme instruments de couverture des contrats à terme de devises, des options de devises étrangères, certains contrats à terme synthétiques et, dans une moindre mesure chez Airbus Commercial, des instruments financiers non dérivés.

La Société a également des instruments dérivés en devises étrangères incorporés dans certains contrats, d'acquisition et de location, libellés dans une autre devise que la devise fonctionnelle des parties significatives au contrat, essentiellement en USD et GBP. Les gains ou pertes liés à ces dérivés en devises incorporés sont présentés en autres éléments du résultat financier s'ils ne sont pas désignés comme instruments de couverture. En outre, le Groupe couvre le risque de change découlant de transactions financières dans des devises autres que l'euro, par exemple les transactions de financement ou les valeurs mobilières.

Risque de taux d'intérêt — Le Groupe utilise une approche de gestion bilancielle avec l'objectif de limiter son risque de taux d'intérêt. Le Groupe s'efforce de faire concorder le profil de risque de ses actifs avec la structure de passif correspondante. Le risque de taux d'intérêt net résiduel est géré à travers plusieurs types de dérivés de taux d'intérêt afin de minimiser les risques et impacts financiers. Les instruments de couverture qui sont affectés spécifiquement aux instruments de dettes ont au maximum les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéance que l'élément couvert.

La trésorerie et le portefeuille de valeurs mobilières du Groupe sont investis dans des instruments financiers, tels que des dépôts à un jour, des certificats de dépôt, des billets de trésorerie, d'autres instruments du marché monétaire et des obligations à moyen et à court terme. La grande majorité des couvertures de taux d'intérêt associées remplissent les conditions requises pour une comptabilisation de couverture soit à titre de couvertures de juste valeur, soit à titre de couvertures de flux de trésorerie. Pour ce portefeuille, le Groupe réunit régulièrement une commission de gestion de patrimoine visant à limiter le risque de taux d'intérêt à la juste valeur grâce à une approche des risques d'analyse de la valeur.

Risques sur les marchandises — Le Groupe est exposé à des risques liés aux fluctuations des prix des marchandises utilisées dans la chaîne d'approvisionnement. Le Groupe gère ces risques dans le processus d'approvisionnement et, dans une certaine mesure, utilise des instruments financiers dérivés afin de réduire les risques liés aux achats de matière première.

Risque d'actions — Le Groupe investit dans une faible mesure en titres de participation, essentiellement pour des motifs opérationnels. Le Groupe estime donc que son exposition au risque d'actions est limitée.

Sensibilité des risques du marché — L'approche utilisée pour évaluer et maîtriser l'exposition au risque du marché dans le cadre du portefeuille d'instruments financiers du Groupe est, entre autres indicateurs clé, la valeur à risque (« VaR »). La VaR d'un portefeuille est la perte potentielle estimée qui ne sera pas dépassée pour le portefeuille sur une période définie (période de détention) lors d'un mouvement défavorable du marché, et ce, avec un niveau de confiance défini. La VaR utilisée par le Groupe est fondée sur un niveau de confiance de 95 pour cent, en supposant que la durée de détention soit de cinq jours. Le modèle de VaR utilisé est basé principalement sur la méthode dite de la « Simulation Monte-Carlo ». En dérivant le comportement statistique des marchés pertinents par rapport au portefeuille à partir des données de marché des deux années précédentes et des interdépendances observées entre différents marchés et différents prix, le modèle génère un large éventail de scénarios potentiels futurs pour les mouvements des prix de marché.

Le calcul de la VaR du Groupe inclut les dettes financières du Groupe, ses investissements à court et à long terme, ses contrats en devises étrangères (contrats à terme, swaps et options), ses contrats sur les marchandises, ses créances et ses engagements au titre de contrats de location-financement, ses créances clients et ses dettes fournisseurs en devises étrangères, lesquelles comprennent les créances et les dettes intra-groupe qui affectent les bénéfices et les pertes du Groupe.

Bien que la VaR soit un outil important pour l'évaluation du risque de marché, les hypothèses sur lesquelles se fonde le modèle entraînent un certain nombre de limitations, dont les suivantes :

- une période de détention de cinq jours suppose qu'il est possible de couvrir des positions ou de les céder dans ce délai. Cette hypothèse est estimée réaliste dans presque tous les cas, mais elle pourrait ne pas l'être dans des situations de non-liquidité graves des marchés pour une période prolongée ;
- un niveau de confiance de 95 % ne reflète pas les pertes qui pourraient se produire au-delà de ce niveau. Même dans le cadre du modèle utilisé, il existe une probabilité statistique de cinq pour cent que les pertes dépassent la VaR calculée ;
- l'utilisation de données historiques comme base d'évaluation du comportement statistique des marchés pertinents et de détermination finale de l'éventail possible des issues futures à partir de ce comportement statistique risque de ne pas toujours prendre en compte tous les scénarios possibles, surtout s'ils sont de nature exceptionnelle.

Le Groupe utilise la VaR, parmi d'autres chiffres clés, afin de déterminer le degré de risque de son portefeuille d'instruments financiers et afin d'en optimiser le ratio risque-rendement. Par ailleurs, la politique d'investissement du Groupe définit une limite de VaR pour le portefeuille de disponibilités et de valeurs mobilières

total. La VaR totale de ce portefeuille, ainsi que les divers chiffres de VaR propres à chaque facteur de risque au sein de celui-ci, sont évalués et servent de base, parmi d'autres estimations, aux décisions de la Commission de gestion du patrimoine.

Le tableau ci-dessous récapitule la situation de VaR du portefeuille d'instruments financiers du Groupe aux 31 décembre 2013 et 2012 :

<i>(en millions d'€)</i>	VaR totale	VaR actions	VaR devises	VaR marchandises	VaR taux d'intérêt
31 décembre 2013					
Couvertures de change pour opérations à terme de gré à gré ou engagements fermes	577	0	615	0	46
Engagements de financement, actifs financiers (y compris disponibilités, valeurs mobilières et couvertures correspondantes)	156	161	16	0	19
Créances et engagements dans le cadre de contrats de location-financements, dettes fournisseurs et créances clients en devises étrangères	28	0	4	0	28
Contrats de marchandises	13	0	1	12	0
Effet de corrélation	(157)	0	(18)	0	(38)
Tous instruments financiers	617	161	618	12	55
31 décembre 2012					
Couvertures de change pour opérations à terme de gré à gré ou engagements fermes	916	0	937	0	91
Engagements de financement, actifs financiers (y compris disponibilités, valeurs mobilières et couvertures correspondantes)	122	122	38	0	14
Créances et engagements dans le cadre de contrats de location-financements, dettes fournisseurs et créances clients en devises étrangères	30	0	5	0	27
Contrats de marchandises	18	0	0	18	0
Effet de corrélation	(204)	0	(85)	0	(30)
Tous instruments financiers	882	122	895	18	102

La diminution de la VaR totale par rapport au 31 décembre 2012 est principalement attribuable à une forte diminution de la volatilité des marchés, plus particulièrement la volatilité des marchés des changes, combinée à une baisse nette du portefeuille de change par rapport l'exercice 2012. Le Groupe utilise ses instruments financiers non dérivés presque exclusivement à des fins de couverture, ainsi que certains de ses engagements financiers non dérivés. À ce titre, les risques du marché respectifs de ces instruments de couverture sont, en fonction de l'efficacité réelle des couvertures, compensés par les risques du marché opposés correspondants des opérations, des actifs ou des engagements sous-jacents prévisionnels. Dans le cadre de la norme IFRS 7, les opérations prévisionnelles sous-jacentes ne remplissent pas les conditions requises pour être considérées comme des instruments financiers et ne figurent donc pas dans les tableaux ci-dessus. La VaR du portefeuille de couvertures de change, d'un montant

de 577 millions d'euros (2012 : 916 millions d'euros), ne peut être considérée comme un indicateur de risque pour le Groupe au sens économique du terme.

En outre, le Groupe évalue également la VaR du risque de transaction à l'intérieur du Groupe qui prend naissance lorsque des entités du Groupe négocient des contrats dans une devise autre que leur devise fonctionnelle, affectant ainsi le résultat du Groupe. Cependant, ces risques de change prennent naissance uniquement à l'intérieur du Groupe et sont compensés à 100 %, d'un point de vue économique, par les fluctuations de change correspondantes constatées dans un élément distinct des capitaux propres lors de la conversion de l'entité étrangère dans la devise fonctionnelle du Groupe. Au 31 décembre 2013, la VaR totale correspondante était de 122 millions d'euros (2012 : 153 millions d'euros).

Risque de liquidité

Le Groupe a pour politique de maintenir à sa disposition suffisamment de trésorerie à tout moment pour faire face à ses engagements existants et futurs à leur échéance. Le Groupe gère ses liquidités en détenant des volumes suffisants d'actifs liquides et maintient une ligne de crédit conditionnelle (3 milliards d'euros aux 31 décembre 2013 et 2012, respectivement) en plus des encaissements de trésorerie générés par son exploitation. Les actifs liquides comprennent généralement les disponibilités et le portefeuille de valeurs mobilières. Le Groupe privilégie toujours au sein de son portefeuille d'actifs, les instruments ayant un risque de contrepartie faible. En outre, le Groupe maintient un ensemble d'autres sources de financement. En fonction de ses besoins de

trésorerie et des conditions de marché, le Groupe peut émettre des obligations et des billets de trésorerie et peut conclure des contrats de prêts de titre. Des fluctuations défavorables sur les marchés des capitaux pourraient accroître les frais de financement du Groupe et limiter sa flexibilité financière.

En outre, la gestion de la grande majorité du risque de liquidité du Groupe est centralisée par un processus de centralisation quotidienne de la trésorerie. Ce processus permet au Groupe de gérer ses excédents de liquidités, ainsi que ses besoins de trésorerie, en fonction des besoins effectifs de ses filiales. De plus, la Direction effectue un suivi des réserves de liquidités du Groupe, ainsi que des flux de trésorerie que devrait générer son exploitation, sur la base d'une prévision trimestrielle de fonds de roulement.

(en millions d'€)	Valeur nette comptable	Flux de trésorerie contractuels	À moins d'un an	1 an-2 ans	2 ans-3 ans	3 ans-4 ans	4 ans-5 ans	Plus de 5 ans
31 décembre 2013								
Engagements financiers non dérivés	(17 258)	(17 999)	(12 282)	(533)	(1 577)	(475)	(951)	(2 181)
Engagements financiers dérivés	(974)	(765)	(373)	(305)	(91)	(32)	(11)	47
Total	(18 232)	(18 764)	(12 655)	(838)	(1 668)	(507)	(962)	(2 134)
31 décembre 2012								
Engagements financiers non dérivés	(15 697)	(16 430)	(11 574)	(708)	(426)	(1 599)	(416)	(1 707)
Engagements financiers dérivés	(2 011)	(2 168)	(753)	(678)	(514)	(126)	(28)	(69)
Total	(17 708)	(18 598)	(12 327)	(1 386)	(940)	(1 725)	(444)	(1 776)

Le tableau ci-dessus analyse les engagements financiers du Groupe en fonction de leurs groupes d'échéances correspondants, sur la base de la durée pendant laquelle ils restent à l'État de situation financière consolidée du Groupe jusqu'à leur date d'échéance contractuelle.

Les montants communiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés, comprenant tous les décaissements liés à un engagement, par exemple les remboursements et les versements d'intérêts éventuels.

Les engagements financiers non dérivés comprennent les engagements de financement à leur coût amorti et les engagements dans le cadre de contrats de location-financement, tels que présentés dans le tableau de la Note 34B « Valeurs nettes comptables et justes valeurs des instruments financiers ». En raison de leur nature spécifique, à savoir le fait qu'elles s'inscrivent dans une logique de partage des risques, et de l'incertitude des dates de remboursement, les avances remboursables reçues de gouvernements européens ne figurent pas dans le tableau ci-dessus. Leur montant est de 6 366 millions d'euros (2012 : 6 112 millions d'euros).

Risque de crédit

Le Groupe est exposé à des risques de crédit liés au risque de défaillance soit de ses clients (par exemple, les compagnies aériennes) soit de ses contreparties concernant les instruments financiers ou des émetteurs d'instruments financiers pour des placements de trésorerie brute. Toutefois, le Groupe a mis en place

des procédures destinées à éviter la concentration du risque de crédit et à limiter le risque de crédit.

En ce qui concerne les activités du service de trésorerie central, le risque de crédit résultant des instruments financiers est géré au niveau du Groupe. Les émetteurs de titres financiers pour placements sur les disponibilités et les valeurs mobilières, ainsi que les contreparties pour les opérations dérivées, se limitent à des établissements financiers, à des entreprises ou à des États dont la notation est excellente. Pour de telles opérations financières et de tels placements, le Groupe a mis en place un système de limites de crédit pour gérer activement et réduire son risque de crédit. Ce système de limites permet l'affectation des lignes de risque maximum aux contreparties dans des opérations financières et aux émetteurs, basées sur le minimum des notations telles que publiées par Standard & Poors, Moody's et Fitch IBCA. Outre la note de crédit, le système de limites prend en compte les données fondamentales, la répartition par secteur et par échéance, ainsi que d'autres critères qualitatifs et quantitatifs tels que la fréquence des défauts de paiement prévue ou encore les écarts des swaps de défaut de crédit. Le risque de crédit du Groupe est régulièrement réexaminé et les limites respectives sont régulièrement contrôlées et actualisées. En outre, le Groupe vise constamment à maintenir un certain niveau de diversification de son portefeuille, aussi bien entre les contreparties et les émetteurs considérés individuellement qu'entre les établissements financiers, les entreprises ou les États, afin d'éviter une concentration accrue du risque de crédit sur quelques contreparties et émetteurs seulement.

Le Groupe effectue un suivi des performances des instruments financiers envisagés individuellement, ainsi que de l'impact de l'évolution du marché sur ses performances. Le Groupe a mis en place des procédures permettant de couvrir, de céder ou de restructurer des instruments financiers ayant subi une dégradation de la notation de crédit de la contrepartie, ou dont les performances s'avèrent insatisfaisantes. Ces mesures visent à protéger le Groupe jusqu'à un certain point des risques de crédit liés aux contreparties individuelles. Néanmoins, un impact négatif potentiel résultant d'une augmentation, sous l'impulsion des marchés, des risques de crédit systématiques ne peut être exclu.

En 2013, les marchés financiers européens se sont largement stabilisés. Cependant, des incertitudes quant à la solvabilité des États débiteurs et des établissements financiers respectifs pourraient resurgir malgré les efforts fournis par les gouvernements et la Communauté européenne. Par ailleurs, la poursuite de la politique monétaire aux États-Unis aura probablement un effet sur les marchés financiers de par le monde. Il n'est donc pas possible d'écarter d'éventuels évolutions défavorables pour les marchés du crédit et du financement, évolutions qui pourraient avoir plusieurs incidences sur l'activité du Groupe, dont :

- une réduction de la capacité financière des institutions de crédit et/ou des fusions et faillites de banques et d'autres établissements financiers, limitant ainsi l'univers de contreparties potentielles et la disponibilité du crédit, en réduisant l'offre sur le marché des garanties bancaires nécessaires aux activités du Groupe ou en restreignant sa capacité à mettre en place les couvertures de change désirées ; et

- un défaut de valeurs mobilières de placement en trésorerie ou de contreparties dérivées ou autres institutions financières, qui pourrait avoir un impact négatif sur les opérations de trésorerie du Groupe.

Les résultats financiers du Groupe pourraient par ailleurs être négativement impactés en fonction des plus et moins-values réalisées sur la vente ou l'échange d'instruments financiers, des charges de dépréciation résultant de la réévaluation des titres de créance et de participation et autres investissements, des taux d'intérêts, du solde de trésorerie et des variations de la juste valeur des instruments dérivés.

Les ventes de produits et de services sont faites aux clients après qu'une estimation appropriée du risque de crédit a été effectuée en interne. Afin de soutenir les ventes de ses produits, en premier lieu chez Airbus Commercial et ATR, le Groupe peut accepter de participer au financement des clients, au cas par cas, directement ou en accordant des garanties à des tiers. Pour déterminer le montant et les modalités de l'opération de financement, Airbus Commercial et ATR prennent en compte la notation de crédit de la compagnie aérienne cliente ainsi que les facteurs économiques qui reflètent les conditions adaptées du marché financier, et les hypothèses appropriées quant à la valeur future prévue de l'actif financé.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximum au risque de crédit. La qualité de crédit des actifs financiers peut être évaluée en se référant à des notations de crédit externes (si elles sont disponibles) ou à l'évaluation en interne de la solvabilité des clients (compagnies aériennes, par exemple) en utilisant des méthodes de tarification du risque internes.

L'exposition maximum au risque de crédit de la portion courante des autres actifs financiers non courants, des créances clients, des créances sur les sociétés liées, des prêts et autres actifs financiers inclus dans le poste « Autres actifs financiers courants » à la date de clôture de l'exercice est récapitulé ci-dessous :

<i>(en millions d'€)</i>	2013	2012
Créances dont l'échéance n'est pas dépassée et qui ne sont pas dépréciées ⁽¹⁾	5 911	5 567
Échéance non dépassée suite à des négociations et créances non dépréciées	49	39
Créances dépréciées à titre individuel	197	30
Créances non dépréciées et échéance dépassée de ≤ 3 mois	1 219	1 107
Créances non dépréciées et échéance dépassée de > 3 et ≤ 6 mois	133	124
Créances non dépréciées et échéance dépassée de > 6 et ≤ 9 mois	169	255
Créances non dépréciées et échéance dépassée de > 9 et ≤ 12 mois	171	273
Créances non dépréciées et échéance dépassée de > 12 mois	411	807
Total⁽¹⁾	8 260	8 202

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait des ajustements de PPA opérés dans le cadre des acquisitions de l'exercice précédent.

b) Valeurs nettes comptables et justes valeurs des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le prix auquel un tiers accepterait de prendre en charge les droits et/ou obligations d'un autre tiers. Les justes valeurs des instruments financiers ont été déterminées en se référant aux informations du marché disponibles à la date de clôture et aux méthodologies d'évaluation détaillées

ci-dessous. En tenant compte du caractère variable des facteurs de détermination de leur valeur et du volume des instruments financiers, il se peut que les justes valeurs présentées ici ne soient pas forcément une bonne indication des montants que le Groupe aurait pu réaliser sur le marché des changes.

Les tableaux ci-dessous présentent les valeurs comptables et les justes valeurs des instruments financiers selon les catégories d'évaluation de la norme IAS 39 aux 31 décembre 2013 et 2012, respectivement :

31 décembre 2013	Juste valeur en résultat		Juste valeur des relations de couverture	Disponibles à la vente		Prêts et créances et Dettes financières à leur prix de revient amorti		Autres ⁽³⁾	Total instruments financiers	
	Détenu à des fins de transaction	Désigné	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur		Valeur comptable	Juste valeur
<i>(en millions d'€)</i>										
Actif										
Autres participations financières et actifs financiers non courants										
→ Participations financières ⁽¹⁾	-	-	-	611	611 ⁽²⁾	-	-	-	611	611
→ Financements clients ⁽³⁾	-	-	-	-	-	335	335	330	665	665
→ Autres prêts	-	-	-	-	-	769	769	-	769	769
Créances clients	-	-	-	-	-	7 239	7 239	-	7 239	7 239
Autres actifs financiers										
→ Instruments dérivés ⁽⁶⁾	238	-	2 472	-	-	-	-	-	2 710	2 710
→ Instruments non dérivés	-	-	-	-	-	923	923	-	923	923
Valeurs mobilières de placement	-	4	-	6 886	6 886	-	-	-	6 890	6 890
Disponibilités	-	2 933	-	2 130	2 130	2 702	2 702	-	7 765	7 765
Total	238	2 937	2 472	9 627	9 627	11 968	11 968	330	27 572	27 572
Passif										
Dettes financières										
→ Obligations et billets de trésorerie émis	-	-	-	-	-	(2 340)	(2 432)	-	(2 340)	(2 432)
→ Dettes envers les banques et autres dettes financières	-	-	-	-	-	(3 089)	(3 127)	-	(3 089)	(3 127)
→ Dettes au titre de contrats de location-financement ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-	(172)	(172)	(172)
Autres dettes financières										
→ Instruments dérivés ⁽⁷⁾	(229)	-	(745)	-	-	-	-	-	(974)	(974)
→ Avances remboursables de gouvernements européens	-	-	-	-	-	(6 366)	(6 366) ⁽⁵⁾	-	(6 366)	(6 366)
→ Autres	(180)	-	-	-	-	(1 105)	(1 105)	-	(1 285)	(1 285)
Dettes fournisseurs	-	-	-	-	-	(10 372)	(10 372)	-	(10 372)	(10 372)
Total	(409)	-	(745)	-	-	(23 272)	(23 402)	(172)	(24 598)	(24 728)

(1) Autres que celles comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

(2) Pour certaines participations financières, les prix ne sont pas disponibles et il est possible que les justes valeurs correspondantes ne puissent être évaluées de manière fiable par le biais de techniques d'évaluation du fait de la large fourchette d'estimations de la juste valeur raisonnable et de la forte probabilité que ces différentes estimations ne puissent être évaluées de manière raisonnable. Ces participations financières sont comptabilisées à leur prix de revient et leur juste valeur, telle que présentée dans le tableau ci-dessus, est égale à leur valeur comptable. Au 31 décembre 2013, la valeur comptable cumulée de ces participations est de 359 millions d'euros.

(3) Ils comprennent les créances liées aux contrats de location-financement, qui ne sont pas assignées à une catégorie d'évaluation selon la norme IAS 39, mais comptabilisées au poste « Autres ».

(4) Les dettes au titre de contrats de location-financement sont comptabilisées conformément à la norme IAS 17 de manière similaire, bien que différente à certains égards, à la méthode de calcul du coût amorti selon IAS 39. Elles sont donc assignées à la catégorie « Autres ».

(5) Les avances remboursables reçues de gouvernements européens, d'un montant de 6 366 millions d'euros, sont évaluées à leur prix de revient. Les justes valeurs ne peuvent être évaluées de manière fiable en raison de leur nature (principe de partage des risques) et de l'incertitude des dates de remboursement qui donnent lieu à une large fourchette d'estimations de la juste valeur. Il est donc impossible d'évaluer de manière raisonnable les probabilités des diverses estimations au sein de cette fourchette. Cela peut évoluer et des mesures raisonnables de la juste valeur peuvent être disponibles à mesure que les programmes concernés approchent de la fin de la production.

(6) Ceci comprend des ajustements de valeur des crédits pour un montant de (37) millions d'euros, dont (25) millions d'euros comptabilisés en OCI.

(7) Ceci comprend des ajustements de valeur des débits pour un montant de 14 millions d'euros, dont 7 millions d'euros comptabilisés en OCI.

31 décembre 2012	Juste valeur en résultat		Juste valeur des relations de couverture	Disponibles à la vente		Prêts et créances et Dettes financières à leur prix de revient amorti		Autres ⁽³⁾	Total instruments financiers	
	Détenu à des fins de transaction	Désigné	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur		Valeur comptable	Juste valeur
<i>(en millions d'€)</i>										
Actif										
Autres participations financières et actifs financiers non courants										
↳ Participations financières ⁽¹⁾	-	-	-	596	596 ⁽²⁾	-	-	-	596	596
↳ Financements clients ⁽³⁾	-	-	-	-	-	364	364	376	740	740
↳ Autres prêts	-	-	-	-	-	863	863	-	863	863
↳ Actifs liés aux rémunérations différées et retraites anticipées ou progressives	-	-	-	203	203	-	-	-	203	203
Créances clients ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	6 788	6 788	-	6 788	6 788
Autres actifs financiers										
↳ Instruments dérivés ⁽⁶⁾	422	-	1 145	-	-	-	-	-	1 567	1 567
↳ Instruments non dérivés	-	-	-	-	-	1 267	1 267	-	1 267	1 267
Valeurs mobilières de placement	-	9	-	8 306	8 306	-	-	-	8 315	8 315
Disponibilités	-	2 296	-	3 323	3 323	3 137	3 137	-	8 756	8 756
Total	422	2 305	1 145	12 428	12 428	12 419	12 419	376	29 095	29 095
Passif										
Dettes financières										
↳ Obligations et billets de trésorerie émis	-	-	-	-	-	(1 834)	(2 072)	-	(1 834)	(2 072)
↳ Dettes envers les banques et autres dettes financières	-	-	-	-	-	(2 764)	(2 820)	-	(2 764)	(2 820)
↳ Dettes au titre de contrats de location-financement ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-	(181)	(181)	(181)
Autres dettes financières										
↳ Instruments dérivés ⁽⁷⁾	(278)	-	(1 782)	-	-	-	-	-	(2 060)	(2 060)
↳ Avances remboursables de gouvernements européens	-	-	-	-	-	(6 112)	(6 112) ⁽⁵⁾	-	(6 112)	(6 112)
↳ Autres	-	-	(5)	-	-	(996)	(996)	-	(1 001)	(1 001)
Dettes fournisseurs ⁽⁸⁾	-	-	-	-	-	(9 921)	(9 921)	-	(9 921)	(9 921)
Total	(278)	-	(1 787)	-	-	(21 627)	(21 921)	(181)	(23 873)	(24 167)

(1) Autres que celles comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

(2) Pour certaines participations financières, les prix ne sont pas disponibles et il est possible que les justes valeurs correspondantes ne puissent être évaluées de manière fiable par le biais de techniques d'évaluation du fait de la large fourchette d'estimations de la juste valeur raisonnable et de la forte probabilité que ces différentes estimations ne puissent être évaluées de manière raisonnable. Ces participations financières sont comptabilisées à leur prix de revient et leur juste valeur, telle que présentée dans le tableau ci-dessus, est égale à leur valeur comptable. Au 31 décembre 2012, la valeur comptable cumulée de ces participations est de 341 millions d'euros.

(3) Ils comprennent les créances liées aux contrats de location-financement, qui ne sont pas assignées à une catégorie d'évaluation selon la norme IAS 39, mais comptabilisées au poste « Autre ».

(4) Les dettes au titre de contrats de location-financement sont comptabilisées conformément à la norme IAS 17 de manière similaire, bien que différente à certains égards, à la méthode de calcul du coût amorti selon IAS 39. Elles sont donc assignées à la catégorie « Autres ».

(5) Les avances remboursables reçues de gouvernements européens, d'un montant de 6 112 millions d'euros, sont évaluées à leur prix de revient. Les justes valeurs ne peuvent être évaluées de manière fiable en raison de leur nature (principe de partage des risques) et de l'incertitude des dates de remboursement qui donnent lieu à une large fourchette d'estimations de la juste valeur. Il est donc impossible d'évaluer de manière raisonnable les probabilités des diverses estimations au sein de cette fourchette. Cela peut évoluer et des mesures raisonnables de la juste valeur peuvent être disponibles à mesure que les programmes concernés approchent de la fin de la production.

(6) Ceci comprend des ajustements de valeur des crédits pour un montant de (65) millions d'euros comptabilisés en OCI.

(7) Ceci comprend des ajustements de valeur des débits pour un montant de 40 millions d'euros comptabilisés en OCI.

(8) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait des ajustements de PPA des acquisitions de l'exercice précédent.

Actifs financiers et dettes financières — D'une façon générale, les justes valeurs sont déterminées par le biais des cours cotés sur les marchés actifs pour le même instrument, ou un instrument substantiellement identique. Si ces cours ne sont pas disponibles, une méthode d'évaluation sera appliquée, telle qu'une analyse de flux de trésorerie actualisés, en utilisant des données observées pour l'actif ou le passif en question, données autres que les cours cotés (tels que les taux d'intérêts, les taux de change, les différentiels de taux ainsi que la volatilité des taux).

Pour l'évaluation de la juste valeur de certains instruments (options de vente sur des participations ne donnant pas le contrôle par exemple), il peut s'avérer impossible de disposer de toutes les données requises pour appliquer une méthode d'évaluation à partir des données observables sur le marché. Dans ce cas, les évaluations à la juste valeur reflètent nécessairement des estimations partiellement dérivées des données propres du Groupe, sont basées sur des hypothèses fondamentalement discrétionnaires et comportent diverses limites.

Les autres placements non cotés sont évalués à leur prix de revient, car leur juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable.

Les méthodes retenues sont les suivantes :

Instrument de capitaux propres — Les justes valeurs des instruments de capitaux propres cotés reflètent les cours du marché. L'évaluation de la juste valeur des instruments de capitaux propres non cotés peut s'avérer peu fiable du fait de la large fourchette d'estimations de la juste valeur raisonnable, de la forte probabilité que ces différentes estimations ne puissent être évaluées de manière raisonnable. Ces instruments sont mesurés à leur prix de revient et leur valeur comptable est utilisée comme un indicateur approximatif de la juste valeur.

Actifs de financement clients et autres prêts — Les valeurs comptables constatées dans les comptes annuels sont utilisées comme des indicateurs approximatifs de la juste valeur.

Actifs liés aux rémunérations différées et retraites anticipées ou progressives — La juste valeur de ces instruments reflète le cours du marché à la date de clôture de l'exercice.

Créances clients et autres créances — Les valeurs nettes comptables reflétées dans les comptes annuels sont des estimations raisonnables de la juste valeur en raison du délai relativement court entre la création des instruments et leur réalisation prévue.

Valeurs mobilières de placement — La juste valeur des titres de placement reflète leur cours sur le marché à la date de l'arrêté des comptes.

Disponibilités — Les disponibilités se composent des fonds en caisse, des soldes positifs de comptes bancaires, des chèques, des comptes à terme ainsi que des billets de trésorerie et fonds du marché monétaire. Les valeurs comptables reflétées dans les comptes annuels sont utilisées comme des estimations raisonnables de la juste valeur en raison du délai relativement court entre la création des instruments et leur réalisation prévue. La juste valeur des billets de trésorerie est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs en utilisant les taux d'intérêt appropriés. Les justes valeurs des fonds du marché monétaire sont déterminées par référence à leur cours sur le marché.

Instruments dérivés — La juste valeur de ces instruments reflète les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles, mais est déterminée, dans la plupart des cas, en utilisant des techniques d'évaluation reconnues telles que des modèles de fixation du prix des options ou des modèles d'actualisation des flux de trésorerie. L'évaluation est basée sur des données observées sur le marché telles que les taux de change, les taux de change à terme, les taux d'intérêt, les courbes de rendement d'intérêts, les cours à terme des marchandises, ainsi que la volatilité des taux et des prix obtenus des données de marché de fournisseurs reconnus. Par ailleurs, dans la mesure où ces instruments sont soumis à des accords de compensation globale et autres accords similaires, et qu'ils sont gérés sur la base du risque de crédit net, leur juste valeur reflète les ajustements de valeur des crédits et débits sur la base de la position nette longue ou courte que le Groupe adopte avec chaque contrepartie.

Dettes financières — La juste valeur communiquée pour les dettes financières, autre que celle des obligations et billets de trésorerie émis, est déterminée sur la base des données de niveau 2 en actualisant les flux de trésorerie prévus ou attendus en utilisant les taux d'intérêts du marché appropriés. Les justes valeurs constatées pour les obligations d'EMTN et les obligations libellées en dollar des États-Unis émises reflètent les cotations des marchés caractérisées comme des données de niveau 1. Pour les billets de trésorerie émis, les valeurs comptables reflétées dans les comptes annuels sont utilisées comme des estimations raisonnables de la juste valeur en raison du délai relativement court entre la création des instruments et leur réalisation prévue.

Dettes fournisseurs et autres dettes financières courantes — Pour la même raison, les valeurs comptables sont utilisées comme des indicateurs approximatifs raisonnables de la juste valeur pour les dettes fournisseurs et les autres dettes financières courantes.

Hiérarchie de la juste valeur

La hiérarchie de la juste valeur comprend les niveaux suivants :

- niveau 1 : des cours / prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- niveau 2 : des données autres que les cours / prix cotés, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (par exemple, les prix), ou indirectement (par exemple, les éléments dérivant de prix) ; et
- niveau 3 : des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les tableaux suivants présentent la répartition des actifs financiers et des dettes financières évalués à la juste valeur selon la **hiérarchie à trois niveaux de la juste valeur** aux 31 décembre 2013 et 2012, respectivement :

31 décembre 2013	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<i>(en millions d'€)</i>				
Actifs financiers évalués à leur juste valeur				
Instruments de capitaux propres	252	-	-	252
Instruments dérivés	-	2 676	34	2 710
Valeurs mobilières de placement	6 876	14	-	6 890
Disponibilités	3 777	1 286	-	5 063
Total	10 905	3 976	34	14 915
Dettes financières évaluées à leur juste valeur				
Instruments dérivés	-	(974)	-	(974)
Autres passifs	-	-	(180)	(180)
Total	-	(974)	(180)	(1 154)

L'évolution des instruments financiers de niveau 3 se présente comme suit :

Actifs financiers et dettes financières de niveau 3	Solde au 1 ^{er} janvier 2013	Résultat total				Acquisitions	Émissions	Règlements	Reclassements	Solde au 31 décembre 2013
		Résultat	Autres éléments du résultat global							
Actifs financiers										
Instruments dérivés										
- Contrats de swap sur les marchandises	41	35	-	-	-	-	(50)	-	-	26
- Autres instruments dérivés	8	(1)	1	-	-	-	-	-	-	8
Total	49	34	1	-	-	-	(50)	-	-	34
Dettes financières										
Autres passifs										
- Options de vente souscrites sur des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	1	-	-	(101)	3	(32) ⁽¹⁾	-	(129)
- Contrats d'indexation sur les bénéfices futurs	-	1	-	-	-	-	-	(52) ⁽²⁾	-	(51)
- Autres	(5)	-	-	-	-	-	5	-	-	(0)
Total	(5)	1	1	-	-	(101)	8	(84)	-	(180)

(1) Reclassement de 32 millions d'euros pour les options de ventes souscrites sur des participations ne donnant pas le contrôle émis en 2012 à partir des dettes financières comptabilisées à leur prix de revient en 2013.

(2) Un montant de 52 millions d'euros au titre de bénéfices futurs pour des entités acquises en 2012 a été comptabilisé au poste « Autres provisions » dans les États financiers consolidés de 2012 et a été reclassé en Dettes financières de niveau 3 à sa juste valeur en résultat.

31 décembre 2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<i>(en millions d'€)</i>				
Actifs financiers évalués à leur juste valeur				
Instruments de capitaux propres	458	-	-	458
Instruments dérivés	-	1 518	49	1 567
Valeurs mobilières de placement	8 205	110	-	8 315
Disponibilités	5 413	206	-	5 619
Total	14 076	1 834	49	15 959
Dettes financières évaluées à leur juste valeur				
Instruments dérivés	-	(2 060)	-	(2 060)
Autres passifs	-	-	(5)	(5)
Total	-	(2 060)	(5)	(2 065)

L'évolution des instruments financiers de niveau 3 se présente comme suit :

Actifs financiers et dettes financières de niveau 3	Solde au 1 ^{er} janvier 2012	Résultat total				Acquisitions	Émissions	Règlements	Reclassements	Solde au 31 décembre 2012
		Résultat	Autres éléments du résultat global							
Actifs financiers										
Instruments dérivés										
- Contrats de swap sur les marchandises	39	39	-	-	-	-	(37)	-	-	41
- Autres instruments dérivés	0	(1)	2	-	-	-	-	7	-	8
Total	39	38	2	-	-	-	(37)	7	-	49
Dettes financières										
Autres passifs	(56)	(1)	(3)	-	-	-	62	(7)	-	(5)
Total	56	(1)	(3)	-	-	-	62	(7)	-	(5)

Actifs financiers classés de niveau 3

Les actifs financiers mesurés à leur juste valeur qui sont classés de niveau 3 consistent principalement en des contrats de marchandises à court terme dont les montants notionnels varient selon les volumes effectifs de certains achats de marchandises réalisés par le Groupe à des mois spécifiques. À des fins d'évaluation de la juste valeur, les montants notionnels (en l'occurrence les données observables), sont définis en se référant aux volumes mensuels des marchandises que la direction prévoit d'acheter sur la base des prévisions de planification. Les justes valeurs sont autrement déterminées en s'appuyant sur les données de marché observables, en ce compris les taux d'intérêt cotés et les informations sur les prix obtenus des données de marché de fournisseurs reconnus.

Un écart de 10 % des volumes mensuels effectivement achetés par rapport à ceux prévus entraînerait une augmentation ou une diminution (selon que les volumes effectifs sont de 10 % supérieurs ou inférieurs aux volumes prévus) des justes valeurs totales de niveau 3 de ces contrats de marchandises à court terme d'environ 3 millions d'euros.

Dettes financières classées de niveau 3

Les dettes financières mesurées à leur juste valeur qui sont classées de niveau 3 consistent en plusieurs options de ventes souscrites sur des participations ne donnant pas le contrôle (« ventes sur NCI (sigle anglais) ») des filiales du Groupe. Les justes valeurs de ces ventes sur NCI (c'est-à-dire la valeur actuelle nette de leur montant de rachat au moment de l'exercice) sont dérivées d'une analyse des flux de trésorerie actualisés des dernières données de planification opérationnelle des entités respectives.

Les évaluations de la juste valeur sont réalisées sur une base annuelle conformément au cycle de planification opérationnelle. Pour les États financiers intermédiaires, une analyse des paramètres de données est réalisée afin de déterminer les changements significatifs depuis la dernière date d'évaluation, changements qui pourraient amener à procéder à un ajustement de la valeur des options de vente. À l'exception des données de planification opérationnelle détaillées sur cinq ans, deux données non observables affectent significativement les valeurs des ventes sur NCI : le coût moyen pondéré des capitaux (« CMPC ») utilisé pour actualiser les flux de trésorerie prévus et le taux de croissance utilisé pour déterminer la valeur finale. Le CMPC, les taux de

croissance ainsi que les données de planification opérationnelle utilisées pour la détermination des justes valeurs de niveau 3 s'appuient sur les paramètres tels qu'appliqués par le test de dépréciation présenté à la Note 14 « Immobilisations corporelles – Tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition ». Une augmentation (diminution) des taux d'actualisation de 50 points de base résulte en une diminution (augmentation) des valeurs des ventes NCI de 5 millions d'euros (6 millions d'euros). Une augmentation (diminution) des taux de croissance de 50 points de base accroît (diminue) les valeurs de ventes sur NCI de 5 millions d'euros (4 millions d'euros) respectivement.

Le versement de plus-values convenu avec les anciens actionnaires d'entités acquises par le Groupe dans le cadre de regroupements d'entreprises constitue un autre élément des dettes financières mesurées à la juste valeur classées de niveau 3. L'évaluation de la juste valeur se base sur les prévisions en termes de réalisation des objectifs de données définis par l'entité acquise ou sa capacité à conclure des contrats clients identifiés.

Actifs financiers évalués à leur juste valeur en résultat

Les types d'**actifs financiers** suivants détenus aux 31 décembre 2013 et 2012, respectivement, sont désignés à leur juste valeur en résultat :

<i>(en millions d'€)</i>	Montant nominal lors de la constatation initiale au 31 décembre 2013	Juste valeur au 31 décembre 2013	Montant nominal lors de la constatation initiale au 31 décembre 2012	Juste valeur au 31 décembre 2012
Désignés à leur juste valeur en résultat lors de leur constatation :				
Fonds du marché monétaire (cumulés)	2 933	2 933	2 296	2 296
Fonds en devises étrangères de Fonds spéculatifs	8	4	14	9
Total	2 941	2 937	2 310	2 305

Les Fonds du marché monétaire cumulés ont été désignés à leur juste valeur en résultat, car leur portefeuille est géré et leurs performances sont évaluées sur la base de leur juste valeur.

En outre, le Groupe investit dans des Fonds du marché monétaire qui rapportent des intérêts mensuels. La juste valeur de ces fonds correspond à leur montant nominal à la date de leur constatation initiale, pour un montant de 844 millions d'euros (en 2012 : 3 117 millions d'euros).

Les placements dans les Fonds en devises étrangères de Fonds spéculatifs ont été désignés à leur juste valeur en résultat.

c) Effet potentiel des droits de compensation sur les actifs et passifs financiers comptabilisés

Le Groupe enregistre tous ses actifs et passifs financiers sur la base de leur montant brut. Pour chaque contrepartie dérivée, des accords-cadres de compensation sont prévus pour permettre la clôture immédiate de toutes les transactions dérivées en cours et le paiement du montant net correspondant à la résiliation si une partie au contrat manquait à ses obligations ou si tout autre cas de résiliation défini survenait. Par ailleurs, les transactions de prêt de titres sont comptabilisées comme des emprunts assortis d'une garantie. En conséquence, les titres donnés en garantie continuent

d'être enregistrés dans l'État de situation financière et le montant perçu en numéraire au début de la transaction est comptabilisé séparément en tant que passif financier. Les tableaux ci-dessous présentent l'effet potentiel des accords-cadres de compensation et des emprunts assortis d'une garantie sur la situation financière du Groupe, de façon distincte pour les actifs et passifs financiers qui étaient soumis à ces accords aux 31 décembre 2013 et 2012, respectivement.

31 décembre 2013		Montants bruts des actifs financiers comptabilisés compensés dans les États financiers	Montants nets des actifs financiers présentés dans les États financiers	Montants correspondants non compensés dans les États de situation financière		Montant net
(en millions d'€)	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés			Instruments financiers	Garantie en numéraire perçue	
Instruments dérivés	2 627	0	2 627	(953)	(9)	1 665

31 décembre 2013		Montants bruts des passifs financiers comptabilisés compensés dans les États financiers	Montants nets des passifs financiers présentés dans les États financiers	Montants correspondants non compensés dans les États de situation financière		Montant net
(en millions d'€)	Montants bruts des passifs financiers comptabilisés			Instruments financiers	Garantie en numéraire donnée en nantissement	
Instruments dérivés	954	0	954	(954)	0	0
Transactions de prêt de titres	608	0	608	(608) ⁽¹⁾	0	0
Total	1 562	0	1 562	(1 562)	0	0

(1) La juste valeur des titres donnés en garantie dans le cadre des transactions de prêt de titres s'élève à 613 millions d'euros (intérêts cumulés compris). La garantie est donnée en nantissement dans les conditions qui s'appliquent habituellement pour les transactions de prêt de titres avec des établissements de crédit.

31 décembre 2012		Montants bruts des actifs financiers comptabilisés compensés dans les États financiers	Montants nets des actifs financiers présentés dans les États financiers	Montants correspondants non compensés dans l'État de situation financière		Montant net
(en millions d'€)	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés			Instruments financiers	Garantie en numéraire perçue	
Instruments dérivés	1 518	0	1 518	(1 518)	0	0

31 décembre 2012		Montants bruts des passifs financiers comptabilisés compensés dans les États financiers	Montants nets des passifs financiers présentés dans les États financiers	Montants correspondants non compensés dans l'État de situation financière		Montant net
(en millions d'€)	Montants bruts des passifs financiers comptabilisés			Instruments financiers	Garantie en numéraire donnée en nantissement	
Instruments dérivés	2 011	0	2 011	(1 311)	0	700

d) Montants notionnels des instruments financiers dérivés

Les montants contractuels ou notionnels des instruments financiers dérivés indiqués ci-dessous ne représentent pas forcément les montants échangés entre les parties et donc, ne constituent pas nécessairement une mesure adaptée de l'exposition du Groupe liée à l'utilisation de produits dérivés.

Les montants notionnels des instruments financiers dérivés sont les suivants, indiqués selon leur année prévisible d'échéance :

Exercice clos au 31 décembre 2013 <i>(en millions d'€)</i>	Durée résiduelle								Total
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021+	
Contrats de change :									
Contrats de vente à terme nets	16 925	14 429	12 072	6 942	1 797	(295)	(302)	(1 290)	50 278
Contrats de swap de change	2 000	0	128	0	0	0	0	0	2 128

Exercice clos au 31 décembre 2012 <i>(en millions d'€)</i>	Durée résiduelle								Total
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020+	
Contrats de change :									
Contrats de vente à terme nets	16 034	16 201	13 680	9 422	4 663	1 079	(118)	1	60 962
Options de change :									
Achats d'options d'achat (call) en USD	407	0	0	0	0	0	0	0	407
Achats d'options de vente (put) en USD	880	0	0	0	0	0	0	0	880
Ventes d'options d'achat (call) en USD	881	0	0	0	0	0	0	0	881
Autres achats d'options d'achat	5	0	0	0	0	0	0	0	5
Contrats de swap de change	1 689	211	0	172	0	0	0	0	2 072

Les montants notionnels des contrats de taux sont les suivants :

Exercice clos au 31 décembre 2013 <i>(en millions d'€)</i>	Durée résiduelle								Total
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021+	
Valeur nominale des contrats de taux d'intérêt :	1 212	833	1 414	30	974	945	0	942	6 350
Valeur nominale des contrats de taux d'intérêt à terme :	163	0	0	0	0	0	0	0	163

Exercice clos au 31 décembre 2012 <i>(en millions d'€)</i>	Durée résiduelle								Total	
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		2021+
Contrats de taux d'intérêt	1 044	1 297	922	1 513	146	595	1 065	0	980	7 562

Se référer à la Note 26 « Dettes financières ».

Montants notionnels des contrats de marchandises :

Exercice clos au 31 décembre 2013 <i>(en millions d'€)</i>	Durée résiduelle					Total
	2014	2015	2016	2017	2018	
Contrats de marchandises	318	164	125	82	6	695

Exercice clos au 31 décembre 2012 <i>(en millions d'€)</i>	Durée résiduelle					Total
	2013	2014	2015	2016	2017	
Contrats de marchandises	332	167	126	89	51	765

e) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les courbes de taux d'intérêt suivantes sont retenues pour la détermination de la juste valeur concernant les instruments financiers aux 31 décembre 2013 et 2012 :

31 décembre 2013	EUR	USD	GBP
<i>Taux d'intérêt en %</i>			
6 mois	0,34	0,41	0,74
1 an	0,51	0,58	0,95
5 ans	1,11	1,75	2,14
10 ans	2,03	3,03	2,99

31 décembre 2012	EUR	USD	GBP
<i>Taux d'intérêt en %</i>			
6 mois	0,16	0,52	0,62
1 an	0,47	0,88	0,96
5 ans	0,63	0,82	1,02
10 ans	1,45	1,74	1,86

L'évolution des instruments de couverture de taux de change comptabilisés en AOCI aux 31 décembre 2013 et 2012 se présente comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
1^{er} janvier 2012	(1 773)	2	(1 771)
Gains et pertes latentes liées aux réévaluations, nettes d'impôt	718	(1)	717
Retirées des capitaux propres (AOCI) et incluses dans le résultat net de l'exercice, nettes d'impôt	638	0	638
Variation de la juste valeur des instruments de couverture comptabilisée en AOCI, nette d'impôt	1 356	(1)	1 355
31 décembre 2012 / 1^{er} janvier 2013	(417)	1	(416)
Gains et pertes latentes liées aux réévaluations, nettes d'impôt	1 235	(3)	1 232
Retirées des capitaux propres (AOCI) et incluses dans le résultat net de l'exercice, nettes d'impôt	306	0	306
Variation de la juste valeur des instruments de couverture comptabilisée en AOCI, nette d'impôt	1 541	(3)	1 538
31 décembre 2013	1 124	(2)	1 122

Pour l'exercice 2013, un montant de - 450 millions d'euros (en 2012 : - 917 millions d'euros) a été retiré des capitaux propres et a principalement été inclus aux produits résultant de couvertures de flux de trésorerie arrivées à échéance. Aucune inefficacité significative résultant d'une relation de couverture n'a été déterminée.

Mises en correspondance avec leurs valeurs comptables, les justes valeurs de chaque type d'instruments financiers dérivés sont les suivantes :

(en millions d'€)	31 décembre			
	2013		2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Contrats de change – Couvertures de flux de trésorerie	2 346	(634)	959	(1 484)
Contrats de change – non désignés dans une relation de couverture	89	(20)	164	(51)
Contrats de taux d'intérêt – Couvertures de flux de trésorerie	2	(13)	0	(81)
Contrats de taux d'intérêt – Couvertures de juste valeur	124	(61)	178	(171)
Contrats de change – non désignés dans une relation de couverture	102	(129)	144	(144)
Contrats de marchandises – non désignés dans une relation de couverture	26	(80)	41	(32)
Dérivés de devises étrangères incorporés – Couvertures de flux de trésorerie	0	(37)	0	(46)
Dérivés de devises étrangères incorporés – non désignés dans une relation de couverture	21	0	32	(2)
Total	2 710	(974)	1 518	(2 011)

f) Gains nets ou pertes nettes

Gains nets ou pertes nettes du Groupe constatés en résultat en 2013 et en 2012, respectivement :

(en millions d'€)	2013	2012
Actifs financiers ou dettes financières à leur juste valeur en résultat :		
Détenus à des fins de transaction	5	44
Désignés lors de leur constatation initiale	1	(1)
Actifs financiers disponibles à la vente	9	0
Prêts et créances	14	18
Dettes financières évaluées à leur coût amorti	(58)	(27)

Les produits d'intérêts sur les actifs financiers ou les dettes financières sont inclus dans les gains et les pertes nets constatés en résultat.

Les gains nets et les pertes nettes sur les prêts et les créances comprennent, entre autres les pertes de valeur

Les gains nets et les pertes nettes, d'un montant de 11 millions d'euros (2012 : 189 millions d'euros) sont constatés directement en capitaux propres correspondants aux actifs financiers disponibles à la vente.

g) Total des produits / (charges) d'intérêts

En 2013, le total des produits d'intérêts des actifs financiers qui ne sont pas évalués à leur juste valeur en résultat est de 167 millions d'euros (2012 : 238 millions d'euros). Pour les dettes financières qui ne sont pas évaluées à leur juste valeur en résultat, - 497 millions d'euros (en 2012 : - 522 millions d'euros), correspondent au total des charges d'intérêts. Ces deux montants sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

h) Pertes de valeur

Les pertes de valeur suivantes sur les actifs financiers constatées en résultat en 2013 et 2012, sont respectivement :

<i>(en millions d'€)</i>	2013	2012
Autres participations financières et actifs financiers non courants		
Instruments de capitaux propres	(27)	(40)
Financements clients	(19)	(4)
Autres prêts	(8)	(10)
Créances clients	(59)	(50)
Valeurs mobilières de placement	(0)	(2)
Total	(113)	(106)

35. Paiements fondés sur des actions

a) Plans de stock-options (SOP) et Plans d'incitations à long terme (« LTIP »)

En vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par les Assemblées générales des actionnaires (voir les dates ci-dessous), le Conseil d'administration du Groupe a approuvé (voir les dates ci-dessous) des plans de stock-options en 2006, 2005, 2004 et 2003. Ces plans attribuent aux membres du Comité exécutif et aux cadres dirigeants du Groupe des options de souscription portant sur des actions d'EADS.

Pour tous les Plans de stock-options du Groupe, le prix d'exercice attribué était supérieur au cours de l'action à la date d'attribution.

En 2013, 2012, 2011, 2010, 2009 et 2008, le Conseil d'administration de la Société a approuvé l'attribution d'unités soumises à conditions de performance et d'unités soumises à conditions de présence de la Société. L'attribution de ces « unités » ne sera pas matérialisée sous forme d'actions (sauf pour les membres du Comité exécutif du Groupe), mais correspond à un plan réglé en trésorerie selon la norme IFRS 2.

En 2013, des charges de rémunérations pour les plans d'incitations à long terme ont été constatées pour un montant de 439 millions d'euros (en 2012 : 163 millions d'euros). La juste valeur des unités attribuées pour chaque date d'acquisition est indiquée ci-dessous (plan LTIP 2013) :

Date d'acquisition prévue	Juste valeur des unités soumises à conditions de performance et des unités soumises à conditions de présence à régler en trésorerie <i>En € (par unité attribuée)</i>
Mai 2017	49,75
Novembre 2017	48,90
Mai 2018	47,77
Novembre 2018	46,92

Au 31 décembre 2013, des provisions d'un montant de 473 millions d'euros (2012 : 253 millions d'euros) relatives au LTIP ont été constatées.

La durée de vie des unités soumises à conditions de performance et des unités soumises à conditions de présence est fixée par contrat (voir dans la description des tranches respectives). L'évaluation est fondée sur un Modèle de fixation du prix des options qui est, comme les autres données de marché, principalement affecté par le cours de l'action à la date d'arrêt des comptes (55,81 euros au 31 décembre 2013) et par la durée de vie des unités.

Les principales caractéristiques des options ainsi que des unités soumises à conditions au 31 décembre 2013 sont récapitulées dans les différents tableaux ci-dessous :

	Cinquième tranche	Sixième tranche
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	6 mai 2003	6 mai 2003
Date d'attribution	10 octobre 2003	8 octobre 2004
Nombre d'options attribuées	7 563 980	7 777 280
Nombre d'options en solde	-	1 157 993
Nombre total de salariés éligibles	1 491	1 495
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initiés — voir « Titre 2/3.1.3 Droit Applicable — Réglementation néerlandaise »).	
Date d'expiration	9 octobre 2013	7 octobre 2014
Droit de conversion	Une option pour une action	
Acquisition des droits	100 %	100 % ⁽¹⁾
Prix d'exercice	15,65 €	24,32 €
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	
Nombre d'options exercées	6 802 256	4 058 265

(1) En ce qui concerne la sixième tranche, l'acquisition d'une partie des options attribuées aux cadres supérieurs du Groupe était subordonnée à des conditions de performance. De ce fait, une partie de ces options conditionnelles n'ont pas été acquises, et les droits y afférents ont donc été perdus au cours de l'exercice 2007.

	Septième tranche	
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	11 mai 2005	
Date d'attribution	9 décembre 2005	
Nombre d'options attribuées	7 981 760	
Nombre d'options en solde	2 449 997	
Nombre total de bénéficiaires éligibles	1 608	
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initiés — voir « Titre 2/3.1.3 Droit Applicable — Réglementation néerlandaise »). En ce qui concerne la septième tranche, une partie des options attribuées aux cadres dirigeants d'EADS est liée aux performances.	
Date d'expiration	8 décembre 2015	
Droit de conversion	Une option pour une action	
Acquisition des droits	100 % ⁽¹⁾	
Prix d'exercice	33,91 €	
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	
Nombre d'options exercées	2 836 097	

(1) En ce qui concerne la septième tranche, l'acquisition d'une partie des options attribuées aux cadres supérieurs du Groupe était subordonnée à des conditions de performance. De ce fait, une partie de ces options conditionnelles n'ont pas été acquises, et les droits y afférents ont donc été perdus au cours de l'exercice 2008.

Huitième tranche

Date de l'Assemblée générale des actionnaires	4 mai 2006
Date d'attribution	18 décembre 2006
Nombre d'options attribuées	1 747 500
Nombre d'options en solde	706 125
Nombre total de bénéficiaires éligibles	221
Date à partir de laquelle les options peuvent être exercées	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initiés – voir « Titre 2/3.1.3 Droit Applicable – Réglementation néerlandaise »).
Date d'expiration	16 décembre 2016
Droit de conversion	Une option pour une action
Acquisition des droits	100 %
Prix d'exercice	25,65 €
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution
Nombre d'options exercées	840 375

Dixième tranche

Date d'attribution	13 novembre 2008	
	Plan d'unités soumises à conditions	
	Unités (conditions de performance)	Unités (conditions de présence)
Nombre d'unités attribuées	2 192 740	801 860
Nombre d'unités en solde	0	0
Nombre total de bénéficiaires éligibles		1 684
Dates d'acquisition	Les unités soumises à conditions seront acquises si le participant est toujours employé par une société du Groupe aux dates d'acquisition respectives et, dans le cas des unités soumises à conditions de performance, s'il a atteint ses objectifs de milieu de période. Le calendrier des dates d'acquisition comprend quatre versements échelonnés sur deux ans : <ul style="list-style-type: none"> – 25 % en mai 2012 ; – 25 % en novembre 2012 ; – 25 % en mai 2013 ; – 25 % en novembre 2013. 	
Nombre d'unités acquises ⁽¹⁾	2 821 644	756 050

(1) La réévaluation des Unités de Performance est basée sur une réalisation des objectifs de performance à 136 % pour les unités soumises à conditions de performance restantes.

2

Onzième tranche

Date d'attribution	13 novembre 2009	
	Plan d'unités soumises à conditions	
	Unités (conditions de performance)	Unités (conditions de présence)
Nombre d'unités attribuées ⁽¹⁾	2 697 740	928 660
Nombre d'unités en solde ⁽²⁾	1 623 906	447 550
Nombre total de bénéficiaires éligibles		1 749
Dates d'acquisition	<p>Les unités soumises à conditions seront acquises si le participant est toujours employé par une société du Groupe aux dates d'acquisition respectives et, dans le cas des unités soumises à conditions de performance, s'il a atteint ses objectifs de milieu de période. Le calendrier des dates d'acquisition comprend quatre versements échelonnés sur deux ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> → 25 % en mai 2013 ; → 25 % en novembre 2013 ; → 25 % prévu en mai 2014 ; → 25 % prévu en novembre 2014. 	
Nombre d'unités acquises	1 515 588	453 550

(1) Sur la base d'une réalisation de 100 % des objectifs de performance. Au moins la moitié du nombre d'unités soumises à conditions de performance sera acquise ; la totalité si les objectifs de performance sont atteints ; au plus 150 % si le critère de dépassement des objectifs de performance est satisfait. En cas de résultat négatif (EBIT cumulé* du Groupe) au cours de la période de performance, le Conseil peut décider de revoir l'acquisition des unités soumises à conditions de performance, y compris la part de 50 % qui n'est pas soumise à des conditions de performance (condition d'acquisition additionnelle).

(2) La réévaluation des Unités de Performance est basée sur une réalisation des objectifs de performance à 123 % pour les unités soumises à conditions de performance restantes.

Douzième tranche

Date d'attribution	10 novembre 2010	
	Plan d'unités soumises à conditions	
	Unités (conditions de performance)	Unités (conditions de présence)
Nombre d'unités attribuées ⁽¹⁾	2 891 540	977 780
Nombre d'unités en solde	2 758 640	943 060
Nombre total de bénéficiaires éligibles		1 711
Dates d'acquisition	<p>Les unités soumises à conditions seront acquises si le participant est toujours employé par une société du Groupe aux dates d'acquisition respectives et, dans le cas des unités soumises à conditions de performance, s'il a atteint ses objectifs de milieu de période. Le calendrier des dates d'acquisition comprend quatre versements échelonnés sur deux ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> → 25 % prévu en mai 2014 ; → 25 % prévu en novembre 2014 ; → 25 % prévu en mai 2015 ; → 25 % prévu en novembre 2015. 	
Nombre d'unités acquises	2 800	1 400

(1) Sur la base d'une réalisation de 100 % des objectifs de performance. Au moins la moitié du nombre d'unités soumises à conditions de performance sera acquise ; la totalité si les objectifs de performance sont atteints ; au plus 150 % si le critère de dépassement des objectifs de performance est satisfait. En cas de résultat négatif (EBIT cumulé* du Groupe) au cours de la période de performance, le Conseil peut décider de revoir l'acquisition des unités soumises à conditions de performance, y compris la part de 50 % qui n'est pas soumise à des conditions de performance (condition d'acquisition additionnelle).

Treizième tranche

Date d'attribution	9 novembre 2011	
	Plan d'unités soumises à conditions	
	Unités (conditions de performance)	Unités (conditions de présence)
Nombre d'unités attribuées ⁽¹⁾	2 588 950	877 750
Nombre d'unités en solde	2 532 050	864 150
Nombre total de bénéficiaires éligibles		1 771
Dates d'acquisition	<p>Les unités soumises à conditions seront acquises si le participant est toujours employé par une société du Groupe aux dates d'acquisition respectives et, dans le cas des unités soumises à conditions de performance, s'il a atteint ses objectifs de milieu de période. Le calendrier des dates d'acquisition comprend quatre versements échelonnés sur deux ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> → 25 % prévu en mai 2015 ; → 25 % prévu en novembre 2015 ; → 25 % prévu en mai 2016 ; → 25 % prévu en novembre 2016. 	
Nombre d'unités acquises	2 500	3 750

(1) Sur la base d'une réalisation de 100 % des objectifs de performance. Au moins la moitié du nombre d'unités soumises à conditions de performance sera acquise ; la totalité si les objectifs de performance sont atteints ; au plus 150 % si le critère de dépassement des objectifs de performance est satisfait. En cas de résultat négatif (EBIT cumulé* du Groupe) au cours de la période de performance, le Conseil peut décider de revoir l'acquisition des unités soumises à conditions de performance, y compris la part de 50 % qui n'est pas soumise à des conditions de performance (condition d'acquisition additionnelle).

Quatorzième tranche

Date d'attribution	13 décembre 2012	
	Plan d'unités soumises à conditions	
	Unités (conditions de performance)	Unités (conditions de présence)
Nombre d'unités attribuées ^{(1),(2)}	2 121 800	623 080
Nombre d'unités en solde	2 106 160	616 260
Nombre total de bénéficiaires éligibles		1 797
Dates d'acquisition	<p>Les unités soumises à conditions seront acquises si le participant est toujours employé par une société du Groupe aux dates d'acquisition respectives et, dans le cas des unités soumises à conditions de performance, s'il a atteint ses objectifs de milieu de période. Le calendrier des dates d'acquisition comprend quatre versements échelonnés sur deux ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> → 25 % prévu en mai 2016 ; → 25 % prévu en novembre 2016 ; → 25 % prévu en mai 2017 ; → 25 % prévu en novembre 2017. 	
Nombre d'unités acquises	1 000	2 800

(1) Sur la base d'une réalisation de 100 % des objectifs de performance. Au moins la moitié du nombre d'unités soumises à conditions de performance sera acquise ; la totalité si les objectifs de performance sont atteints ; au plus 150 % si le critère de dépassement des objectifs de performance est satisfait. En cas de résultat négatif (EBIT cumulé* du Groupe) au cours de la période de performance, le Conseil peut décider de revoir l'acquisition des unités soumises à conditions de performance, y compris la part de 50 % qui n'est pas soumise à des conditions de performance (condition d'acquisition additionnelle).

(2) À l'exception des réalisations à 150 % des objectifs de performance, le cours de l'action aux dates d'acquisition sera limité, pour les unités soumises à conditions de performance ainsi que pour celles soumises à conditions de présence, à 55,66 €, ce qui correspond à 200 % du cours de l'action de référence. De manière générale, le règlement des unités soumises à conditions de performance est limité à un montant total de 250 % des unités attribuées initialement, chacune étant évaluée par référence au cours de l'action de 27,83 €.

2

Quinzième tranche

Date d'attribution	17 décembre 2013 ⁽³⁾	
	Plan d'unités soumises à conditions	
	Unités (conditions de performance)	Unités (conditions de présence)
Nombre d'unités attribuées ^{(1),(2)}	1 241 020	359 760
Nombre d'unités en solde	1 241 020	359 760
Nombre total de bénéficiaires éligibles		1 709
Dates d'acquisition	Les unités soumises à conditions seront acquises si le participant est toujours employé par une société du Groupe aux dates d'acquisition respectives et, dans le cas des unités soumises à conditions de performance, s'il a atteint ses objectifs de milieu de période. Le calendrier des dates d'acquisition comprend quatre versements échelonnés sur deux ans : <ul style="list-style-type: none"> - 25 % prévu en mai 2017 ; - 25 % prévu en novembre 2017 ; - 25 % prévu en mai 2018 ; - 25 % prévu en novembre 2018 ; 	
Nombre d'unités acquises	-	-

(1) Sur la base d'une réalisation de 100 % des objectifs de performance. Au moins la moitié du nombre d'unités soumises à conditions de performance sera acquise ; la totalité si les objectifs de performance sont atteints ; au plus 150 % si le critère de dépassement des objectifs de performance est satisfait. En cas de résultat négatif (EBIT cumulé* du Groupe) au cours de la période de performance, le Conseil peut décider de revoir l'acquisition des unités soumises à conditions de performance, y compris la part de 50 % qui n'est pas soumise à des conditions de performance (condition d'acquisition supplémentaire).

(2) À l'exception des réalisations à 150 % des objectifs de performance, le cours de l'action aux dates d'acquisition sera limité, pour les unités soumises à conditions de performance ainsi que pour celles soumises à conditions de présence, à 92,34 €, ce qui correspond à 200 % du cours de l'action de référence. De manière générale, le règlement des unités soumises à conditions de performance est limité à un montant total de 250 % des unités attribuées initialement, chacune étant évalué par référence au cours de l'action de 46,17 €.

(3) Date à laquelle les conditions d'acquisition ont été déterminées.

Le tableau suivant résume l'évolution du nombre de stock-options et d'actions :

Cinquième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2003	7 563 980	-	-	-	7 563 980
2004	-	7 563 980	(9 600)	(97 940)	7 456 440
2005	-	7 456 440	(875 525)	(87 910)	6 493 005
2006	-	6 493 005	(1 231 420)	(31 620)	5 229 965
2007	-	5 229 965	(386 878)	(24 214)	4 818 873
2008	-	4 818 873	(14 200)	(75 080)	4 729 593
2009	-	4 729 593	-	(113 740)	4 615 853
2010	-	4 615 853	(208 780)	(168 120)	4 238 953
2011	-	4 238 953	(1 044 665)	(28 300)	3 165 988
2012	-	3 165 988	(1 632 503)	(30 650)	1 502 835
2013	-	1 502 835	(1 398 685)	(104 150)	0

Sixième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2004	7 777 280	-	-	-	7 777 280
2005	-	7 777 280	-	(78 220)	7 699 060
2006	-	7 699 060	(2 400)	(96 960)	7 599 700
2007	-	7 599 700	-	(1 358 714)	6 240 986
2008	-	6 240 986	-	(183 220)	6 057 766
2009	-	6 057 766	-	(41 060)	6 016 706
2010	-	6 016 706	-	(419 680)	5 597 026
2011	-	5 597 026	(3 500)	(324 526)	5 269 000
2012	-	5 269 000	(1 903 845)	(48 542)	3 316 613
2013	-	3 316 613	(2 148 520)	(10 100)	1 157 993

Septième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2005	7 981 760	-	-	-	7 981 760
2006	-	7 981 760	-	(74 160)	7 907 600
2007	-	7 907 600	-	(142 660)	7 764 940
2008	-	7 764 940	-	(1 469 989)	6 294 951
2009	-	6 294 951	-	(49 520)	6 245 431
2010	-	6 245 431	-	(149 040)	6 096 391
2011	-	6 096 391	-	(295 713)	5 800 678
2012	-	5 800 678	-	(466 983)	5 333 695
2013	-	5 333 695	(2 836 097)	(47 601)	2 449 997

Huitième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2006	1 747 500	-	-	-	1 747 500
2007	-	1 747 500	-	(5 500)	1 742 000
2008	-	1 742 000	-	(64 000)	1 678 000
2009	-	1 678 000	-	(11 000)	1 667 000
2010	-	1 667 000	-	(16 500)	1 650 500
2011	-	1 650 500	-	(11 000)	1 639 500
2012	-	1 639 500	(350 000)	(87 500)	1 202 000
2013	-	1 202 000	(490 375)	(5 500)	706 125

Total des options toutes tranches confondues	25 070 520	11 355 143	(14 536 993)	(6 219 412)	4 314 115
---	-------------------	-------------------	---------------------	--------------------	------------------

Le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice pour les options exercées en 2013 est de 41,74 euros (2012 : 29,16 euros).

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution du nombre des unités (y compris les unités à régler en actions) :

Dixième tranche	Nombre d'unités					
	Unités attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition des droits	Annulées	Réévaluation ⁽¹⁾	Solde au 31 décembre
Unités (soumises à conditions de performance) en 2008	2 192 740	-	-	-	-	2 192 740
Unités (soumises à conditions de performance) en 2009	-	2 192 740	(1 120)	(21 280)	-	2 170 340
Unités (soumises à conditions de performance) en 2010	-	2 170 340	(2 520)	(29 120)	-	2 138 700
Unités (soumises à conditions de performance) en 2011	-	2 138 700	(1 960)	(31 920)	-	2 104 820
Unités (soumises à conditions de performance) en 2012	-	2 104 820	(1 417 356)	(29 764)	751 892	1 409 592
Unités (soumises à conditions de performance) en 2013	-	1 409 592	(1 398 688)	(10 904)	-	0
Unités (soumises à conditions de présence) en 2008	801 860	-	-	-	-	801 860
Unités (soumises à conditions de présence) en 2009	-	801 860	-	(6 480)	-	795 380
Unités (soumises à conditions de présence) en 2010	-	795 380	(2 940)	(10 480)	-	781 960
Unités (soumises à conditions de présence) en 2011	-	781 960	(840)	(19 700)	-	761 420
Unités (soumises à conditions de présence) en 2012	-	761 420	(378 755)	(5 090)	-	377 575
Unités (soumises à conditions de présence) en 2013	-	377 575	(373 515)	(4 060)	-	0
Total unités	2 994 600	1 787 167	(3 577 694)	(168 798)	751 892	0

(1) La réévaluation des Unités de Performance est basée sur une réalisation des objectifs de performance à 136 % pour les unités soumises à conditions de performance restantes à la 1^{re} acquisition.

Onzième tranche	Nombre d'unités					
	Unités attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition des droits	Annulées	Réévaluation ⁽¹⁾	Solde au 31 décembre
Unités (soumises à conditions de performance) en 2009	2 697 740	-	-	-	-	2 697 740
Unités (soumises à conditions de performance) en 2010	-	2 697 740	(4 250)	(29 400)	-	2 664 090
Unités (soumises à conditions de performance) en 2011	-	2 664 090	(3 600)	(48 110)	-	2 612 380
Unités (soumises à conditions de performance) en 2012	-	2 612 380	(1 300)	(31 160)	-	2 579 920
Unités (soumises à conditions de performance) en 2013	-	2 579 920	(1 506 438)	(42 204)	592 628	1 623 906
Unités (soumises à conditions de présence) en 2009	928 660	-	-	-	-	928 660
Unités (soumises à conditions de présence) en 2010	-	928 660	(400)	(1 400)	-	926 860
Unités (soumises à conditions de présence) en 2011	-	926 860	(3 000)	(13 500)	-	910 360
Unités (soumises à conditions de présence) en 2012	-	910 360	(760)	(5 780)	-	903 820
Unités (soumises à conditions de présence) en 2013	-	903 820	(449 390)	(6 880)	-	447 550
Total unités	3 626 400	3 483 740	(1 969 138)	(178 434)	592 628	2 071 456

(1) La réévaluation des Unités de Performance est basée sur une réalisation des objectifs de performance à 123 % pour les unités soumises à conditions de performance restantes à la 1^{re} acquisition.

Douzième tranche	Nombre d'unités				
	Unités attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition des droits	Annulées	Solde au 31 décembre
Unités (soumises à conditions de performance) en 2010	2 891 540	-	-	(1 400)	2 890 140
Unités (soumises à conditions de performance) en 2011	-	2 890 140	-	(46 700)	2 843 440
Unités (soumises à conditions de performance) en 2012	-	2 843 440	-	(8 200)	2 835 240
Unités (soumises à conditions de performance) en 2013	-	2 835 240	(2 800)	(73 800)	2 758 640
Unités (soumises à conditions de présence) en 2010	977 780	-	-	(460)	977 320
Unités (soumises à conditions de présence) en 2011	-	977 320	-	(20 920)	956 400
Unités (soumises à conditions de présence) en 2012	-	956 400	(700)	(8 540)	947 160
Unités (soumises à conditions de présence) en 2013	-	947 160	(700)	(3 400)	943 060
Total unités	3 869 320	3 782 400	(4 200)	(163 420)	3 701 700

Treizième tranche	Nombre d'unités					
	Unités attribuées	Attribution supplémentaire ⁽¹⁾	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition des droits	Annulées	Solde au 31 décembre
Unités (soumises à conditions de performance) en 2011	2 588 950	-	-	-	-	2 588 950
Unités (soumises à conditions de performance) en 2012	-	-	2 588 950	-	(29 000)	2 559 950
Unités (soumises à conditions de performance) en 2013	-	14 900	2 559 950	(2 500)	(40 300)	2 532 050
Unités (soumises à conditions de présence) en 2011	877 750	-	-	-	-	877 750
Unités (soumises à conditions de présence) en 2012	-	-	877 750	(625)	-	877 125
Unités (soumises à conditions de présence) en 2013	-	2 475	877 125	(3 125)	(12 325)	864 150
Total unités	3 466 700	17 375	3 437 075	(6 250)	(81 625)	3 396 200

(1) Correspondant aux unités soumises à conditions de performance et à conditions de présence supplémentaires du programme 2011.

Quatorzième tranche	Nombre d'unités				
	Unités attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition des droits	Annulées	Solde au 31 décembre
Unités (soumises à conditions de performance) en 2012	2 119 160 ⁽¹⁾	-	-	-	2 119 160
Unités (soumises à conditions de performance) en 2013	-	2 119 160	(1 000)	(12 000)	2 106 160
Unités (soumises à conditions de présence) en 2012	621 980 ⁽²⁾	-	-	-	621 980
Unités (soumises à conditions de présence) en 2013	-	621 980	(2 800)	(2 920)	616 260
Total unités	2 741 140	2 741 140	(3 800)	(14 920)	2 722 420

(1) Annulation de 2 640 unités soumises à conditions de performance sur les unités attribuées en 2012.

(2) Annulation de 1 100 unités soumises à conditions de présence sur les unités attribuées en 2012.

Au 31 décembre 2013, les unités restantes pour la quinzième tranche correspondent au nombre d'unités à la date d'attribution.

b) Plan d'actionnariat des salariés (ESOP)

En 2013 (et 2012), le Conseil d'administration a approuvé un plan d'actionnariat des salariés supplémentaire. Les salariés éligibles ont chacun pu acquérir un nombre défini d'actions non encore émises à leur juste valeur dans le cadre des plans ESOP 2011 et 2012 (10, 30, 50, 100, 200 ou 400 actions). Le Groupe a fait correspondre chaque nombre défini d'action à un nombre d'actions gratuites d'EADS selon un coefficient de détermination (10, 20, 30, 43, 67 et 107 actions gratuite, respectivement). Pendant une période d'indisponibilité d'au moins un an ou, dans la mesure où l'acquisition s'est réalisée dans le cadre d'un fonds commun (plan d'épargne classique), de cinq ans, les salariés ne peuvent revendre leurs actions, mais ils ont le droit de percevoir tous les dividendes versés. Les salariés ayant acquis directement des actions d'EADS ont en outre la faculté de voter aux Assemblées annuelles des actionnaires. Le prix de souscription correspondait au cours de clôture à la Bourse de Paris le 29 mai 2013 qui s'élevait à 44,20 euros (pour l'exercice 2012, le prix de souscription correspondait au cours de clôture à la Bourse de Paris le 31 mai 2012 qui s'élevait à 27,07 euros). Les prises de participation réalisées via des fonds communs ont donné lieu à un prix qui correspond au prix moyen à la Bourse de Paris lors des 20 jours de Bourse qui ont immédiatement précédé le 29 mai 2013 (en 2012, il s'agissait du prix le plus élevé entre le prix de souscription ou le prix moyen à l'ouverture de la Bourse de Paris lors des

20 jours de Bourse qui ont immédiatement précédé le 31 mai 2012), prix qui s'est élevé à 42,02 euros (en 2012 : 28,55 euros). Le Groupe a émis et vendu 2 133 245 actions ordinaires (en 2012 : 2 177 103 actions ordinaires) d'une valeur nominale de 1 euro. La charge de rémunération (hors cotisations de sécurité sociale), d'un montant de 31 millions d'euros (en 2012 : 18 millions d'euros) est comptabilisée dans le cadre du plan d'actionnariat des salariés (ESOP) sur la base d'une juste valeur de 43,00 euros à la date d'attribution.

Outre le plan annuel ESOP, un programme d'actions gratuites a été mis en place au cours du troisième trimestre 2013 en raison de la nouvelle structure d'actionnariat et de gouvernance du Groupe et afin de récompenser les salariés admissibles au titre des performances récentes ou à venir du Groupe. Chaque salarié éligible s'est vu attribuer dix actions gratuites d'EADS, se traduisant par une distribution de 1 461 540 actions en novembre 2013. Ces actions ont été achetées sur les marchés, ce qui n'a eu par conséquent aucun effet sur le capital social émis. La charge de rémunération (hors cotisations de sécurité sociale), d'un montant de 69 millions d'euros (en 2012 : 0 million d'euros) est comptabilisée pour le plan d'actions gratuites, sur la base d'une juste valeur de 47,45 euros à la date d'attribution.

36. Transactions avec les parties liées

Parties liées — Le 5 décembre 2012, le Groupe a annoncé que son Conseil d'administration et ses principaux actionnaires ont convenu d'un remaniement en profondeur de la structure d'actionnariat et de la gouvernance de la Société. Cet accord vise à normaliser et à simplifier la gouvernance du Groupe, tout en sécurisant une structure d'actionnariat qui permet à la France, à l'Allemagne et à l'Espagne de protéger leurs intérêts stratégiques légitimes. Le 27 mars 2013, les actionnaires ont approuvé, lors de l'Assemblée générale extraordinaire, toutes les résolutions requises pour autoriser l'Achèvement (la « Réalisation effective ») du Contrat multi-parties annoncé le 5 décembre 2012. Le 2 avril 2013, l'Achèvement (la « Réalisation effective ») du Contrat multi-parties a été exécuté suite à l'autorisation des actionnaires.

Les pactes d'actionnaires antérieurs ont été résiliés. À compter de cette date, le Groupe considère que les actionnaires publics ne satisfont pas aux critères de la définition d'une partie liée selon IAS 24. Par conséquent, le Groupe ne comptabilise plus les créances, les dettes et autres passifs ou opérations de prêts avec les anciens actionnaires à compter du 31 décembre 2013.

Avant le 2 avril 2013, les opérations entre parties liées incluent l'État français, Daimler AG, le Groupe Lagardère et l'État espagnol (SEPI) et ses entités liées. Le Groupe a conclu diverses opérations avec des entités liées qui ont toutes été réalisées dans le cours normal de ses activités.

Le tableau ci-dessous présente les opérations entre parties liées du point de vue du Groupe au 31 décembre 2013 :

(en millions d'€)	Ventes de biens et de services et autres produits en 2013	Achats de biens et de service et autres charges en 2013	Créances exigibles au 31 décembre 2013	Dettes payables au 31 décembre 2013	Autres dettes / prêts reçus au 31 décembre 2013
État français	632	24	NC	NC	NC
État espagnol (SEPI)	7	0	NC	NC	NC
Daimler AG	0	3	NC	NC	NC
Groupe Lagardère	0	0	NC	NC	NC
Total transactions avec les actionnaires	639	27	NC	NC	NC
Total transactions avec les entités liées de l'État français	31	1 299	NC	NC	NC
Total transactions avec les coentreprises	2 470	157	265	44	877
Total transactions avec les sociétés affiliées	537	172	30	26	93

Le 31 décembre 2013, le Groupe a accordé des garanties pour un montant de 443 millions d'euros au Groupe Air Tanker au Royaume-Uni, et un prêt à Daher-Socata S.A. d'un montant de 24 millions d'euros. L'action du Groupe dans OnAIR B.V. a été cédée en 2013. Le Groupe a cédé certains terrains et bâtiments à MBDA. Le prix de cession était de 76 millions d'euros, dont 50 % restaient impayés à la fin 2013.

Le tableau ci-dessous présente les opérations entre parties liées du point de vue du Groupe au 31 décembre 2012 :

(en millions d'€)	Ventes de biens et de services et autres produits en 2012	Achats de biens et de service et autres charges en 2012	Créances exigibles au 31 décembre 2012	Dettes payables au 31 décembre 2012	Autres dettes / prêts reçus au 31 décembre 2012 ⁽¹⁾
État français	1 347	91	706	6	2 852
État espagnol (SEPI)	63	0	20	0	610
Daimler AG	1	15	1	0	0
Groupe Lagardère	0	0	0	0	0
Total transactions avec les actionnaires	1 411	106	727	6	3 462
Total transactions avec les entités liées de l'État français	97	4 143⁽²⁾	84	205	0
Total transactions avec les coentreprises	2 192	46	612	41	1 000
Total transactions avec les sociétés affiliées	488	97	13	7	24

(1) Y compris les avances remboursables reçues de gouvernements européens de la part des États français et espagnol.

(2) Données 2012 retraitées conformément à la présentation 2013.

Au 31 décembre 2012, le Groupe a accordé des garanties à l'État Espagnol pour un montant de 52 millions d'euros principalement lié aux acomptes reçus et aux garanties de performance, et pour un montant de 452 millions d'euros au Groupe Air Tanker au Royaume-Uni, un prêt à Daher-Socata S.A. pour un montant de 24 millions d'euros ainsi qu'un prêt à OnAIR B.V. pour un montant de 9 millions d'euros.

Rémunération — La rémunération annuelle et les coûts relatifs à l'ensemble des dirigeants du Groupe (autrement dit, les administrateurs non exécutifs, les administrateurs exécutifs et les autres Membres du Comité exécutif), tels que pris en compte dans les charges de l'exercice correspondant, sont récapitulés ci-dessous :

Rémunération des dirigeants	2013	2012
<i>(en millions d'€)</i>	Total	Total
Comité exécutif, Membre(s) du Conseil de direction inclus⁽¹⁾		
Salaires et autres avantages à court terme (primes comprises) ⁽²⁾	23,1	21,4
Coûts des prestations postérieures à l'emploi ⁽³⁾	4,6	6,3
Rémunération fondée sur les actions (« Attribution LTIP »)	24,3	11,1
Indemnités de fin de contrat	0	3,1
Autres avantages (dont véhicules de fonction, assurance)	0,5	0,4
Charges sociales	4,5	4,0
	57,0	46,3
Administrateurs non exécutifs		
Avantages à court terme ⁽⁴⁾	1,8	1,7
	1,8	1,7
Total des charges comptabilisées	58,8	48,0

(1) Le Président exécutif était le seul administrateur exécutif en fonction au 31 décembre de l'exercice correspondant. Les chiffres sont indiqués en proportion de la durée d'occupation des fonctions compte tenu du changement de PDG du Groupe en 2012, suite auquel Tom Enders a remplacé Louis Gallois.

(2) Les primes comprises dans les avantages à court terme sont fondées sur la réalisation attendue en termes de performance à la date du bilan respectif.

(3) Montant total du coût actuel des services rendus et des charges d'intérêts afférents aux engagements de prestations définies et des cotisations afférentes aux régimes à cotisations définies comptabilisés pour l'exercice correspondant.

(4) La rémunération des administrateurs non exécutifs inclut les charges sociales.

Le montant des engagements de retraite nets (à prestations définies) du Comité exécutif, PDG compris, au 31 décembre 2013 est de 54,4 millions d'euros (2012 : 44,8 millions d'euros). Les obligations de retraite à prestations définies constatées reflètent le solde total restant de tous les membres du Comité exécutif soumis à un régime de retraite à prestations définies et en fonction à la fin de la date du bilan respectif.

Les avantages à court terme (primes) restants à la fin de l'exercice 2013 pour les membres du Comité exécutif sur la base de la réalisation des performances estimée à la fin de l'exercice s'élèvent à 12,1 millions d'euros (2012 : 9,2 millions d'euros).

Les autres avantages comprennent les véhicules de fonction et les assurances accident des membres du Comité exécutif. Au 31 décembre 2013 ou 2012 respectivement, il n'y a aucun passif en cours.

Les dépenses liées aux plans de paiement fondé sur des actions découlent d'unités non encore annulées et ayant été attribuées aux membres du Comité exécutif dans le cadre du Plan d'intéressement à long terme (« LTIP ») du Groupe qui sont réévaluées à la juste valeur dans la mesure où elles sont réglées en numéraire. En 2013, les membres du Comité exécutif se sont vu attribuer 203 000 unités soumises à conditions de performance (2012 : 275 900 unités) ; la juste valeur de ces unités soumises à conditions de performance à la date d'attribution était de 10,9 millions d'euros (2012 : 8,1 millions d'euros). La juste valeur des soldes restants au titre du LTIP fin 2013 pour les membres du Comité exécutif était de 24,8 millions d'euros (2012 : 18,4 millions d'euros).

Afin de renforcer l'alignement de la Direction du Groupe sur les objectifs de croissance à long terme de la Société, le Conseil a demandé aux membres du Comité exécutif du Groupe d'acquiescer et de détenir prochainement des actions d'EADS d'une valeur équivalente à celle de leur rémunération annuelle individuelle et contractuelle composée de leur « salaire de base » et de leur « rémunération annuelle variable (à 100 % des niveaux de réalisation atteints) ». Le Conseil n'a pas arrêté de date limite précise pour l'acquisition du nombre d'actions du Groupe mais il attend des membres du Comité exécutif qu'ils utilisent en particulier les bénéfices générés des Plans d'incitation à long terme pour atteindre cet objectif dans les meilleurs délais.

En se basant également sur la volonté du Conseil d'administration d'accroître l'engagement à long terme des membres du Comité exécutif eu égard à la réussite de la Société, le Conseil a autorisé les membres du Comité exécutif à opter pour la conversion partielle des plans LTIP autrement réglés en numéraire en plans réglés en actions à la date d'attribution de tout nouveau LTIP nécessitant un taux de conversion minimum pour le règlement en instruments de capitaux propres de 25 % du total des unités soumises à conditions de performance attribuées. Fin décembre 2012, tous les membres du Comité exécutif avaient déterminé, à titre individuel, la répartition entre le règlement en numéraire et en instrument de capitaux propres pour chacun des plans LTIP 2009, 2010 et 2011 déjà attribués. Fin février 2013, les membres du Comité exécutif ont pris la même décision pour le plan 2012. Fin février 2014, les membres du Comité exécutif auront décidé en conséquence de la répartition pour le plan LTIP 2013. Suite à l'évaluation globale de la performance de chacun des plans, les quatre dates d'acquisition,

telles que déterminées à la date d'attribution initiale, s'appliquent à toutes les unités soumises à conditions de performance réglées en numéraire. Les unités converties pour un règlement en capitaux propres ne seront toutefois acquises qu'à la dernière des quatre dates d'acquisition du plan.

En raison de la conversion partielle des plans LTIP 2009-2011 en fin décembre 2012 et du plan LTIP 2012 en fin février 2013, le total du passif restant au titre du LTIP pour les membres du Comité exécutif, d'un montant de 5,0 millions d'euros, a été reclassé en capitaux propres en 2013.

CONVERSION PARTIELLE DES UNITÉS ATTRIBUÉES DANS LE CADRE DES LTIP RÉGLÉS EN INSTRUMENT DE CAPITAUX PROPRES PAR LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

	LTIP 2009 ^{(1),(2)}	LTIP 2010 ^{(1),(3)}	LTIP 2011 ⁽¹⁾	LTIP 2012 ⁽⁴⁾
Nombre total d'unités attribuées	343,180	304,400	263,500	275,900
Nombre d'unités réglées en numéraire	210,644	193,550	178,085	199,925
Nombre d'unités réglées en numéraire	132,536	110,850	85,415	75,975

(1) Conversion partielle du plan d'unités réglées en numéraire en un plan d'unités réglées en instruments de capitaux propres le 31 décembre 2012.

(2) Incluant une réalisation des performances à 123 % pour les unités soumises à conditions de performance dans le cadre du plan LTIP 2009.

(3) Sur la base d'une réalisation des objectifs de performance estimés de 100 %.

(4) Conversion partielle du plan d'unités réglées en numéraire en un plan d'unités réglées en instruments de capitaux propres le 28 février 2013.

Tous les Plans de stock-options du Groupe (« SOP ») étant acquis avant 2012, aucune charge de personnel n'a été comptabilisée en 2013 ou en 2012.

En cas de résiliation d'un contrat, les membres du Comité exécutif, PDG compris, peuvent prétendre à une indemnité égale à 1,5 fois le Revenu total annuel (défini comme le Salaire de base et la Rémunération variable annuelle). Toutefois, cette règle ne s'applique pas dans le cas où le mandat du contractant est résilié pour cause réelle et sérieuse ou si le membre du Comité exécutif a atteint l'âge de la retraite.

En 2013, aucune indemnité de départ n'a été accordée au bénéfice des membres du Comité exécutif. En 2012, quatre membres ont quitté le Comité exécutif : Louis Gallois, ancien Président-Directeur général, Hans-Peter Ring, ancien Directeur financier, Jussi Itävouri, ancien Directeur des Ressources humaines et Stefan Zoller, ancien Directeur de la Division Cassidian. Le montant des indemnités de départ comptabilisé en 2012 était de 3,1 millions d'euros, dont 1,5 million d'euros ont été versés en 2012, le restant était toujours impayé en fin d'exercice et a été réglé en 2013. Il n'existe, en fin d'exercice 2013 et 2012, aucun solde restant dû au titre des autres éléments de rémunération.

Les contrats des membres du Comité exécutif comprennent une clause de non-concurrence d'une durée d'un an, pouvant être prolongée à l'initiative de la Société pour un an supplémentaire. Le Conseil d'administration peut décider, à sa discrétion, de prolonger la clause de non-concurrence. La contrepartie appliquée chaque

année dans le cadre de la clause de non-concurrence s'élève à 50 % du dernier Revenu total annuel (défini comme les derniers Salaire de base et Rémunération variable annuelle versés) dans le respect des exigences légales applicables localement le cas échéant.

Les dernières attributions au titre du LTIP sont maintenues pour les membres quittant la Société pour un motif valable, comme dans le cas de départ à la retraite ou de non-renouvellement d'un mandat par la Société à juste titre. L'acquisition des attributions au titre du LTIP n'est pas accélérée. Les attributions au titre du LTIP sont annulées pour les membres dirigeants quittant la Société de leur propre initiative, sous réserve de l'examen du Conseil d'administration.

Par ailleurs, en 2013, la Société a enregistré 2,4 millions d'euros de taxes sur les hauts revenus pour les membres du Comité exécutif soumis à cet impôt selon la législation française, montant qui a impliqué des charges exceptionnelles de 50 % pour 2013 et 2014 sur les rémunérations annuelles individuelles supérieures à 1 million d'euros. Ce montant reflète la meilleure estimation du Groupe du montant à imputer en charges fin 2013 ; d'autres informations émanant de l'Administration fiscale française sont attendues courant 2014.

Pour plus d'informations concernant la rémunération des administrateurs, voir « Notes annexes aux États financiers statutaires – Note 11 : Rémunération ».

37. Participations dans des coentreprises

Les principales participations du Groupe dans des coentreprises et les pourcentages de participation figurent à l'Annexe « Informations sur le périmètre de consolidation ». Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les montants ci-dessous représentent la part proportionnelle de l'actif, du passif, des produits et des charges des principales coentreprises (MBDA, Atlas, ATR et Signalis) revenant au Groupe, au total :

(en millions d'€)	2013	2012
Actifs non courants	572	557
Actifs courants	2 544	2 526
Passifs non courants	538	522
Passifs courants	2 557	2 567
Chiffre d'affaires	1 958	1 928
Bénéfice net de l'exercice	152	148

Au 31 décembre 2013, la part proportionnelle des éléments de passifs éventuels du Groupe dans ces coentreprises s'élève à 329 millions d'euros (2012 : 495 millions d'euros).

38. Résultat par action

Résultat de base par action — Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires achetées par le Groupe et détenues comme actions propres.

	2013	2012	2011
Bénéfice net de l'exercice imputable aux actionnaires de la Société mère ⁽¹⁾	1 465 millions d'€	1 197 millions d'€	980 millions d'€
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation	792 466 862	819 378 264	812 507 288
Bénéfice net de base par action ⁽¹⁾	1,85 €	1,46 €	1,21 €

(1) Les données des exercices précédents ont été ajustées du fait de la révision de la norme IAS 19.

Résultat dilué par action — Pour calculer le résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est ajusté pour prendre en compte l'effet de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles. Les catégories d'actions ordinaires potentielles dilutives du Groupe sont des stock-options et des unités soumises à conditions de performance réglées en actions pour les membres du Comité exécutif dans le cadre des plans d'intéressement à long terme pour la période de 2009 à 2012.

En 2013, le prix moyen des actions EADS ayant dépassé le prix d'exercice des 5^e, 6^e, 7^e et 8^e plans de stock-options ainsi que des unités soumises à conditions de performance réglées en actions (en 2012 : les 5^e, 6^e et 8^e plans de stock-options, en 2011 : les 4^e et 5^e plans de stock-options), 1 660 950 actions relatives aux stock-options (en 2012 : 1 173 667 actions et en 2011 : 1 194 624 actions) ont été prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action.

	2013	2012	2011
Bénéfice net de l'exercice imputable aux actionnaires de la Société mère ⁽¹⁾	1 465 millions d'€	1 197 millions d'€	980 millions d'€
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation (dilué)	794 127 812	820 551 931	813 701 912
Bénéfice net par action dilué ⁽¹⁾	1,84 €	1,46 €	1,20 €

(1) Les données des exercices précédents ont été ajustées du fait de la révision de la norme IAS 19.

39. Effectif

L'effectif au 31 décembre 2013 était de 144 061 salariés par rapport à 140 405 au 31 décembre 2012.

40. Événements postérieurs à la clôture

Le 2 janvier 2014, « Airbus Group » est devenue la nouvelle dénomination du Groupe. Ce changement de dénomination est la première étape de la réorganisation au titre de laquelle le Groupe réduit le nombre de ses Divisions, de quatre à trois, et change également la dénomination de deux d'entre elles : i) Airbus (regroupant les activités aéronautiques commerciales) ; ii) Airbus Defence and Space (qui intègre les activités de défense et de l'espace du Groupe des anciennes divisions Cassidian, Astrium et Airbus Military) ; et iii) Airbus Helicopters (qui comprend toutes les activités liées aux hélicoptères civils et militaires).

Le changement de dénomination de la Société pour Airbus Group N.V. doit être soumis à l'Assemblée générale annuelle de la Société prévue pour fin mai 2014. Les filiales de la Société sont susceptibles de changer de dénomination dans la ligne de la nouvelle marque du Groupe.

Le 21 janvier 2014, Airbus Group a signé un contrat avec Astronics Corporation afin de céder la quasi-totalité des actifs et passifs de l'activité exploitée par EADS North America Test and Services (« EADS NA T&S ») basée à Irvine, en Californie. EADS NA T&S fournit des systèmes de test automatique à la pointe de la technologie, des sous-systèmes et des instruments pour les secteurs des semi-conducteurs, de l'électronique grand public, de la défense et de l'aérospatial civil. La conclusion de la transaction reste soumise à l'approbation de l'Autorité de la concurrence des États-Unis (Loi Hart-Scott-Rodino). La cession n'a été approuvée par l'organe approprié du Groupe qu'en janvier 2014, soit peu de temps avant la signature du contrat. Elle n'a donc été classée comme un groupe d'actifs à céder qu'à l'issue de la date de conclusion.

Ces États financiers consolidés ont été définitivement arrêtés et approuvés par le Conseil d'administration le 25 février 2014.

2.6 Annexe « Informations sur le périmètre de consolidation »

2013	%	2012	%	Société	Siège
Airbus Commercial					
F	100,00	F	100,00	AD Grundstücksgesellschaft mbH & Co. KG	Pullach i. Isartal (Allemagne)
F	60,00	F	60,00	Aero Equipement S.A.S.	Boulogne-Billancourt (France)
F	100,00	F	100,00	Aerolia S.A.S.	Toulouse (France)
		F	100,00	AFS Cayman II Ltd.	Iles Caïman
F	100,00	F	100,00	AIFS (Cayman) Ltd.	Iles Caïman
F	100,00	F	100,00	AIFS Cayman Liquidity Ltd.	Iles Caïman
F	100,00	F	100,00	AIFS Leasing Company Ltd.	Dublin (Irlande)
F	70,00	F	70,00	Airbus (Beijing) Engineering Centre Company Ltd.	Beijing (Chine)
F	100,00	F	100,00	Airbus (China) Enterprise Management & Services Company Ltd.	Beijing (Chine)
F	100,00	F	100,00	Airbus (TIANJIN) Delivery Center Ltd.	Tianjin (Chine)
P	51,00	P	51,00	Airbus (TIANJIN) Final Assembly Company Ltd.	Tianjin (Chine)
P	51,00	P	51,00	Airbus (TIANJIN) Jigs & Tools Company Ltd.	Tianjin (Chine)
F	100,00	F	100,00	Airbus (TIANJIN) Logistics Company Ltd.	Tianjin (Chine)
F	100,00			Airbus Alabama, Inc.	Herndon, Alabama (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Airbus Americas Customer Services, Inc.	Herndon, Virginie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Airbus Americas Engineering, Inc.	Herndon, Virginie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Airbus Americas Sales Inc.	Herndon, Virginie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Airbus Americas Inc.	Herndon, Virginie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Airbus China Ltd.	Hong Kong (Chine)
F	100,00			Airbus China Ltd., Bureau de représentation de Beijing	Beijing (Chine)
F	100,00	F	100,00	Airbus Corporate Jet Centre S.A.S. (ACJC)	Toulouse (France)
		F	100,00	Airbus Filton Limited	Filton (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Airbus Financial Service Unlimited	Dublin (Irlande)
F	100,00	F	100,00	Airbus Flight Hour Services Ltd.	Dublin (Irlande)
		E	50,00	Airbus Freighter Conversion GmbH	Dresde (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Airbus Invest II S.A.S.	Blagnac (France)
F	100,00	F	100,00	Airbus Invest S.A.S.	Blagnac (France)
F	100,00	F	100,00	Airbus Operations GmbH	Hambourg (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Airbus Operations Ltd.	Filton (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Airbus Operations S.A.S.	Toulouse (France)
F	100,00	F	100,00	Airbus Operations S.L.	Madrid (Espagne)

F : Méthode de l'intégration globale P : Méthode de l'intégration proportionnelle E : Méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation d'EADS N.V.

* En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la Société mère est citée.

2013	%	2012	%	Société	Siège
F	100,00	F	100,00	Airbus Prosky S.A.S.	Blagnac (France)
F	100,00	F	100,00	Airbus Real Estate Premium AEROTEC Nord GmbH & Co. KG	Pullach i. Isartal (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Airbus S.A.S.	Blagnac (France)
F	100,00	F	100,00	Airbus Transport International S.N.C. (ATI)	Blagnac (France)
		F	100,00	Airbus UK Limited	Filton (Royaume-Uni)
P	50,00	P	50,00	ATR Eastern Support Pte. Ltd.	Singapour (Singapour)
P	50,00	P	50,00	ATR G.I.E.	Blagnac (France)
P	50,00	P	50,00	ATR India Customer Support Pte. Ltd.	Bangalore (Inde)
P	50,00	P	50,00	ATR International S.A.S.	Blagnac (France)
P	50,00	P	50,00	ATR North America Inc.	Washington, Virginie (États-Unis d'Amérique)
P	50,00	P	50,00	ATR North American Training Center, Inc.	Montréal (Canada)
P	50,00	P	50,00	ATR South African Training Center (Proprietary) Ltd.	Illovo (Afrique du Sud)
P	50,00	P	50,00	ATR Training Center S.A.R.L.	Blagnac (France)
P	50,00	P	50,00	ATRIam Capital Ltd.	Dublin (Irlande)
P	50,00			ATRIum Mauritius Ltd.	Île Maurice
F	100,00	F	100,00	Aviateur Finance Ltd.	Dublin (Irlande)
F	100,00	F	100,00	Aviateur International Ltd.	Dublin (Irlande)
		F	100,00	Aviateur Leasing Ltd.	Dublin (Irlande)
		E	33,33	Blue Sky Alliance GmbH	Kaltenkirchen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	CIMPA GmbH	Hambourg (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	CIMPA Ltd.	Bristol (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	CIMPA S.A.S.	Blagnac (France)
F	100,00	F	100,00	Composites Atlantic Ltd.	Lunenburg (Canada)
F	100,00	F	100,00	CTC GmbH	Stade (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS ATR S.A.	Colomiers (France)
F	100,00	F	100,00	EADS Composites Aquitaine S.A.	Salaunes (France)
F	100,00	F	100,00	EADS Maroc Aviation	Casablanca (Maroc)
F	100,00	F	100,00	EADS Real Estate Premium AEROTEC Augsburg GmbH & Co. KG	Augsbourg (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Sogerma S.A.S.	Rochefort (France)
F	65,00	F	100,00	Elbe Flugzeugwerke GmbH	Dresde (Allemagne)
E	30,00	E	30,00	Elson Ltd.	Hong Kong (Chine)
F	100,00	F	100,00	Eltra Aeronautics Pte Ltd.	Singapour (Singapour)
F	99,00	F	99,00	Eltra Aeronautique S.A.S.	Marseille (France)
F	49,00	F	49,00	Eltra Beijing Outou	Beijing (Chine)
F	100,00	F	100,00	Eltra Holdings Pte Ltd.	Singapour (Singapour)
F	100,00	F	100,00	Eltra Services Ltd.	Hong Kong (Chine)
P	50,00	P	50,00	Hua-Ou Aviation Support Centre Ltd.	Beijing (Chine)
P	50,00	P	50,00	Hua-Ou Aviation Training Centre Ltd.	Beijing (Chine)
F	100,00	F	100,00	IFR Skeyes S.A.S.	Colomiers (France)

F : Méthode de l'intégration globale P : Méthode de l'intégration proportionnelle E : Méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation d'EADS N.V.

* En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la Société mère est citée.

2013	%	2012	%	Société	Siège
F	100,00	F	100,00	Metron Aviation, Inc.	Dulles, Virginie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Metron Holdings, Inc.	Dulles, Virginie (États-Unis d'Amérique)
		E	30,05	OnAIR N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)
E	33,00	E	33,00	Pesola Ltd.	São José dos Campos (Brésil)
F	74,90	F	74,90	PFW Aerospace AG	Spire (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Premium AEROTEC GmbH	Augsbourg (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Satair A / S	Kastrup (Danemark)
F	100,00	F	100,00	Satair Pte Ltd, Bureau de représentation de Beijing	Beijing (Chine)
F	100,00	F	100,00	Satair Pte Ltd.	Singapour (Singapour)
F	100,00	F	100,00	Satair UK Ltd.	Heston (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Satair USA, Inc.	Atlanta, Géorgie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00			SC Premium Aerotec SRL	Brasov (Roumanie)
E	30,00	E	30,00	Sinelson Aero	Tianjin (Chine)
E	34,00	E	34,00	Sopecaero Ltd.	São José dos Campos (Brésil)
F	100,00	F	100,00	Star Real Estate S.A.S.	Toulouse (France)
E	29,50	E	29,50	Telair International Services Pte Ltd.	Singapour (Singapour)

21 structures ad hoc ont également été consolidées.**Airbus Military**

F	90,00	F	90,00	Airbus Military S.L.	Madrid (Espagne)
E	40,00	E	40,00	AirTanker Holdings Ltd.*	Londres (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA North America, Inc.	Herndon (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA S.A. (Division : Airbus Military)	Madrid (Espagne)
F	78,54	F	78,54	EADS PZL « WARSZAWA-OKECIE » S.A.	Varsovie (Pologne)

Eurocopter

F	100,00	F	100,00	AA Military Maintenance Pty. Ltd.	Brisbane (Australie)
F	100,00	F	100,00	American Eurocopter Corp.	Grand Prairie, Texas (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Australian Aerospace Composites Pty Ltd.	Sydney (Australie)
F	100,00	F	100,00	Australian Aerospace Ltd.	Bankstown (Australie)
F	100,00	F	100,00	EADS SECA S.A.S.	Le Bourget (France)
F	75,00	F	75,00	Eurocopter South East Asia Pte. Ltd.	Singapour (Singapour)
F	75,50			Eurocopter (Thailand) Limited	Bangkok (Thaïlande)
F	100,00	F	100,00	Eurocopter Canada Ltd.	Fort Erie, Ontario (Canada)
F	100,00	F	100,00	Eurocopter Chile S.A.	Santiago (Chili)
F	100,00	F	100,00	Eurocopter Cono Sur S.A.	Montevideo (Uruguay)
F	99,99	F	100,00	Eurocopter de Mexico Planta Queretaro S.A. de C.V.	Queretaro (Mexique)
F	100,00	F	100,00	Eurocopter de Mexico S.A.	Mexico (Mexique)
F	100,00	F	100,00	Eurocopter Deutschland GmbH	Donauwörth (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Eurocopter Deutschland Real Estate GmbH & Co. KG	Pullach i. Isartal (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Eurocopter España S.A.	Madrid (Espagne)

F : Méthode de l'intégration globale

P : Méthode de l'intégration proportionnelle

E : Méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation d'EADS N.V.

* En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la Société mère est citée.

2013	%	2012	%	Société	Siège
F	100,00	F	100,00	Eurocopter Financial Services Ltd.	Dublin (Irlande)
F	100,00	F	100,00	Eurocopter Holding S.A.	Marignane (France)
F	100,00	F	100,00	Eurocopter International Pacific Holdings Pty. Ltd.	Bankstown (Australie)
F	100,00	F	100,00	Eurocopter International Pacific New Zealand Pty. Ltd.	Sydney (Australie)
F	100,00	F	100,00	Eurocopter International Services Ltd.	Dublin (Irlande)
F	100,00	F	90,00	Eurocopter Japan Co. Ltd.	Tokyo (Japon)
F	100,00	F	90,00	Eurocopter Japan RG Co.Ltd.	Tokyo (Japon)
F	100,00	F	100,00	Eurocopter Malaysia Sdn. Bhd.	Subang Selangor (Malaisie)
F	100,00	F	100,00	Eurocopter Malaysia Simulation Center Sdn. Bhd.	Subang Selangor (Malaisie)
F	95,00	F	95,00	Eurocopter S.A.S.	Marignane (France)
F	100,00	F	100,00	Eurocopter South Africa Pty. Ltd.	Lanseria (Afrique du Sud)
F	100,00	F	100,00	Eurocopter Training Services S.A.S.	Marignane (France)
F	100,00	F	100,00	Eurocopter UK Ltd.	Oxford (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Eurovertol LLC	Moscou (Russie)
F	85,66	F	85,66	Helibras - Helicópteros do Brasil S.A.	Itajuba (Brésil)
F	50,00	F	50,00	Heliescuela S.A.P.I. de C.V.	Mexico (Mexique)
E	25,00	E	25,00	HFTS Helicopter Flight Training Services GmbH	Hallbergmoos (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Korean Helicopter Development Support Ltd.	Sacheon-si (Corée du Sud)
F	100,00	F	100,00	Motorflug Baden-Baden GmbH	Baden-Baden (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Spaero Trade GmbH	Rheinmünster (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	The Sigma Aerospace Pension Trustee Ltd.	Croydon (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Vector Aerospace (UK-Holdings) Ltd.	Aberdeen (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Vector Aerospace Africa Pty. Ltd.	Midrand (Afrique du Sud)
F	100,00			Vector Aerospace Asia Pte Ltd (Singapore)	Singapour (Singapour)
F	100,00	F	100,00	Vector Aerospace Australia Pty. Ltd.	Brisbane (Australie)
F	100,00			Vector Aerospace Brasil Servicos E Manutencao De Aeronaves Ltda	São Paulo (Brésil)
F	100,00	F	100,00	Vector Aerospace Corporation	Toronto (Canada)
F	100,00	F	100,00	Vector Aerospace Engine Services UK Ltd.	Croydon (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Vector Aerospace Engine Services-Atlantic, Inc.	Toronto (Canada)
F	100,00	F	100,00	Vector Aerospace Financial Services Ltd.	Dublin (Irlande)
F	67,70	F	67,70	Vector Aerospace Helicopter Services California, Inc.	Sacramento, Californie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Vector Aerospace Helicopter Services, Inc.	Toronto (Canada)
		F	100,00	Vector Aerospace Holding S.A.S.	Marignane (France)
F	100,00	F	100,00	Vector Aerospace Holdings Ltd.	Toronto (Canada)
F	100,00	F	100,00	Vector Aerospace International Ltd.	Gosport (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Vector Aerospace USA Holdings, Inc.	Carson City, Nevada (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Vector Aerospace USA, Inc.	Montgomery, Alabama (États-Unis d'Amérique)

F : Méthode de l'intégration globale

P : Méthode de l'intégration proportionnelle

E : Méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation d'EADS N.V.

* En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la Société mère est citée.

2013	%	2012	%	Société	Siège
Cassidian					
E	24,01	E	24,01	Advanced Lithium Systems Europe S.A.	Athènes (Grèce)
F	100,00	F	100,00	Apsys S.A.	Suresnes (France)
F	100,00			Arkoon Network Security	Lyon (France)
		E	14,7	Atlas Defence Technology Sdn. Bhd.	Kuala Lumpur (Malaisie)
P	49,00	P	49,00	Atlas Elektronik Finland Oy	Helsinki (Finlande)
P	49,00	P	49,00	Atlas Elektronik GmbH	Brême (Allemagne)
P	49,00	P	49,00	Atlas Elektronik Pty Ltd.	Sydney (Australie)
P	49,00	P	49,00	Atlas Elektronik UK (Holdings) Ltd.	Newport (Royaume-Uni)
P	49,00	P	49,00	Atlas Elektronik UK Ltd.	Newport (Royaume-Uni)
P	49,00	P	49,00	Atlas Hydrographic GmbH	Brême (Allemagne)
P	49,00	P	49,00	Atlas Maridan ApS	Horsholm (Danemark)
P	49,00	P	49,00	Atlas Naval Engineering Company	Kyungnam (Corée du Sud)
E	24,01	E	24,01	Atlas Naval Support Centre Ltd.	Bangkok (Thaïlande)
P	49,00	P	49,00	Atlas Naval Systems Malaysia Sdn. Bhd.	Kuala Lumpur (Malaisie)
P	49,00	P	49,00	Atlas North America LLC	Virginia Beach, Virginie (États-Unis d'Amérique)
F	43,89	F	43,89	Aviation Defense Service S.A.	Saint-Gilles (France)
P	37,50	P	37,50	Bayern-Chemie Gesellschaft für flugchemische Antriebe mbH	Aschau / Inn (Allemagne)
F	51,00	F	51,00	Cassidian Airborne Solutions GmbH	Brême (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Aviation Training Services S.A.S.	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Belgium N.V.	Oostkamp (Belgique)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Communications GmbH	Ulm (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Cybersecurity GmbH	Ottobrunn (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Cybersecurity S.A.S.	Élancourt (France)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Finland Oy	Helsinki (Finlande)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Ltd.	Newport (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Ltd. - Holding	Newport (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Mexico S.A. de C.V.	Colonia Noche Buena (Mexique)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Optronics GmbH	Oberkochen (Allemagne)
F	70,00	F	70,00	Cassidian Optronics Pty. Ltd.	Irene (Afrique du Sud)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Real Estate Manching GmbH & Co. KG	Pullach i. Isartal (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Real Estate Ulm / Unterschleißheim GmbH & Co. KG	Pullach i. Isartal (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Cassidian S.A.S.	Élancourt (France)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Saudi Ltd.	Riyad (Arabie Saoudite)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Solutions S.A.U.	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Test & Services Ltd.	Wimborne (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Test & Services S.A.S.	Vélizy (France)
E	19,60	E	19,60	Cybicom Atlas Defence Pty. Ltd.	Umhlanga Rocks (Afrique du Sud)
F	100,00	F	100,00	Dornier Consulting GmbH	Berlin (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA S.A. (Division : Military Aircraft)	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH (Division : Cassidian)	Ottobrunn (Allemagne)

F : Méthode de l'intégration globale P : Méthode de l'intégration proportionnelle E : Méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation d'EADS N.V.

* En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la Société mère est citée.

2013	%	2012	%	Société	Siège
F	100,00	F	100,00	EADS Operations & Services UK Ltd.	Newport (Royaume-Uni)
		P	49,00	Emiraje Systems LLC	Abu Dhabi (Émirats arabes unis)
E	30,00	E	30,00	ESG Elektroniksystem- und Logistikgesellschaft mbH	Munich (Allemagne)
E	24,50	E	24,50	ET Marinesysteme GmbH	Wilhelmshaven (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Fairchild Controls Corporation	Frederick, Maryland (États-Unis d'Amérique)
		F	100,00	FmElo Elektronik- und Luftfahrtgeräte GmbH	Ottobrunn (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Get Electronique S.A.S.	Castres (France)
F	75,00	F	75,00	GEW Technologies (Pty) Ltd.	Pretoria (Afrique du Sud)
F	100,00	F	100,00	GFD GmbH	Hohn, Allemagne
P	49,00	P	49,00	Hagenuk Marinekommunikation GmbH	Flintbek (Allemagne)
P	50,00	P	50,00	Maîtrise d'Œuvre Système S.A.S.	Issy-les-Moulineaux (France)
P	37,50	P	37,50	Matra Electronique	Le Plessis-Robinson (France)
E	49,00	E	49,00	Matrium GmbH	Karlsruhe (Allemagne)
P	37,50	P	37,50	MBDA Deutschland GmbH	Schrobenhausen (Allemagne)
P	37,50	P	37,50	MBDA España S.L.	Madrid (Espagne)
P	37,50	P	37,50	MBDA France S.A.S.	Paris (France)
P	75,00	P	75,00	MBDA Holding S.A.S.	Paris (France)
P	37,50	P	37,50	MBDA Insurance Ltd.	Dublin (Irlande)
P	37,50	P	37,50	MBDA International Ltd.	Stevenage (Royaume-Uni)
P	37,50	P	37,50	MBDA Italy SpA	Rome (Italie)
P	37,50	P	37,50	MBDA S.A.S.	Paris (France)
P	37,50	P	37,50	MBDA Services S.A.	Paris (France)
P	37,50	P	37,50	MBDA Treasury Ltd.	Jersey (Royaume-Uni)
P	37,50	P	37,50	MBDA UAE Ltd.	Stevenage (Royaume-Uni)
P	37,50	P	37,50	MBDA UK Ltd.	Stevenage (Royaume-Uni)
P	37,50	P	37,50	MBDA, Inc	Westlack, Californie (États-Unis d'Amérique)
F	99,84	F	99,84	NETASQ S.A.	Villeneuve d'Asq (France)
E	26,80	E	26,80	Patria Oyj	Helsinki (Finlande)
F	80,00	F	80,00	Pentastar S.A.	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	Plant Holdings, Inc.	Temecula, Californie (États-Unis d'Amérique)
E	18,75	E	18,75	Roxel S.A.	Le Plessis Robinson (France)
P	79,60	P	79,60	Signalis GmbH	Brême (Allemagne)
P	79,60	P	79,60	Signalis Holding GmbH	Unterschleissheim (Allemagne)
P	79,60	P	79,60	Signalis S.A.S.	Bozons (France)
F	99,88			Skyrecon Systems S.A.	Lyon (France)
P	49,00	P	49,00	Sonartech Atlas Pty Ltd.	Sydney (Australie)
P	25,13	P	25,13	TAURUS Systems GmbH	Schrobenhausen (Allemagne)
P	37,50	P	37,50	TDW- Ges. für verteidigungstechnische Wirksysteme GmbH	Schrobenhausen (Allemagne)
E	50,00	E	50,00	United Monolithic Semiconductors Holding*	Orsay (France)
		F	90,00	UTE CASA y Aeronautica industrial S.A.	Madrid (Espagne)

F : Méthode de l'intégration globale P : Méthode de l'intégration proportionnelle E : Méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation d'EADS N.V.

* En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la Société mère est citée.

2013	%	2012	%	Société	Siège
Astrium					
		F	100,00	Astrium Americas, Inc.	Rockville, Maryland (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Astrium B.V.	La Haye (Pays-Bas)
F	100,00	F	100,00	Astrium España S.L.	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	Astrium GmbH (Division : Siège & Holdings)	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Astrium GmbH (Division : Satellites)	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Astrium GmbH (Division : Services)	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Astrium GmbH (Division : Space transportation)	Munich (Allemagne)
F	100,00			Astrium Holding France S.A.S.	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	Astrium Holding S.A.S.	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	Astrium Ltd. (Division : Siège & Holdings)	Stevenage (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Astrium Ltd. (Division : Satellites)	Stevenage (Royaume-Uni)
F	100,00			Astrium Ltd. (Division : Services P&T)	Stevenage (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Astrium Ltd. (Division : Services S&S)	Stevenage (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Astrium Pte Ltd.	Singapour (Singapour)
F	100,00	F	100,00	Astrium S.A.S. (Division : Siège & Holdings)	Les Muraux (France)
F	100,00	F	100,00	Astrium S.A.S. (Division : Satellites)	Toulouse (France)
F	100,00	F	100,00	Astrium S.A.S. (Division : Services)	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	Astrium S.A.S. (Division : Space transportation)	Les Muraux (France)
F	100,00	F	100,00	Astrium s.r.l.	Rome (Italie)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services AS	Lysaker (Norvège)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services AS (anciennement Mobsat Holding Norway AS)	Lysaker (Norvège)
		F	100,00	Astrium Services BC AS	Lysaker (Norvège)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services BC B.V.	La Haye (Pays-Bas)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services BC GmbH	Cologne (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services BC KK	Tokyo (Japon)
F	65,00	F	65,00	Astrium Services BC Ltd.	Dar es Salaam (Tanzanie)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services BC MEPE	Athènes (Grèce)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services BC S.A.	Bruxelles (Belgique)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services BC S.A.S.	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services BC S.r.o.	Bratislava (Slovaquie)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services BC, Inc.	Rockville, Maryland (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services BCFZ LLC	Dubaï (Émirats arabes unis)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services Entreprises AS	Holmestrand (Norvège)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services Entreprises S.A.S.	Choisy-le-Roi (France)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services GmbH	Ottobrunn (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services Government, Inc.	Rockville, Maryland (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services Holding S.A.S.	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services Maritime GmbH	Hambourg (Allemagne)

F : Méthode de l'intégration globale

P : Méthode de l'intégration proportionnelle

E : Méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation d'EADS N.V.

* En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la Société mère est citée.

2013	%	2012	%	Société	Siège
F	100,00	F	100,00	Astrium Services UK Ltd	Stevenage (Royaume-Uni)
F	100,00	F	98,86	Axio-Net GmbH	Hanovre (Allemagne)
F	54,40	F	54,40	Beijing Spot Image Co Ltd.	Beijing (Chine)
F	56,76	F	56,76	Collaborative Engineering s.r.l.	Rome (Italie)
F	100,00	F	100,00	Computadoras, Redes e Ingeniería S.A. (CRISA)	Madrid (Espagne)
F	99,99	F	99,99	DMC International Imaging Ltd.	Surrey (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Dutch Space B.V.	Leyde (Pays-Bas)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA Espacio S.L.	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	GPT Special Project Management Ltd.	Riyad (Arabie Saoudite)
F	76,85	F	76,85	i-cubed LLC	Fort Collins, Colorado (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Imass Holding Limited	Newcastle (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Imass Ltd	Newcastle (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Infoterra GmbH	Friedrichshafen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Infoterra Ltd	Leicester (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Jena-Optronik GmbH	Jéna (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Matra Marconi Space UK Ltd.	Stevenage (Royaume-Uni)
F	100,00	F	74,90	MilSat Services GmbH	Brême (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Mobsat Group Holding S.A.R.L.	Munsbach (Luxembourg)
		F	100,00	Mobsat Holding 1BV	Amsterdam (Pays-Bas)
		F	100,00	Mobsat Holding 2BV	Amsterdam (Pays-Bas)
F	100,00	F	75,10	ND SatCom Defence GmbH	Immenstaad (Allemagne)
F	100,00	F	75,10	ND SatCom FZE	Dubaï (Émirats arabes unis)
F	100,00	F	75,10	ND Satcom GmbH	Immenstaad (Allemagne)
F	100,00	F	75,10	ND SatCom Products GmbH	Immenstaad (Allemagne)
F	100,00	F	75,10	ND SatCom Satellite Communication Systems (Beijing) Co. Ltd.	Beijing (Chine)
F	100,00	F	75,10	ND Satcom, Inc.	Richardson, Texas (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Paradigm Secure Communications Ltd.	Stevenage (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Paradigm Services Ltd.	Stevenage (Royaume-Uni)
E	99,99	E	99,99	Responsive Geospatial Systems	Fort Collins, Colorado (États-Unis d'Amérique)
F	89,98	F	89,98	Sodern S.A.	Limeil-Brevannes (France)
F	66,78	F	66,78	Space Engineering SpA	Rome (Italie)
F	69,24	F	69,24	Spot Asia Pte Ltd.	Singapour (Singapour)
F	98,91	F	98,91	Spot Image Brasil Servicios en Image	São Paulo (Brazil)
F	98,91	F	98,91	Spot Image Corporation Inc.	Chantilly, Virginie (États-Unis d'Amérique)
F	98,91	F	98,91	Spot Image S.A.	Toulouse (France)
F	99,81	F	99,81	Spot Imaging Services Pty. Ltd.	Weston Creek (Australie)
F	99,99			SSTL US, LLC	Delaware (États-Unis d'Amérique)

F : Méthode de l'intégration globale P : Méthode de l'intégration proportionnelle E : Méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation d'EADS N.V.

* En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la Société mère est citée.

2013	%	2012	%	Société	Siège
F	99,99	F	99,99	Surrey Satellite Investments Ltd.	Surrey (Royaume-Uni)
F	99,99	F	99,99	Surrey Satellite Services Ltd.	Surrey (Royaume-Uni)
F	99,99	F	99,99	Surrey Satellite Technology Holdings Inc.	Delaware (États-Unis d'Amérique)
F	99,99	F	99,99	Surrey Satellite Technology Ltd.	Surrey (Royaume-Uni)
F	99,99	F	99,99	Surrey Satellite Technology Ltd.	Ile de Man
F	99,99	F	99,99	Surrey Satellite Technology US LLC	Delaware (États-Unis d'Amérique)
F	66,78	F	66,78	Teleinformatica e Sistemi s.r.l.	Rome (Italie)
F	100,00	F	100,00	TESAT-Spacecom Geschäftsführung GmbH	Backnang (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	TESAT-Spacecom GmbH & Co. KG	Backnang (Allemagne)
F	98,91	F	98,91	Tokyo Spot Image	Tokyo (Japon)
		F	100,00	Vizada Networks B.V.	Hoofddorp (Pays-Bas)
Autres activités					
E	30,00	E	30,00	Daher-Socata S.A.*	Louey (France)
F	100,00	F	100,00	EADS North America Holdings, Inc.	Herndon, Virginie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	EADS North America, Inc.	Arlington, Virginie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	EADS Supply Services, Inc.	Rockville, Maryland (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Manhattan Beach Holding Company	Herndon, Virginie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Matra Aerospace Inc.	Herndon, Virginie (États-Unis d'Amérique)
Sièges					
F	100,00	F	100,00	Aelis Mexico L.L.P.	Querétaro (Mexique)
F	100,00	F	100,00	Aero Ré S.A.	Luxembourg (Luxembourg)
F	99,73	F	99,73	AL Objekt Taufkirchen Grundstücks-Verwaltungsgesellschaft mbH & Co. KG	Grünwald (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	DADC Luft- und Raumfahrt Beteiligungs AG	Munich (Allemagne)
E	46,32	E	46,32	Dassault Aviation S.A.*	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	Dornier GmbH – Zentrale	Friedrichshafen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Aeroassurance S.N.C.	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA France S.A.S.	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA S.A. (Division : Siège)	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH (Division : Siège)	Ottobrunn (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Finance B.V.	Amsterdam (Pays-Bas)
F	100,00	F	100,00	EADS France S.A.S.	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	EADS Management Service GmbH	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Real Estate Dornier Grundstücke GmbH & Co. KG	Taufkirchen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Real Estate Taufkirchen GmbH & Co. KG	Pullach (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS UK Ltd.	Londres (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Immobilière AELIS S.A.S.	Paris (France)

F : Méthode de l'intégration globale

P : Méthode de l'intégration proportionnelle

E : Méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation d'EADS N.V.

* En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la Société mère est citée.



2013	%	2012	%	Société	Siège
F	100,00	F	100,00	Matra Défense S.A.S.	Vélizy (France)
F	100,00	F	100,00	Matra Holding GmbH	Kehl (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	OBRA Grundstücks-Verwaltungsgesellschaft mbH	Grünwald (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	OOO « EADS »	Moscou, Russie

F : Méthode de l'intégration globale P : Méthode de l'intégration proportionnelle E : Méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation d'EADS N.V.

* En ce qui concerne les participations dans les sociétés affiliées, seule la Société mère est citée.

3



Rapport des Auditeurs sur les États financiers consolidés

Rapport des Auditeurs sur les États financiers consolidés

124

Rapport des Auditeurs sur les États financiers consolidés

À l'attention des actionnaires de la société European Aeronautic Defence and Space EADS N.V. :

Rapport sur les États financiers consolidés

Nous avons audité les États financiers consolidés de l'exercice 2013 ci-joints, qui font partie des États financiers de la Société European Aeronautic Defence and Space EADS N.V., Amsterdam, et qui comprennent l'état consolidé de la situation financière consolidé au 31 décembre 2013, le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variations des capitaux propres de l'exercice clos à cette date, ainsi que les Notes annexes aux États financiers statutaires, qui comprennent un résumé des principes comptables significatifs et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la Direction

La préparation et la présentation sincère des États financiers consolidés préparés au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et dans le respect du chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais, ainsi que la présentation du rapport du Conseil d'administration dans le respect du chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais, relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Par ailleurs, la Direction de la Société est également responsable du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement des États financiers consolidés de la Société ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces États financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les lois en vigueur aux Pays-Bas, y compris les normes d'audit néerlandaises. Ces lois et normes requièrent que nous respections les règles déontologiques applicables et que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les États financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les États financiers consolidés. Le choix des procédures retenues relève du jugement des Auditeurs, intégrant l'appréciation du risque d'anomalies significatives au sein des États financiers consolidés, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Pour apprécier ce risque, les Auditeurs prennent en compte l'environnement de contrôle interne de la Société relatif à la préparation et à la présentation sincère des États financiers consolidés, afin de définir les procédures d'audit les plus adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la Société.

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des principes comptables suivis et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues par la Direction, ainsi que la présentation des États financiers consolidés pris dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis lors de notre audit sont suffisants et constituent une base appropriée à l'expression de notre opinion.

Opinion d'audit

À notre avis, les États financiers consolidés donnent une image sincère et fidèle de la situation financière de la Société European Aeronautic Defence and Space EADS N.V. au 31 décembre 2013, ainsi que du résultat et de ses flux de trésoreries consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne et au chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais.

Rapport sur les autres vérifications légales et réglementaires

Conformément aux règles fixées à la section 5 de l'article 2:393, alinéas e et f du Code Civil néerlandais, nous n'avons aucune déficience à indiquer suite à notre contrôle, dans la mesure de nos compétences, quant à la préparation conforme au chapitre 9 du Livre 2 de ce même Code du rapport du Conseil d'administration, et quant à la présentation des informations en annexe, telle qu'exigée par la section 1 de l'article 2:392, alinéas b-h. Par ailleurs, nous vous indiquons, dans la mesure de nos compétences, que le rapport du Conseil d'administration est cohérent avec les États financiers consolidés ainsi que requis dans la section 4 de l'article 2:391 du Code Civil néerlandais.

Amstelveen, 25 février 2014

Rotterdam, 25 février 2014

KPMG Accountants N.V.
A.A. van Eimeren RA

Ernst & Young Accountants L.L.P.
C.T. Reckers RA

4



États financiers statutaires

Bilan statutaire	128
Compte de résultat statutaire	129

Bilan statutaire

(en millions d'€)	Note	Au 31 décembre	
		2013	2012
Actif			
Actifs non courants			
Écarts d'acquisition	2	4 354	4 354
Actifs financiers ⁽²⁾	2	14 107	11 331
Valeurs mobilières de placement	4	4 179	5 786
		22 640	21 471
Actifs courants			
Créances et autres actifs	3	10 073	8 654
Valeurs mobilières de placement	4	2 430	2 228
Disponibilités	4	6 126	6 962
		18 629	17 844
Total Actif⁽²⁾		41 269	39 315
Passif			
Capitaux propres⁽¹⁾			
Capital social souscrit et versé	5	783	827
Primes d'apport		5 049	7 253
Autres éléments du résultat global cumulés (AOCI)		1 718	146
Réserves réglementées		4 462	4 143
Actions propres		(50)	(84)
Reports à nouveau ⁽²⁾		(2 416)	(3 079)
Résultat de l'exercice ⁽²⁾		1 465	1 197
		11 011	10 403
Passifs non courants			
Dettes financières	6	3 514	3 078
		3 514	3 078
Passifs courants			
Dettes financières	6	914	-
Autres dettes	7	25 830	25 834
		26 744	25 834
Total Passif⁽²⁾		41 269	39 315

(1) Les capitaux propres sont présentés avant affectation du résultat net de l'exercice.

(2) Les données des exercices précédents ont été ajustées du fait de la révision de la norme IAS 19 et des ajustements de PPA opérés dans le cadre des acquisitions de l'exercice précédent.

Compte de résultat statutaire

<i>(en millions d'€)</i>	Note	2013	2012
Résultats des participations ⁽¹⁾		1 466	1 137
Autres (charges) / produits		(1)	60
Résultat net de l'exercice	8	1 465	1 197

(1) Les données des exercices précédents ont été ajustées du fait de la révision de la norme IAS 19 et des ajustements de PPA opérés dans le cadre des acquisitions de l'exercice précédent.

5



Notes annexes aux États financiers statutaires



Table des matières

1.	Base de présentation	133
2.	Actifs non courants	134
3.	Créances et autres actifs	135
4.	Valeurs mobilières de placement et disponibilités	135
5.	Capitaux propres	135
6.	Dettes financières	136
7.	Passifs courants	136
8.	Résultat net	137
9.	Instruments financiers	137
10.	Engagements hors bilan	137
11.	Rémunérations	137
12.	Effectif	141
13.	Transactions avec les parties liées	141
14.	Honoraires des Auditeurs	141

Informations supplémentaires **142**

	Rapport des Auditeurs sur les États financiers consolidés	142
--	--	-----

Autres informations supplémentaires **143**

1.	Affectation du résultat	143
2.	Événements postérieurs à la clôture	143

1. Base de présentation

1.1 Généralités

EADS N.V., dont le siège social est situé à Amsterdam, aux Pays-Bas, a pour objet de détenir, coordonner et gérer des participations et autres intérêts financiers, de financer et d'assumer les obligations financières, de se porter caution et/ou de garantir les dettes d'entités juridiques, de sociétés de personnes, d'organisations à but commercial et d'entreprises qui interviennent dans l'industrie aéronautique, de la défense, de l'espace et/ou des communications ou des activités qui sont complémentaires, accessoires ou qui contribuent aux dites industries.

Les États financiers statutaires font partie intégrante des États financiers 2013 d'EADS N.V.

La description des activités de la Société et de la structure du Groupe, telle qu'elle est donnée dans les Notes annexes aux États financiers consolidés, s'applique également aux États financiers statutaires. Conformément à l'article 402 du Livre 2 du Code Civil néerlandais, le Compte de résultat de la Société est présenté sous forme synthétique.

1.2 Principes d'évaluation de l'actif et du passif et de détermination du résultat

EADS N.V. utilise l'option explicitée dans la section 2:362 (8) du Code Civil néerlandais pour déterminer les principes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et des passifs et de détermination du résultat nécessaires à l'arrêté des États financiers statutaires.

Depuis 2005, le Code Civil néerlandais permet que les principes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et des passifs et de détermination du résultat (ci-après dénommés principes de comptabilisation et d'évaluation) des États financiers statutaires d'EADS N.V. soient les mêmes que ceux appliqués dans les États financiers consolidés selon les normes IFRS telles qu'adoptées au sein de l'Union européenne. Ces États financiers consolidés selon les normes IFRS telles qu'adoptées au sein de l'Union européenne sont établis selon les normes comptables fixées par l'IASB (« International Accounting Standards Board ») et adoptées par l'Union Européenne (ci-après dénommées UE-IFRS). Se référer à la Note 2 des États financiers consolidés pour une description des principes comptables retenus.

Les filiales, au sein desquelles EADS N.V. exerce une influence notable, sont consolidées sur la base de la valeur de l'actif net.

Le résultat des participations dans le compte de résultat correspond à la quote-part d'EADS N.V. dans le résultat de ces participations. Les résultats des transactions (transfert d'actif et de passif entre EADS N.V. et ses participations et mutuellement entre les participations) ne sont pas pris en compte dans le cas où il est estimé que de telles transactions sont inachevées.

Les résultats non distribués des participations sont inclus dans les réserves réglementées tant qu'EADS N.V. n'a pas le pouvoir de décider de la distribution de tels résultats.

2. Actifs non courants

Les prix de revient des écarts d'acquisition à la fin de l'année 2013 s'élèvent à 5 676 millions d'euros (2012 : 5 676 millions d'euros) et le montant cumulé des amortissements et des dépréciations s'élève à 1 322 millions d'euros (2012 : 1 322 millions d'euros).

La variation des actifs financiers non courants s'analyse comme suit :

(en millions d'€)	Filiales	Participations	Prêts	Total
Solde au 31 décembre 2011	6 126	149	3 527	9 802
Ajustement au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	(7)	-	-	(7)
Solde au 31 décembre 2011⁽¹⁾	6 119	149	3 527	9 795
Acquisitions	138	9	367	514
Diminutions		(4)	(328)	(332)
Paielements fondés sur des actions	18			18
Résultats nets des participations ⁽¹⁾	1 119	18		1 137
Gains / (pertes) actuariel(le)s IAS 19 ⁽¹⁾	(739)			(739)
Dividendes perçus	(240)	(12)		(252)
Variation de la juste valeur des instruments financiers / Autres mouvements ⁽¹⁾	1 214	2	(26)	1 190
Solde au 31 décembre 2012	7 629	162	3 540	11 331
Acquisitions		22	544	566
Diminutions			(422)	(422)
Paielements fondés sur des actions	33			33
Résultats nets des participations	1 453	13		1 466
Gains / (pertes) actuariel(le)s IAS 19	(48)			(48)
Dividendes perçus	(26)	(6)		(32)
Variation de la juste valeur des instruments financiers / Autres mouvements	1 286	24	(97)	1 213
Solde au 31 décembre 2013	10 327	215	3 565	14 107

(1) Les données des exercices précédents ont été ajustées du fait de la révision de la norme IAS 19 et des ajustements de PPA opérés dans le cadre des acquisitions de l'exercice précédent.

Les investissements dans les filiales sont inclus au Bilan sur la base de la valeur des actifs nets et en accord avec les principes comptables des États financiers consolidés mentionnés précédemment. Les participations incluent les instruments financiers disponibles à la vente, mesurés à leur juste valeur, et les participations dans des entreprises associées comptabilisées en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

La « Variation de la juste valeur des instruments financiers / Autres mouvements » reflète essentiellement l'impact sur les autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés des actifs financiers liés à l'application de la norme IAS 39.

Les filiales, les sociétés associées et les coentreprises significatives figurent dans la liste de l'annexe aux États financiers consolidés intitulée « Informations sur le périmètre de consolidation ».

Les prêts s'élèvent à 3 565 millions d'euros (2012 : 3 540 millions d'euros) et comprennent les prêts accordés aux filiales, à hauteur de 3 207 millions d'euros (2012 : 2 990 millions d'euros) ainsi que les prêts accordés aux participations à hauteur de 94 millions d'euros (2012 : 58 millions d'euros). Cette augmentation de prêts est principalement due aux prêts accordés aux filiales Airbus S.A.S. et Helicopteros do Brasil S.A. La réduction de ce poste est en grande partie liée aux remboursements des prêts accordés à Astrium Holding S.A.S. et à Cassidian Ltd. Un montant de 1 519 millions d'euros présente une maturité comprise entre cinq et dix ans et 391 millions d'euros, une maturité de plus de dix ans. En moyenne, le taux d'intérêt applicable à ces prêts est de 3,5 %.

3. Créances et autres actifs

(en millions d'€)	2013	2012
Créances sur les filiales	9 873	8 410
Autres actifs	200	244
Total créances et autres actifs d'exploitation	10 073	8 654

Les créances sur les filiales comprennent essentiellement des créances liées à la gestion centralisée de la trésorerie au sein d'EADS N.V.

Les créances et autres actifs d'exploitation, pour l'exercice en cours et les exercices précédents, sont exigibles à moins d'un an.

4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement se composent principalement d'instruments financiers disponibles à la vente. Le portefeuille de valeurs mobilières de placement disponibles à la vente contient une part non courante de 4 179 millions d'euros (2012 : 5 786 millions d'euros). Pour plus d'informations, se reporter à la Note 22 des États financiers consolidés.

EADS N.V. limite la classification des équivalents de trésorerie aux investissements ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition.

5. Capitaux propres

(en millions d'€)	Capital social	Primes d'émission au titre des apports	Autres éléments du résultat global cumulés (AOCI)	Réserves réglementées	Actions propres	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2011	820	7 519	(1 207)	3 544	(113)	(2 746)	1 033	8 850
Ajustement au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	46	(53)	(7)
Solde au 31 décembre 2011⁽¹⁾	820	7 519	(1 207)	3 544	(113)	(2 700)	980	8 843
Augmentations de capital	7	137						144
Résultat net ⁽¹⁾							1 197	1 197
Distributions aux actionnaires		(369)						(369)
Paiements fondés sur des actions						18		18
Affectation à la réserve réglementée				593		(593)		0
Achat / vente d'actions propres					(5)			(5)
Annulation d'actions propres		(34)			34			0
Autres ⁽¹⁾			1 353	6		(784)		575
Affectation du résultat						980	(980)	0
Solde au 31 décembre 2012	827	7 253	146	4 143	(84)	(3 079)	1 197	10 403
Augmentations de capital	9	233						242
Résultat net							1 465	1 465
Distributions aux actionnaires		(467)						(467)
Paiements fondés sur des actions		(74)				107		33
Affectation à la réserve réglementée				475		(475)		0
Achat d'actions propres					(1 915)			(1 915)
Annulation d'actions propres	(53)	(1 896)			1 949			0
Autres			1 572	(156)		(166)		1 250
Affectation du résultat ⁽¹⁾						1 197	(1 197)	0
Solde au 31 décembre 2013	783	5 049	1 718	4 462	(50)	(2 416)	1 465	11 011

(1) Les données des exercices précédents ont été ajustées du fait de la révision de la norme IAS 19 et des ajustements de PPA opérés dans le cadre des acquisitions de l'exercice précédent.

Pour plus d'informations relatives aux capitaux propres, se reporter à la Note 23 des États financiers consolidés.

Au 31 décembre 2013, le poste « Autres éléments du résultat global cumulés (AOCI) » consiste en des réserves cumulées positives de 594 millions d'euros (2012 : 563 millions d'euros) correspondant aux gains latents des justes valeurs des valeurs mobilières de placement disponibles à la vente et des justes valeurs des couvertures de flux de trésorerie, comptabilisées directement en capitaux propres, d'un montant positif de 1 124 millions d'euros (2012 : 418 millions d'euros de justes valeurs négatives). Les valeurs mobilières de placement classées comme disponibles à la vente et les couvertures des flux de trésorerie sont incluses dans le tableau des variations des actifs non courants au niveau des « Filiales ».

Les « Réserves réglementées » consistent en la quote-part d'EADS N.V. dans les résultats non distribués des participations pour 1 626 millions d'euros (2012 : 1 412 millions d'euros), les coûts de développement capitalisés générés en interne pour 1 625 millions d'euros (2012 : 1 365 millions d'euros) et 1 211 millions d'euros (2012 : 1 366 millions d'euros) se rapportant à l'effet de la conversion des États financiers des sociétés affiliées.

Les coûts de développement générés en interne se rapportent à des coûts de développement capitalisés dans les filiales consolidées et sont alloués aux autres réserves réglementées en accord avec l'article 2:389 paragraphe 6 du Code Civil néerlandais.

Les « Reports à nouveau » comprennent des pertes actuarielles résultant des régimes de retraite à prestations définies, constatées en capitaux propres, d'un montant négatif de 3 122 millions d'euros (2012 : montant négatif de 3 074 millions d'euros).

Conformément aux lois en vigueur aux Pays-Bas, des restrictions existent concernant la distribution des capitaux propres, d'un montant de 6 964 millions d'euros (2012 : 5 534 millions d'euros). Les restrictions concernent le capital social, d'un montant de 783 millions d'euros (2012 : 827 millions d'euros) et les réserves réglementées, d'un montant de 4 462 millions d'euros (2012 : 4 143 millions d'euros). En 2013, les gains non réalisés concernant les « Autres éléments du résultat global cumulés (AOCI) », d'un montant de 1 718 millions d'euros (2012 : 564 millions d'euros) n'ont pas été distribuables. D'une façon générale, les plus-values latentes relatives aux valeurs mobilières disponibles à la vente, les justes valeurs positives des couvertures de flux de trésorerie, les réserves de conversion des sociétés affiliées et les coûts de développement capitalisés réduisent les capitaux propres distribuables.

6. Dettes financières

Les dettes financières non courantes, d'un montant de 3 514 millions d'euros (2012 : 3 078 millions d'euros) comprennent deux prêts à long terme octroyés par la BEI (Banque Européenne d'Investissement) à EADS pour un montant total de 1 127 millions de dollars américains, un prêt d'un montant de 300 millions de dollars américains accordé par la Banque de développement du Japon et trois prêts octroyés par EADS Finance B.V. d'un montant de 1 494 millions d'euros et de 1 000 millions de dollars américains (accordé en 2013). Les deux prêts en euros proviennent de l'émission par EADS Finance B.V. de deux obligations libellées en euros dans le cadre du Programme d'EMTN (programme d'obligation à moyen terme en euros) d'EADS. Le prêt en USD

provient de l'émission par EADS Finance B.V. d'une obligation libellée en USD sur le marché institutionnel américain. Les conditions de ces trois prêts correspondent en substance à celles des obligations sous-jacentes.

Les dettes financières courantes, d'un montant de 914 millions d'euros, sont liées à la trésorerie perçue des activités de prêt de titres pour un montant de 608 millions d'euros et la part courante d'un prêt accordé par la Banque Européenne d'Investissement pour un montant de 421 millions de dollars américains.

Pour plus d'informations, se reporter à la Note 26 des États financiers consolidés.

7. Passifs courants

<i>(en millions d'€)</i>	2013	2012
Dettes à l'égard des filiales	25 029	24 577
Dettes à l'égard des participations	598	891
Autres passifs	203	366
Total	25 830	25 834

Les dettes à l'égard des filiales comprennent essentiellement des dettes liées à la gestion centralisée de la trésorerie au sein d'EADS N.V.

8. Résultat net

Le résultat net de l'exercice 2013 correspond à un profit de 1 465 millions d'euros (2012 : profit net de 1 197 millions d'euros).

9. Instruments financiers

En raison de la nature des activités qu'elle exerce, EADS N.V. est exposée à de multiples risques financiers, notamment les risques de variations des taux de change et des taux d'intérêt. Pour limiter ces risques financiers, EADS N.V. utilise des instruments financiers.

Le détail de ces instruments financiers et leurs justes valeurs respectives sont présentés dans la Note 34 des États financiers consolidés.

10. Engagements hors bilan

EADS N.V. a émis des garanties au nom de ses filiales pour un montant de 6 404 millions d'euros (2012 : 6 358 millions d'euros). Les engagements de ces sociétés auprès de tiers sont principalement liés à leurs propres opérations, tels que décrits dans les Notes 33 et 36 des États financiers consolidés. EADS N.V. est

à la tête d'un groupe d'intégration fiscale, qui comprend également EADS Finance B.V., EADS Astrium B.V. et Dutch Space B.V., ce qui engage la responsabilité de la Société sur l'ensemble des aspects fiscaux du groupe fiscal intégré.

11. Rémunérations

Les **rémunérations** des membres non exécutifs et exécutifs du Conseil d'administration en exercice et des administrateurs qui ont quitté le Conseil d'administration en 2013 et en 2012 se présentent de la manière suivante :

Administrateurs membres du Comité exécutif

(en €)	2013	2012 ⁽¹⁾
Salaire de base	1 400 004	1 229 169
Rémunération variable annuelle ⁽²⁾	1 989 646	2 108 698
Charge de retraite	544 736	1 000 769
Rémunération fondée sur les actions (« attributions au titre du LTIP ») ⁽³⁾	4 669 363	1 371 899
Autres avantages	73 687	27 845
Charges sociales	11 052	795 357

(1) Les chiffres sont indiqués en proportion de la durée d'occupation des fonctions compte tenu du changement de Président exécutif du Groupe en 2012, suite auquel Tom Enders a remplacé Louis Gallois.

(2) La rémunération variable annuelle est fondée sur l'estimation de la réalisation des objectifs de performance à la date du bilan.

(3) Pour plus d'informations sur les dépenses liées aux plans de paiements fondés sur des actions tels que comptabilisés au cours de l'exercice (période de service), se référer à la Note 35 des États financiers consolidés.

Tableau récapitulatif des rémunérations des administrateurs non exécutifs

Les montants individuels versés au profit des administrateurs non exécutifs du Conseil d'administration ont été :

	Rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2013*		Rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2012*	
	Part fixe (en €)	Jetons de présence (en €)	Part fixe (en €)	Jetons de présence (en €)
Membres non exécutifs en activité du Conseil d'administration*				
Denis Ranque ⁽¹⁾	135 000	60 000	NC	NC
Manfred Bischoff ⁽²⁾	60 000	45 000	NC	NC
Ralph D Crosby Jr ⁽³⁾	60 000	45 000	NC	NC
Hans-Peter Keitel ⁽⁴⁾	75 000	45 000	NC	NC
Hermann-Josef Lambertj ⁽⁵⁾	115 000	60 000	130 000	50 000
Anne Lauvergeon ⁽⁶⁾	75 000	45 000	NC	NC
Lakshmi N. Mittal ⁽⁷⁾	95 000	35 000	80 000	40 000
Sir John Parker ⁽⁸⁾	115 000	50 000	130 000	50 000
Michel Pébereau ⁽⁹⁾	95 000	55 000	100 000	40 000
Josep Piqué i Camps ⁽¹⁰⁾	95 000	50 000	46 667	35 000
Jean-Claude Trichet ⁽¹¹⁾	95 000	60 000	46 667	40 000
Anciens membres non exécutifs du Conseil d'administration				
Dominique D'Hinnin ⁽¹²⁾	30 000	10 000	120 000	55 000
Arnaud Lagardère ⁽¹³⁾	45 000	20 000	164 167	80 000
Wilfried Porth ⁽¹⁴⁾	25 000	10 000	108 334	35 000
Bodo Uebber ⁽¹⁵⁾	25 000	5 000	157 500	55 000
Anciens membres non exécutifs du Conseil d'administration en 2012				
Rolf Bartke	NC	NC	41 667	15 000
Juan Manuel Eguiaray Ucelay	NC	NC	33 333	15 000
TOTAL	1 140 000	595 000	1 158 335	510 000

* La part fixe relative à l'exercice 2012 a été versée en 2013 ; la part fixe relative à l'exercice 2013 sera versée en 2014.

(1) Nouveau Président du Conseil d'administration de la Société au 01/04/2013.

(2) Nouveau membre du Conseil d'administration de la Société au 01/04/2013.

(3) Nouveau membre du Conseil d'administration de la Société au 01/04/2013.

(4) Nouveau membre du Conseil d'administration de la Société et du Comité des Rémunérations et des Nominations (CRN) au 01/04/2013.

(5) Membre du Conseil d'administration de la Société et Président du Comité d'Audit pour l'exercice 2013 complet, membre du CRN jusqu'au 31/03/2013.

(6) Nouveau membre du Conseil d'administration de la Société et du Comité d'Audit au 01/04/2013.

(7) Membre du Conseil d'administration de la Société pour l'exercice 2013 complet, nouveau membre du CRN au 01/04/2013.

(8) Membre du Conseil d'administration de la Société et Président du CRN pour l'exercice 2013 complet, membre du Comité d'Audit jusqu'au 31/03/2013.

(9) Membre du Conseil d'administration de la Société pour l'exercice 2013 complet, nouveau membre du Comité d'Audit au 01/04/2013.

(10) Membre du Conseil d'administration de la Société pour l'exercice 2013 complet, nouveau membre du Comité d'Audit au 01/04/2013.

(11) Membre du Conseil d'administration de la Société pour l'exercice 2013 complet, nouveau membre du CRN au 01/04/2013.

(12) Membre du Conseil d'administration de la Société, du Comité d'Audit et du CRN jusqu'au 31/03/2013.

(13) Président du Conseil d'administration de la Société jusqu'au 31/03/2013.

(14) Membre du Conseil d'administration de la Société et du CRN jusqu'au 31/03/2013.

(15) Membre du Conseil d'administration de la Société et du Comité d'Audit jusqu'au 31/03/2013.

Tableau récapitulatif des rémunérations des administrateurs membres du Comité exécutif, actuels et anciens, en 2012

Les rémunérations versées au profit des Membres exécutifs du Conseil d'administration en 2012 se présentent de la manière suivante :

	Rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2012					
	Salaires de base (en €)	Rémunération variable annuelle (en €)	Charge de retraite (en €)	Paiement fondé sur des actions (en €)	Autres avantages (en €)	Charges sociales (en €)
Administrateurs membres du Comité exécutif						
Tom Enders (du 1 ^{er} juin au 31 décembre 2012)	816 669	1 278 083	1 000 769	548 549	27 845	6 347
Louis Gallois (du 1 ^{er} janvier au 31 mai 2012)	412 500	830 615	-	823 350	-	789 010
Total	1 229 169	2 108 698	1 000 769	1 371 899	27 845	795 357

Les conditions d'octroi de la rémunération variable sont communiquées dans le Rapport du Conseil d'administration, chapitre 4.3.1.2.

Le tableau ci-après fournit une synthèse des avantages accordés aux membres exécutifs du Conseil d'administration dans le cadre des différents **plans d'intéressement à long terme** d'EADS :

Plans de stock-options

NOMBRE D'OPTIONS

Année du plan	Initialement distribuées	Au 1 ^{er} janvier 2013	Distribuées en 2013	Exercées en 2013	Au 31 décembre 2013	Prix d'exercice en euro	Date d'expiration
Tom Enders							
2003	50 000	25 000	-	25 000	0	15,65	9 oct. 2013
2004	50 000	37 500	-	37 500	0	24,32	7 oct. 2014
2005	135 000	67 500	-	67 500	0	33,91	8 déc. 2015
2006	67 500	67 500	-	16 875	50 625	25,65	16 déc. 2016

Suite à une recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations et conformément aux recommandations de bonnes pratiques applicables, le Conseil d'administration a recommandé la création d'une « fiducie sans droit de regard » à laquelle les dirigeants ont adhéré à l'issue de l'Assemblée générale annuelle du Groupe qui s'est tenue fin mai 2013. La nature indépendante de la fiducie protège l'intégrité des signataires et garantit la conformité aux réglementations du marché sur ces questions.

Le Président exécutif a décidé de confier à cette fiducie, au cours de la période d'exercice, la levée des options octroyées entre

2003 et 2006, et a entièrement renoncé à tout contrôle sur les décisions relatives aux opérations. En vertu de ce programme, les décisions relatives aux opérations sont prévues au préalable par la fiducie et sont mises en œuvre par la banque concernée à l'issue d'un délai tampon (de trois mois environ) sans connaissance ni influence du signataire.

Les exercices / cessions du Président exécutif en 2013 ont été réalisés dans le cadre de ces mandats de fiducie sans droit de regard.

Plan d'unités soumises à des conditions de performance

NOMBRE D'UNITÉS SOUMISES À DES CONDITIONS DE PERFORMANCE⁽²⁾

	Distribuées en 2008	Acquises en 2013
Tom Enders	40 000	27 200 ⁽¹⁾ (Réévaluation des Unités de Performance sur la base d'une réalisation de 136 % des objectifs de performance)

(1) Nombre d'unités passé de 40 000 à 54 400 conformément aux critères de performances de 136 %. Les 54 400 unités ont toutes été acquises et réglées en numéraire, mais 20 % des unités au cours de deux périodes d'acquisition en 2013 ont été converties et réglées en actions (5 440 unités au total). Il ne reste aucune unité non acquise au titre du programme 2008.

	Distribuées en 2009	Acquises en 2013
Tom Enders	46 000	21 218 ⁽¹⁾ (Réévaluation des Unités de Performance sur la base d'une réalisation de 123 % des objectifs de performance) Calendrier des dates d'acquisition restantes : <ul style="list-style-type: none"> - 10 609 unités réglées en numéraire : prévue en mai 2014 - 10 609 unités réglées en numéraire et 14 144 en instruments de capitaux propres : prévue en novembre 2014

(1) Nombre d'unités octroyées passé de 46 000 à 56 580 sur la base d'une réalisation à 123 % des objectifs de performance. Conformément à l'option de conversion partielle pour le règlement en instruments de capitaux propres mise en œuvre fin 2012 (voir les Notes 35 et 36 des États financiers consolidés (IFRS)), 75 % de ces 56 580 unités (soit 42 436 unités) seront acquis en numéraire à chaque date d'acquisition initiale. Les 25 % restants de ces 56 580 unités (soit 14 144 unités) seront acquis et réglés en actions à la dernière date d'acquisition en novembre 2014.

	Distribuées en 2010	Date d'acquisition des droits
Tom Enders	54 400	Le calendrier des dates d'acquisition des droits prévoit quatre paiements échelonnés sur deux ans : <ul style="list-style-type: none"> - 25 % des unités réglées en numéraire : prévue en mai 2014 - 25 % des unités réglées en numéraire : prévue en novembre 2014 - 25 % des unités réglées en numéraire : prévue en mai 2015 - 25 % des unités réglées en numéraire, 100 % des unités réglées en instruments de capitaux propres : prévue en novembre 2015

Fin 2012, le Président exécutif a opté pour le règlement en numéraire pour 75 % de ses unités de performance acquises à chaque date d'acquisition. Les 25 % des unités restantes seront réglés en actions à la dernière date d'acquisition.

(2) L'attribution de toutes les Unités de performance au Président exécutif est soumise à des conditions de performance.

Distribuées en 2011		Date d'acquisition des droits
Tom Enders	51 400	<p>Le calendrier des dates d'acquisition des droits prévoit quatre paiements échelonnés sur deux ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> → 25 % des unités réglées en numéraire : prévue en mai 2015 → 25 % des unités réglées en numéraire : prévue en novembre 2015 → 25 % des unités réglées en numéraire : prévue en mai 2016 → 25 % des unités réglées en numéraire, 100 % des unités réglées en instruments de capitaux propres : prévue en novembre 2016

Fin 2012, le Président exécutif a opté pour le règlement en numéraire pour 75 % de ses unités de performance acquises à chaque date d'acquisition. Les 25 % des unités restantes seront réglés en actions à la dernière date d'acquisition.

Distribuées en 2012		Date d'acquisition des droits
Tom Enders	50 300	<p>Le calendrier des dates d'acquisition des droits prévoit quatre paiements échelonnés sur deux ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> → 25 % des unités réglées en numéraire : prévue en mai 2016 → 25 % des unités réglées en numéraire : prévue en novembre 2016 → 25 % des unités réglées en numéraire : prévue en mai 2017 → 25 % des unités réglées en numéraire, 100 % des unités réglées en instruments de capitaux propres : prévue en novembre 2017

Fin février 2013, le Président exécutif a opté pour le règlement en numéraire pour 75 % de ses unités de performance acquises à chaque date d'acquisition. Les 25 % des unités restantes seront réglés en actions à la dernière date d'acquisition.

Distribuées en 2013		Date d'acquisition des droits
Tom Enders	30 300	<p>Le calendrier des dates d'acquisition des droits prévoit quatre paiements échelonnés sur deux ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> → 25 % des unités réglées en numéraire : prévue en mai 2017 → 25 % des unités réglées en numéraire : prévue en novembre 2017 → 25 % des unités réglées en numéraire : prévue en mai 2018 → 25 % des unités réglées en numéraire, 100 % des unités réglées en instruments de capitaux propres : prévue en novembre 2018

En février 2014, le Président exécutif a opté pour le règlement en numéraire pour 50 % de ses unités de performance acquises à chaque date d'acquisition. Les 50 % des unités restantes seront réglés en actions à la dernière date d'acquisition.

Plans de stock-options

Pour tous les autres membres du Comité exécutif et l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe, le nombre de stock-options allouées s'élève à 4 314 115 au 31 décembre 2013 (2012 : 11 355 143).

Au cours de l'exercice 2013, les administrateurs membres du Comité exécutif ont exercé 260 000 options accordées au titre de l'un des différents plans de stock-options d'EADS. Les anciens administrateurs membres du Comité exécutif ont exercé 263 000 options.

Plan d'unités soumises à conditions de performance et d'unités soumises à conditions de présence

Le nombre total d'unités soumises à conditions de performance et d'unités soumises à condition de présence s'élève à 13 492 556 au 31 décembre 2013 (2012 : 15 235 262), majoritairement accordées aux membres actuels du Comité exécutif et aux cadres dirigeants du Groupe.

La juste valeur des soldes restants au titre du LTIP à la fin 2013 pour le Président exécutif est de 4 232 328 euros (2012 : 2 649 378 euros).

Les **engagements de retraite** relatifs aux membres du Comité exécutif s'analysent de la manière suivante :

Les membres du Comité exécutif bénéficient d'un droit à retraite complémentaire stipulé dans leur contrat de travail. La politique générale consiste à leur accorder un complément annuel de retraite de 50 % de leur salaire de base annuel au terme de cinq ans de participation au Comité exécutif d'EADS, dès qu'ils atteignent l'âge de départ en retraite.

Ces engagements peuvent augmenter graduellement jusqu'à atteindre une pension de 60 % au terme d'un deuxième mandat, généralement après dix ans de participation au Comité exécutif d'EADS. Cependant, afin d'atteindre le taux de remplacement de 60 %, les membres respectifs du Comité exécutif doivent également avoir une ancienneté de 12 ans au sein de la Société.

Ces régimes de retraite complémentaire ont été mis en place et financés au travers de plans de retraite collectifs destinés aux cadres dirigeants en France et en Allemagne. Ces engagements de retraite complémentaire sont également régis par des règles qui leur sont propres, avec à titre d'exemple des conditions d'ancienneté minimum ou d'autres conditions requises aux fins de conformité avec les réglementations nationales.

Pour le Président exécutif, Tom Enders, l'engagement de retraite à prestations définies s'élève à 12 921 270 millions d'euros au 31 décembre 2013, le coût des services rendus et la charge d'intérêts liés à cet engagement au titre de l'exercice 2013 représentant un montant de 544 736 millions d'euros. Ce montant a fait l'objet d'une provision dans les États financiers consolidés. L'engagement de retraite à prestation définie pour Tom Enders résulte de la politique en matière de retraite du Comité exécutif du Groupe, telle que décrite ci-dessus et prend en compte (1) l'ancienneté de Tom Enders au sein du Groupe et de son Comité exécutif et (2) le droit à retraite complémentaire d'un montant bien inférieur au titre du régime de retraite de la sécurité sociale allemande par rapport au régime public de retraite du fait des cotisations au régime public de retraite français.

Autres avantages

Le Président exécutif, Tom Enders, a ainsi droit à une assurance couvrant les accidents et à une voiture de fonction. Ces avantages totalisent 73 687 euros pour l'exercice 2013.

La Société n'a accordé aucun prêt, avance ou garantie pour le compte d'un quelconque membre du Conseil d'administration.

Pour plus d'informations concernant les aspects de rémunération, se reporter aux Notes 35 et 36 des États financiers consolidés.

12. Effectif

L'effectif de la Société EADS N.V. au 31 décembre 2013 est de 2 salariés (2012 : 2).

13. Transactions avec les parties liées

Pour plus d'informations concernant les opérations entre parties liées, se reporter à la Note 36 des États financiers consolidés.

14. Honoraires des Auditeurs

Prestations de services des Auditeurs et des membres de leurs réseaux facturées aux entités du Groupe au titre des exercices 2013 et 2012 :

	KPMG Accountants N.V.				Ernst & Young Accountants L.L.P.			
	2013		2012		2013		2012	
	Montant en milliers d'€	%	Montant en milliers d'€	%	Montant en milliers d'€	%	Montant en milliers d'€	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	5 201	63,6	5 780	55,0	5 931	68,8	5 836	61,3
Autres diligences ⁽¹⁾	2 196	26,9	3 725	35,5	2 123	24,6	3 158	33,2
Sous-total	7 397	90,5	9 505	90,5	8 054	93,4	8 994	94,5
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	769	9,4	961	9,2	566	6,6	519	5,5
Systèmes d'information	8	0,1	20	0,1	0	0,0	0	0,0
Divers	0	0,0	22	0,2	0	0,0	0	0,0
Sous-total	777	9,5	1 003	9,5	566	6,6	519	5,5
Total	8 174	100,0	10 508	100,0	8 620	100,0	9 513	100,0

(1) Travaux portant principalement sur les opérations.

Informations supplémentaires

Rapport des Auditeurs sur les États financiers consolidés

À l'attention des actionnaires d'EADS N.V. :

Rapport sur les États financiers de la Société

Nous avons audité les États financiers statutaires 2013 ci-joints qui font partie des États financiers de la Société European Aeronautic Defence and Space EADS N.V., Amsterdam, et qui comprennent le Bilan au 31 décembre 2013, le Compte de résultat de l'exercice clos à cette date, ainsi que les Notes annexes aux États financiers de la Société, qui comprennent un résumé des principes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la Direction

La préparation et la présentation sincère des États financiers statutaires, ainsi que la préparation du rapport du Conseil d'administration dans le respect du chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais, relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Par ailleurs, la Direction de la Société est également responsable du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement des États financiers statutaires ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces États financiers statutaires sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les lois en vigueur aux Pays-Bas, y compris les normes d'audit néerlandaises. Ces lois et normes requièrent que nous respections les règles déontologiques applicables et que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les États financiers statutaires ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenues dans les États financiers statutaires. Le choix des procédures retenues relève du jugement des Auditeurs, intégrant l'appréciation du risque d'anomalies significatives au sein des États financiers statutaires, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Pour apprécier ce risque, les Auditeurs prennent en compte l'environnement de contrôle interne de la Société relatif à la préparation et à la présentation sincère de ses États financiers statutaires, afin de définir les procédures d'audit les plus adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la Société. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des principes comptables suivis et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues par la Direction, ainsi que la présentation des États financiers statutaires pris dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis lors de notre audit sont suffisants et constituent une base appropriée à l'expression de notre opinion.

Opinion d'audit

À notre avis, les États financiers statutaires donnent une image sincère et fidèle de la situation financière de la Société European Aeronautic Defence and Space EADS N.V. au 31 décembre 2013, ainsi que du résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément au chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais.

Rapport sur les autres vérifications légales et réglementaires

Conformément aux règles fixées à la section 5 de l'article 2:393, alinéas e et f du Code Civil néerlandais, nous n'avons aucun manquement à signaler, des suites de notre contrôle et dans la mesure de nos compétences, quant à la préparation conforme au chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais du rapport du Conseil d'administration, et quant à la présentation des informations en annexe, telle qu'exigée par la section 1 de l'article 2:392, alinéas b-h. Par ailleurs, nous vous indiquons, dans la mesure de nos compétences, que le rapport du Conseil d'administration est cohérent avec les États financiers statutaires ainsi que requis dans la section 4 de l'article 2:391 du Code Civil néerlandais.

À Amstelveen, le 25 février 2014

À Rotterdam, le 25 février 2014

KPMG Accountants N.V.

A.A. van Eimeren RA

Ernst & Young Accountants L.L.P.

C.T. Reckers RA

Autres informations supplémentaires

1. Affectation du résultat

Les articles 30 et 31 des Statuts stipulent que le Conseil d'administration détermine la part du résultat qui sera affectée aux réserves. L'Assemblée générale des actionnaires ne peut décider d'une distribution des réserves que sur proposition du Conseil d'administration et dans la mesure où cela est en accord avec la loi et les Statuts. Les dividendes ne doivent être versés qu'après l'arrêté des comptes annuels de la Société et dans la mesure où ceux-ci font apparaître que les capitaux propres de la Société sont

supérieurs à la fraction du capital émis et libéré, augmentée des réserves réglementées.

Il sera proposé à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires que le bénéfice net de 1 465 millions d'euros, tel que figurant au compte de résultat de l'exercice 2013 soit ajouté au report à nouveau et qu'un montant brut de 0,75 euro par action soit versé aux actionnaires.

2. Événements postérieurs à la clôture

Pour plus d'informations, se reporter à la Note 40 des États financiers consolidés.



www.airbus-group.com

**European Aeronautic Defence
and Space Company EADS N.V.**

Mendelweg 30
2333 CS Leyde,
Pays-Bas

Bâtiment Auriga
4, rue du Groupe d'Or - BP 90112
31703 Blagnac cedex - France

AIRBUS
GROUP